



بنك الأمان
AMEN BANK

GROUPE AMEN

Société anonyme au capital social de 100.000.000 Dinars
Divisé en 10.000.000 actions de nominal 10 dinars entièrement libérées
Siège social : Av. Mohamed V- 1002 Tunis – RC : B176041996
Tél. : 71 148 000 ; Fax : 71 833 517

DOCUMENT DE REFERENCE «AMEN BANK 2011»

Ce document de référence a été enregistré par le CMF le 12 AOÛT 2011 sous le n° 11 - 003 /
donné en application de l'article 14 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif à l'appel public à l'épargne. Il devra être actualisé régulièrement par les informations périodiques, permanentes et occasionnelles. Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par le Conseil du Marché Financier. Ce document de référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Cet enregistrement effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée sur la situation de la société n'implique pas l'authentification des éléments comptables et financiers présentés.

RESPONSABLE DE L'INFORMATION :

Mr. Houssein MOUELHI
DIRECTEUR GENERAL ADJOINT
Tél. : 71 148 000 – Poste 812
Fax : 71 830 517
E-MAIL : mouelhi.houssein@amenbank.com.tn

Le présent document de référence est mis à la disposition du public sans frais auprès de Amen Bank, à l'avenue Mohamed V, 1002 Tunis, tous les intermédiaires en bourse et sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn.

Août 2011



Sommaire

PRESENTATION RESUMEE DE LA SOCIETE	5
Chapitre 1 – RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES	8
1.1-RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE :	8
1.2-ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE :	8
1.3- RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES :	8
1.4- RESPONSABLE DE L'INFORMATION :	14
Chapitre 2- RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA BANQUE ET SON CAPITAL	15
2.1- RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT AMEN BANK :	15
2.1.1- Dénomination et siège social :	15
2.1.2- Forme juridique et législation particulière applicable :	15
2.1.3- Date de constitution et durée de vie :	15
2.1.4- Objet social :	15
2.1.5- Registre de commerce :	16
2.1.6- Exercice social :	16
2.1.7- Clauses statutaires particulières:	16
2.1.8- Nationalité :	20
2.1.9- Régime fiscal:	20
2.1.10- Matricule fiscal :	20
2.1.11- Capital social :	20
2.1.12- Lieu où peuvent être consultés les documents relatifs à la banque :	20
2.1.13- Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, les obligataires, le CMF, la BVMT et la STICODEVAM :	20
2.2 – RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL : ...	20
2.3- TABLEAU D'EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL :	21
2.4- REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE AU 31 MAI 2011 :	21
2.5- DESCRIPTION SOMMAIRE DU GROUPE AMEN AU 31 décembre 2010 :	23
2.6- DESCRIPTION DU GROUPE AMEN BANK AU 31 décembre 2010 :	30
2.6.1- Présentation des sociétés du groupe « Amen Bank » :	30
2.6.2- Schéma financier du groupe AMEN BANK au 31-12-2010 :	31
2.6.3 - Etat des participations réciproques entre les sociétés du groupe Amen Bank au 31/12/2010 :	33
2.6.4-Evénements récents modifiant le schéma financier du groupe Amen Bank entre le 31/12/2010 et la date d'élaboration du document de référence :	34
2.6.5-Chiffres clés des sociétés du groupe Amen BANK au 31-12-2010 :	34
2.6.6- Les engagements financiers du groupe AMEN BANK au 31 Décembre 2010.....	34
2.6.7- Politique actuelle et future de financement inter sociétés du groupe :	35
2.7- RELATIONS D'AMEN BANK AVEC LES SOCIETES DU GROUPE AU 31-12-2010 :	35
2.7.1- Prêts octroyés et crédits reçus des sociétés du groupe :	35
2.7.2- Les créances et dettes commerciales avec les sociétés du groupe :	36
2.7.3- Les apports en capitaux avec les sociétés du groupe :	36
2.7.4- Les dividendes et autres rémunérations encaissés par AMEN BANK en 2010 et distribués par les sociétés du groupe au titre de l'exercice 2009 :	36
2.7.5 Les dividendes distribués par AMEN BANK, en 2010 aux sociétés du groupe au titre de l'exercice 2009:	36
2.7.6- Les garanties, sûretés réelles et cautions données ou reçues des sociétés du groupe :	36
2.8- RELATIONS COMMERCIALES ENTRE AMEN BANK ET LES AUTRES SOCIETES DU GROUPE DURANT L'EXERCICE 2010:	37
2.8.1- Le chiffre d'affaires réalisé avec les autres sociétés du groupe :	37
2.8.2- Les achats ou ventes d'immobilisations corporelles, incorporelles, financières ou autres éléments d'actif avec les sociétés du groupe :	39
2.8.3- Les prestations de services reçues ou données :	39
2.8.4- Les contrats de gestion :	39

2.8.5- Les contrats de location :	40
2.8.6- Les fonds gérés :	40
2.9- RELATIONS AVEC LES AUTRES PARTIES LIEES au 31-12-2010 :	40
2.9.1- Informations sur les engagements :	40
2.9.2- Transfert de ressources :	41
2.9.3- Relations commerciales :	41
2.10 DIVIDENDES :	42
2.11 MARCHÉ DES TITRES :	42

Chapitre 3- RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE LA BANQUE 43

3.1- PRESENTATION SOMMAIRE DE LA BANQUE :	43
3.2- ORGANISATION DE LA BANQUE	45
3.2.1- Gouvernance :	45
3.2.2 - Le Contrôle interne :	48
3.2.3 - Le Système d'Information :	48
3.2.4 – La politique sociale de la banque	50
3.2.5 Réseau :	52
3.2.6 Organigramme de la banque au 31 décembre 2010:	52
3.3- ACTIVITE ET PERFORMANCE DE LA BANQUE AU 31 DECEMBRE 2010 :	54
3.4 – LES INDICATEURS D'ACTIVITE AU 30/06/2011	64
3.5 – MATRICE SWOT (FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITES ET RISQUES) :	67
3.6 – FACTEURS DE RISQUES ET NATURE SPECULATIVE DE L'ACTIVITE DE LA BANQUE : ...	67
3.7 – DEPENDANCE DE L'EMETTEUR :	70
3.8- LITIGE OU ARBITRAGE :	72
3.9- POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DE LA BANQUE:	72

Chapitre 4 - PATRIMOINE - SITUATION FINANCIERE - RESULTAT 73

4.1- LA SITUATION DES IMMOBILISATIONS ET DU PORTEFEUILLE TITRES DE LA BANQUE AU 31-12-2010 :	73
4.1.1- Situation des Immobilisations au 31-12-2010:	73
4.1.2- Situation du portefeuille titres au 31-12-2010 :	79
4.1.3- Principales acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles, incorporelles et Financières postérieures au 31/12/2010 :	82
4.2- RENSEIGNEMENTS FINANCIERS SUR LES ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS AU 31 DECEMBRE 2010 :	83
4.2.1- Etats financiers comparés au 31-12-2010 :	83
4.2.2- Tableau des mouvements des capitaux propres :	127
4.2.3- Tableau de répartition des bénéfices des trois derniers exercices	128
4.2.4- Evolution des dividendes :	128
4.2.5- Evolution du produit net bancaire et du résultat d'exploitation	128
4.2.6- Evolution du résultat net :	128
4.2.7 -Evolution de la marge brute d'autofinancement :	129
4.2.8 - Emprunts obligataires garantis par AMEN BANK	129
4.2.9 - Emprunts obligataires souscrits par AMEN BANK en 2010:	129
4.2.10 - Emprunts obligataires émis par AB :	129
4.2.11 – Structure des souscripteurs à l'emprunt obligataire subordonné 2010:	130
4.2.12-Principaux indicateurs et ratios	130
4.3- ETATS FINANCIERS CONSOLIDES COMPARES AU 31 -12-2010:	132
4.4 - INDICATEURS BOURSIERS :	161
4.5 - EVOLUTION DU COURS DE L'ACTION :	161

Chapitre-5: ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE CONTROLE DES COMPTES..... 162

5.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION :	162
5.1.1- Membres du conseil d'administration ;	162
5.1.2- Fonction des membres des organes d'administration et de direction dans la Banque :	162
5.1.3- Principales activités exercées en dehors de la Banque au cours des trois dernières années par les membres des organes d'administration et de direction :	162

5.1.4-	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés :	163
5.1.5 -	Fonctions des représentants permanents des personnes morales membres du conseil d'administration dans la société qu'ils représentent :	164
5.2-	INTERETS DES DIRIGEANTS DANS LA BANQUE AU 31-12-2010 :	164
5.2.1 -	Rémunérations et avantages en nature attribués aux membres des organes d'administration et de direction au titre de l'exercice 2010 :	164
5.2.2-	Prêts et garanties accordés en faveur des membres des organes d'administration et de direction au 31-12-2010 :	165
5.3-	CONTROLE :	165
5.4	NATURE ET IMPORTANCE DES OPERATIONS CONCLUES DEPUIS LE DEBUT DU DERNIER EXERCICE AVEC LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION AINSI QU'AVEC UN CANDIDAT A UN POSTE DE MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION OU UN ACTIONNAIRE DETENANT PLUS DE 5% DU CAPITAL :	165
Chapitre- 6:	PERSPECTIVES D'AVENIR	166
6.1	- EVOLUTION RECENTE ET ORIENTATION STRATEGIQUE	166
6.1.1.	Evolution récente : Activité de la banque durant le premier semestre 2011	166
6.1.2-	Stratégie de développement :	168
6.2	LES PERSPECTIVES D'AVENIR.....	170
6.2.1-	Analyse des écarts enregistrés et des modifications effectuées au niveau des prévisions 2011 – 2015 par rapport aux informations prévisionnelles 2010 - 2014	170
6.2.2	Les prévisions 2011 - 2015 :	171
6.2.2.1	Les hypothèses de prévisions retenues.....	174
6.2.2.2	Les Ressources de la Banque :	177
6.2.2.3	Les Emplois de la Banque :	178
6.2.2.4	Les résultats d'exploitation.....	179
6.2.2.5	Risques et couverture	180
6.3	LES ETATS FINANCIERS PREVISIONNELS :	182
6.4	INDICATEURS ET RATIOS :	185

PRESENTATION RESUMEE DE LA SOCIETE

Parmi les quatorze banques commerciales tunisiennes, **AMEN BANK** se distingue par sa longue histoire qui remonte à plus d'un siècle. En effet, c'est au XIX^{ème} siècle et plus précisément en 1880, qu'a eu la création de la Société Centrale de Banque, un établissement français qui s'est installé en Tunisie sous la dénomination de "Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie" (CFAT). Le siège du CFAT était à Alger et l'implantation d'une succursale à Tunis entrainait dans le cadre d'un vaste mouvement d'installation d'établissements de crédit métropolitains.

L'année 1967 allait témoigner de la transformation de la dite succursale en une véritable banque par la naissance du "Crédit Foncier et Commercial de Tunisie" (le CFCT). L'année 1971 marque, pour sa part, un tournant décisif dans l'histoire de la banque. En effet, une jeune institution financière, la Banque Générale d'Investissement "BGI SA" créée par MM. Brahim, Béchir et Rachid Ben Yedder, et devenue ultérieurement la "PGI holding", prend le contrôle du CFCT. Un nouveau Conseil d'Administration est élu. Il nomme le Président de la PGI, Monsieur Rachid Ben Yedder, Président Directeur Général du CFCT.

Au cours de l'année 1994, l'action CFCT est introduite en bourse. En Janvier 1995, le CFCT change de dénomination et devient AMEN BANK.

AMEN BANK fait partie du groupe AMEN constitué, actuellement, de 42 sociétés opérant dans plusieurs secteurs de l'économie tunisienne (banque, assurance, leasing, Sicar, gestion de titres, santé, tourisme...). A la tête de ce groupe se trouve la société holding PGI (société de Participation de Gestion et d'Investissement) dont les principaux actionnaires sont les membres de la famille BEN YEDDER.

AMEN BANK est elle-même à la tête d'un groupe constitué de 21 sociétés du groupe AMEN opérant essentiellement dans le domaine des finances et ayant réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 323 MDT en 2010.

En 2010, AMEN BANK a collecté 4 733 MDT de Ressources en augmentation de 21,7% par rapport à 2009. Les emprunts et ressources spéciales ont atteint un encours de 489 MDT enregistrant une augmentation de 30,6 % par rapport à 2009.

Les crédits à la clientèle ont totalisé 3 714 MDT à fin décembre 2010 en affichant une progression de 26% tandis que le portefeuille titres d'investissement a réalisé une régression de 3,6 % pour se situer à 434 MDT au 31 décembre 2010.

Ces évolutions ont permis à la banque de réaliser un chiffre d'affaires de 331 MDT contre 273 MDT en 2009. Le produit net bancaire s'est situé à 170 MDT au 31 décembre 2010 en progression de 21,49% et le bénéfice de l'exercice 2010 avant modifications comptables a été de 61,4 MDT. Le ratio de solvabilité a atteint, compte non tenu des engagements de financements donnés, 13,13 % en 2010 contre un ratio réglementaire de 8 %.

Amen BANK a entrepris des actions d'assainissement de son portefeuille qui ont abouti à un taux de créances classées de 10,3% et un taux de couverture de ces mêmes créances de 71,1%.

Par ailleurs, Amen BANK projette une croissance soutenue de l'ensemble de ses activités, une extension régulière de son réseau, une politique de couverture des risques prudente, le maintien de la productivité de ses effectifs, la diminution de son coefficient d'exploitation et une amélioration de la rentabilité de ses fonds propres.

Nature	(En mDT)				
	2010	2009	2008	Variation	
				2010-2009	2009-2008
Créances clientèle (classe 0,1)	4 321 005	3 354 059	2 578 238	28,83%	30,09%
Créances classées (classe 2, 3,4) (a)	498 559	452 113	445 435	10,27%	1,50%
Total créances (Bilan et hors bilan) (b)	4 819 564	3 806 712	3 023 673	26,61%	25,88%
Agios réservés	108 621	105 224	99 234	3,23%	6,04%
Provisions affectées aux créances	245 702	215 130	164 233	14,21%	30,99%
Total Provisions et agios réservés (c)	354 323	320 354	263 467	10,60%	21,59%
Taux de couverture de l'ensemble des créances (c/b)	7,35%	8,42%	8,71%	-12,71%	-3,41%
Taux de couvertures des créances classées(c/a)	71,07%	70,86%	59,15%	0,30%	19,80%
Taux des créances classées (a/b)	10,34%	11,88%	14,73%	-12,96%	-19,37%

IMPACT DES EVENEMENTS SOCIO-POLITIQUES SURVENUS EN TUNISIE DEPUIS LE DEBUT DE L'ANNEE SUR L'ACTIVITE DE LA BANQUE :

Au cours des perturbations sociales qu'a connu le pays au cours du premier trimestre 2011, Amen Bank s'est mobilisé grâce à un comité de crise pour assurer la continuité de l'activité. La sauvegarde des données informatiques a été le principal souci de ce comité qui a assuré pleinement cette mission.

Certaines agences ont subi des dégâts matériels mais grâce à un redéploiement des moyens humains et matériels, la banque a pu assurer la continuité de son activité dans des conditions normales.

Des négociations ont été abordées avec les partenaires sociaux qui ont rapidement abouti à des accords dont les principales conclusions sont :

- revalorisation des primes de fonction pour tout le personnel aussi bien du siège que du réseau ;
- mise en place d'un nouveau système d'intéressement aux résultats de la Banque,
- et recrutement de nouveaux employés et cadre pour améliorer les conditions de travail dans les différents services et agences de la Banque.

L'activité économique de la Tunisie, au cours du premier semestre 2011 s'est caractérisé par :

- une reprise progressive de l'activité économique enregistrée au mois d'avril de l'année en cours,
- un déficit courant qui a connu une quasi-stabilisation, atteignant 3% du PIB pour les cinq premiers mois de l'année en cours.
- une diminution des entrées nettes de capitaux a entraîné une contraction des avoirs nets en devises qui ont atteint, à la date du 27 juin courant, 9.893 MDT ou l'équivalent de 110 jours d'importation contre 147 jours à la fin de l'année 2010.
- l'accroissement de la masse monétaire de 3,7% durant les cinq premiers mois de l'année en cours, contre 3,9% pour la même période de l'an passé suite à l'augmentation des concours à l'économie et des créances nettes sur l'Etat, d'une part, et du recul sensible des créances nettes sur l'extérieur, d'autre part.

Mais les banques ont continué à fournir les financements nécessaires qui ont progressé de 7,1%. Quant aux créances impayées et accrochées et les comptes débiteurs, ils ont connu une nette augmentation, reflétant les difficultés que rencontrent certaines entreprises pour honorer leurs engagements dans les

délais fixés. Pour les dépôts auprès des banques, ils ont enregistré, au cours du mois de mai 2011, une baisse de 1,1% qui a concerné surtout les dépôts à terme.

En plus de la réduction du taux de la réserve obligatoire à trois reprises depuis le début de l'année, la contraction de la liquidité bancaire a nécessité l'intervention accrue de la Banque Centrale pour injecter la liquidité sur le marché monétaire et ce, pour une enveloppe moyenne de 2.424 MDT. Quant au taux d'intérêt, il a atteint, en termes de moyenne quotidienne, 4,25% au mois de juillet contre 4,50% pour le mois précédent.

A la lumière de ces évolutions et en vue de soutenir l'amélioration progressive de la situation économique et fournir les financements nécessaires aux entreprises afin de rattraper la baisse enregistrée par le taux de croissance, le Conseil d'Administration a décidé de diminuer le taux d'intérêt directeur de la Banque Centrale de 50 points de base pour le ramener de 4,5% à 4%.

Pour Amen Bank, l'évolution des crédits à la clientèle reste conforme aux prévisions établies dans son Business plan puisque la progression a dépassé 7% pour un objectif annuel de 12%.

Les dépôts sont en deçà des objectifs arrêtés (504 MDT pour l'année 2011 dont 135 réalisés en juin), mais le retard reste récupérable au vu de la saisonnalité de cette activité.

Au niveau de l'exploitation le chiffre d'affaires a progressé à un taux de 13.1% mais les charges d'exploitation progressent à un taux légèrement supérieur soit 18,8%. Quant au PNB il enregistre une progression de 8%.

Chapitre 1 – RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

1.1-RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE :

**Le Directeur Général et Vice-Président du Conseil d'Administration d'AMEN BANK
Monsieur Ahmed EL KARM**



1.2-ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE :

« A notre connaissance, les données du présent document de référence sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leurs jugements sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la banque. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée. »

**Le Vice-Président et Directeur Général d'AMEN BANK
Monsieur Ahmed EL KARM**



1.3- RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES :

Etats financiers individuels de AMEN BANK- Exercices 2008 – 2009 :

F.M.B.Z. KPMG TUNISIE

Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Mr.Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI- Rue du Lac Ichkeul, les Jardins du Lac, Immeuble KPMG 1053 Les Berges du Lac.

Société les commissaires aux comptes associés MTBF

Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Mr.Ahmed BELAIFA- Passage du Lac Annecy- 1053- Les Berges du Lac.



Etats financiers individuels de AMEN BANK- Exercice 2010 :

AMC ERNST & YOUNG

Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Mr.Noureddine HAJJI – Bd de LA TERRE ; centre urbain Nord. 1003 Tunis

Société les commissaires aux comptes associés MTBF

Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Mr.Ahmed BELAIFA- Passage du Lac Annecy- 1053- Les Berges du Lac.

Etats financiers consolidés de AMEN BANK- Exercice 2009 :

F.M.B.Z. KPMG TUNISIE

Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Mr.Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI- Rue du Lac Ichkeul, les Jardins du Lac, Immeuble KPMG 1053 Les Berges du Lac.

Société les commissaires aux comptes associés MTBF

Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Mr.Ahmed BELAIFA- Passage du Lac Annecy- 1053- Les Berges du Lac.

Etats financiers consolidés de AMEN BANK- Exercice 2010 :

AMC ERNST & YOUNG

Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Mr.Noureddine HAJJI - – Bd de LA TERRE ; centre urbain Nord. 1003 Tunis

Société les commissaires aux comptes associés MTBF

Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Mr.Ahmed BELAIFA- Passage du Lac Annecy- 1053- Les Berges du Lac.

Extraits des opinions des commissaires aux comptes :

Opinion sur les états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2008.

Les états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2008 arrêtés par le conseil d'administration ont fait l'objet d'un audit effectué par les sociétés FMBZ. KPMG Tunisie représentée par Mr. Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI et MTBF membre de PRICE WATERHOUSE COOPERS représentée par Mr. Ahmed BELAIFA, selon les normes professionnelles applicables en Tunisie et ont été certifiés en émettant la réserve suivante:

« - Ainsi qu'il en est fait mention aux notes (3-3), (3-7), (4-2) et (4-4) aux états financiers, certains comptes d'actifs et de passifs comportent des soldes non justifiés, pour lesquels la Banque a entamé un travail d'analyse et de justification depuis l'exercice 2006. Ces travaux étant en cours, à la clôture de l'exercice 2008, l'impact éventuel de cette action sur les éléments des états financiers ne peut pas être cerné. »

Opinion sur les états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2009.

Les états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2009 arrêtés par le Conseil d'Administration ont fait l'objet d'un audit effectué par les sociétés FMBZ KPMG Tunisie représentée par Mr Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI et MTBF membre de PRICE WATERHOUSE COOPERS représentée par

Mr Ahmed BELAÏFA, selon les normes professionnelles applicables en Tunisie et ont été certifiés en émettant les réserves suivantes :

- « Ainsi qu'il en est fait mention aux notes (3-3), (3-7), (4-2) et (4-4) aux états financiers, certains comptes d'actifs et de passifs comportent des soldes non justifiés, tandis que d'autres comptes d'ordre se rapportant aux opérations de change ne sont pas apurés. La Banque a engagé un travail d'analyse et de justification qui n'est pas encore clôturé. L'impact éventuel de cette situation sur les éléments des états financiers ne peut pas être cerné.
- Conformément à la deuxième résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 mai 2004, un montant de 14.541 mDT a été transféré des réserves, devenues disponibles, aux provisions sur les créances douteuses de la clientèle. Ce traitement ne correspond pas au traitement prévu par la norme comptable NCT 14.

A notre avis, sous réserve de l'incidence sur les états financiers des questions évoquées aux paragraphes précédents, ceux ci sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect important, une image fidèle de la situation financière d'Amen Bank ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques :

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, et à l'exception des points ci-dessus exposés, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.

Ainsi qu'il en est fait mention ci-dessus, nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que le système de contrôle interne de la Banque a enregistré des améliorations durant l'année 2009. Cependant, un certain nombre d'anomalies persistent telque consigné dans nos rapports sur le contrôle interne.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité à la réglementation en vigueur de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société ».

Opinion sur les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2009.

Les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2009 arrêtés par le conseil d'administration ont fait l'objet d'un audit effectué par les sociétés FMBZ. KPMG Tunisie représentée par Mr. Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI et MTBF membre de PRICE WATERHOUSE COOPERS représentée par Mr. Ahmed BELAÏFA, selon les normes professionnelles applicables en Tunisie et ont été certifiés en émettant les réserves suivantes :

- (i) «Les états financiers de certaines sociétés consolidées ne sont pas certifiés à la date du présent rapport. Il s'agit des sociétés suivantes : Sogerec, Amen Project, El Khir, Tuninvest International Sicar et Clinique El Amen La Marsa. Par ailleurs, à l'exception des liasses de consolidation des sociétés Tunisie Leasing, Tunisys, Kawaris et Amen Soft, les autres liasses des sociétés du groupe, servant de base pour la préparation des états financiers consolidés, ne sont pas actuellement auditées par leurs commissaires aux comptes respectifs.

Opinion sur les comptes annuels :

- (ii) Nous devons formuler des réserves sur les points suivants :
- Ainsi qu'il en est fait mention aux notes (3-3), (3-7), (4-2) et (4-4) aux états financiers de la société mère Amen Bank, certains comptes d'actifs et de passifs comportent des soldes non justifiés, tandis que d'autres comptes d'ordre se rapportant aux opérations de change ne sont pas apurés. La Banque a engagé un travail d'analyse et de justification qui n'est pas encore clôturé. L'impact éventuel de cette situation sur les éléments des états financiers ne peut pas être cerné.
 - Au niveau de la société mère Amen Bank, et conformément à la deuxième résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 mai 2004, un montant de 14.541 mDT a été transféré des réserves, devenues disponibles, aux provisions sur les créances douteuses de la clientèle. Ce traitement ne correspond pas au traitement prévu par la norme comptable NCT 14.
 - Le groupe n'a pas présenté dans les états financiers consolidés une note sur les parties liées conformément aux dispositions de la norme comptable tunisienne numéro 39.

A notre avis, sous réserve des ajustements qui auraient pu découler des situations décrites dans le paragraphe (i) et sous réserve de l'incidence sur les états financiers consolidés des points évoqués dans le paragraphe (ii), ceux-ci sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle de la situation financière du Groupe Amen Bank au 31 décembre 2009, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables tunisiennes.

Vérifications et informations spécifiques :

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, et à l'exception des points ci-dessus exposés, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion du groupe au titre de l'exercice.

Ainsi qu'il en est fait mention ci-dessus, nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que le système de contrôle interne de la société mère Amen Bank comporte un certain nombre d'anomalies consignées dans nos rapports sur le contrôle interne. »

Opinion sur les états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2010.

Les états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2010 arrêtés par le conseil d'administration ont fait l'objet d'un audit effectué par les sociétés AMC Ernst & Young représentée par Mr. Noureddine HAJJI et MTBF membre de PRICE WATERHOUSE COOPERS représentée par Mr. Ahmed BELAIFA, selon les normes professionnelles applicables en Tunisie et ont été certifiés en émettant les réserves suivantes :

«Justification de l'opinion avec réserves

- Ainsi qu'il est indiqué dans les notes aux états financiers (notes explicatives 1.1, 1.2, 1.7 et 2.4), certains comptes d'actifs et de passifs, notamment des comptes d'attente, des comptes de liaison et de régularisation, les comptes BCT et correspondants et des comptes en devises, faisant apparaître des suspens à la fois débiteurs et créditeurs et d'écarts non justifiés, ont donné lieu à la constitution par la banque de provisions à hauteur de 29 980 KDT, dont 8 051 KDT constituées au titre de l'exercice 2010. Nos procédures d'audit ne nous ont pas permis de conclure, au stade actuel d'avancement des travaux d'apurement, que les provisions ainsi constituées suffisent pour couvrir les risques de perte liés à ces comptes.

- Ainsi qu'il est mentionné dans les notes aux états financiers (Principes et méthodes comptables pertinents appliqués, note 5), les biens immobiliers acquis dans le cadre du recouvrement sont classés en « immeubles hors exploitation », détenus en vue de leur revente. Ils ne font pas l'objet d'amortissement et sont évalués, par référence aux dispositions de la norme comptable internationale IFRS 5, au plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur après déduction des coûts estimés de vente. Certains actifs, inscrits sous cette rubrique depuis plus de 2 ans pour un montant total de 12 millions de dinars, n'ont pas fait l'objet d'une évaluation récente de leur juste valeur pour les besoins du test de dépréciation. En conséquence, nous n'avons pas été en mesure de recueillir des éléments probants suffisants et appropriés pour justifier l'absence de risque de dépréciation sur ces actifs et nous ne pouvons pas, de ce fait, déterminer si un ajustement de ce montant est nécessaire.

Opinion avec réserves

A notre avis et sous réserve de l'incidence des questions évoquées au paragraphe « Justification de l'opinion avec réserves », les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière d'Amen Bank, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note explicative 7.2 qui décrit le fait que la banque fait actuellement l'objet d'un contrôle fiscal approfondi couvrant les exercices 2008 et 2009. A cette date, aucune notification n'a été communiquée à la banque. De ce fait, l'impact définitif de cette situation ne peut être estimé. Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question

Rapport sur les vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, et à l'exception des points exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que notre examen a mis en évidence des insuffisances de contrôle se traduisant par des anomalies d'équilibre de certaines journées comptables au cours de l'exercice 2010 et des exercices antérieurs. Les anomalies détectées au cours de l'exercice 2010 ont été régularisées et un système de veille a été mis en place pour permettre d'identifier, de suivre et de régulariser les opérations à l'origine de ces anomalies.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur. »

Opinion sur les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2010.

Les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2010 arrêtés par le conseil d'administration ont fait l'objet d'un audit effectué par les sociétés AMC Ernst & Young représentée par Mr. Nouredine HAJJI et MTBF membre de PRICE WATERHOUSE COOPERS représentée par Mr. Ahmed BELAIFA, selon les normes professionnelles applicables en Tunisie et ont été certifiés en émettant les réserves suivantes :

« Justification de l'opinion avec réserves

- Ainsi qu'il est indiqué dans les notes aux états financiers consolidés (notes explicatives 1, 2, 7 et 12), certains comptes d'actifs et de passifs au niveau de la société mère Amen Bank, notamment des comptes d'attente, des comptes de liaison et de régularisation, les comptes BCT et correspondants et des comptes en devises, faisant apparaître des suspens à la fois débiteurs et créditeurs et des écarts non justifiés, ont donné lieu à la constitution par la banque de provisions à hauteur de 29 980 KDT, dont 8 051 KDT constituées au titre de l'exercice 2010. Nos procédures d'audit ne nous ont pas permis de conclure, au stade actuel d'avancement des travaux d'apurement, que les provisions ainsi constituées suffisent pour couvrir les risques de perte liés à ces comptes.
- Ainsi qu'il est mentionné dans les notes aux états financiers consolidés (Principes et méthodes comptables pertinents appliqués, note 5.5), les biens immobiliers acquis par la société mère Amen Bank dans le cadre du recouvrement sont classés en « immeubles hors exploitation », détenus en vue de leur revente. Ils ne font pas l'objet d'amortissement et sont évalués, par référence aux dispositions de la norme comptable internationale IFRS 5, au plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur après déduction des coûts estimés de vente. Certains actifs, inscrits sous cette rubrique depuis plus de 2 ans pour un montant total de 12 millions de dinars, n'ont pas fait l'objet d'une évaluation récente de leur juste valeur pour les besoins du test de dépréciation. En conséquence, nous n'avons pas été en mesure de recueillir des éléments probants suffisants et appropriés pour justifier l'absence de risque de dépréciation sur ces actifs et nous ne pouvons pas, de ce fait, déterminer si un ajustement de ce montant est nécessaire.
- Ainsi qu'il est indiqué dans les notes aux états financiers consolidés (Principes et méthodes comptables pertinents appliqués, note 5.9), la charge d'impôt est calculée en application de la méthode d'impôt exigible. Selon nous, seule la méthode d'impôt différée est appropriée dans le contexte d'établissement d'états financiers consolidés. Nous ne sommes pas en mesure, compte tenu des informations disponibles, de déterminer les ajustements qu'il convient d'apporter aux capitaux propres consolidés et au résultat consolidé au 31 décembre 2010

Opinion avec réserves

A notre avis et sous réserve de l'incidence des questions évoquées au paragraphe « Justification de l'opinion avec réserves », les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du Groupe Amen Bank, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note explicative 29 qui décrit le fait que la société mère du Groupe Amen Bank fait actuellement l'objet d'un contrôle fiscal approfondi couvrant les exercices 2008 et 2009. A cette date, aucune notification n'a été communiquée à la banque. De ce fait, l'impact définitif de cette situation ne peut être estimé. Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question

Rapport sur les vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, et à l'exception des points exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice. »

ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES :

« Nous avons procédé à la vérification des informations financières et des données comptables figurant dans le présent Document de référence en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la régularité des informations financières et comptables présentées. »

AMC ERNST & YOUNG
Noureddine HAJJI

AMC ERNST & YOUNG
Boulevard de la Terre
Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
Tél: 70 749 111

MTBF
Ahmed BELAIFA

Les Commissaires aux comptes associés
MTBF
Membre de
PRICEWATERHOUSECOOPERS
Passage du Lac Van
1053 - Les Berges du Lac - TUNIS
Tél: 216 71 862 156
Fax: 216 71 862 155

1.4- RESPONSABLE DE L'INFORMATION :

Mr. Houssein MOUELHI
Directeur Général Adjoint
Tél. : 71 148 000 - Poste : 812
Fax : 71 830 517
E-mail : mouelhi.houssein@amenbank.com.tn

Conseil du Marché Financier
L'Enregistrement de ce document de référence ne remplace en aucun cas le visa délivré au vu de l'article 2 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 qui sera sollicité à l'occasion de chaque opération

Conseil du Marché Financier
Enregistrement n° 11 - 003 / du 12 AOUT 2011
Délivré au vu de l'article 14 du règlement du CMF relatif à l'APE
Le Président du Conseil du Marché Financier
Signé: Mohamed Ferid EL KOBBI



Chapitre 2- RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA BANQUE ET SON CAPITAL

2.1- RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT AMEN BANK :

2.1.1- Dénomination et siège social :

Dénomination sociale : AMEN BANK.
Siège social : Avenue Mohamed V-1002 Tunis.
Tél. : 71.148 000.
Fax : 71.833 517.
Télex : 18 801- 18 800
SWIFT : CFCTTNTXXX
Internet Banking : www.amennet.com.tn
Site web : www.amenbank.com.tn.
E Mail : amenbank@amenbank.com.tn.

2.1.2- Forme juridique et législation particulière applicable :

AMEN BANK est une société anonyme régie par les textes législatifs et réglementaires en vigueur et notamment la loi 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle que modifiée et complétée par la loi 2006-19 du 2 mai 2006.

2.1.3- Date de constitution et durée de vie :

AMEN BANK a été constituée le 18 juillet 1967.

La durée de vie de la société est de 99 ans.

2.1.4- Objet social :

Article 2 des statuts :

La Société a pour objet de faire, en tous pays et dans les conditions autorisées par la législation en vigueur tant pour elle-même que pour le compte de tiers ou en participation toutes opérations de banque, d'escompte, de crédit, de commission, de change ou de bourse, toutes souscriptions et commissions, comme tous achats, ventes, changes et placements de fonds d'Etat, d'actions, d'obligations et autres valeurs quelconques ; tous recouvrements de toutes créances pour le compte de tiers et généralement sans exception, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à la profession de banquier.

Elle peut notamment, sans que l'énumération, ci-après seulement énonciative, puisse être en quoi que ce soit limitative :

1 – Recevoir tous dépôts de fonds en compte courant ou autrement, avec ou sans intérêts, remboursables à vue, sous préavis ou à terme ;

2 – Réaliser tous prêts et opérations de crédit ou d'avances, avec ou sans garantie, l'achat, la vente, l'escompte, le réescompte, l'encaissement, le nantissement de tous engagements ou créances, effets de commerce, chèques, warrants, effets publics, bons du trésor et comme conséquence des dites opérations l'achat, la vente, le nantissement de toutes marchandises ainsi que la commission et le courtage les concernant ;

3 – Prêter sur hypothèques, à moyen ou long terme, soit seule, soit en participation avec tous autres établissements, s'il y a lieu sous sa propre garantie, aux propriétaires d'immeubles, les dits prêts amortissables ou non amortissables et réalisables par obligations simples ou sous forme d'ouvertures de crédit ;

4 – Acquérir ou de faire acquérir par voie de cession ou autrement et de rembourser avec ou sans subrogation des créances privilégiées ou hypothécaires et des créances sur personnes et établissements publics ;

5 – Recevoir tous dépôts de titres, monnaies, valeurs et objets quelconques sans que la responsabilité du dépôt puisse s'étendre au cas de force majeure ou de vice propre, louer tous coffres et compartiments de coffres ;

6 – Effectuer toutes opérations sur valeurs mobilières, spécialement l'achat, la souscription, la vente, le nantissement, le report de tous titres ainsi que toutes émissions de titres, tous services financiers, services de coupons, services de transferts, ordres de bourse ;

7 - Réaliser toutes opérations de change, achats, ventes, emprunts, prêts, nantissements, reports de monnaies ou de devises étrangères ainsi que de métaux précieux ;

8 – Donner toutes acceptations, cautions, avals et garanties quelconques ;

9 – Contracter et négocier tous emprunts publics ou privés, participer à ces emprunts ainsi qu'à toutes souscriptions ;

10 – Effectuer tous paiements, ainsi que tous recouvrements de toutes sommes et valeurs par tous moyens amiables, administratifs et judiciaires ;

11 – Passer avec tous paiements et tous établissements et collectivités publics ou privés, toutes conventions et accords, les exécuter ;

12 – Acquérir, par quelque mode que se soit, tous immeubles bâtis ou non bâtis, situés en tous pays, les mettre en valeur, notamment par l'édification ou la transformation de constructions pour toutes destinations et par tous travaux de viabilité et autres, les administrer et les exploiter par bail, location ou autrement, les aliéner en tout ou en partie par voie de vente, d'échange, apport en société ou autrement ;

13 – Constituer toutes sociétés, même étrangères ou participer à leur constitution, s'intéresser par voie d'apports, fusions, scissions, participations, prêts, ouvertures de crédits, souscriptions ou achats d'actions, de titres ou droits sociaux dans toutes sociétés ou associations, créées ou à créer.

Et généralement, faire sans exception toutes opérations financières, commerciales, industrielles mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à la profession de banquier.

2.1.5- Registre de commerce :

B 176041996

2.1.6- Exercice social :

Du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.

2.1.7- Clauses statutaires particulières:

Répartition statutaire des bénéfices:

Article 44 : Affectation de résultat :

Les produits nets de la banque, déduction faite des frais généraux et des charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques, constituent les bénéfices nets majorés ou minorés des résultats reportés, et ce, après déclaration de ce qui suit :

- Le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, et ce, après déduction de ce qui suit :
- Une fraction égale à 5% du bénéfice déterminé comme ci-dessus indiqué au titre de réserves légales. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint le dixième du capital social.
- La réserve prévue par les textes législatifs spéciaux dans la limite des taux qui y sont fixés.

- Les réserves statutaires.

Sur l'excédent disponible, l'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration, a le droit de prélever toutes sommes qu'elle juge convenable, soit pour des amortissements supplémentaires de l'actif, soit pour être versées à un ou plusieurs fonds de réserves extraordinaires, généraux ou spéciaux soit pour être reportées à nouveau sur l'exercice suivant.
Le solde appartient aux actionnaires.

Article 45 : Modalités de distribution des dividendes :

L'époque, le mode et le lieu de paiement des dividendes sont fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire, à défaut, par le Conseil d'Administration, qui ne peut dans tous les cas dépasser le délai de trois (03) mois à partir de la décision de l'Assemblée Générale.

Les dividendes de toute action nominative sont valablement payés au porteur du titre.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur exigibilité sont prescrits.

Assemblées Générales :

Article 31 :

1 – Les actionnaires se réunissent en Assemblées Générales Ordinaires, Extraordinaires ou à caractère constitutif.

Les Assemblées Générales sont qualifiées :

- D'Assemblées Extraordinaires lorsqu'elles sont appelées à décider ou à autoriser toute augmentation de capital ou à délibérer sur toutes les modifications statutaires, y compris celles touchant à la forme ou à l'objet de la société ;
- D'Assemblées à caractère constitutif lorsqu'elles sont appelées à vérifier des apports en nature ou des avantages particuliers ;
- Et d'Assemblées Ordinaires dans tous les autres cas.

2 – L'Assemblée Générale Ordinaire est réunie chaque année, dans les six premiers mois suivant la clôture de l'exercice social, sur la convocation du Conseil d'Administration, et en cas de nécessité, elle sera convoquée par les personnes agissant conformément aux dispositions légales en vigueur.

3 – L'Assemblée Générale Extraordinaire est convoquée par le Conseil d'Administration lorsqu'il en reconnaît l'utilité.

4 – L'Assemblée à caractère constitutif est convoquée par le Conseil d'Administration lorsqu'il doit être procédé à la vérification d'apports en nature ou d'avantages particuliers.

Article 32 : Règlement des assemblées générales :

1-Les Assemblées Générales réunies sur première convocation ne peuvent, quelle que soit leur nature, se tenir avant le seizième jour suivant celui de la publication de l'avis de convocation.

Les Assemblées Générales Ordinaires réunies sur deuxième convocation ne peuvent être tenues que dès le seizième jour suivant la date prévue pour la tenue de la première Assemblée Générale Ordinaire.

Les convocations sont faites par un avis inséré dans le Journal Officiel de la République Tunisienne et deux quotidiens dont l'un est en langue arabe.

Les actionnaires qui en ont fait la demande sont d'autre part convoqués à leurs frais au moyen de lettres expédiées dans le délai imparti pour la convocation de l'Assemblée. La deuxième convocation d'Assemblée Générale, autres que les Assemblées Ordinaires sont faites en outre dans les formes prescrites par la loi.

Si l'Assemblée est tenue sur deuxième convocation, l'avis de convocation reproduit l'ordre du jour et le résultat de chacune des Assemblées précédentes.

2- Les avis de convocation mentionnent l'ordre du jour de l'Assemblée et les jour, heure et lieu de la réunion. Si l'Assemblée est tenue sur deuxième convocation, l'avis reproduit l'ordre du jour et le résultat de l'Assemblée précédente.

3- Les assemblées sont réunies soit au siège social, ou tout autre endroit désigné par le Conseil d'Administration.

4- L'ordre du jour est arrêté par le conseil d'Administration si la convocation est faite par lui, par les commissaires ou par d'autres personnes prévues par la réglementation en vigueur.

Il ne peut être mis en délibération que les propositions figurant à l'ordre du jour.

Article 33 : Droit d'assister à l'AGE:

Sous réserve des dispositions du premier alinéa de l'article 38 ci-après, tout actionnaire a droit d'assister aux Assemblées Générales sur simple justification de son identité, à condition que ses actions soient libérées des versements exigibles et aient été immatriculées à son nom cinq jours au moins avant la réunion.

1- Le conseil d'Administration peut toutefois, s'il le juge utile, remettre aux actionnaires des cartes d'admission nominatives et personnelles.

2- Les actionnaires peuvent se faire représenter par toute personne munie d'un mandat spécial.

Les pouvoirs, dont la forme est déterminée par le Conseil d'Administration doivent être déposés au siège social cinq jours au moins avant la réunion et pendant le délai fixé par le CA.

3- Les représentants légaux d'actionnaires juridiquement incapables et les représentants des sociétés actionnaires ont accès aux Assemblées.

L'usufruitier représente valablement le nu-propriétaire.

4- Le Conseil d'Administration a la faculté, par voie de mesure générale, d'abrèger les délais ci-dessus fixés.

Article 35 : Droit de vote :

1 – Chaque membre de l'Assemblée Générale a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

2 – Les votes sont exprimés, soit à main levée, soit par appel nominal.

Article 38 : Droit de siéger et de quorum de l'A.G.O :

1 – L'Assemblée Générale Ordinaire (annuelle ou convoquée extraordinairement) se compose des propriétaires de dix actions ou plus libérées de versements exigibles.

Toutefois, les propriétaires de moins de dix actions doivent, afin de pouvoir user de ce droit de réunion, déposer leurs pouvoirs au siège social cinq jours au moins avant la réunion de l'Assemblée.

2 – Pour délibérer valablement, l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle, ou l'Assemblée Générale Ordinaire convoquée extraordinairement doit être composée d'actionnaires ou de représentants d'actionnaires possédant ou représentant le 1/3 au moins des actions donnant droit au vote.

Si ce quorum n'est pas atteint, l'Assemblée est convoquée à nouveau, dans les formes et délais indiqués sous l'article 32 ci-dessus, et les délibérations sont valablement prises quel que soit le nombre des actions représentées, mais elles ne peuvent porter que sur les questions figurant à l'ordre du jour de la première réunion.

3 – Les délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle ou convoquée extraordinairement sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Article 39 : Pouvoirs de l'AGO :

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle entend le rapport du Conseil d'Administration sur la marche de la société et les rapports des commissaires aux comptes.

L'Assemblée Générale Ordinaire discute, approuve ou redresse les comptes et statue sur l'affectation et la répartition des bénéfices.

Elle approuve ou désapprouve les conventions insérées sous l'article 27 ci-dessus.

Elle nomme, ou révoque les Administrateurs et les Commissaires aux Comptes et leur donne tous quitus. Elle approuve ou rejette les nominations provisoires d'Administrateurs autorisées par l'article 20 ci-dessus.

Elle fixe le montant des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration, ainsi que la rémunération des Commissaires aux Comptes.

Elle confère au Conseil d'Administration les autorisations nécessaires pour tout acte excédant les pouvoirs attribués au dit Conseil ; notamment elle autorise tous emprunts par voie d'émission d'obligations.

Enfin, elle délibère sur toute proposition portée à son ordre du jour et qui n'est pas de la compétence de toute autre Assemblée Générale Extraordinaire.

Article 40 : Quorum de l'A.G.E :

1 – Les Assemblées Générales autres que les Assemblées Générales Ordinaires ne sont régulièrement constituées et ne délibèrent valablement qu'autant qu'elles sont composées d'actionnaires représentant au moins la moitié du capital social.

Et, si ce quorum n'est pas atteint, l'Assemblée réunie sur deuxième convocation, ne délibère valablement que si elle est composée d'actionnaires représentant le tiers au moins du capital social.

A défaut, il peut être procédé à une troisième convocation et ce dans un délai ne dépassant pas les deux mois à partir de la date de la convocation. L'Assemblée délibère valablement à la majorité des 2/3 des voix des actionnaires présents ou des représentants ayant droit au vote.

Dans toutes ces Assemblées, le quorum n'est calculé qu'après déduction de la valeur nominale des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions législatives ou réglementaires et notamment lorsqu'il s'agit d'Assemblées à caractère constitutif des actions appartenant à des personnes qui ont fait l'apport ou stipule les avantages particuliers soumis à l'appréciation de l'Assemblée.

2 – Dans toutes les Assemblées Générales, autres que les Assemblées Ordinaires, qu'elles soient réunies sur première convocation ou sur une convocation subséquente, les résolutions, pour être valables, doivent réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Article 41 : Pouvoirs de l'AGE :

1– L'Assemblée Générale Extraordinaire peut, sur la proposition du Conseil d'Administration, apporter aux présents statuts toutes les modifications dont elle reconnaîtra l'utilité.

2 – Elle peut, notamment, décider, sans que l'énumération ci-après ait un caractère limitatif :

- le changement de la nationalité de la société dans les conditions légales et réglementaires ;
- la transformation de la société en toute autre forme ;
- la modification directe ou indirecte de l'objet social ;
- la modification de la durée de la société, sa réduction, son extension ou la dissolution anticipée ;
- la modification de la dénomination sociale ;
- le transfert du siège social ;
- l'augmentation ou la réduction du capital social ;
- la fusion de la société avec toutes sociétés constituées ou à constituer ;
- la modification de la forme ou du taux des actions, ainsi que les conditions de leur transmission ;
- la réduction ou l'accroissement du nombre des Administrateurs, ainsi que du nombre des actions qu'ils doivent déposer dans la Caisse Sociale en garantie de leur gestion ;
- la modification du mode et des délais de convocation des Assemblées Générales, ainsi que la modification de la composition de l'Assemblée Générale Ordinaire ;
- la limitation du nombre des voix des actionnaires dans les Assemblées Générales ;

- toutes modifications à l'affectation et à la répartition des bénéfices ;
- et toutes modifications dans les conditions de la liquidation tant qu'elle n'est pas en contradiction avec les dispositions légales en vigueur notamment la loi relative aux établissements de crédits et les textes subséquents portant modification de cette loi.

Transmission des actions :

Article 13 : Cession des actions : La cession des actions s'opère librement conformément aux prescriptions légales en vigueur.

2.1.8- Nationalité :

Tunisienne.

2.1.9- Régime fiscal:

Droit commun.

2.1.10- Matricule fiscal :

000 M P 00221-M.

2.1.11- Capital social :

100.000.000 dinars divisés en 10.000.000 actions de 10 dinars chacune entièrement libérées.

2.1.12- Lieu où peuvent être consultés les documents relatifs à la banque :

Siège social de AMEN BANK : Av.Mohamed V- 1002 Tunis.

2.1.13- Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, les obligataires, le CMF, la BVMT et la STICODEVAM :

Mr.Houssein MOUELHI

Directeur Général Adjoint

Tél. : 71 148 000 Poste : 812

Fax : 71 830 517

E-MAIL : mouelhi.houssein@amenbank.com.tn

2.2 – RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL :

Capital Social	: 100.000.000 D.
Nombre d'actions	: 10.000.000.
Nominal	: 10 D.
Forme des actions	: Nominative.
Catégorie	: Ordinaire.
Libération	: Intégrale.
Jouissance	: 1 ^{er} janvier 2011.

2.3- TABLEAU D'EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL :

Date de la décision et l'organe qui l'a décidée	Nature de l'opération	Evolution du capital		Capital en circulation	
		Montant (en Drs)	Nombre de Titres	Montant (en Drs)	Nombre de Titres
A.G.C du 18-07-1967	Capital initial			325 000	32 500
A.G.E du 28-11-1973	Aug.par émission en numéraire	375 000	37 500	700 000	70 000
A.G.E du 21-03-1975	Aug.par émission en numéraire	300 000	30 000	1 000 000	100 000
A.G.E du 19-08-1975	Aug.par émission en numéraire	400 000	40 000	1 400 000	140 000
A.G.E du 05-03-1976	Aug.par incorporation de réserves	350 000	35 000	1 750 000	175 000
	Aug.par émission en numéraire	400 000	40 000	2 150 000	215 000
A.G.E du 09-07-1979	Aug.par incorporation de réserves	1 075 000	107 500	3 225 000	322 500
	Aug.par émission en numéraire	1 000 000	100 000	4 225 000	422 500
A.G.E du 11-02-1981	Aug.par incorporation de réserves	845 000	84 500	5 070 000	507 000
A.G.E du 26-07-1984	Aug.par émission en numéraire	3 930 000	393 000	9 000 000	900 000
A.G.E du 02-12-1985	Aug.par émission en numéraire	1 000 000	100 000	10 000 000	1 000 000
A.G.E du 22-06-1989	Aug.par incorporation de réserves	2 000 000	200 000	12 000 000	1 200 000
	Aug.par émission en numéraire	5 000 000	500 000	17 000 000	1 700 000
	Aug.par incorporation des réserves *	3 000 000	300 000	20 000 000	2 000 000
A.G.E du 23-09-1993	Aug.par incorporation de réserves	2 500 000	250 000	22 500 000	2 250 000
	Aug.par émission en numéraire	7 500 000	750 000	30 000 000	3 000 000
A.G.E du 27-07-1995	Aug.par émission en numéraire	7 000 000	700 000	37 000 000	3 700 000
	Aug.par incorporation de réserves	3 000 000	300 000	40 000 000	4 000 000
A.G.E du 19-09-1997	Aug.par incorporation de réserves	3 000 000	300 000	43 000 000	4 300 000
C.A 23-10-1997**	Aug.par émission en numéraire	10 000 000	1 000 000	53 000 000	5 300 000
C.A 28-10-1999**	Aug.par émission en numéraire	6 000 000	600 000	59 000 000	5 900 000
	Aug.par incorporation de réserves	2 000 000	200 000	61 000 000	6 100 000
C.A 15-02-2001**	Aug.par émission en numéraire	6 500 000	650 000	67 500 000	6 750 000
	Aug.par incorporation de réserves	2 500 000	250 000	70 000 000	7 000 000
A.G.E du 19-06-2007	Aug.par incorporation de réserves	5 000 000	500 000	75 000 000	7 500 000
	Aug.par émission en numéraire	5 000 000	500 000	80 000 000	8 000 000
	Aug.par offre publique de Souscription (OPS)	5 000 000	500 000	85 000 000	8 500 000
A.G.E du 11-06-2009	Aug. par émission en numéraire	7 500 000	750 000	92 500 000	9 250 000
	Aug. par incorporation de réserves	7 500 000	750 000	100 000 000	10 000 000

*Opération réalisée en 1992

** En vertu des pouvoirs accordés par l'AGE du 19-09-1997 pour augmenter le capital de la banque de 40 à 70 MD.

2.4- REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE AU 31 MAI 2011 :

Le capital de AMEN BANK au 31 mai 2011, est détenu à hauteur de 64,65% par le groupe AMEN, principalement à travers les sociétés COMAR, PGI Holding, PARENIN et la famille BEN YEDDER.

Ci-après la situation du capital au 31-05-2011 :

Actionnaires	Nombre d'actionnaires	Montant en DT	Nombre d'actions et de droits de vote	% du capital et de droits de vote
1/ Participations Privées tunisiennes	1 060	98 874 530	9 887 453	98,87%
- Personnes Morales	68	75 949 510	7 594 951	75,95%
Ayant 3 % et plus	4	67 589 160	6 758 916	67,59%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3 %	6	6 975 850	697 585	6,98%
Public ayant au maximum 0,5 %	58	1 384 500	138 450	1,38%
- Personnes Physiques	992	22 925 020	2 292 502	22,93%
Ayant 3 % et plus	0	0	0	0,00%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3 %	12	13 909 500	1 390 950	13,91%
Public ayant au maximum 0,5 %	980	9 015 520	901 552	9,02%
2/ Participations Etrangères	34	1 125 470	112 547	1,13%
- Personnes Morales	13	1 066 970	106 697	1,07%
Ayant 3 % et plus	0	0	0	0,00%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3 %	4	876 890	87 689	0,88%
Public ayant au maximum 0,5 %	9	190 080	19 008	0,19%
- Personnes Physiques	21	58 500	5 850	0,06%
Ayant 3 % et plus	0	0	0	0,00%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3 %	0	0	0	0,00%
Public ayant au maximum 0,5 %	21	58 500	5 850	0,06%
TOTAL	1 094	100 000 000	10 000 000	100,00%

Liste des actionnaires détenant individuellement 3% et plus du capital et des droits de vote au 31-05-2011 :

ACTIONNAIRES	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en dinars	% du capital et de droits de vote
STE "ASSURANCE COMAR"	2 874 480	28 744 800	28,75%
STE "PARTICIPATION GESTION ET INVEST"	2 172 613	21 726 130	21,73%
STE MENINX HOLDING	901 978	9 019 780	9,02%
STE "PARENIN"	809 845	8 098 450	8,10%
Total	6 758 916	67 589 160	67,59%

Pourcentage du capital et des droits de vote détenus par l'ensemble des membres des organes d'administration et de direction au 31-05-2011 :

Nom ou raison sociale	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en dinars	% du capital et des droits de vote
Rachid BEN YEDDER (président)	234 930	2 349 300	2,35%
Ahmed EL KARM (Vice président)	2 348	23 480	0,02%
Béchrir BEN YEDDER	127 620	1 276 200	1,28%
Mahmoud BABBOU	341	3 410	0,00%
PGI	2 172 613	21 726 130	21,73%
COMAR	2 874 480	28 744 800	28,74%
PARENIN	809 845	8 098 450	8,10%
Sté LE PNEU	57 746	577 460	0,58%
Ridha BEN GAIED	135 555	1 355 550	1,36%
Mourad M'HIRI*	0	0	0,00%
Nébil BEN YEDDER	20 395	203 950	0,20%
Karim BEN YEDDER (DGA)	19 719	197 190	0,20%
Houssein MOUELHI (DGA)	0	0	0,00%
Mehrez RIAHI (DGA)	268	2 680	0,00%
TOTAL	6 455 860	64 558 600	64,56%

* L'AGO du 31/05/2010 a accepté la démission de Mr Neji M'HIRI de son poste d'administrateur et a nommé Mr Mourad M'HIRI en tant que nouvel administrateur pour une durée de trois ans. Cette nomination est contraire aux dispositions de l'article 18 des statuts puisque Mr Mourad M'HIRI ne possède aucune actions à la date de sa nomination.

2.5- DESCRIPTION SOMMAIRE DU GROUPE AMEN AU 31 décembre 2010 :

Le groupe AMEN est constitué actuellement de 42 sociétés intervenant dans plusieurs secteurs : la finance (22), l'agriculture (2), l'immobilier (3), le tourisme (2), l'informatique (2), la santé (6), les équipements mécaniques (2), et les services (3).

A la tête de ce groupe se trouve la société PGI Holding* dont le capital de 15 millions de dinars est détenu par les membres de la famille BEN YEDDER.

En 2011, ce groupe emploie près de 3.000 personnes et a réalisé un chiffre d'affaires de près de 667MDT.

AMEN BANK est, actuellement, à la tête d'un groupe composé de 21 sociétés du groupe AMEN. Elle rentre ainsi dans le périmètre de consolidation de PGI Holding par la méthode de l'intégration globale.

Il est à préciser qu'il existe des liens directs et indirects entre les sociétés du groupe AMEN et AMEN BANK et que de part son activité de banque, celle-ci entretient des relations commerciales avec les sociétés de ce groupe.

Ci-après une description sommaire des sociétés du groupe AMEN par secteur d'activité :

SECTEUR FINANCIER :

➤ *P.G.I Holding.*

La société de participation, de gestion et d'investissement, PGI initialement dénommée la Banque Générale d'Investissement, a été créée en juin 1971.

Elle a pour objet la création d'entreprises, la participation au capital d'entreprises existantes ainsi que la participation directe ou indirecte à toutes opérations commerciales ou industrielles. La PGI est une société holding à la tête du groupe AMEN.

Son capital social actuel est de 15 MDT détenu par les membres de la famille BEN YEDDER.

En 2010, son chiffre d'affaires a été de 8,8 MDT et son résultat net de 7,5 MDT

* Du fait que le groupe Amen ne répond pas aux critères de groupe prévus par le Code des sociétés commerciales, des comptes consolidés ne sont pas établis et les conditions régissant le groupe de société peuvent ne pas lui être appliquées.

➤ *AMEN BANK.*

Créée en 1967, AMEN BANK est une société anonyme au capital social de 100.000.000DT, détenu à hauteur de 64,65% par le groupe AMEN. L'objet social de la société est l'exercice de la profession bancaire et notamment la mobilisation de l'épargne et l'octroi de crédits. L'introduction de AMEN BANK en bourse a eu lieu en 1994.

En 2010, son chiffre d'affaires a été de 330,840 MDT dégageant un bénéfice net de 61,403 MDT.

➤ *AMEN INVEST.*

AMEN INVEST, créée en 1993 est la filiale financière du groupe spécialisée dans l'intermédiation boursière et les métiers du titre. Sa gamme de services tourne autour de trois axes, à savoir :

- La gestion de l'épargne investie aussi bien pour les particuliers que pour les institutionnels,
- Les émissions de titres et les services connexes destinés aux sociétés émettrices,
- Le conseil et l'ingénierie financière.

Son capital social est de 2 MDT détenu à hauteur de 38,9% par COMAR et 36,9% par AMEN BANK.

En 2010, son chiffre d'affaires a été de 2,2 MDT dégageant un bénéfice net de 0,863 MDT.

➤ *TUNISIE VALEURS.*

La société « Tunisie Valeurs » est une société anonyme constituée en mai 1991. Elle a pour objet principal le commerce et la gestion des valeurs mobilières et notamment :

- Le placement des titres émis par les entreprises faisant appel public à l'épargne.
- La négociation des valeurs mobilières et des produits financiers sur le marché pour le compte des tiers.
- La gestion de portefeuille pour le compte des clients.
- Le conseil et l'assistance en matière de restructuration, cession, acquisition d'entreprises, évaluation de projets et introduction des sociétés en bourse.

Le capital social actuel de « Tunisie Valeurs » s'élève à : 5 MDT, détenu à hauteur de 30% par TUNISIE LEASING.

En 2010, les principales activités de TUNISIE VALEURS (courtage, gestion d'actifs et conseil) ont généré un résultat net de 4,311 MDT et un chiffre d'affaires de 12,450 MDT.

➤ *AMEN PREMIERE SICAV.*

AMEN PREMIERE SICAV est une société d'investissement à capital variable de type obligataire. Créée le 31 mars 1994, elle a pour objet la constitution et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation de ses fonds propres. Elle a pour gestionnaire AMEN INVEST et pour dépositaire AMEN BANK.

A fin décembre 2010, AMEN PREMIERE SICAV a un total d'actif net de 263,163 MDT et un résultat net de 10 MDT.

➤ *AMEN TRESOR SICAV.*

AMEN TRESOR SICAV est une société d'investissement à capital variable de type obligataire. Elle a été créée le 21 décembre 2005 avec un capital libéré de 1 million de dinars détenu principalement par AMEN INVEST à hauteur de 66,9% et AMEN PROJECT SICAF à hauteur de 30%. Elle a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation de ses fonds propres. Elle a pour gestionnaire AMEN INVEST et pour dépositaire AMEN BANK.

Au 31 décembre 2010, AMEN TRESOR SICAV gère un total d'actifs de 53,979 MDT qui a généré un bénéfice de 1,936 MDT.

➤ *COMAR.*

La Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances a été créée en 1969, par la transformation de l'ex-Compagnie Maghrébine d'Assurance Réunie en société de droit Tunisien. Elle a rejoint le Groupe Amen en 1973. Elle a pour objet les opérations d'assurances et de réassurances.

Son capital social actuel est de 50 MDT, détenu à hauteur de 49,49% par la SICOF, 27,69% par la PGI et 15,4% par AXA.

En 2010, son bénéfice net a été de 21,4 MDT.

➤ *COMAR INVEST.*

La COMAR INVEST est une société d'investissement à capital fixe créée en 1995.

Son capital social actuel est de 3 MDT, détenu par la société COMAR à hauteur de 76,8% et PARENIN 10%.

En 2010, son chiffre d'affaires s'est élevé à 607 mDT et elle a dégagé un bénéfice de 539 mDT.

➤ *HAYETT.*

Créée en 1986, la compagnie d'assurance vie et de capitalisation "HAYETT" s'est imposée comme leader sur le marché de l'assurance vie en Tunisie.

En tant que filiale de la COMAR, HAYETT complète la gamme de produits offerts par sa société mère en proposant des garanties d'épargne et de protection.

Son capital social actuel est de 4 MDT, détenu à hauteur de 66,58% par la COMAR et 25% par AMEN BANK. Son chiffre d'affaires s'est élevé à 20,0 MDT en 2010 et elle a dégagé un bénéfice net de 1,47 MDT.

➤ *TUNISIE LEASING :*

La société « Tunisie Leasing » a été créée en 1984 avec comme objet principal la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers à usage industriel ou professionnel. Cet objet a été étendu en 1994 aux opérations de leasing portant sur des biens immobiliers à usage professionnel et aux opérations d'affacturage.

A compter du premier juillet 1999, la branche d'activité « affacturage », a été abandonnée au profit d'une nouvelle société filiale « Tunisie factoring ».

Le capital social actuel de Tunisie leasing s'élève à la somme de 35 millions de dinars, détenu à hauteur de 50,56% par le groupe AMEN, notamment, à travers AMEN BANK (32,81%) et COMAR (17,75%). Les titres de la société sont admis à la cote de la Bourse depuis l'année 1992.

En 2010, son chiffre d'affaires a été de 40,0MDT dégageant un bénéfice de 10,1 MDT.

➤ *MAGHREB LEASING ALGERIE.*

La société Maghreb Leasing Algérie a été créée en janvier 2006. AMEN BANK détient 40,74% de son capital en association avec TUNISIE LEASING (30%), FMO institution financière néerlandaise de développement (20%), PROPARCO (10%) MAGHREB PRIVATE EQUITY FUND, un fonds de développement géré par Tuninvest Finance Groupe (5%) et CFAO, une société du groupe PPR (PINAULT, PRINTEMPS, REDOUTE) cotée à la bourse de Paris (4%).

La société MLA a été créée par des fonds propres de 1 Milliard de Dinars Algériens (18,6 Millions de dinars Tunisiens libérés de 3-4) et des quasi-fonds propres de 10 Millions d'Euros (16 Millions de dinars Tunisiens) mis à sa disposition par la B.E.I.

La société est opérationnelle depuis mai 2006.

En 2010, elle a réalisé un chiffre d'affaires de 15,8 MDT* et un résultat net de 7,9 MDT*.

* Selon cours 10 DZD/TND du 31/12/2010 publié par la BCT soit 0,191

➤ *AMEN PROJECT SICAF.*

AMEN PROJECT, est une société d'investissement à capital fixe créée en octobre 1993. Son capital social actuel est de 9 MDT détenu à hauteur de 52,95% par AMEN BANK et 37,66% par COMAR.

Son chiffre d'affaires a été de 1,015 MDT et son résultat net de 0,111 MDT en 2010.

➤ *TUNINVEST INTERNATIONAL SICAR.*

Tuninvest International SICAR est une société d'investissement à capital risque, créée en Mars 1998 à l'initiative du groupe Tuninvest Finance Groupe « TFG ».

Tuninvest International Sicar investit exclusivement au moyen de son capital dans des sociétés tunisiennes non cotées en bourse en fonds propres ou quasi fonds propres par l'acquisition d'actions, titres participatifs, obligations convertibles en actions. Tuninvest Sicar ne peut investir plus de 20% de son capital dans une seule entreprise

Son capital social actuel s'élève à 1 MDT détenu à raison de 38% par AMEN BANK et 25% par TUNISIE LEASING.

Au terme de l'exercice 2010, elle a réalisé un chiffre d'affaires de 2,338 MDT et un bénéfice de 2,194MDT.

➤ *TUNINVEST INNOVATIONS SICAR.*

TUNINVEST INNOVATIONS SICAR est une société d'investissement à capital risque, créée en janvier 2002 par le groupe Tuninvest Finance Groupe (TFG). Tuninvest Innovation Sicar investi en fonds propres dans la souscription d'actions ou l'acquisition d'obligations convertibles dans des entreprises tunisiennes opérant dans les secteurs innovant liés à la technologie de l'information et des communications à savoir l'infrastructure télécoms, équipements hardware, développement et distribution de software, intégration et conseil en systèmes d'information ainsi que le domaine des sciences de vie.

Son capital social actuel est de 5,5 MDT détenu à concurrence de 27,27% par TUNISIE LEASING et à hauteur de 27,27% par AMEN BANK.

En 2010, son chiffre d'affaires a été de 0,283 MDT et son bénéfice de 0,119 MDT.

➤ *TUNINVEST-SICAR.*

Cette société a été constituée en 1994 sous la forme d'une société d'investissement à capital fixe, puis transformée en 1998 en société d'investissement à capital risque.

Son capital social actuel s'élève à 1,932 MDT, détenu à concurrence de 36,51% par TUNISIE LEASING. Les titres de TUNINVEST SICAR sont cotés en Bourse depuis 1999.

Son bénéfice a été de 3,167 MDT en 2010 et son chiffre d'affaires a été de 3,852 MDT.

➤ *TUNISIE – SICAR.*

Cette Société d'Investissement à Capital Risque a été constituée en 1997. Son capital social actuel s'élève à 0,5 MDT, détenu à hauteur de 44% par TUNISIE LEASING.

En 2010, elle a réalisé un bénéfice net de 1,465 MDT et un chiffre d'affaires de 1,888 MDT.

➤ *SICAR AMEN.*

SICAR AMEN est une Société d'Investissement à Capital Risque créée en 1999. Son capital social au 31-12-2005 était de 30 millions de dinars, détenu à hauteur de 88,19% par AMEN BANK. Il a été réduit en 2006 à 7,5 MDT puis à 5 MDT en 2008 puis à 2,5 MDT en 2010. Cette société a pour objet, la prise de participation pour son propre compte ou pour le compte de tiers en vue de sa rétrocession.

Ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2010, laissent apparaître un résultat net de 0,645 MDT pour un chiffre d'affaires de 0,714 MDT.

➤ *SICAV AMEN.*

SICAV AMEN est une société d'investissement à capital variable de type mixte. Créée en juin 1992, elle a pour objet la constitution et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation de ses fonds propres. Elle a pour gestionnaire AMEN INVEST et pour dépositaire AMEN BANK.

Son actif net s'est élevé à 122,217 MDT en 2010 et son résultat net s'est établi à 5,215 MDT.

➤ *TUNISIE FACTORING*

La société « Tunisie Factoring » a été créée en juin 1999, avec pour objet principal la prise en charge, par différents moyens tels que paiement, financement, garantie, tenue des comptes, encaissement, et recouvrement de créances, détenues par ses clients et ses correspondants, représentées par des factures.

Son capital social actuel s'élève à 10 MDT, détenu à hauteur de 56,98% par TUNISIE LEASING et 36,36% par EURO FACTOR.

Au 31 décembre 2010, son chiffre d'affaires a été de 8,584 MDT dégagant un bénéfice de 2,059 MDT.

➤ *SOCIETE LE RECOUVREMENT*

Constituée en Avril 2001 avec un capital de 300 mDT totalement libéré et quasiment détenu (99,88%) par AMEN BANK, la Société Le Recouvrement a pour objet l'achat de créances pour son propre compte ainsi que le recouvrement des créances pour le compte des tiers.

Son chiffre d'affaires a été de 54,256 mDT et son bénéfice de 123,913 MDT en 2010.

➤ *SOGEREC*

Créée en 2009, la SOGEREC est une société anonyme au capital actuel de 6,6 MDT, détenue à hauteur de 63,86% par Amen Bank. Elle a pour objet l'achat de créances pour son propre compte ainsi que le recouvrement des créances pour son propre compte ainsi que le recouvrement des créances pour le compte des tiers et ce, en application de la loi 98-04 du 02-02-1998.

Le résultat de la SOGEREC enregistré en 2010 présente un bénéfice de 342 mDT.

➤ *AMEN CAPITAL*

Créée en 2010, AMEN CAPITAL est une société anonyme au capital de 500 mDT dont seul le premier quart a été libéré. AMEN CAPITAL est détenue à hauteur de 51,00% par Amen Bank. Elle a pour objet la gestion des fonds communs de placement à risque et des fonds d'amorçage et de gestion sous-mandats du portefeuille d'investissement de type SICAR et SICAF.

SECTEUR AGRICOLE :

➤ *EL KHIR.*

Cette société, créée en 1988, est une société de mise en valeur et de développement agricole, elle exploite 2.090 ha à El Mhammdia. Ses activités principales sont les grandes cultures irriguées, l'arboriculture fruitière intensive et l'élevage ovin.

Son capital social actuel est de 5,2 MDT détenu à hauteur de 37,69% par AMEN BANK, 28,48% par PARENIN et 24,02% par COMAR.

La société a dégagé une perte de 145 mDT pour un chiffre d'affaires de 1,9 MDT en 2010.

➤ *KAWARIS.*

Créée en 1993, KAWARIS est une société de mise en valeur et de développement agricole qui exploite 120 hectares à Béni-Khalled dans le Cap Bon. Elle gère le plus grand verger intensif d'agrumes en Tunisie avec l'introduction de nouvelles variétés. Son capital social actuel est de 3,3 MDT détenu à hauteur de 29,66% par AMEN BANK, 32,61% par PARENIN et 18,49% par COMAR.

En 2010, la société a réalisé un chiffre d'affaires de 1,983 MDT et un bénéfice net de 580 mDT.

SECTEUR IMMOBILIER :

➤ *EL IMRANE.*

EL IMRANE est une société de promotion immobilière créée en 1984. Son capital social actuel s'élève à 7 MDT détenu par AMEN BANK à hauteur de 30% et par COMAR à hauteur de 46,23%.

A fin décembre 2010, la société a réalisé un chiffre d'affaires de 5,457 MDT dégageant un bénéfice de 0,564 MDT.

➤ *SIMT.*

La Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie (SIMT) est une société anonyme constituée en 1998 pour la construction du nouveau siège du Groupe Tunisie Leasing.

Son capital social actuel s'élève à 4,1 MDT, détenu par Tunisie Leasing à hauteur de 81,23%.

En 2010, elle a réalisé un chiffre d'affaires de 775 mDT et elle a enregistré une perte de 122 mDT.

➤ *SICOF.*

La société Immobilière, Commerciale et Financière (SICOF) a été créée en 1948 et a pour objet essentiellement l'achat, la location, la mise en valeur et l'exploitation de toutes propriétés agricoles ou urbaines, ainsi que la participation directe ou indirecte à toutes opérations commerciales ou industrielles.

Son capital social actuel est de 4,4 MDT et est détenu à hauteur de 90,9% par la PGI Holding. Le reste du capital est détenu par les membres de la famille BEN YEDDER.

En 2010, son chiffre d'affaires a été de 6,2 MDT et son bénéfice a été de 6,3 MDT.

SECTEUR TOURISTIQUE :

➤ *DAR ZARROUK.*

La société DAR ZARROUK, gère un restaurant niché sur la colline de SIDI BOU SAID. Son capital social actuel est de 1,250 MDT détenu à hauteur de 75% par la société MAJESTIC HÔTEL.

Son chiffre d'affaires a été de 2,8 MDT et son résultat de 0,160 MDT en 2010.

➤ *MAJESTIC HOTEL.*

La société MAJESTIC HOTEL, gère l'hôtel MAJESTIC situé en plein centre ville de Tunis ainsi que l'hôtel de charme "DAR SAID" situé à SIDI BOU SAID.

L'hôtel MAJESTIC a été construit en 1910 et a été acquis par le groupe Amen en 1972. Il est classé en catégorie 3 étoiles et dispose de 100 chambres de dimension variable.

L'hôtel DAR SAID dispose de 24 chambres toutes différentes et typiquement décorées.

Au terme de l'exercice 2010, son chiffre d'affaires a été de 393 mDT dégageant une perte de 243 mDT.

SECTEUR DE SANTE :

➤ *CLINIQUE EL AMEN.*

La société CLINIQUE EL AMEN créée en 1991 gère une unité de soins de santé qui emploie 183 personnes. Son capital social actuel est de 6,5 MDT.

La société a réalisé un chiffre d'affaires de 16,453 MDT et un bénéfice de 1 101 mDT en 2010.

➤ *CLINIQUE EL AMEN BEJA.*

La société CLINIQUE EL AMEN BEJA créée en 2010. Son capital social actuel est de 5,6 MDT détenu par COMAR à hauteur de 60% et AMEN BANK à hauteur de 32%.

➤ *CLINIQUE EL AMEN.GAFSA*

La société CLINIQUE EL AMEN GAFSA créée en 2009 gère une unité de soins de santé qui emploie 93 personnes. Son capital social actuel est de 4,675 MDT détenu par COMAR à hauteur de 30% et AMEN BANK à hauteur de 24%.

La société a réalisé un chiffre d'affaires de 1,600 MDT et un bénéfice de 0,104 MDT en 2010.

➤ *HOPITAL PRIVE EL AMEN.*

La société HOPITAL PRIVE EL AMEN créée en 2010. Son capital social actuel est de 12 MDT détenu par COMAR à hauteur de 69,9 % et AMEN BANK à hauteur de 30 %.

➤ *AMEN SANTE*

La société AMEN SANTE créée en 2009, emploie 26 personnes. Son capital social actuel est de 12,5 MDT détenu par COMAR à hauteur de 70,3% et AMEN BANK à hauteur de 26,03%.

La société a réalisé un chiffre d'affaires de 1,139 MDT et une perte de 0,336 MDT en 2010.

➤ *POLYCLINIQUE EL AMEN LA MARSALA.*

Cette société a été créée en 1993, et a rejoint le groupe Amen en 2005. Elle gère une polyclinique Medico Chirurgicale. Son capital social actuel est de 4,1 MDT dinars détenu par AMEN SANTE à hauteur de 41,75%.

Son chiffre d'affaires en 2010 a été de 4,7 MDT pour un résultat bénéficiaire de 0,179 MDT.

EQUIPEMENTS MECANIQUES :

➤ *PARENIN.*

Créée en 1902, la société commercialise des engins industriels et agricoles de chantiers et de travaux publics.

Elle représente des marques de grande renommée, leaders mondiaux dans leurs secteurs dont CATERPILLAR dans le créneau « engins de travaux publics ». Son capital social est de 12 MDT.

Son chiffre d'affaires pour l'exercice 2010 a été de 93,8 MDT et son bénéfice de 8,6 MDT.

➤ *MEDITRAC INTERNATIONAL.*

Cette société a été créée en 1995 par une Joint Venture entre CATERPILLAR et PARENIN. Elle est spécialisée dans la Commercialisation des engins industriels et agricoles de chantiers et de travaux publics.

Son capital social actuel est de 6MDT.

En 2010, son chiffre d'affaires a été de 44,9 MDT et son bénéfice de 4,1 MDT.

INFORMATIQUE :

➤ *AMEN SOFT.*

AMEN SOFT est une société de services informatiques créée en 1993, au capital social actuel de 8 mDT détenu par AMEN BANK à hauteur de 29,95%, par TUNISYS à hauteur de 29,98% et par COMAR à hauteur de 39,98%.

Son résultat net est déficitaire de 9,906mDT.

Cette société est en liquidation.

➤ **TUNISYS.**

Cette société a été créée en 1989 et a repris l'activité d'UNISYS, dont la présence en Tunisie remonte à 1927.

Tunisys est le représentant d'un grand nombre de marques mondiales telles que : UNISYS, WINCOR, NIXDORF, BEA, DIAGRAM, EDI, S2M NETBAY, CRD, CUCENT TECHNOLOGIE... .

Son capital social actuel est de 1,5 MDT détenu à hauteur de 29,85% par AMEN BANK, 34,97% par COMAR, 15,09% par PGI et 14,99% par SICOF.

Son chiffre d'affaires a été de 3,456 MDT en 2010 et son résultat est de 605,431 mDT.

SERVICES :

➤ **LLD.**

La société Tunisie Location Longue Durée (Tunisie LLD) est une société à responsabilité limitée constituée en 1999 avec pour objet principal la location de voitures. Son capital social actuel s'élève à 250 mDT, détenu à hauteur de 99,44% par TUNISIE LEASING.

La société a enregistré un chiffre d'affaires de 5,515 MDT en 2010 et son résultat est de 1,196 MDT.

➤ **STIF.**

La société Tunisienne d'Ingénierie Financière (STIF) est une société anonyme constituée en 2001 avec pour objet principal l'audit économique, juridique et financier. Son capital social actuel s'élève à 400mDT détenu quasi - totalement par TUNISIE VALEURS. Son bénéfice au 31-12-2010 est de 34,712mDT.

➤ **TUNIS CALL CENTER.**

Tunis Call Center (TCC) est une société anonyme constituée en 1998 avec pour objet principal l'étude et le conseil en marketing. Elle est contrôlée conjointement par TUNISIE LEASING à hauteur de 28,57% et TUNISIE VALEURS à hauteur de 71,43%.

Son capital social actuel s'élève à 1,050 MDT. Elle a réalisé un chiffre d'affaires de 2,688 MDT et un résultat de 0,062 MDT en 2010.

2.6- DESCRIPTION DU GROUPE AMEN BANK AU 31 décembre 2010 :

2.6.1- Présentation des sociétés du groupe « Amen Bank » :

Au 31 décembre 2010, Amen Bank est à la tête d'un groupe exerçant principalement dans le secteur financier et constitué des 21 sociétés ci-après :

Sociétés	Capital au 31/12/10 En (mDT)	NOMBRE D' ACTIONS	Part. AB en Nbre d'actions	% du contrôle	Provisions constituées en mDT
AMEN BANK	100 000	10 000 000	10 000 000		
SICAR AMEN	2 500	25 000	22 048	88,19%	
Société LE RECOUVREMENT	300	30 000	29 965	99,88%	
AMEN PROJECT SICAF	9 000	200 000	105 891	52,95%	
SOGEREC	6 600	660 000	261 575	63,86%	2 200
AMEN INVEST	2 000	20 000	7 380	36,90%	
TUNISIE LEASING	35 000	7 000 000	2 087 908	32,81%	
TUNINVEST INNOVATION SICAR	5 500	550 000	150 000	27,27%	10
TUNINVEST INTERNATIONAL SICAR	1 000	100 000	29 999	30%	
SICAV AMEN	122 217*	3 744 981	1 460	0,04%	98
AMEN PREMIERE SICAV	263 163*	2 517 209	740	0,03%	
HAYETT	4 000	40 000	10 000	25%	
EL IMRANE	7 000	70 000	21 000	30%	

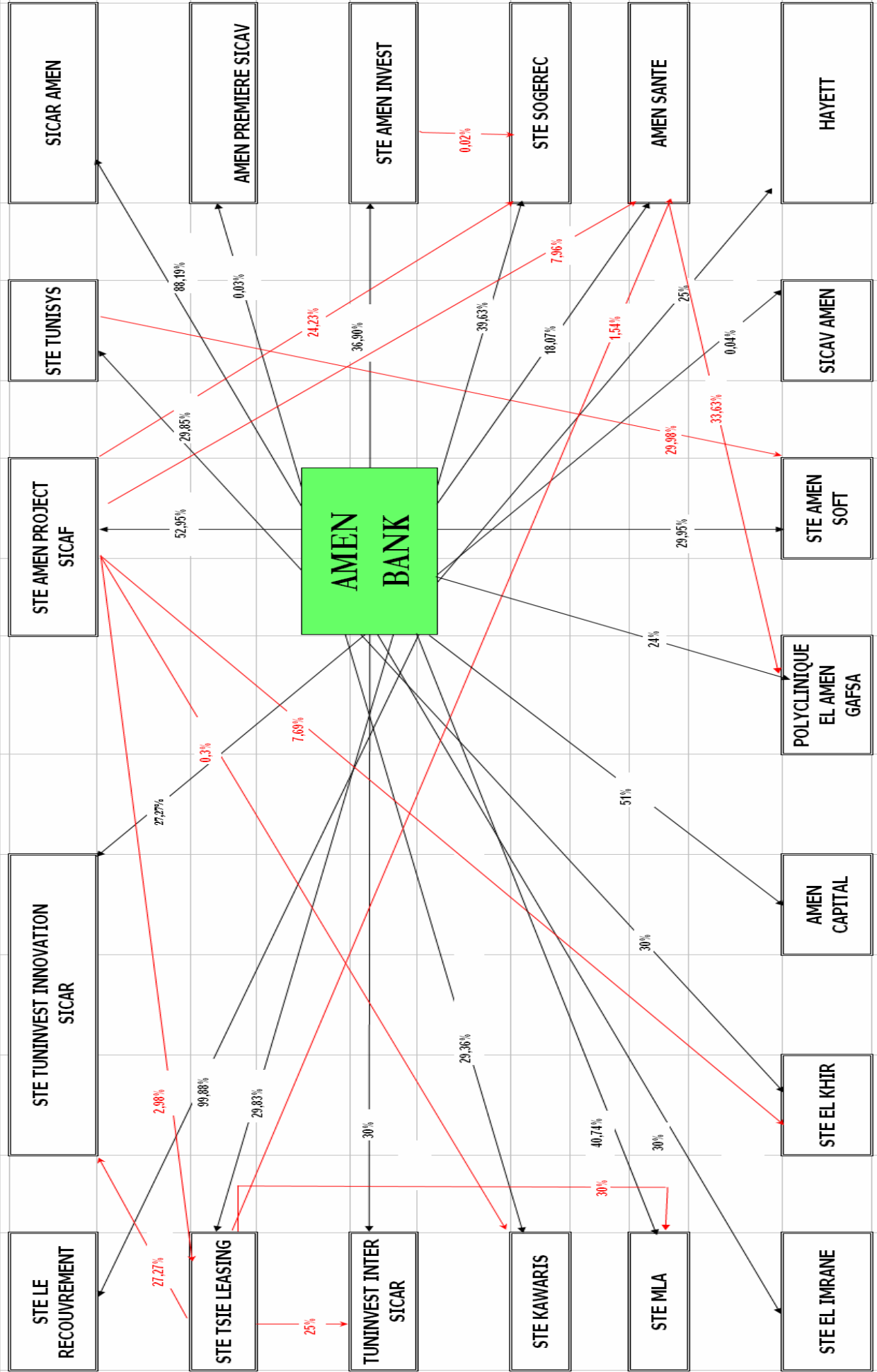
AMEN SOFT	8	4 000	1 198	29,95%	
TUNISYS	1 500	150 000	44 769	29,85%	
AMEN SANTE	12 500	1 250 000	225 932	26,03%	
EL KHIR	5 200	52 000	15 600	37,69%	1 261
MAGHREB LEASING ALGERIE (MLA)	3 500 000**	3 500 000	1 425 900	40,74%	
KAWARIS	3 300	33 000	9 688	29,66%	
Clinique EL Amen GAFSA	4 675	46 750	11 220	24,00%	
AMEN CAPITAL	125	12 500	6 375	51,00%	

* Actif net

** le capital de MLA est présenté en KDZ. La CV au cours de la BCT du 31-12-2010 (10 DZ-> 0,191 TND) est de 66 850 mDT.

Amen Bank établit des états financiers consolidés pour son groupe. L'intégration des SICAV dans le périmètre de consolidation du groupe Amen Bank se justifie par l'existence d'une influence notable.

2.6.2- Schéma financier du groupe AMEN BANK au 31-12-2010 :



2.6.3 - Etat des participations réciproques entre les sociétés du groupe Amen Bank au 31/12/2010 :

(EN %)

SOCIETES	AMEN BANK	AMEN INVEST	SOGEREC	AMEN PREMIERE	AMEN PROJECT	AMEN SOFT	EL IMRANE	EL KAWARIS	EL KHIR	HAYETT	LE RECOUVREMENT	SICAV AMEN	TUNINVEST INNOVATION SICAR	SICAR AMEN	TUNINVEST INTERNATIONAL SICAR	TUNISIE LEASING	TUNISYS	AMEN SANTE	MLA	CLINIQUE EL AMEN GAFSA	AMEN CAPITAL
AMEN BANK	0%	36,90%	39,63%	0,03%	52,95%	29,95%	30,00%	29,36%	30,00%	25,00%	99,88%	0,04%	27,27%	88,19%	30,00%	29,83%	29,85%	18,07%	40,74%*	24,00%	51,00%
AMEN INVEST			0,02%																		
SOGEREC																					
AMEN PREMIERE																					
AMEN PROJECT			24,23%					0,30%	7,69%							2,98%		7,96%			
AMEN SOFT																					
EL IMRANE																					
EL KAWARIS																					
EL KHIR																					
HAYETT																					
LE RECOUVREMENT																					
SICAV AMEN																					
TUNINVEST INNOVATION SICAR																					
SICAR AMEN																					
TUNINVEST INTERN. SICAR																					
TUNISIE LEASING													27,27%		25,00%			1,54%	30,00%		
TUNISYS						29,98%															
AMEN SANTE																					33,63%
MLA																					
CLINIQUE EL AMEN GAFSA																					
AMEN CAPITAL																					

* La quote-part d'AMEN BANK dans MLA ne tient pas compte des 11,28% ayant fait l'objet de convention de rétrocession à Tunisie LEASING.

2.6.4-Evénements récents modifiant le schéma financier du groupe Amen Bank entre le 31/12/2010 et la date d'élaboration du document de référence :

Néant.

2.6.5-Chiffres clés des sociétés du groupe Amen BANK au 31-12-2010 :

(En mDT)

DENOMINATION SOCIALE	Capitaux propres avant affectation	Produit d'exploitation	Résultat d'exploitation	Résultat net	Total des passifs	Charges financières
AMEN BANK	391 800	330 840	71 092	61 403	4 415 166	
AMEN INVEST	4 048	2 210	732	864	4 621	
SOGEREC	1 318	16 943	16 293	342	3 474	534
AMEN PREMIERE SICAV	263 163**	12 329	9 954	10 025	190	
AMEN PROJECT SICAF	7478	1 016	112	111	611	0,174
AMEN SOFT	16	0	-10	-10	5	
EL IMRANE	9 780	5 457	1 694	564	19 620	921
EL KHIR	1 195	1 887	-101	-146	2 514	106
HAYETT	8 571	26 832	21 865	1 547	112 986	
KAWARIS*	4 224	1 983	570	580	404	
TUNISYS	2 156	3 457	620	605	1 423	11
SICAR AMEN	3 667	734	631	645	86 386	
SICAV AMEN	122 217**	6 004	4 794	5 215	112	
LE RECOUVREMENT	1 466	54	68	124	23	
TUNISIE LEASING	91 073	40 719	12 212	10 176	407 506	19 650
TUNINVEST INNOVATION SICAR	5 582	284	120	119	4	
TUNINVEST INTERNATIONAL SICAR	6 547	2 339	2 198	2 195	43	0,637
POLYCLINIQUE EL AMEN GAFSA	3 719	1 600	-61	104	4 325	45
AMEN SANTE	12 164	1 139	-356	-336	12 671	11
AMEN CAPITAL	125	0	-23	0	22	
MAGHREB LEASING ALGERIE	80 450	19 859	10 374	7 987	49 625	3 976

* Les états financiers sont arrêtés au 31 août

** Actif net

2.6.6- Les engagements financiers du groupe AMEN BANK au 31 Décembre 2010

(En mDT)

	AMEN BANK	AMEN PROJECT	TUNISIE LEASING	SICAR AMEN	EL IMRANE	CLINIQUE EL AMEN GAFSA	AMEN SANTE	TUNISYS	SOGEREC	EL KHIR	M L A	Amen Soft	Amen Invest	Total
Crédits bancaires	211 336		84 688		17 000				3 300	558				316 882
Crédits extérieurs			69 487								37 011			106 498
Emprunts obligataires	205 331		149 000											354 331
Fonds gérés				81 258										81 258
Ressources spéciales	278 651													278 651
Découverts		516	905			53						4	111	1 589
Billets de trésorerie			61 600											61 600
Leasing						112	87	16						215
Total	695 318	516	365 680	81 258	17 000	165	87	16	3 300	558	37 011	4	111	1 201 024

Il est à signaler que :

- Les engagements figurent hors dettes rattachées ;
- Les engagements de la MLA sont de 1 928 139 KDZ et sont convertis au cours de la BCT au 31-12-2010, (10 DZ -> 0,191 TND);
- Sur les emprunts obligataires de Tunisie leasing, Amen Bank détient un encours de 12 300 mDT.
- Parmi les fonds gérés par Sicar Amen, 79 383 mDT sont des fonds de Amen Bank ;
- Les autres sociétés du groupe Amen Bank n'ont aucun engagement financier au 31/12/2010.
- Sur les emprunts obligataires d'Amen Bank, Amen première détient 321 500 obligations d'un encours de 18 716 mDT
- Sur les emprunts obligataires d'Amen Bank, SICAV AMEN détient 153 500 obligations d'un encours de 10 454 mDT

2.6.7- Politique actuelle et future de financement inter sociétés du groupe :

Afin de satisfaire leurs besoins de financement, les sociétés du groupe recourent généralement aux banques et au marché financier et peuvent émettre des billets de trésorerie avalisés par Amen Bank et souscrits par les sociétés du groupe.

Au 31-12-2010, les concours bancaires de Amen Bank aux sociétés du groupe sont respectivement de :

- Crédits bancaires et découvert : 25 983 mDT ;
- Engagement par signature : 26 597 mDT ;
- Fonds géré (encours au 31/12/2010) : 81 228 mDT.

2.7- Relations d'Amen Bank avec les sociétés du groupe au 31-12-2010 :

2.7.1- Prêts octroyés et crédits reçus des sociétés du groupe :

Crédits reçus :

Le total des dépôts des sociétés du groupe auprès de Amen Bank au 31-12-2010 s'élève à 118,7 MDT réparti en dépôts à vue à hauteur de 27,6 MDT et en dépôts à terme à hauteur de 91,1 MDT.

Prêts octroyés :

(En mDT)

Sociétés	Concours accordés	EPS		Découvert		CT		MLT	
		Encours	Marge	Encours	Marge	Encours	Marge	Encours	Marge
SOGEREC	3 370	70	3,00					3 300	1
AMEN PROJECT	516			516	1,25				
TUNISIE LEASING	17 215	50	0,5 ‰ / mois	702	1,20			3 750	1,25
		2 713	0,75 ‰ / mois						
		10 000	1,2						
EL IMRANE	17 158	1	1,5			1 657	2,00	15 500	2,00
EL KHIR	1 558	1 000	2,00					253	1.50
								305	2,00
M L A	11 586	11 586	0,5 ‰ / mois						
TUNISYS	1 046	1 046	0,5 ‰ / mois						
TUNINVEST INTERNATIONAL SICAR	131	131	0,25 ‰ / mois						
TOTAL	52 580	26 597		1 218		1 657		23 108	

N.B : Les divergences qui existent entre ce tableau et celui des engagements financiers découlent du fait que les engagements financiers du groupe Amen ne sont pas tous contractés auprès de Amen Bank

Les prêts octroyés par la banque aux sociétés du groupe s'élèvent au 31-12-2010 à 25 983 mDT et se subdivisent en :

- Découvert en compte : 1 218 mDT ;
- Court terme financier : 1 657 mDT ;
- MLT : 23 108 mDT.

2.7.2- Les créances et dettes commerciales avec les sociétés du groupe :

Néant.

2.7.3- Les apports en capitaux avec les sociétés du groupe :

Reçus :

Néant.

Donnés :

Les apports donnés pour les sociétés du groupe s'élèvent au 31-12-2010 à :

- 3 616 mDT pour SOGEREC ;
- 2 184 mDT pour AMEN SANTE.

2.7.4- Les dividendes et autres rémunérations encaissés par AMEN BANK en 2010 et distribués par les sociétés du groupe au titre de l'exercice 2009 :

(En mDT)

Sociétés	Dividendes encaissés au titre de l'exercice 2009
Tunisie Leasing	1 764
Amen Invest	111
Sicar Amen	679
El Kawaris	246
Ste EL IMRANE	105
M L A	726
Amen Première SICAV	3
TUNIVEST INTER SICAR	297
Total	3 930

2.7.5 Les dividendes distribués par AMEN BANK, en 2010 aux sociétés du groupe au titre de l'exercice 2009:

Néant.

2.7.6- Les garanties, sûretés réelles et cautions données ou reçues des sociétés du groupe :

Les garanties et sûretés réelles :

Reçues :

(en mDT)

SOCIETE	MONTANT	NATURE
AMEN PROJECT	1 600	Garantie à 1 ^{ère} demande
EL IMRANE	18 470	Hypothèques sur immeubles
Total	20 070	

Données :

Néant.

Les cautions :**Reçues :**

Néant.

Données :

				En (mDT)
SOCIETE	CREDOC	CAUTIONS	AVALS (*)	TOTAL
TUNISYS	287	759		1 046
EK KHIR			1 000	1 000
TUNISIE LEASING	2 713	50	10 000	12 763
M L A		11 586		11 586
TUNINVEST INTERNATIONAL SICAR		131		131
SOGEREC			70	70
EL IMRANE			1	1
TOTAL	3 000	12 526	11 071	26 597

(*) y compris aval billet de trésorerie

2.8- Relations commerciales entre AMEN BANK et les autres sociétés du groupe durant l'exercice 2010:**2.8.1- Le chiffre d'affaires réalisé avec les autres sociétés du groupe :****Encaissé :**

Le chiffre d'affaires réalisé avec les sociétés du groupe (intérêts et commissions) s'élève à 3 329 mDT au titre de l'année 2010.

- L'encours des emprunts obligataires émis par Tunisie Leasing et souscrit par Amen Bank s'élève au 31 décembre 2010 à 12 300 mDT. Le total des intérêts perçus et à percevoir à ce titre par Amen Bank au cours de l'exercice 2010 s'élèvent à 735 mDT.
- La banque a conclu, en 1994, deux conventions relatives au dépôt des titres émis par Sicav Amen (dans laquelle Amen Bank détient 0,04% du capital) et des titres émis par Amen Première SICAV (dans laquelle Amen Bank détient 0,03% du capital) :
 - En contre partie des prestations effectuées pour le compte de Sicav Amen, dans le cadre de la mission de dépositaire et de distributeur exclusif des fonds et des titres, Amen Bank perçoit une rémunération fixée à 0,75% de l'actif net de Sicav Amen.
Le montant de ces commissions comptabilisées en produits au titre de l'exercice 2010 s'est élevé à 678mDT.
 - En contre partie des prestations effectuées pour le compte d'Amen Première SICAV, dans le cadre de la mission de dépositaire et de distributeur exclusif des fonds et des titres, Amen Bank perçoit une rémunération fixée à 1% HTVA l'an de l'actif géré, calculé sur la base des ressources effectivement mobilisées par le réseau de la banque.
Le montant de ces commissions comptabilisées en produits au titre de l'exercice 2010 s'est élevé à 1 401 mDT.
- La Banque a conclu au cours des exercices précédents, sept conventions de gestion de fonds avec Sicar Amen et a perçu des intérêts totalisant 1 735,2 mDT détaillés comme suit :

			En (mDT)
Date	Montant confié	Intérêt perçu sur fonds géré en 2010	
07 janvier 2010	5 000	107	
13 octobre 2009	3 000	16	
13 octobre 2008	15 000	0,2	
28 novembre 2007	10 000	349	
30 novembre 2006	10 000	414	
27 décembre 2005	10 000	227	
31 décembre 2002	10 000	622	
TOTAL	63 000	1 735,2	

- En vertu d'une convention de gestion en date du 01/04/1999, "Amen Bank" est chargée de la gestion financière, administrative et commerciale de la société "SICAR Amen". En contrepartie de ces services, la banque perçoit les rémunérations suivantes:
 - une rémunération annuelle forfaitaire de 50 mDT hors taxes;
 - une commission fixe de 500 dinars hors taxes par dossier de participation présent au Conseil d'Administration. Cette commission passe à 4 mDT hors taxes (avenant 2007) si le dossier passe au déblocage effectif;
 - un intéressement représentant 7% hors taxes de la plus value réalisée sur le portefeuille.
 La rémunération au titre de l'exercice 2010 s'élève à 75 mDT (HT).

- La banque a conclu, en mars 2010, avec la société "Amen Project" dans laquelle elle détient 52,95% du capital, une convention de gestion en vertu de laquelle "Amen Bank" est chargée de la gestion financière, administrative et commerciale de la société "Amen Project". En contrepartie de ces services, la banque perçoit les rémunérations suivantes:
 - une rémunération annuelle forfaitaire de 40 mDT (HT);
 - une commission fixe de 2 mDT hors taxes par dossier de participation présenté au Conseil d'Administration. Cette commission passe à 7 mDT hors taxes si le dossier est accepté par le Conseil d'Administration pour le portage;
 - un intéressement représentant 7% hors taxes de la plus value réalisée sur le portefeuille.

Amen Bank prend en charge, en sa qualité de gestionnaire, les frais de gestion administrative et comptable de la société "Amen Project" à l'exception des frais de courtage et de publicité légale, des honoraires du Commissaire aux Comptes et des honoraires payés à l'occasion de consultations demandées par la société "Amen Project".

Le montant des rémunérations perçues par Amen Bank dans le cadre de cette convention a totalisé un montant de 60 mDT (HT) en 2010.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 05/05/2011.

Décaissé :

Les intérêts payés par Amen Bank sur les placements du groupe sont de 6 394 mDT en 2010.

- La banque a acquis auprès de la société «Tunisys» dans laquelle Amen Bank détient 29,85% du capital du matériel et des équipements informatiques. Le montant décaissé au titre de ces acquisitions au cours de l'exercice 2010 s'élève à 971 mDT (HT). En outre, cette société a engagé en 2010 pour le compte de la banque des travaux d'entretien et de maintenance de matériel informatique pour un montant de 392 mDT (HT).

- La Banque a conclu au cours des exercices précédents, sept conventions de gestion de fonds avec Sicar Amen et lui a servi des commissions totalisant 594 mDT détaillés comme suit :

(En mDT)		
Date	Montant confié	Commission SICAR Amen en 2010 (HT)
07 janvier 2010	5 000	50
13 octobre 2009	3 000	30
13 octobre 2008	15 000	150
28 novembre 2007	10 000	100
30 novembre 2006	10 000	100
27 décembre 2005	10 000	100
31 décembre 2002	10 000	64
TOTAL	63 000	594

Il est à signaler qu'une nouvelle convention de gestion de fonds a été conclue en décembre 2010 avec la société SICAR Amen. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds de 20 MDT. En vertu de cette convention, SICAR Amen perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 1% des fonds gérés.

- Une convention a été conclue entre Amen Bank et la Compagnie d'Assurance Vie et de Capitalisation SA « Hayett » ayant pour objet la constitution de rentes ou d'un capital à servir à l'âge de départ à la retraite ainsi que le remboursement de l'épargne constituée en cas de décès avant le départ à la retraite et ce pour les personnes ayant adhérées à ce contrat. Le montant de la prime au titre de l'exercice 2010 s'élève à 400 mDT.

2.8.2- Les achats ou ventes d'immobilisations corporelles, incorporelles, financières ou autres éléments d'actif avec les sociétés du groupe :

Achats :

- Acquisition de matériel et équipement informatique auprès de TUNISYS pour 971 mDT.

Vente :

Néant

2.8.3- Les prestations de services reçues ou données :

Reçues :

- Les charges d'entretien et de maintenance du matériel informatique de TUNISYS s'élèvent à 392 mDT.

Données :

- La banque a conclu, en 1994, deux conventions relatives au dépôt des titres émis par **Sicav Amen** (dans laquelle Amen Bank détient 0,04% du capital) et des titres émis par **Amen Première SICAV** (dans laquelle Amen Bank détient 0,03% du capital) :
 - En contre partie des prestations effectuées pour le compte de Sicav Amen, dans le cadre de la mission de dépositaire et distributeur exclusif des fonds et des titres, Amen Bank perçoit une rémunération fixée à 0,75% de l'actif net de Sicav Amen.
 - En contre partie des prestations effectuées pour le compte d'Amen Première SICAV, dans le cadre de la mission de dépositaire et distributeur exclusif des fonds et des titres, Amen Bank perçoit une rémunération fixée à 1% HTVA l'an de l'actif géré, calculé sur la base des ressources effectivement mobilisées par le réseau de la banque.

2.8.4- Les contrats de gestion :

- La banque a conclu, en mars 2010, avec la société "**Amen Project**" dans laquelle elle détient 52,95% du capital, une convention de gestion en vertu de laquelle "Amen Bank" est chargée de la gestion financière, administrative et commerciale de la société "Amen Project". En contrepartie de ces services, la banque perçoit les rémunérations suivantes:
 - une rémunération annuelle forfaitaire de 40 KDT hors taxes;
 - une commission fixe de 2 KDT hors taxes par dossier de participation présenté au Conseil d'Administration. Cette commission passe à 7 KDT hors taxes si le dossier est accepté par le Conseil d'Administration pour le portage;
 - un intéressement représentant 7% hors taxes de la plus value réalisée sur le portefeuille.
 Amen Bank prend en charge, en sa qualité de gestionnaire, les frais de gestion administrative et comptable de la société "Amen Project" à l'exception des frais de courtage et de publicité légale, des honoraires du Commissaire aux Comptes et des honoraires payés à l'occasion de consultations demandées par la société "Amen Project".
 Le montant des rémunérations perçues par Amen Bank dans le cadre de cette convention a totalisé un montant de 60 KDT (HT) en 2010.
 Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du. 05.05.2011.
- En vertu d'une convention de gestion en date du 01/04/1999, "Amen Bank" est chargée de la gestion financière, administrative et commerciale de la société "**SICAR Amen**". En contrepartie de ces services, la banque perçoit les rémunérations suivantes:
 - une rémunération annuelle forfaitaire de 50 mDT hors taxes;
 - une commission fixe de 500 dinars hors taxes par dossier de participation présent au Conseil d'Administration. Cette commission passe à 4 mDT hors taxes (avenant 2007) si le dossier passe au déblocage effectif;

- un intéressement représentant 7% hors taxes de la plus value réalisée sur le portefeuille. La rémunération au titre de l'exercice 2010 s'élève à 75 mDT (HT).

- Le 01.01.2007, la banque a conclu avec la société "**Le recouvrement**" dans laquelle elle détient 99,88% une convention de gestion comptable et fiscale en vertu de laquelle "Amen Bank" est chargée de la tenue de la comptabilité, de l'arrêté des comptes, de la préparation de la liasse de consolidation et de la préparation des déclarations fiscales de la société "Le recouvrement". En contrepartie de ses services, la banque perçoit une rémunération annuelle de 1 500 dinars, encaissée dès la tenue de l'AGO de la société "Le recouvrement".

2.8.5- Les contrats de location :

Néant

2.8.6- Les fonds gérés :

- La Banque a conclu au cours des exercices précédents, sept conventions de gestion de fonds avec Sicar Amen :

(En mDT)

Date	Montant confié	Intérêt perçu sur fonds géré en 2010	Commission SICAR Amen en 2010 (HT)
07 janvier 2010	5 000	107	50
13 octobre 2009	3 000	16	30
13 octobre 2008	15 000	0.2	150
28 novembre 2007	10 000	349	100
30 novembre 2006	10 000	414	100
27 décembre 2005	10 000	227	100
31 décembre 2002	10 000	622	64
TOTAL	63 000	1 736,2	594

Les intérêts perçus sur les fonds gérés au titre de l'exercice 2010 ont totalisé 1 736 mDT.

La commission de gestion perçue par Sicar Amen à hauteur de 1% l'an sur le fonds géré s'est élevée au 31 décembre 2010 à 594 mDT (HTVA).

Il est à signaler qu'une nouvelle convention de gestion de fonds a été conclue en décembre 2010 avec la société SICAR Amen. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds de 20 MDT. En vertu de cette convention, SICAR Amen perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 1% des fonds gérés

2.9- RELATIONS AVEC LES AUTRES PARTIES LIEES * au 31-12-2010 :

2.9.1- Informations sur les engagements :

Les concours accordés par AMEN BANK aux membres du conseil d'administration et de direction, ainsi qu'aux sociétés en relation avec eux sont présentés, au 31 décembre 2010, dans le tableau suivant :

(En mDT)

PARTIES LIEES	Crédits à court terme	Crédits à moyen et long terme	Découvert	Billet de trésorerie	Escompte	Crédoc	Autres Engagements par signature	Total concours
- Groupe AMEN	19 571	32 768	4 149	10 000	10 858	3 010	25 284	105 640
Dont COMAR							500	500
PARENIN	16 157	8 902	2 931		10 324	297	10 971	49 582
PGI HOLDING								0
RACHID BEN YEDDER								0
KARIM BEN YEDDER	3	218						221
- Groupe BECHIR B.YEDDER		491	85		5	256	1 007	1 844
dont Béchir BEN YEDDER								0
Nébil BEN YEDDER								0

* Telles que définies par l'article 23 de la loi N° 2001-65 du 10 Juillet 2001 relative aux établissements de crédit.

- Groupe TAMARZISTE	125	3 000	148		50		280	3 603
dont Société LE PNEU							34	34
- Groupe Néji M'HIRI	12 603	40 774	7 259	3 900	3 495		10 661	78 692
dont Mourad MHIRI								0
- Ridha BEN GAIED		1 080						1 080
- Ahmed EL KARM		2						2
- Housseïn MOUELHI		416						416
- Mahmoud BABBOU								0
- Mehrez Riahi	8	112						120

2.9.2- Transfert de ressources :

- Données :

AMEN BANK ne détient aucune participation directe dans le capital des sociétés promues par les membres de son conseil d'administration et de direction, hormis les sociétés du groupe Amen suivantes

(En mDT)

SOCIETES	Capital social au 31-12-2010	Participation Amen Bank en nombre d'actions	Valeur comptable de la participation	Taux de participation	Provisions nettes
Société Clinique El Amen	6 500	7 699	881	11,85%	0
Société Dar Zarrouk	1 250	900	5	0,36%	0
Société Tunisie SICAV	384 000*	18	1	0,001%	0

* Actif Net

- Les rémunérations et dividendes versés aux administrateurs et membres de direction, au titre de l'exercice 2010 s'élèvent à 7 837 mDT (144 mDT sous forme de jetons de présence (montant net de retenue à la source) et 7 693 mDT sous forme de dividendes).

- Reçus :

Néant.

2.9.3- Relations commerciales :

2.9.3.1- Chiffre d'affaires réalisé avec les autres parties liées au 31 décembre 2010 :

La banque a souscrit auprès de la société COMAR (qui détient 28,54% du capital de Amen Bank) diverses polices d'assurances détaillées comme suit :

- Des polices d'assurance auto, multi garanties, vol, transport de valeurs, matériel informatique et monétique dont la prime annuelle globale au titre de l'exercice 2010 s'élève à 334 mDT.
- Des polices d'assurance maladie, invalidité et décès au profit de son personnel. Le montant global des cotisations versées à la COMAR au titre de 2010 s'élève à 1 553 mDT.

2.9.3.2 Cessions et acquisitions d'immobilisations corporelles, incorporelles, financières ou autres éléments d'actifs avec les autres parties liées :

Achats :

Néant.

Vente :

La banque a cédé à la société "Hôpital privé El Amen", dans laquelle elle détient **30%** du capital, un terrain pour un prix de 5 494 mDT. Cette opération a été réalisée au comptant.

2.6.3.3 Prestations de services reçues ou données :

Reçues :

Néant

Données :

Néant.

2.9.3.4 Contrats de location :

1. La banque a loué auprès de la société PGI SA (qui détient 21,66% du capital de Amen Bank) une partie du rez de chaussée de l'immeuble sis au 150, avenue de la liberté - Tunis pour un montant de 96 mDT (HTVA) au titre de 2010.
2. COMAR qui détient 28,54% du capital de la banque loue trois locaux appartenant à Amen Bank, les revenus de ces immeubles au titre de l'exercice 2010 s'élèvent à 16 mDT (HT)

2.10 DIVIDENDES :

	2010	2009	2008
Capital (en DT)	100 000 000	100 000 000 (*)	85 000 000
Dividendes (en DT)	14 000 000	11 900 000	9 350 000
Nombre d'actions	10 000 000	10 000 000	8 500 000
Dividendes par action (en DT)	1,4	1,4	1,1
Taux de dividende en % du nominal	14%	14%	11%
Date de détachement	24/06/2011	09/06/2010	19/06/2009

(*) Augmentation de capital réalisée pendant l'exercice 2009 et portant jouissance en 2010.

2.11 MARCHE DES TITRES :

Il existe 5 emprunts obligataires émis par l'Amen BANK et côtés sur le marché obligataire de la cote de la bourse. Il s'agit de :

- AMEN BANK 2001: 30 MDT, TMM+1%; 10 ans.
- AMEN BANK 2006: 40 MDT, TMM+1%; 10 ans.
- AMEN BANK Subordonné 2008: 40 MDT émis en 2 catégories:
 - Catégorie A: 15 ans; 6,5%;
 - Catégorie B: 20 ans; 7%;
- AMEN BANK Subordonné 2009: 60 MDT émis en 2 catégories:
 - Catégorie A: 15 ans; 5,45%;
 - Catégorie B: 15 ans ; TMM+0,85%.
- AMEN BANK Subordonné 2010: 80 MDT, TMM+0,85%; 15 ans.

Chapitre 3- RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE LA BANQUE

3.1- PRESENTATION SOMMAIRE DE LA BANQUE :

Parmi les quatorze banques commerciales tunisiennes, **AMEN BANK** se distingue par sa longue histoire qui remonte à plus d'un siècle. En effet, c'est au XIX ème siècle et plus précisément en 1880, qu'a eu la création de la Société Centrale de Banque, un établissement français qui s'est installé en Tunisie sous la dénomination de "Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie" (CFAT). Le siège du CFAT était à Alger et l'implantation d'une succursale à Tunis entrainait dans le cadre d'un vaste mouvement d'installation d'établissements de crédit métropolitains.

L'année 1967 allait témoigner de la transformation de la dite succursale en une véritable banque par la naissance du "Crédit Foncier et Commercial de Tunisie" (le CFCT). L'année 1971 marque, pour sa part, un tournant décisif dans l'histoire de la banque. En effet, une jeune institution financière, la Banque Générale d'Investissement "BGI SA" créée par MM. Brahim, Béchir et Rachid Ben Yedder, et devenue ultérieurement la "PGL holding", prend le contrôle du CFCT. Un nouveau Conseil d'Administration est élu. Il nomme le Président de la PGI, Monsieur Rachid Ben Yedder, Président Directeur Général du CFCT.

Au cours de l'année 1994, l'action CFCT est introduite en bourse. En Janvier 1995, le CFCT change de dénomination et devient AMEN BANK.

AMEN BANK fait partie du groupe AMEN constitué, actuellement, de 42 sociétés opérant dans plusieurs secteurs de l'économie tunisienne (banque, assurance, leasing, Sicar, gestion de titres, santé, tourisme...). A la tête de ce groupe se trouve la société holding PGI (société de Participation de Gestion et d'Investissement) dont les principaux actionnaires sont les membres de la famille BEN YEDDER.

AMEN BANK est elle-même à la tête d'un groupe constitué de 21 sociétés du groupe AMEN opérant essentiellement dans le domaine des finances et ayant réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 323 MDT en 2010.

En 2010, AMEN BANK a collecté 4 733 MDT de Ressources en augmentation de 21,7% par rapport à 2009. Les emprunts et ressources spéciales ont atteint un encours de 489 MDT enregistrant une augmentation de 30,6 % par rapport à 2009.

Les crédits à la clientèle ont totalisé 3 714 MDT à fin décembre 2010 en affichant une progression de 26% tandis que le portefeuille titres d'investissement a réalisé une régression de 3,6 % pour se situer à 433 MDT au 31 décembre 2010.

Ces évolutions ont permis à la banque de réaliser un chiffre d'affaires de 331 MDT contre 273 MDT en 2009. Le produit net bancaire s'est situé à 170 MDT au 31 décembre 2010 en progression de 20% et le bénéfice de l'exercice 2010 avant modifications comptables a été de 61,4 MDT. Le ratio de solvabilité a atteint, compte non tenu des engagements de financements donnés, 13,13 % en 2010 contre un ratio réglementaire de 8 %.

Amen BANK a entrepris des actions d'assainissement de son portefeuille qui ont abouti à un taux de créances classées de 10,3% et un taux de couverture de ces mêmes créances de 71,1%.

Par ailleurs, Amen BANK projette une croissance soutenue de l'ensemble de ses activités, une extension régulière de son réseau, une politique de couverture des risques prudente, le maintien de la productivité de ses effectifs, la diminution de son coefficient d'exploitation et une amélioration de la rentabilité de ses fonds propres.

IMPACT DES EVENEMENTS SOCIO-POLITIQUES SURVENUS EN TUNISIE DEPUIS LE DEBUT DE L'ANNEE SUR L'ACTIVITE DE LA BANQUE :

Au cours des perturbations sociales qu'a connu le pays au cours du premier trimestre 2011, Amen Bank s'est mobilisé grâce à un comité de crise pour assurer la continuité de l'activité. La sauvegarde des données informatiques a été le principal souci de ce comité qui a assuré pleinement cette mission.

Certaines agences ont subi des dégâts matériels mais grâce à un redéploiement des moyens humains et matériels, la banque a pu assurer la continuité de son activité dans des conditions normales.

Des négociations ont été abordées avec les partenaires sociaux qui ont rapidement abouti à des accords dont les principales conclusions sont :

- revalorisation des primes de fonction pour tout le personnel aussi bien du siège que du réseau ;
- mise en place d'un nouveau système d'intéressement aux résultats de la Banque,
- et recrutement de nouveaux employés et cadre pour améliorer les conditions de travail dans les différents services et agences de la Banque.

L'activité économique de la Tunisie, au cours du premier semestre 2011 s'est caractérisé par :

- une reprise progressive de l'activité économique enregistrée au mois d'avril de l'année en cours,
- un déficit courant qui a connu une quasi-stabilisation, atteignant 3% du PIB pour les cinq premiers mois de l'année en cours.
- une diminution des entrées nettes de capitaux a entraîné une contraction des avoirs nets en devises qui ont atteint, à la date du 27 juin courant, 9.893 MDT ou l'équivalent de 110 jours d'importation contre 147 jours à la fin de l'année 2010.
- l'accroissement de la masse monétaire de 3,7% durant les cinq premiers mois de l'année en cours, contre 3,9% pour la même période de l'an passé suite à l'augmentation des concours à l'économie et des créances nettes sur l'Etat, d'une part, et du recul sensible des créances nettes sur l'extérieur, d'autre part.

Mais les banques ont continué à fournir les financements nécessaires qui ont progressé de 7,1%. Quant aux créances impayées et accrochées et les comptes débiteurs, ils ont connu une nette augmentation, reflétant les difficultés que rencontrent certaines entreprises pour honorer leurs engagements dans les délais fixés. Pour les dépôts auprès des banques, ils ont enregistré, au cours du mois de mai 2011, une baisse de 1,1% qui a concerné surtout les dépôts à terme.

En plus de la réduction du taux de la réserve obligatoire à trois reprises depuis le début de l'année, la contraction de la liquidité bancaire a nécessité l'intervention accrue de la Banque Centrale pour injecter la liquidité sur le marché monétaire et ce, pour une enveloppe moyenne de 2.424 MDT. Quant au taux d'intérêt, il a atteint, en termes de moyenne quotidienne, 4,25% au mois de juillet contre 4,50% pour le mois précédent.

A la lumière de ces évolutions et en vue de soutenir l'amélioration progressive de la situation économique et fournir les financements nécessaires aux entreprises afin de rattraper la baisse enregistrée par le taux de croissance, le Conseil d'Administration a décidé de diminuer le taux d'intérêt directeur de la Banque Centrale de 50 points de base pour le ramener de 4,5% à 4%.

Pour Amen Bank, l'évolution des crédits à la clientèle reste conforme aux prévisions établies dans son Business plan puisque la progression a dépassé 7% pour un objectif annuel de 12%.

Les dépôts sont en deçà des objectifs arrêtés (504 MDT pour l'année 2011 dont 135 réalisés en juin), mais le retard reste récupérable au vu de la saisonnalité de cette activité.

Au niveau de l'exploitation le chiffre d'affaires a progressé à un taux de 13.1% mais les charges d'exploitation progressent à un taux légèrement supérieur soit 18,8%. Quant au PNB il enregistre une progression de 8%.

3.2- ORGANISATION DE LA BANQUE

3.2.1- Gouvernance :

1- Conseil d'Administration

Mission

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société, accomplir ou autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet et représenter la société en tous pays, vis-à-vis de tous tiers, de tous établissements et administrations publics ou privés et de tous Etats.

Sa compétence s'étend à tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou par les Statuts.

2- Direction Générale

Mission et composition

La Direction Générale a pour mission de mettre en oeuvre la stratégie arrêtée par le Conseil d'Administration.

Elle se compose de quatre membres :

- M. Ahmed EL KARM : Directeur Général
- M. Karim BEN YEDDER : Directeur Général Adjoint
- M. Houssein MOUELHI : Directeur Général Adjoint
- M. Mehrez RIAHI : Directeur Général Adjoint

Fonctionnement

La Direction Générale est assistée par quatre comités:

- Comité de Direction
- Comité de Financement
- Comité d'Organisation et d'Informatique
- Comité de Gestion du Patrimoine
-

1- Comité de Direction :

Le comité de direction est composé de tous les directeurs de la banque et se réunit en cas de nécessité sous la présidence du directeur général pour débattre des questions stratégiques.

2- Comité de Financement :

Le comité de financement, composé des directeurs prenant partie dans le processus de financement, se réunit chaque semaine pour statuer sur les dossiers de financement (crédits LMT, prise de participation, souscription à des emprunts...). Ce comité examine également les dossiers des relations en difficulté pour statuer sur les suites à donner aux propositions des organes de recouvrement.

3- Comité d'Organisation et d'Informatique :

Le comité d'organisation et d'informatique examine tous les problèmes se rattachant à l'organisation et à la logistique informatique. Peuvent y prendre part tous les responsables ayant des projets dans ce domaine.

4- Comité de Gestion du Patrimoine :

Ce comité gère toutes les questions ayant trait avec le patrimoine immobilier de la banque, notamment les acquisitions ou cessions d'immobilisations, la location pour autrui des locaux de la banque, la location et l'aménagement des locaux pour les besoins de la banque, et généralement tous les travaux concernant les immobilisations de la banque.

3- Comité Permanent d'Audit

Composition

Ce comité est constitué d'un Président et trois membres représentant trois administrateurs désignés pour une durée de 3 ans renouvelables. Lorsque l'un des membres perd sa qualité d'Administrateur ou affiche des absences répétées il doit être remplacé dans les meilleurs délais.

Actuellement ce comité est composé des membres suivants :

- Mr. Abdellatif JERIJENI (Représentant permanent de la société PGI) : Président ;
- Mr. Mehdi TAMARZISTE (Représentant permanent de la société LE PNEU) : Membre ;
- Mr. Lotfi HADJ KACEM (Représentant permanent de la société COMAR) : Membre ;
- Mme Salma BABBOU (Représentant permanent de la société PGI) : Membre.

Ce comité est rattaché au Conseil d'Administration et exerce son activité en toute indépendance, et ce dans le cadre de l'objectif qui lui est dévolu :

Mission

- Assister le Conseil d'Administration à s'assurer de la qualité du système du contrôle interne et de la fiabilité de l'information financière ;
- Veiller au respect des textes réglementaires et à la sécurité financière de la banque ;
- S'assurer de la fiabilité du système de contrôle interne ;
- Surveiller le bon fonctionnement du système de contrôle interne ;
- Evaluer le dispositif d'audit interne, de contrôle financier et d'analyses des risques ;
- Veiller à ce que les recommandations de l'Audit externe, du Commissaire aux comptes et de l'inspection de la Banque Centrale de Tunisie soient mises en œuvre moyennant un plan d'actions ;
- Veiller à l'application des règles prudentielles édictées par la Banque Centrale de Tunisie
- Emettre un avis sur le contrôle interne et externe se rapportant aux logiciels informatiques et monétiques mis en exploitation et à la sécurité informatique ;
- S'assurer de la pertinence de l'organisation et des méthodes comptables adoptées pour l'élaboration des états financiers et du respect des procédures fiscales ;
- Donner son avis sur le rapport annuel, y compris les états financiers, de la banque avant sa transmission au Conseil d'Administration pour approbation ;
- Donner son avis sur la désignation des commissaires aux comptes et des auditeurs externes et tous autres consultants ;

Fonctionnement

Le Comité Permanent d'Audit se réunit au moins quatre fois par an sur convocation de son Président et chaque fois qu'il est jugé utile. Ces réunions interviennent avant celles du Conseil d'Administration. Les réunions donnent lieu à l'établissement de procès verbaux soumis au Conseil d'Administration pour approbation.

4- Comité de rémunération

Le comité de rémunération se charge de fixer les émoluments des membres de la Direction Générale d'Amen Bank. Il est présidé par le Président du Conseil et composé par deux administrateurs.

5- Organe permanent de contrôle de la conformité

Il a pour mission de:

- Vérifier l'exécution des obligations légale d'Amen Bank et son obéissance aux bonnes pratiques, ainsi qu'aux chartes professionnelles et morales.
- Identifier et déterminer les risques de non conformité aux lois, règlements en vigueur, et règles de bon fonctionnement de la profession et évaluer leurs conséquences sur l'activité d'Amen Bank.
- Adresser des rapports au Conseil d'Administration et préparer des actions à même de

permettre une maîtrise ainsi qu'une correction des risques de non conformité.

- Assister les services et les autres structures d'Amen Bank de sorte à assurer la conformité aux lois et procédures applicables aux bonnes pratiques et aux chartes professionnelles et morales et mener des actions de formation pour le personnel chargé du contrôle de la conformité.

6- Comité Exécutif de crédit

Composition

Ce comité est présidé par le Vice-Président Directeur Général. Il comprend deux administrateurs désignés par le Conseil d'Administration d'Amen Bank.

Mission

Le Comité exécutif de crédit se prononce sur l'activité de financement d'Amen Bank tout en veillant au respect des conditions et plafonds établis par le conseil d'administration dans le cadre de la politique de financement et notamment les montants de crédits accordés, leur répartition sectorielle ainsi que les taux d'intérêts et les commissions bancaires y relatifs. Le Comité se réunit au moins quatre fois par an avec un minimum de trois membres dont deux administrateurs.

Fonctionnement

Le comité émet obligatoirement son avis sur :

- Les nouveaux crédits dépassant 10 millions de dinars.
- Les crédits aux clients dont les engagements auprès d'Amen Bank dépassent 15 millions de dinars.
- Les crédits de restructuration dont les montants sont supérieurs à 5 millions de dinars.
- Les crédits accordés aux personnes liées à Amen Bank.
- Les crédits accordés aux clients ayant des créances classées

Le Comité Exécutif de Crédit présente régulièrement au Conseil d'Administration, un rapport détaillé sur son activité.

7- Comité Exécutif

Composition

Ce Comité Exécutif est présidé par le Vice-Président Directeur Général et composé des Directeurs Généraux Adjointes.

Mission

- suivre l'évolution d'Amen Bank à travers l'examen régulier des indicateurs d'activité dont notamment :
 - L'évolution des engagements,
 - L'évolution des impayés et comptes gelés,
 - L'évolution du recouvrement,
 - L'évolution des ressources, de la trésorerie et de la liquidité,
 - L'évolution des résultats de la salle des marchés,
 - L'évolution de la vente des produits, etc...
- suggérer des actions, des mesures et des produits de nature à améliorer l'efficacité des interventions d'Amen Bank et à perfectionner la qualité des services offerts à la clientèle,
- examiner, préalablement à leur présentation, les questions inscrites à l'ordre du jour des réunions du Conseil d'Administration, du Comité Permanent d'Audit et du Comité Exécutif de financement.
- adapter la stratégie d'Amen Bank à l'évolution des risques et des opportunités, à la concurrence et à la conjoncture.
- examiner toute question d'intérêt général proposée par un de ses membres.

Le Comité Exécutif tient une réunion par quinzaine. Il peut se réunir sur convocation de son Président autant de fois que nécessaire.

3.2.2 - Le Contrôle interne :

AMEN BANK a mis en place un système de contrôle interne répondant aux normes et pratiques nationales et internationales.

Ce système s'articule autour de certains principes de base permettant d'assurer une maîtrise des risques et des coûts et garantir la régularité et l'efficacité des opérations et des procédures :

- a-** Une organisation adaptée aux objectifs de la Banque basée sur le principe de la séparation des tâches.
- b-** Des procédures écrites largement diffusées pour assurer la compréhension des instructions et des règles et normes à suivre dans le déroulement des opérations. Cette documentation est constamment mise à jour et couvre la totalité de l'activité de la Banque.
- c-** Des contrôles à tous les niveaux :
 - Le 1^{er} niveau représente un contrôle de base effectué par chaque entité de la Banque et portant sur ses propres tâches. Cet autocontrôle se base largement sur des procédures automatiques effectuées par des programmes informatiques de l'entité concernée. Ces contrôles sont menés d'une façon quotidienne et relèvent de la responsabilité du chef hiérarchique de cette entité.
 - Le 2^{ème} niveau est un contrôle de supervision exercé sur les opérations, la gestion et les décisions des unités de base. Ce contrôle relève de structures de supervision de niveau hiérarchique supérieur sur la base de compte rendus, rapports ou dossiers qu'ils reçoivent d'une façon quotidienne ou périodique.

Les principales structures de supervision de la banque sont regroupés au sein de la Direction du contrôle et se composent de :

- La Division du contrôle de gestion ;
- La Division du contrôle de la qualité et des risques.
- Le 3^{ème} niveau est accompli par la direction centrale de l'audit et de l'inspection qui est rattachée directement à la direction générale. Cette entité opère selon des programmes annuels arrêtés et validés par la direction générale. Ces contrôles donnent lieu obligatoirement à des rapports de mission communiqués aux audités, à toutes les directions qui peuvent être concernées et à la direction générale.
Les rapports d'audit et d'inspection font l'objet de réunions pour redresser les anomalies et de suivi pour s'assurer des actions de correction.

Par ailleurs, la banque est en train d'élaborer le manuel des procédures et le manuel comptable par la collecte, l'harmonisation et la normalisation de toutes les procédures existantes.

Toutefois, les commissaires aux comptes ont émis l'observation suivante :

« Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que notre examen a mis en évidence des insuffisances de contrôle se traduisant par des anomalies d'équilibre de certaines journées comptables au cours de l'exercice 2010 et des exercices antérieurs. Les anomalies détectées au cours de l'exercice 2010 ont été régularisées et un système de veille a été mis en place pour permettre d'identifier, de suivre et de régulariser les opérations à l'origine de ces anomalies. »

3.2.3 - Le Système d'Information :

Au cours de l'année 2010, plusieurs programmes d'automatisation et de modernisation des processus de traitement de l'information de la banque ont abouti, ce qui a permis aux différents métiers d'enregistrer des améliorations significatives. En effet, un ensemble de projets ont été réalisés et ont permis des évolutions fonctionnelles importantes touchant essentiellement :

- Le perfectionnement du système engagement par la décentralisation de crédits aux particuliers, la refonte du renouvellement des crédit de gestion on-line, les améliorations sur le système de gestion des garanties, la mise en place d'un nouveau système de gestion automatique des saisies-arrêts, la nouvelle version de l'application de gestion des dossiers de succession et l'amélioration des modules

de gestion des marchés publics avec prise en charge automatique de toutes les opérations y afférents sur le workflow.

- Le bancaire étranger avec la migration de la version Swift Alliance Entry à la version Swift Alliance Access et l'amélioration de son intégration avec le système d'information, la migration à l'identifiant client matricule fiscal au lieu du code en douane ainsi que le perfectionnement des modules transferts internationaux et Crédit documentaire.
- Le démarrage de la refonte du noyau comptable et du reporting règlementaire avec une mise en production progressive des modules liés à ce projet (entrepôt comptable, balance quotidienne, état mensuel comptable) en s'appuyant sur la nouvelle application de contrôle et de gestion des flux comptables, le développement de la centrale des actifs classés à déclarer à la BCT via la SED.
- La gestion des comptes clientèle, avec le développement de l'automatisation de système de suspension TVA, la gestion des retenus à la source et des améliorations sur les arrêtés et la gestion de compte.
- La migration au système de télécompensation 24H (projet national) des valeurs «virement», «prélèvement» et «effet» impliquant des changements au niveau des applications agences, compensation centrale, comptables et applicatifs de traitements des images et des systèmes de réconciliation.
- La mise en place d'une nouvelle application change manuel agence & sous délégataires BBE et son intégration à la gestion des dossiers réglementés Allocation voyage d'affaire.
- Le développement du serveur monétique par l'amélioration du système de suivi de délivrance de carte, la refonte du système de renouvellement, la mise en place d'un système de remboursement automatique sur les cartes « Sésame », à concurrence du solde, la mise en place du livret d'épargne sur carte à puce et la certification EMV en émission du serveur monétique.

Le projet de modernisation des marchés des capitaux a continué avec la mise en place d'une application complète de gestion des instruments de placement "comptes à terme" sur le portail, la refonte de système de gestion de virements gros montants et l'amélioration du système de gestion de trésorerie.

La modernisation des systèmes de gestion des services administratifs, logistiques et de gestion des ressources humaines par l'informatisation de la fonction bureau d'ordre, du système de gestion des bons de commande, l'amélioration, en terme d'intégration, du système de gestion de l'assiduité et contrôle du temps de présence.

Un module «Alerte» a été développé pour avertir les groupes utilisateurs des différents événements majeurs intervenus sur les différentes étapes du processus en workflow.

Sur le plan analytique, plusieurs développements notamment liés au contrôle de gestion ont été pris en charge pour mettre en place des tableaux de bords d'analyse des situations dépôts engagements par client, coût des ressources, rentabilité clientèle, et étude mouvements agences zones.

Sur le plan technologique, une évolution vers des environnements J2EE basés sur une architecture orientée service (SOA) avec le projet de refonte du système agence qui a démarré fin 2009 et s'étalera jusqu'à fin 2011. Un avancement sensible a été réalisé dans le cadre du développement du générateur de l'application et du système d'intégration avec le portail applicatif.

Au niveau architecture et intégration, un travail de normalisation des bases de données, des interfaces graphiques des applications a été réalisé qui permettra de mettre à niveau les applications portail. Egalement des travaux ont été menés pour mettre en place un bus applicatif open source «Mule» améliorant ainsi les aspects intégration.

La banque a entamé la refonte de la solution téléphonique siège en optant pour une solution de communication unifiée (voix, data, vidéo : full Internet) intégrée avec le système de messagerie Microsoft et le système d'information de la banque, la date de basculement est prévue pour fin mai 2011.

Au niveau des procédures de test et de recette, un renforcement de cette activité a eu lieu en donnant plus d'importance à la recette technique, fonctionnelle et d'intégration avec l'élargissement de l'utilisation de l'outil «Mantis» dans la phase installation et mise en production.

Par ailleurs, une mission de sécurité et d'audit du serveur monétique a été réalisée en collaboration avec l'éditeur du serveur monétique pour faire une optimisation de certains traitements et effectuer un transfert de compétence, niveau avancé, à l'équipe Système d'information de la banque.

Un audit sécurité externe a été achevé en mars 2010 par une société spécialisée en audit sécurité du système d'information et certifiée par l'Agence Nationale de Sécurité Informatique. Le rapport a été communiqué aux instances managériales de la banque et à l'agence nationale de la sécurité informatique (ANSI). Un plan d'action d'améliorations tenant compte des recommandations du rapport d'audit de la sécurité a été mis en place dont les points d'améliorations majeurs ont été apportés avant fin 2010. Un suivi régulier sera entrepris pour donner à la sécurité une plus grande priorité.

Parallèlement, la banque a continué la mise en place et le développement de plusieurs projets touchant à la Sécurité du système d'Information tels que la mise en place d'une nouvelle politique de sécurité, l'amélioration du module gestion de fraude Monétique, l'amélioration du contrôle des opérations agence et flux comptables, le parachèvement du projet télé vidéosurveillance siège et agences, le renforcement de la politique de filtrage inter- réseaux (Firewalling entre VLAN) et le démarrage du déploiement d'une solution de cryptage entre siège et agences.

3.2.4 – La politique sociale de la banque

Evolution de l'effectif

Au terme de 2010, l'effectif d'Amen Bank s'est établi à 979 employés statutaires, dont 81 employés en CDD, contre un effectif global de 967 employés à fin 2009, enregistrant ainsi une légère augmentation de 1,2%. Cette stabilité de l'effectif s'explique par le fait que les entrées ont quasiment compensé les sorties. En effet, la banque a embauché, courant 2010, 62 nouvelles recrues, dont 36 diplômés du supérieur, et enregistré le départ de 50 employés, contre 34 en 2009, parmi lesquels 24 employés ont fait valoir leur droit à la retraite.

Structure de l'effectif

Au terme de 2010, l'effectif de la banque a compté 636 salariés appartenant à la catégorie des cadres et des cadres supérieurs, contre 594 en 2009, représentant ainsi 64,9% de l'effectif, contre 61,4% en 2009. Cette population compte en son sein 342 cadres diplômés du supérieur (maîtrise, Master, Doctorat...), soit respectivement 34,9% de l'effectif global, contre 343 ou 35,5% de l'effectif en 2009, et 115 employés titulaires d'un diplôme de formation professionnelle (diplôme de formation bancaire du CPF ou de l'ITB, diplôme de formation professionnelle aux métiers du tertiaire...), soit 18% des cadres. Ainsi, rapportée à l'effectif des cadres, la population des diplômés du supérieur représente 53,8%, contre 57,7% en 2009.

Evolution de l'effectif par catégorie socioprofessionnelle (2008-2010)

	2008	2009	2010	Variation 2010/2009 (en %)
Personnel de direction	210	228	241	5,7%
Personnel d'encadrement	311	322	332	3,1%
Personnel d'exécution	398	361	325	-10,0%
Contractuels	43	56	81	44,6%
Total	962	967	979	1,2%

Promotions professionnelles :

Les promotions professionnelles ont concerné 395 employés sur 490 inscrits au tableau d'aptitude. Globalement, le taux des reclassements professionnels s'est établi à 80,63 % en 2010, contre 80,23% en 2009, se traduisant ainsi par une légère augmentation de l'ordre de 0,38% par rapport à 2009, contre une augmentation de 0,49% en 2009 par rapport à 2008.

Formation continue

A la fin de l'exercice 2010, les dépenses globales relatives à la formation continue et la formation initiale ont atteint environ 0,35 million de dinars, contre 0,46 million de dinars en 2009, enregistrant par là une régression de 23,9%.

Les dépenses engagées dans la formation du personnel proprement dite, ont, quant à elles, légèrement dépassé 230 mille dinars, contre 310 mille dinars en 2009, soit une régression de 25,5%. Aussi, le budget global de formation du personnel en 2010 a-t-il représenté 0,8% de la masse salariale, contre 1,28% en 2009 et 1,43% en 2008. En revanche, l'investissement en formation des employés proprement dit a en 2010 représenté 0,6% de la masse salariale, contre 0,9% en 2009.

Néanmoins, sur la base des masses salariales retraitées de 2009 et 2010, l'investissement en formation du personnel rapporté aux frais du personnel est de 0,64% en 2010, contre 0,89% en 2009.

Intéressement du Personnel

La banque a institué au fil des années une batterie de mesures destinées à entretenir la motivation des employés et les inciter à plus de performances professionnelles. Parmi ces mesures nous pouvons citer les suivantes :

Le Motiv :

C'est une prime qui vient rétribuer les efforts du personnel des agences réalisant les meilleures performances aux différents concours, notamment en matière de collecte de ressources, de vente de cartes bancaires, d'ouverture de comptes d'épargne, etc. Le montant total de ces primes s'est consolidé d'année en année et profite, chaque année, à pratiquement plus de 55 % de l'effectif du réseau à chaque exercice.

Les montants de l'enveloppe réservée aux concours du Motiv ont été de 100.000 DT et de 160.000 DT, respectivement en 2009 et en 2010.

Primes de recouvrement :

Des primes de recouvrement sont attribuées au corps des recouvreurs internes réalisant avec succès des opérations de recouvrement, le but étant de susciter leur implication dans ce processus et de les amener à améliorer sans cesse leurs performances. Le montant de la prime de recouvrement est déterminé en fonction du montant de la créance recouvrée et de la complexité de l'opération de recouvrement. L'évolution de l'enveloppe des primes de recouvrement servies depuis 2008 est illustrée dans le tableau ci-après :

	2008	2009	2010
Montant des primes de recouvrement en DT	45.320	69.609	83.000

Primes d'intéressement au bénéfice :

Des primes d'intéressement ont été servies, au titre des bénéfices réalisés en 2010, aussi bien au personnel actif, qu'aux employés à la retraite. Représentant 4% des bénéfices, l'enveloppe globale réservée à cette prime s'est élevée à 2.456.000 DT, dont 2.319.467,990 DT ont été servis aux employés en activité.

Les crédits au Personnel

Au cours de l'exercice 2010, le total des prêts accordés a atteint plus de 584 dossiers, contre 822 en 2009, soit une régression de 29%. Ces prêts se répartissent principalement comme suit :

- 103 prêts à l'habitat (acquisition, construction et complément à l'habitat, consolidation),
- 52 prêts pour des dépenses exceptionnelles, achat ordinateurs, achat de voiture et 111 prêts à la consommation, ont été accordés au personnel,

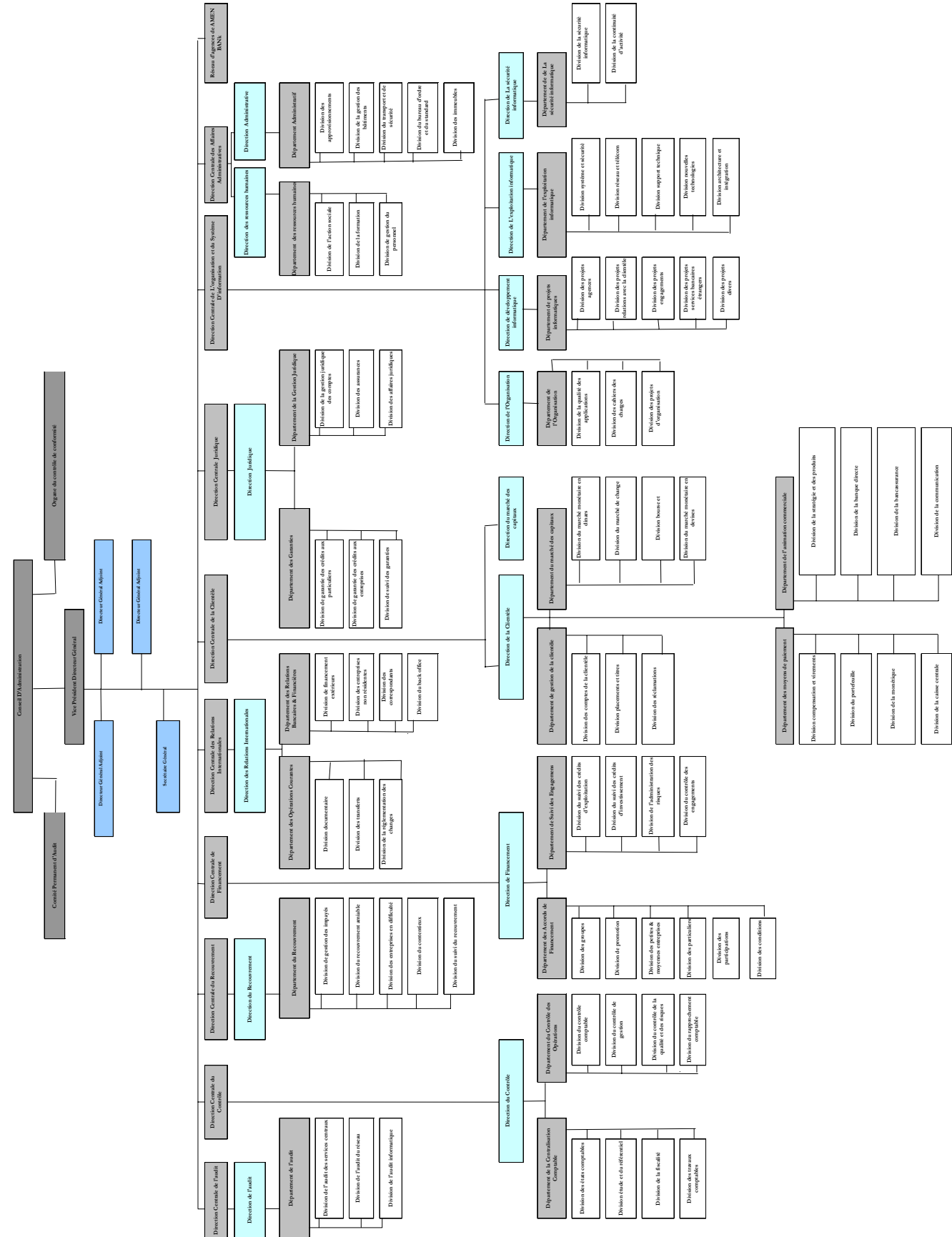
Ces prêts ont ainsi totalisé une enveloppe globale de 5,9 millions de dinars, contre 13,254 millions de dinars et 7,82 millions dinars, respectivement en 2009 et en 2008. D'où une baisse de 55,5% (des prêts accordés) par rapport 2009.

Les prêts octroyés sur le fonds social de la banque au personnel, ont atteint 2,3 millions de dinars en 2010, contre 3,93 MD en 2009 et 5,27 MD en 2008, enregistrant ainsi une baisse de 41,4%

3.2.5 Réseau :

RESEAU	2010	2009	2008
Nombre d'agences	123	108	103
Nombre de DAB	107	109	102
Dont hors site	16	16	18

3.2.6 Organigramme de la banque au 31 décembre 2010:



3.3- ACTIVITE ET PERFORMANCE DE LA BANQUE AU 31 DECEMBRE 2010 :

A fin décembre 2010, le total du bilan s'est établi à 4.807,0 millions de dinars contre 4.043,3 millions de dinars à fin décembre 2009, soit une progression de 763,7 millions de dinars ou 18,9%.

Au cours de l'exercice 2010, l'activité d'Amen Bank a été caractérisée par les évolutions suivantes :

- Une progression des ressources de 793,4 millions de dinars ou 22,4% ;
- Une augmentation des emplois de 779,7 millions de dinars ou 21,6% ;
- Un besoin de refinancement net auprès du système financier de 62,1 millions de dinars.

Ressources

L'encours des ressources mobilisées par Amen Bank au cours de l'exercice 2010 a atteint 4.341,0 millions de dinars, soit une progression de 793,4 millions de dinars ou 22,4% détaillée comme suit :

(En millions de dinars)	2008	2009	2010	Variation 2010/2009	
				Montant	(%)
Dépôts et avoirs de la clientèle	2 440,7**	2 969,1*	3 497,7	528,6	17,8
Emprunts et ressources spéciales	306,8	374,6	489,3	114,7	30,6
Billets de Trésorerie***	199,4	203,8	354,0	150,2	73,7
Capitaux Propres	296,3**	342,3*	391,8	49,5	14,5
Total	3 243,2	3 889,8	4 732,8	843,0	21,7

(*) Retraité pour les besoins de la comparaison voir note 10

(**) Retraité par la banque pour les besoins de la comparaison

(***) Ressources hors bilan

Par ailleurs l'encours des actions sicav, souscrites via le réseau, a atteint 642,4 millions de dinars contre 604,8 millions de dinars à fin 2009.

Capitaux propres :

A fin décembre 2010, les capitaux propres d'Amen Bank ont atteint 391,8 MD enregistrant ainsi une augmentation de 49,4 MD ou 14,4%. Cette progression est inhérente essentiellement :

- à la distribution des dividendes de 2009 pour 11,9 MD ;
- au résultat de 2010 de 61,4 MD ;

(En MDT)

Nature	2008	2009	2010	variation 2010/2009	
				Montant	(%)
Capital Social	85	100	100	0	0,00%
Réserves Légales	10	10	10	0	0,00%
Autres Réserves	115**	121*	152	31	25,44%
Prime d'émission	40	58	58	0	0,00%
Modifications comptables	-8**	-8*	-9	0	5,41%
Fonds Social	14	16	18	2	14,12%
Résultat de l'Exercice***	40**	45*	61	17	37,48%
TOTAL	296	342	392	49	14,44%

(*) Retraité pour les besoins de la comparaison voir note 10.

(**) Retraité par la banque pour les besoins de la comparaison.

(***) Le résultat de 2009 ne tient pas compte de la constatation de la provision pour créances douteuses pour le montant de 14 541 mDT, objet du transfert des réserves disponibles aux provisions pour créances douteuses, effectué durant l'exercice 2009 et mentionné en réserve dans le rapport général des commissaires aux comptes au titre du même exercice. Le résultat retraité de l'exercice 2009, compte tenu de cette constatation en provision, aurait été de 30 122mDT.

Dépôts et avoirs de la clientèle

La progression des dépôts et avoirs de la clientèle, de 528,6 millions de dinars, est expliquée par une forte augmentation des dépôts à terme et des dépôts à vue :

(En millions de dinars)	2008	2009	2010	Variation 2010/2009	
				Montant	(%)
Dépôts à vue	630,3	815,9	921,9	106,0	13,0%
Dépôts d'épargne	379,8	451,8	527,7	75,9	16,8%
Dépôts à terme (***)	1 385,3**	1 642,9*	1 986,8	343,9	20,9%
Autres dépôts de la clientèle	45,3**	58,5*	61,3	2,8	4,8%
Total	2 440,7	2 969,1	3 497,7	528,6	17,8%

(*) Retraité pour les besoins de la comparaison voir note 10

(**)Retraité par la banque pour les besoins de la comparaison

(***) comptes à terme, bons de caisse, certificats de dépôts, et placements à terme de la clientèle en devises

Les placements à terme ont progressé de 343,9 millions de dinars au cours de l'exercice 2010, suite à l'augmentation des placements à terme en dinars pour 341,6 millions de dinars et des placements à terme en devises pour 2,3 millions de dinars.

Par forme, l'augmentation des dépôts à vue de 106,63 millions de dinars est imputable principalement à l'accroissement des dépôts à vue en dinars pour 66,9 millions de dinars et des dépôts à vue en devises pour 39,1 millions de dinars.

Les dépôts d'épargne sont en progression de 16,8% ou 75,9 millions de dinars ventilés comme suit :

- Une augmentation des comptes spéciaux d'épargne pour 67,5 millions de dinars ;
- Une augmentation des comptes épargne assurance pour 3,1 millions de dinars ;
- Et une progression des comptes épargne logement des résidents et non résidents pour 5,3 millions de dinars

Les dépôts à terme en devises nantis ont été inclus dans les dépôts à terme à fin 2010. Ce poste ainsi que celui des autres dépôts de la clientèle ont été retraités pour l'année 2009.

Emprunts obligataires et ressources spéciales

(en millions de dinars)	2008	2009	2010	Variation 2010/2009	
				Montant	(%)
Ressources extérieures	214,6	231,6	278,7	47,1	20,3
Lignes extérieures	211,0	227,8	274,3	46,5	20,4
Fonds budgétaire et dettes rattachées	3,7	3,9	4,4	0,5	15,6
Emprunts obligataires	92,2	143,0	210,6	67,7	47,4
Emprunts Amen Bank	88,0	138,7	205,3	66,6	48,0
Dettes rattachées	4,2	4,3	5,3	1,1	23,3
Total	306,8	374,6	489,3	114,7	30,6

Les emprunts et les ressources spéciales ont progressé de 114,7 millions de dinars ou 30,6%. Ils passent ainsi de 374,6 millions de dinars, à fin 2009, à 489,3 millions de dinars à fin 2010.

Cette variation s'explique principalement par:

- Un nouvel emprunt subordonné pour 80,0 millions de dinars émis en août 2010 ;
- Le remboursement des annuités sur les emprunts obligataires pour 13,3 millions de dinars ;
- De nouveaux tirages sur les lignes extérieures (ligne BEI 34,4 millions de dinars, ligne Italienne 7,3 millions de dinars & ligne AFD 8,1 millions de dinars) ;
- Et des remboursements sur la ligne BAD pour 3,5 millions de dinars et KWF pour 2,2 millions de dinars.

Billets de trésorerie

Les souscriptions en Billets de Trésorerie avalisés et non avalisés se sont élevés à 354,0 millions de dinars à fin 2010 contre 203,8 millions de dinars à fin 2009, soit une augmentation de 150,2 millions de dinars ou 73,7%, résultat de la stratégie de la banque visant à canaliser les ressources vers cet instrument hors bilan.

Emplois

L'encours global des emplois, net de provisions, d'agios réservés et d'amortissements, a enregistré une augmentation de 779,7 millions de dinars ou 21,6%, passant de 3.613,5 millions de dinars à fin 2009 à 4.393,2 millions de dinars à fin 2010.

Cette évolution résulte notamment des éléments suivants :

- Une progression de 766,0 millions de dinars des crédits à la clientèle ;
- Une progression de 13,9 millions de dinars du portefeuille titres ;
- Et une diminution de 0,1 millions de dinars des valeurs immobilisées nettes d'amortissement.

(en millions de dinars)	2008**	2009*	2010	Variation 2010/2009	
				Montant	(%)
Crédits à la Clientèle	2 343,3	2 948,1	3 714,1	766,0	26,0
Portefeuille Titres***	420,4	563,9	577,8	13,9	2,5
Valeurs Immobilisées	98,2	101,5	101,4	-0,1	-0,1
Total	2 861,9	3 613,5	4 393,2	779,7	21,6

(*) Retraité pour les besoins de la comparaison voir note 10

(**)Retraité par la banque pour les besoins de la comparaison

(***) Portefeuille titres commercial et d'investissement

Crédits à la clientèle

Les crédits à la clientèle sont passés de 2.948,1 millions de dinars à fin 2009 à 3.714,1 millions de dinars à fin décembre 2010, enregistrant ainsi une augmentation de 766,0 millions de dinars ou 26,0%.

Le tableau ci-après retrace les principales composantes de cette variation:

(En millions de dinars)	2008	2009	2010	Variation 2010/2009	
				Montant	(%)
Comptes débiteurs de la clientèle	493,5	494,0	553,3	59,3	12,0
Autres concours à la cli. sur ress. ordinaires	1 644,7**	2 233,5*	2 902,8	669,3	30,0
Crédits sur Ress. Spéc. en devises et en dinars	205,1	220,7	258,0	37,4	16,9
Total	2 343,3	2 948,1	3 714,1	766,0	26,0

(*) Retraité pour les besoins de la comparaison voir note 10

(**)Retraité par la banque pour les besoins de la comparaison

En outre, par classe, les engagements d'Amen Bank, toutes formes comprises, s'établissent comme suit :

(En millions de dinars)	2008	2009	2010	Variation	
				Absolue	(%)
Total engagement	3 023,7	3 806,2	4 819,6	1 013,4	26,6
Créances classées	445,4	452,1	498,6	46,4	10,3
Créances ordinaires	2 578,2	3 354,1	4 321,0	966,9	28,8
Taux des créances classées (%)	14,7	11,9	10,3	-1,5	-12,9
Provisions affectées aux créances	164,2	215,1	245,7	30,6	14,2
Agios réservés	99,2	105,2	108,6	3,4	3,2
Total provisions et agios réservés	263,5	320,4	354,3	34,0	10,6
Taux de couverture des créances classées (%)	59,1	70,9	71,1	0,2	0,3
Taux de couverture de l'ensemble des créances (%)	8,7	8,4	7,4	-1,0	-12,7

Le taux des créances classées a diminué revenant de 2009 à 2010 de 11,9% à 10,3%. De même, le taux de couverture des créances classées à fin 2010 a atteint 71,1% contre 70,9% à fin 2009.

Par secteur d'activité, les crédits octroyés sous forme de décaissements et d'engagements par signature se répartissent comme suit :

(en milliers de dinars)	2008	2009	2010
I-AGRICULTURE	70 936	86 726	107 864
II- INDUSTRIE	1 099 940	1 170 006	1 362 403
Industries mécaniques et électriques	215 827	212 848	246 687
Industries agroalimentaires	193 755	222 358	241 413
Chimie et caoutchouc	144 987	135 430	171 678
Matériaux de construction	134 042	169 073	241 909
Bâtiment et travaux publics	122 634	127 178	147 233
Papier, imprimerie et industries diverses	107 470	109 468	124 981
Habillement et cuir	79 239	78 486	79 716
Energie	48 112	49 220	48 907
Bois, liège et ameublement	27 821	33 859	30 901
Textile	21 113	20 860	21 587
Mines	4 941	11 226	7 391
III- SERVICES	1 852 798	2 549 440	3 349 297
Particuliers	506 962	631 512	792 566
Tourisme	282 883	358 845	437 227
Commerces divers	206 695	294 149	457 674
Promotion immobilière	277 395	405 948	593 446
Commerce quincaillerie et assimilés	90 835	98 227	118 558
Transport et télécommunication	92 359	190 408	315 747
Commerce matériaux de construction	91 818	141 723	138 795
Finance	118 177	194 078	213 149
Commerce agroalimentaire	54 382	61 107	71 830
Commerce textile et cuir	37 834	42 616	54 043
Loisirs et culture	25 441	28 810	28 735
Santé	33 645	51 001	58 890
Divers	34 369	51 016	68 637
TOTAL	3 023 674	3 806 172	4 819 564

Portefeuilles titres

Portefeuille et titre commercial

Le portefeuille titre commercial s'est établi à 144,3 millions dinars à fin 2010 soit une augmentation de 30,0 millions de dinars enregistrée notamment au niveau des encours des BTA de placement pour 16,0 millions de dinars et des encours d'emprunts obligataires à des fins de placement pour 11,7 millions de dinars.

(en millions de dinars)	2008	2009	2010	Variation 2010/2009	
				Montant	(%)
Bons de Trésor à Court Terme	0,9	102,4	118,4	16,0	15,6
Emprunts obligataires	0,0	7,3	19,0	11,7	160,3
Créances rattachées/Titres à revenus fixe	0,0	4,1	5,4	1,3	31,7
Titres placement en actions	0,5	0,4	1,4	1,0	250,0
TOTAL	1,4	114,3	144,3	30,0	26,2

Portefeuille titres d'investissement

Le portefeuille titres d'investissement a atteint 433,5 millions dinars à fin 2010 enregistrant une régression de 16,1 millions par rapport à 2009. Cette variation résulte essentiellement :

- de la régression des encours des BTA d'investissement pour 41,4 millions de dinars suite à des cessions et des remboursements de BTA;
- de la régression des encours des emprunts obligataires pour 15,8 millions de dinars ;
- de la hausse des encours des fonds gérés Amen Bank pour 30,0 millions de dinars;
- de la variation de l'encours des participations aux conventions de rétrocession pour 3,3 millions de dinars hors créances rattachées ;
- de l'évolution positive des parts dans les entreprises associées, co-entreprises et entreprises liées pour 5,5 millions de dinars

La composition détaillée du portefeuille titres d'investissement est la suivante :

(En millions de dinars)	2008	2009	2010	Variation 2010 /2009	
				Montant	(%)
Titres d'investissement	360,7**	323,9*	296,8	-27,2	-8,4
Titres de participation	13,9	14,7	15,1	0,4	2,6
Parts dans les entreprises associées et co-entreprises	27,9	55,5	62,7	7,2	13,1
Parts dans les entreprises liées	4,7	9,5	7,8	-1,7	-18,2
Participations avec convention en rétrocession	11,7	43,9	47,2	3,3	7,5
Créances rattachées/titres d'investissement	0,1	2,1	3,9	1,8	82,8
Total	419,0	449,6	433,5	-16,1	-3,6

(*) Retraité pour les besoins de la comparaison voir note 10

(**)Retraité par la banque pour les besoins de la comparaison

Immobilisations

(En mDT)

RUBRIQUES	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010	VARIATION 2010/2009	
				Montant	%
a- immobilisations incorporelles	4 546**	4 225*	4 504	279	6,60%
b- immobilisations corporelles	131 219**	139 998*	140 171	173	0,12%
c- immobilisations encours	6 806	4 506	8 321	3 815	84,67%
d - Amortissements des immobilisations incorporelles	2 683**	2 900*	3 466	566	19,52%
e - Provisions sur immobilisations incorporelles	0	0	184	184	
e - Amortissements des immobilisations corporelles	41 644**	44 324*	47 094	2 770	6,25%
f- Provision sur immobilisations encours	0	0	870	870	
TOTAL	98 244	101 505	101 382	-123	-0,12%

(*) Retraité pour les besoins de la comparaison voir note 10

(**)Retraité par la banque pour les besoins de la comparaison

Les immobilisations nettes d'amortissement sont passées de 101,5 millions de dinars à fin 2009 à 101,4 millions de dinars à fin 2010 et ce compte tenu d'une dotation aux amortissements de 5,0 millions de dinars.

Les Provisions

L'encours des provisions s'est situé à 303,0 millions de dinars à fin 2010 en augmentation de 40,1 millions de dinars par rapport à son niveau à fin 2009.

(En milliers de dinars)	2008	2009	2010	variation 2010/2009	
Provisions affectées aux créances	164 233	215 130	245 702	30 572	
Provisions affectées aux titres	13 121	16 064	14 520	-1 544	
Provisions affectées aux risques et charges	30 762	31 742	42 796	11 054	
TOTAL	208 116	262 936	303 018	40 082	

Les Agios Réservés

Le total des agios réservés aux créances classées est passé de 105,2 millions de dinars à fin 2009 à 108,6 millions de dinars à fin 2010. Cette variation de 3,4 millions de dinars, résulte d'une dotation brute de 19,4 millions de dinars et d'une reprise de 16,0 millions de dinars contre une dotation de 21,2 millions de dinars et d'une reprise de 16,1 millions de dinars au titre de l'exercice 2009.

Résultats

Le chiffre d'affaires d'Amen Bank a atteint 330,8 millions de dinars en 2010 soit une augmentation de 57,3 millions de dinars ou 21,0%. Parallèlement les charges d'exploitation bancaire ont enregistré une augmentation de 29,0 millions de dinars ou 22,0% ce qui a permis une croissance du Produit Net Bancaire de 20,0% et une augmentation du résultat net avant modifications comptables de 37,5%.

Les indicateurs de l'état de résultat au 31 décembre 2010 se présentent comme suit :

(en milliers de dinars)	2008**	2009*	2010	variation 2010/2009	
				Montant	(%)
Chiffre d'affaires	259 276	273 504	330 840	57 336	21,0
Produit net bancaire	132 664	141 961	170 334	28 373	20,0
Résultat net****	39 529***	44 663***	61 403***	16 740	37,5

(*) Retraité pour les besoins de la comparaison voir note 10

(**)Retraité par la banque pour les besoins de la comparaison

(***) Avant modifications comptables

(****)Le résultat de 2009 ne tient pas compte de la constatation de la provision pour créances douteuses pour le montant de 14 541 mDT, objet du transfert des réserves disponibles aux provisions pour créances douteuses, effectué durant l'exercice 2009 et mentionné en réserve dans le rapport général des commissaires aux comptes au titre du même exercice. Le résultat retraité de l'exercice 2009, compte tenu de cette constatation en provision, aurait été de 30 122mDT.

Produits d'exploitation Bancaire

Toutes les catégories de revenus ont contribué à l'augmentation du chiffre d'affaires, toutefois, les intérêts et revenus assimilés ont enregistré la croissance la plus élevée compte tenu du taux de croissance des crédits à la clientèle et d'un effort de recouvrement ayant permis plus de reprise d'agios réservés.

(en milliers de dinars)	2008	2009	2010	variation 2010/2009	
				Montant	(%)
Intérêts et revenus assimilés	191 760	199 414	245 421	46 007	23,1
Commissions reçues	32 249	37 827	44 807	6 980	18,5
Revenus du portefeuille titres et opérations financières	35 267**	36 263*	40 612	4 349	12,0
Total	259 276	273 504	330 840	57 336	21,0

(*) Retraité pour les besoins de la comparaison voir note 10

(**)Retraité par la banque pour les besoins de la comparaison

Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés perçus sont passés de 199,4 millions de dinars en 2009 à 245,4 millions de dinars en 2010, soit une progression de 46,0 millions de dinars ou 23,1%.

(en milliers de dinars)	2008	2009	2010	variation 2010/2009	
				Montant	(%)
Intérêts et revenus sur les établissements bancaires et financiers et BCT	11 124**	7 073*	7 615	542	7,7
Opérations avec la clientèle	172 363**	183 713*	227 625	43 912	23,9
Autres intérêts et revenus assimilés	8 273	8 628	10 181	1 553	18,0
Total	191 760	199 414	245 421	46 007	23,1

(*) Retraité pour les besoins de la comparaison voir note 10

(**) Retraité par la banque pour les besoins de la comparaison

Une augmentation des revenus perçus sur les opérations avec les établissements bancaires et financiers et sur la BCT, est expliquée notamment par :

- L'augmentation des intérêts perçus sur les crédits aux organismes de leasing.
- la diminution de 50,1% des encours moyens placés en dinars suite à leur utilisation pour financer la croissance des emplois et la réserve obligatoire dont le niveau moyen a presque doublé en passant de 63,7 à 123,4 millions de dinars. Soit une augmentation de 59,7 millions de dinars.

Les revenus sur les opérations avec la clientèle ont totalisé 227,6 millions de dinars soit une augmentation de 43,9 millions de dinars ou 23,9%.

Compte tenu d'un niveau presque inchangé du taux d'intérêt moyen en dinars, l'évolution des revenus sur les opérations avec la clientèle est expliquée, notamment, par les effets cumulatifs suivants :

- La hausse des encours moyens estimée à 24%, enregistrée notamment, au niveau des crédits à moyen terme dans le secteur des services, des financements de la promotion immobilière ainsi qu'au niveau des crédits à l'habitat en faveur des particuliers.
- La baisse de la dotation nette des agios réservés, déduite des intérêts perçus, de 58% par rapport à son niveau de 2009.

Les Commissions reçues

Les commissions bancaires ont atteint 44,8 millions de dinars au cours de l'année 2010 contre 37,8 millions de dinars une année auparavant, soit une progression de 7,0 millions de dinars ou 18,5%.

Cette progression a été enregistrée notamment au niveau des commissions perçues sur les crédits, sur les moyens de paiement et sur les activités commerce extérieur et monétique.

(En milliers de dinars)	2008	2009	2010	variation 2010/2009	
				Montant	(%)
Commissions sur chèques, effets, virements et tenue de compte et autres moyens de placements	15 769	18 013	21 486	3 473	19,3
Commissions sur placements et titres	2 704	3 523	3 916	393	11,2
Commissions sur commerce extérieur et change	4 004	3 948	4 754	806	20,4
Commissions sur monétique et banque directe	4 234	4 726	5 587	861	18,2
Commissions de gestion, d'étude et d'engagement	5 312	7 175	8 669	1 494	20,8
Autres commissions	226	442	395	-47	-10,6
Total	32 249	37 827	44 807	6 980	18,5

Produit du portefeuille titres et des opérations financières

Les revenus des portefeuilles titres (portefeuille titres commercial et d'investissement et opérations financières) ont atteint 40,6 millions de dinars contre 36,2 millions de dinars au 31 décembre 2009, soit une progression de 4,3 millions de dinars ou 12,0 %.

(en milliers de dinars)	2008**	2009*	2010	variation 2010/2009	
				Mont.	(%)
Gain sur port.titre commercial et opér. Finan.	11 499	13 375	17 805	4 430	33,1
Revenu du portefeuille titres d'investissement	23 768	22 888	22 807	-81	-0,4
Total	35 267	36 263	40 612	4 349	12,0

(*) Retraité pour les besoins de la comparaison voir note 10

(**)Retraité par la banque pour les besoins de la comparaison

Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Les revenus sur portefeuille titres commercial et opérations financières se détaillent comme suit :

(en milliers de dinars)	2008	2009	2010	variation 2010/2009	
				Montant	(%)
Gain net sur titres de plac. et de trans.	477	4 559	7 521	2 962	65,0
Gain net sur opérations de change	11 022**	8 816*	10 284	1 468	16,7
total	11 499	13 375	17 805	4 430	33,1

(*) Retraité pour les besoins de la comparaison voir note 10

(**)Retraité par la banque pour les besoins de la comparaison

L'évolution des revenus sur le portefeuille titres commercial et opérations financières est expliquée par les effets suivants :

- l'augmentation des revenus sur les BTA et les emprunts obligataires suite à la constitution d'un portefeuille de placement,
- la réalisation de plus values sur cession de titres ;
- et l'évolution du résultat sur les opérations de change.

Revenus du portefeuille titres d'investissement

L'évolution des revenus du portefeuille titres d'investissement est détaillée dans le tableau ci-dessous :

(en milliers de dinars)	2008**	2009*	2010	variation 2010/2009	
				Montant	(%)
Intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement	19 157	17 476	15 990	-1 486	-8,5
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participations	4 611	5 412	6 817	1 405	26
Total rev. du port. titre d'investissement	23 768	22 888	22 807	-81	-0,4

(*) Retraité pour les besoins de la comparaison voir note 10

(**)Retraité par la banque pour les besoins de la comparaison

L'évolution des revenus des fonds gérés s'explique principalement par l'augmentation de l'encours moyen de 23 millions de dinars.

Le rendement du portefeuille obligataire de placement et d'investissement a été de 5,56% en baisse de 27 points de base par rapport à la même période de 2009.

Le rendement du portefeuille de BTA, toutes catégories confondues (placement et investissements), a été de 5,95% contre 6,06% à fin décembre 2009.

L'évolution des revenus sur titres de participations avec conventions de rétrocession s'explique principalement par une plus value encaissée sur portage.

Les charges d'exploitation bancaire

Les charges d'exploitation bancaire ont enregistré une augmentation de 28,9 millions de dinars ou 22%, passant de 131,5 millions de dinars à fin décembre 2009 à 160,5 millions de dinars à fin décembre 2010.

Les composantes des charges d'exploitation bancaire se présentent comme suit :

(En milliers de dinars)	2008	2009	2010	variation 2010/2009	
				Montant	(%)
Intérêts encourus et charges assimilées	123 207	127 719	155 854	28 135	22,0
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	3 778	5 717	5 906	189	3,3
Opérations avec la clientèle	101 598	103 965	121 909	17 944	17,3
Emprunts et ressources spéciales	13 959	14 883	18 921	4 038	27,1
Autres intérêts et charges	3 872	3 154	9 118	5 964	189,1
Commissions encourues	3 405	3 824	4 652	828	21,7
Pertes sur portefeuille titres commercial	0**	0*	0	0	
Total	126 612	131 543	160 506	28 963	22,0

(*) Retraité pour les besoins de la comparaison voir note 10

(**)Retraité par la banque pour les besoins de la comparaison

La hausse des intérêts supportés sur les emprunts interbancaires et sur la BCT est inhérente à l'accroissement du recours au refinancement en dinars avec une augmentation de l'encours moyen de 70,5%.

En ce qui concerne la hausse des charges sur les emprunts et sur les ressources spéciales, elle provient notamment des intérêts courus sur les emprunts subordonnés émis à la fin du premier semestre de 2009 pour 60,0 millions de dinars et à la fin d'août 2010 pour 80,0 millions de dinars.

S'agissant de l'augmentation des commissions encourues, elle est expliquée principalement par la hausse des frais de gestion des fonds gérés et des commissions payées dans le cadre de l'activité monétaire.

Conséquence de la stabilité du niveau moyen du TMM, le coût des ressources et le taux de rendement des crédits n'ont pas enregistré de variation significative.

Compte tenu des encours bilanciaux, le coût moyen de ressources, est établi à 3,95%, contre 3,98% en 2009. Le rendement moyen des crédits est de 7,02% contre 7,17% en 2009. D'où une marge nette de 3,07% contre 3,19% en 2009.

Produit net bancaire

Le Produit Net Bancaire a atteint 170,3 millions de dinars contre 141,9 millions de dinars à fin décembre 2009, soit une augmentation de 28,3 millions de dinars ou 20,0 %.

(En milliers de dinars)	2008	2009	2010	variation 2010/2009	
				Montant	(%)
Marge sur opérations avec les établissements bancaires et financiers et BCT	7 346**	1 356*	1 709	353	26,0
Marge sur opérations avec la clientèle	70 765**	79 748*	105 716	25 968	32,6
Marge sur commissions	28 844	34 003	40 155	6 152	18,1
Revenus sur titres et opérations financières	35 267**	36 263*	40 612	4 349	12,0
Marge sur autres intérêts	4 401	5 474	1 063	-4 411	-80,6
Emprunts et ressources spéciales	-13 959	-14 883	-18 921	-4 038	27,1
P N B	132 664**	141 961*	170 334	28 373	20,0
PNB/chiffres d'affaires (%)	51,2	51,9	51,5%		

(*) Retraité pour les besoins de la comparaison voir note 10

(**)Retraité par la banque pour les besoins de la comparaison

Rapportées au Produit Net Bancaire, ces marges se présentent comme suit :

	2008	2009	2010
Marge sur opérations avec les établissements bancaires et financiers et BCT	5,5%**	1,0%*	1,0%
Marge sur opérations avec la clientèle	53,3%**	56,2%*	62,1%
Marge sur commissions	21,7%	24,0%	23,6%
Revenus sur titres et opérations financières	26,6%**	25,5%*	23,8%
Marge sur autres intérêts	3,3%	3,9%	0,6%
Emprunts et ressources spéciales	-10,5%	-10,5%	-11,1%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

(*) Retraité pour les besoins de la comparaison voir note 10

(**)Retraité par la banque pour les besoins de la comparaison

Les charges opératoires

Les charges opératoires ont totalisé 57,4 millions de dinars à fin décembre 2010 contre 53,9 millions de dinars pour la même période de l'année précédente, soit une augmentation de 3,5 millions de dinars ou 6,5%.

Le tableau des charges opératoires se présente comme suit :

(En milliers de dinars)	2008	2009	2010	variation 2010/2009	
				Mont.	(%)
Frais du personnel	32 535**	37 921*	40 640	2 719	7,2
Charges générales d'exploitation	10 159	11 361	11 713	352	3,1
Dot. aux amort. et aux prov. sur immo.	4 564**	4 579*	5 001	422	9,2
Total charges opératoires	47 258**	53 861*	57 354	3 493	6,5

(*) Retraité pour les besoins de la comparaison voir note 10

(**)Retraité par la banque pour les besoins de la comparaison

Résultat brut d'exploitation

Au 31 décembre 2010 le résultat brut d'exploitation, hors l'effet de la dotation aux provisions, des corrections des valeurs, de l'impôt et de la dotation aux amortissements, a atteint 122,8 millions de dinars.

L'impôt sur les sociétés est établi à 12,8 millions dinars.

Résultat net de l'exercice

Le résultat net réalisé par Amen Bank à fin décembre 2010 a enregistré une progression de 37,5 % en passant de 44,6 millions de dinars à fin décembre 2009 à 61,4 millions de dinars à fin décembre 2010.

(en milliers de dinars)	2008**	2009*	2010	variation 2010/2009	
				Montant	(%)
Résultat net d'exploitation	45 760	52 692	71 092	18 400	34,9
Solde en gain et perte prov. des éléments ordinaires	-983	27	3 095	3 068	11 363,0
Impôts sur les bénéficiaires (-)	5 248	8 056	12 784	4 728	58,7
Résultat net de l'exercice***	39 529	44 663	61 403	16 740	37,5
Rendement moyen des fonds propres en (%)	15,4	15,0	18,6	3,6	23,9
Rendement moyen des actifs en (%)	1,2	1,1	1,3	0,2	15,6

(*) Retraité pour les besoins de la comparaison voir note 10

(**)Retraité par la banque pour les besoins de la comparaison

(***)Le résultat de 2009 ne tient pas compte de la constatation de la provision pour créances douteuses pour le montant de 14 541 mDT, objet du transfert des réserves disponibles aux provisions pour créances douteuses, effectué durant l'exercice 2009 et mentionné en réserve dans le rapport général des commissaires aux comptes au titre du même exercice. Le résultat retraité de l'exercice 2009, compte tenu de cette constatation en provision, aurait été de 30 122mDT.

3.4 – LES INDICATEURS D'ACTIVITE AU 30/06/2011

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS AU 30 JUIN 2011

(en 1000 DT)

Période	2ème trimestre 2011	2ème trimestre 2010	au 30 JUIN 2011	au 30 JUIN 2010	au 31 Décembre 2010
1- Produits d'exploitation bancaires	90 621	80 933	175 018	154 690	330 840
• Intérêts	68 425	58 961	134 058	112 672	245 421
• Commissions en produits	10 342	11 378	19 286	21 434	44 807
• Revenus du portefeuille commercial & opérations financières	4 579	6 310	8 430	10 069	17 805
• Revenus du portefeuille d'investissement	7 275	4 284	13 244	10 515	22 807
2- Charges d'exploitation bancaires	44 149	38 524	87 715	73 830	160 506
• Intérêts encourus	42 930	37 346	85 847	71 772	155 854
• Commissions encourues	1 219	1 178	1 868	1 928	4 652
• Autres charges	0	0	0	130	0
3-Produit net bancaire	46 472	42 409	87 303	80 860	170 334
4- Autres produits d'exploitation	363	438	798	846	1 751
5- Charges opératoires	18 788	14 001	30 826	26 647	52 353
Dont:					
• Frais de personnel	15 871	11 083	25 674	21 065	40 640
• Charges générales d'exploitation	2 917	2 918	5 152	5 582	11 713
6- Structure du Portefeuille	-	-	586 983	570 321	577 756
• Portefeuille- titres commercial	-	-	147 994	215 804	144 292
• Portefeuille- titres d'investissement	-	-	438 989	354 517	433 464
7- Encours des crédits	-	-	3 992 049	3 448 489	3 714 109
8- Encours des dépôts	-	-	3 632 632	3 519 531	3 497 715
Dont:					
• Dépôts à vue	-	-	1 144 409	973 566	921 956
• Dépôts d'épargne	-	-	545 904	469 567	527 655
• Dépôts à terme	-	-	1 872 353	1 978 552	1 986 840
• Autres dépôts et dettes rattachées	-	-	69 966	97 846	61 264
9- Emprunt et Ressources Spéciales	-	-	492 946	368 179	489 311
10- Capitaux propres	-	-	377 678(*)	338 921(*)	391 800

(*) Les capitaux propres sont publiés hors résultats de la période.

BASES ET METHODES COMPTABLES RETENUES

I- Bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels

Les indicateurs trimestriels ont été établis conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30/12/1996 relative au système comptable des entreprises et aux principes comptables prévus par les normes sectorielles (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires.

II- Méthodes comptables appliquées

II -1/ Règles de prise en compte des produits et charges en intérêts

Les produits et charges en intérêts sont pris en compte dans le résultat de façon à les rattacher à la période au cours de laquelle ils sont encourus.

II -2/ Provisions sur créances de la clientèle

La provision pour risque sur prêts est déterminée conformément aux normes prudentielles de division et de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire 91-24, telle que modifiée par la circulaire n° 99-04, qui définit les classes de risque.

II -3/ Agios réservés

Les intérêts et agios relatifs à des créances contentieuses sont réservés d'office et ne transitent pas par le compte de résultat.

Quant aux autres produits liés à des créances classées, ils sont comptabilisés initialement dans les produits de la banque puis recensés par le biais d'une application informatique pour être réservés.

La reprise des agios réservés et leur imputation au niveau des revenus de l'exercice sont tributaires de la baisse des engagements directs suite à des encaissements réalisés.

II -4/ Portefeuille titres d'investissement

Le portefeuille titres d'investissement est constitué des titres de participation dont la détention par Amen Bank répond à des considérations stratégiques, des fonds gérés par des SICAR, des participations avec conventions de rétrocession, des obligations, des BTA, et des créances sur l'Etat tunisien en vertu de la loi 111/98 du 28/12/98.

II -5/ Portefeuille titres commercial

Le portefeuille titres de placement comprend essentiellement les avoirs de la banque en bons du trésor assimilables et des emprunts obligataires de placement.

II -6/ Conversion des opérations en devises

Conformément aux dispositions des normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les indicateurs ont été arrêtés en tenant compte des opérations et de la position de change en devises converties sur la base du dernier cours de change interbancaire de la date d'arrêt, les résultats de change découlant de cette réévaluation sont pris en compte dans le résultat de la période.

LES FAITS SAILLANTS

De décembre 2010 à juin 2011

Les crédits à la clientèle ont atteint 3.992,0 millions de dinars, soit une variation de 277,9 millions de dinars et un taux de croissance de 7,5%.

Les dépôts et avoirs de la clientèle se sont établis à 3.632,6 millions de dinars, soit une augmentation de 134,9 millions de dinars ou 3,9%.

Au cours du premier semestre 2011

Les produits d'exploitation bancaire ont enregistré une progression de 20,3 millions de dinars ou 13,1%.

Les charges d'exploitation bancaire ont enregistré une augmentation de 13,9 millions de dinars ou 18,8%.

Le Produit Net Bancaire a atteint 87,3 millions de dinars contre 80,9 millions de dinars, soit une augmentation de 6,4 millions de dinars ou 8,0%.

La hausse des frais du personnel est expliquée notamment par l'instauration d'une nouvelle prime d'intéressement aux bénéficiaires.

Ouvertures des agences

Au cours du 1er semestre 2011, Amen Bank a poursuivi sa politique d'extension du réseau par l'ouverture des deux agences Carnoy et Mrezga, ce qui porte le nombre total d'agences à 125. D'autres ouvertures sont programmées pour le 3ème trimestre 2011.

Contrôle fiscal

La banque fait l'objet d'un contrôle fiscal couvrant les exercices 2008 et 2009.

La notification des résultats de ce contrôle a porté sur un appel d'impôt en principal et pénalités d'un montant de 28,4 millions de dinars provenant principalement du rejet de la déductibilité des réinvestissements financiers exonérés des années 2008 et 2009.

Amen Bank a répondu dans les délais en arguant du fait que la loi 2009-71 du 21 décembre 2009, qui a instauré l'obligation de constituer un compte spécifique de réserve pour le blocage du bénéfice réinvesti, ne peut être appliquée rétroactivement. De plus, Amen Bank a démontré qu'elle dispose de réserves libres couvrant et au-delà les montants réinvestis. A cette date, aucune réponse émanant de l'administration fiscale n'est parvenue à Amen Bank.

3.5 – MATRICE SWOT (FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITES ET RISQUES) :

Points forts	Points Faibles
<ul style="list-style-type: none"> • Actionnariat stable. • Appartenance à un groupe fortement présent dans les services financiers en Tunisie. • Banque universelle disposant d'une offre de services riches ciblant l'ensemble des métiers de la banque et tous les segments de clients. • Capacité à croître en fonction des opportunités et des cycles de croissance économique en Tunisie. • Institution de taille humaine. • Capacité à maîtriser les charges. • Valorisation attrayante par rapport au marché 	<ul style="list-style-type: none"> • Marché caractérisé par un fort niveau d'impayé. • Coût du risque élevé. • Faible taille relativement aux investissements technologiques nécessaires. • Coût des ressources supérieur à la moyenne du secteur, quoi que en baisse.
Opportunités	Risques
<ul style="list-style-type: none"> • Capacité à croître sur le marché des particuliers. • Libéralisation des marchés des capitaux et consolidation de la position de la banque sur ce segment. • Synergies avec les entreprises financières du groupe. • Expansion sur le Maghreb et internationalisation de la banque. 	<ul style="list-style-type: none"> • Dégradation de la situation économique du pays suite aux événements post révolution qu'a connu la Tunisie au début de l'année. • Dégradation de la situation financière des entreprises Tunisiennes par suite de la récession en Europe et recrudescence des impayés et du coût du risque. • Forte concurrence, qui sera encore plus exacerbée suite à la libéralisation externe. • Importante hausse des charges nécessaires à la croissance et aux technologies à acquérir. • Baisse des marges par suite d'une exacerbation de la concurrence et de la baisse des taux. • Augmentation des besoins en fonds propres suite à une forte croissance et/ou de plus fortes exigences réglementaires.

3.6 – FACTEURS DE RISQUES ET NATURE SPECULATIVE DE L'ACTIVITE DE LA BANQUE :

A l'instar des autres banques de la place, AMEN BANK est exposée aux risques inhérents à l'activité bancaire notamment le risque de crédit. En effet, son portefeuille de crédits représente 77,27 % du total de ses actifs au 31-12-2010.

La banque respecte les seuils fixés par la BCT pour les risques de change. Son ratio de liquidité est de 83,57% pour un ratio réglementaire de 100%.

Par ailleurs, depuis l'émission de la circulaire BCT 2006 – 19 portant sur l'instauration d'un système de contrôle interne au sein des établissements de crédit et des banques, de nombreux projets ont été entamés afin de mettre en place différents dispositifs de contrôle et de mesure des risques.

Ces projets sont organisés autour de deux axes :

* La gestion des risques :

- Un projet de Risque de Crédit selon Bâle II.
- Un projet de gestion du Risque Opérationnel.
- Un projet de mise en place d'une nouvelle solution marché de capitaux.

*Le renforcement du système de contrôle interne

Concernant la gestion des risques, des dispositifs sont mis en place et des projets sont en cours permettant la mesure et la surveillance des risques auxquels la banque est exposée conformément aux principes de la circulaire BCT N° 2006-19.

1) **Risque de crédit :**

La mise en place des normes de Bâle II pour le risque de crédit a rencontré deux obstacles :

- une carence de données
- une inadaptation du système d'autorisations et de garanties

a. Administration des risques :

Un cahier des charges a été réalisé pour organiser l'administration des risques. A terme, l'objectif est la collecte de données fiables et structurées qui permettent une exploitation analytique d'une part, et qui répondent mieux à l'élaboration des différents déclarations à la Banque Centrale de Tunisie d'autre part.

I. Mise à jour du référentiel :

Il s'agit d'apporter des améliorations qui ont pour but l'harmonisation et l'unification du système de codification afin de l'adapter aux normes de la Banque Centrale de Tunisie.

II. Questions métiers :

Il s'agit d'un formulaire auquel l'utilisateur est amené à répondre en choisissant, à partir d'une liste préétablie, des réponses à des questions relatives à des informations économiques et financières qui concernent l'entreprise. Ces questions sont à intégrer comme champ obligatoire dans une liste déroulante, au niveau de la chaîne de financement.

III. Participations et obligations:

Il s'agit de codifier ces opérations et de les intégrer dans le système d'information de la banque afin de permettre une meilleure analyse et un meilleur suivi du risque de contrepartie. Ces opérations seront affectées sur le compte de la société dans laquelle la banque, ou la SICAR, détient une participation, ou de la société qui a émis l'emprunt obligataire.

b. Assainissement des données :

Une application « radioscopie des données » relatives aux clients permet, constamment, aux agences d'identifier les données manquantes ou comportant des anomalies afin de procéder à leur mise à jour.

c. Adaptation du système d'autorisation de crédit et des garanties :

I. Module autorisations :

Des améliorations seront apportées à ce module afin de permettre :

- une saisie multidevises
- de gérer les divers événements liés au dossier (création, annulation, modification, prorogation,...) et garder une traçabilité.
- de regrouper les autorisations par familles
- de mieux rattacher les encours aux autorisations.

II. Module garanties :

Les améliorations relatives à ce module consistent à :

- une saisie multidevises
- gérer les événements (création, annulation, modification, prorogation,...) et garder une traçabilité.
- Etablir un lien entre les garanties, les autorisations et les engagements qu'elles couvrent afin de faciliter le calcul des taux de couverture des créances par les garanties, et de la perte qui pourrait en découler en cas de défaut de paiement.
- Intégrer les garants dans le référentiel tiers de la banque dans le but de les identifier comme clients et de collecter les informations nécessaires pour l'évaluation de leur risque.

d. Adaptation du système d'autorisation de crédit et des garanties :

L'assainissement des données et la mise à jour de la chaîne de financement, comme précédemment décrits, contribuent à préparer à la mise en place d'un système fiable de notation interne des entreprises.

Ce projet consiste à mettre en place un système de notation interne des clients « entreprises » à l'instar de celui mis en place pour les crédits à la consommation, opérationnel depuis janvier 2010. Cette notation représente un outil d'aide à la décision basé sur un ensemble de données qualitatives et quantitatives. A cet effet, la chaîne de financement mise à jour afin d'assurer la saisie de ces données au moment de l'octroi des crédits.

Les états financiers constituent la principale source d'informations pour l'analyse du risque, une rigueur en matière de présentation de ceux-ci est exigée des entreprises.

Néanmoins, le projet de notation interne est pour le moment en attente des résultats de l'enrichissement des bases de données et de l'issue des négociations avec l'éditeur informatique.

e. Analyse des risques de crédit :

Un rapport portant sur le respect des normes réglementaires et la qualité des risques, est établi. Ce rapport présente une analyse quantitative et descriptive du système de classification, de provisionnement et réservation des agios. Cette analyse porte essentiellement sur :

- L'évolution des engagements et des classes des créances
- L'impact de l'évolution de la classe sur les provisions constituées
- La variation du stock des agios réservés
- L'impact de l'évolution de la valeur des garanties sur les provisions
- Les créances nouvellement classées et déclassées
- Les créances faisant l'objet d'arrangements

Ce travail permet surtout, la vérification du respect des règles établies par la banque pour la mesure du risque, notamment les critères conduisant à la variation de la classe (antériorité de l'impayé, gel du compte, etc...) et à la réservation ou la reprise des agios.

Par ailleurs, des améliorations ont été apportées à l'application gel des comptes. Elles introduisent notamment des critères plus prudents dans l'identification des créances gelées. Ces dernières sont communiquées au réseau et font l'objet d'un suivi quotidien.

2) Risque de marché

Dans le cadre du suivi du risque de marché, un certain nombre de contrôles sont réalisés, parmi lesquels on peut citer :

- Les mesures quotidiennes de l'ensemble des positions avec la détermination des résultats et l'adéquation des positions par rapport aux fonds propres.
- Les limites sont définies par contrepartie, par opération et par cambiste, le suivi du respect de ces limites est assuré aussi par le back-office.
- Les limites de change sont fixées annuellement par le Comité Supérieur de Financement et les dépassements sont notifiés à la Direction Générale.
- Le suivi trimestriel du gap des ressources / emplois en dinars et en devises.

La mise en place d'une solution de gestion de l'activité de marché (TRADIX) a démarré et elle a déjà englobé les marchés monétaires devises et dinars, le marché des changes spot et à terme, les certificats de dépôts, les billets de trésorerie, les BTA et les options de change. Cette solution intègre un module risque qui permet :

- Le suivi instantané des limites.
- Le calcul des résultats par position.
- L'adéquation des fonds propres.
- La mesure des risques de taux d'intérêt et de liquidité selon les exigences réglementaires.
- La mesure du risque selon la notion de perte potentielle maximale, permettant les simulations de crises.

Il est à noter qu'à ce jour le projet TRADIX a accusé un retard de plusieurs mois suite à des difficultés de démarrage. Ces anomalies sont surmontées et le développement du reste du projet reprendra son cours normal incessamment.

3) Risque opérationnel

Une procédure de collecte des incidents de risque opérationnel a été mise en place, dont l'objectif est de :

- définir le risque opérationnel conformément à la réglementation en vigueur ;
- identifier et collecter les risques opérationnels ;
- enregistrer les données relatives au risque opérationnel, notamment les pertes significatives par catégorie d'activité ;
- utiliser les données collectées pour le contrôle du risque opérationnel ;
- mettre en place des plans d'action au vu des risques encourus.

Les déclarations des diverses entités de la banque tardent à se concrétiser. Une sensibilisation et un encadrement rigoureux de ces entités seront mis en place en vue de donner l'efficacité nécessaire à ces déclarations.

Cette procédure sera consolidée par le développement d'une application intégrant un work-flow de validation faisant intervenir les responsables métier et le contrôle du risque. Cette application aura pour objectifs l'industrialisation du processus de gestion du risque opérationnel, la mise en place des reportings et la mesure périodique du risque opérationnel moyennant la collecte des incidents.

Par ailleurs, au courant de l'exercice 2009, la banque a entamé la cartographie des risques en commençant par les activités jugées critiques, notamment les moyens de paiements.

Les rapports établis ont permis le recensement des risques résiduels tenant compte des contrôles manuels et automatiques appliqués. Ce travail a été élaboré sur la base des circulaires internes, des procédures existantes et des entretiens avec les différents intervenants.

Par ailleurs, le recensement des contrôles mis en place et la détection des risques potentiels de chaque processus ont permis de formuler un ensemble de recommandations dans le but de diminuer l'impact de ces risques.

3.7 – DEPENDANCE DE L'EMETTEUR :

La dépendance de la banque s'apprécie notamment par rapport à la circulaire BCT N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire n°99-04 du 19 mars 1999 et la circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001.

APPLICATION DE L'ARTICLE 1 :

- **ARTICLE 1 :**

Le montant total des risques encourus ne doit pas excéder :

- **5 fois les fonds propres nets de la banque, pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent, pour chacun d'entre eux, à 5% ou plus desdits fonds propres nets**

Le montant total des risques encourus sur les bénéficiaires dont les risques sont supérieurs ou égaux pour chacun d'entre eux à 5 % des fonds propres nets de la Banque, soit 21 751 mDT s'élève, au 31-12-2009 à 288 473 mDT, soit 0,66 fois des fonds propres nets contre une norme de 5 fois.

Le montant total des risques encourus sur les bénéficiaires dont les risques sont supérieurs pour chacun à 5% des fonds propres nets de la banque s'établit, au 31 décembre 2010 à 392 140 mDT représentant 0,71 fois les fonds propres nets de la banque.

- **2 fois les fonds propres nets de la banque pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent, pour chacun d'entre eux, à 15% ou plus des dits fonds propres nets.**

Au 31 décembre 2009, une seule relation a un risque encouru dépassant les 15 % des fonds propres nets de la Banque.

Le risque encouru s'est élevé à 67 104 mDT, soit un montant largement inférieur à deux fois les fonds propres nets de la Banque.

Par ailleurs, l'examen de la situation des engagements au 31 décembre 2010 n'a pas dégagé de risque encouru sur un même bénéficiaire qui dépasse 15% des fonds propres nets de la banque.

L'article 1 est respecté pour les exercices 2009 et 2010.

APPLICATION DE L'ARTICLE 2 :

- **ARTICLE 2 :**

Les risques encourus sur un même bénéficiaire ne doivent **pas excéder 25% des fonds propres nets de la banque.**

Au 31 décembre 2009, les 25% des fonds propres nets de la Banque s'élèvent à 108 757 mDT. Ce seuil n'est dépassé par aucun groupe.

Au 31/12/2010, l'examen de la situation des engagements n'a pas dégagé de risque encouru sur un même bénéficiaire qui dépasse 25% (137 283 mDT) des fonds propres nets de la banque.

L'article 2 est respecté pour les exercices 2009 et 2010.

APPLICATION DE L'ARTICLE 3 :

- **ARTICLE 3 :**

Le montant total des risques encourus sur les dirigeants les administrateurs ainsi que les actionnaires dont la participation au capital est **supérieure à 10%, ne doit pas excéder 3 fois les fonds propres nets de la banque.**

- Au 31-12-2009, le total des risques encourus sur ces bénéficiaires est égal 22 140 mDT et est inférieur à 1 305 078 mDT (3 fois les fonds propres nets).
- Au 31-12-2010, le total des risques encourus sur ces bénéficiaires est égal à 33 255 mDT et est inférieur à 1 647 393 mDT (3 fois les fonds propres nets).

L'article 3 est respecté pour les exercices 2009 et 2010.

APPLICATION DE L'ARTICLE 4 :

- **ARTICLE 4 :**

Les fonds propres nets de la banque doivent représenter en permanence **au moins 8% du total de son actif (bilan et hors bilan) pondéré en fonction des risques encourus.**

- Le montant des fonds propres nets de la banque s'élève au 31 décembre 2009 à 435 026 mDT. Le montant des risques encourus pondérés définis par l'article 4 de la circulaire sus visée compte non tenu des engagements de financement donnés, s'élève à 3 311 922 mDT. Ainsi les fonds propres de la banque représentent 13,14% des risques encourus pondérés.

Le taux de couverture compte tenu de la prise en compte des engagements de financements donnés est de 11,74%.

- Le montant des fonds propres nets de la Banque s'élève au 31/12/2010 à 549 131 KDT et représentent 13,13% des risques encourus pondérés qui s'élèvent à 4 182 301 KDT.

La prise en compte des engagements de financement donnés comptabilisés par la banque ramène ledit montant à 4 382 256 KDT et le taux de couverture à 12,53%.

L'article 4 est respecté pour les exercices 2009 et 2010.

3.8- LITIGE OU ARBITRAGE :

Aucun litige ou arbitrage n'a été constaté par Amen Bank en dehors des contentieux inhérents à l'activité de la Banque.

3.9- POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DE LA BANQUE:

Le budget prévisionnel d'investissement pour 2010 est établi à 14 335 mDT. Les investissements prévus concernent essentiellement :

- L'harmonisation des agences existantes, l'aménagement et l'ouverture de nouvelles agences : le coût estimatif de ces opérations est de 10 155 mDT ;
- Le développement du système d'information (équipement et logiciels informatiques) : le coût estimatif est de 3 510 mDT ;
- L'acquisition d'immobilisations d'exploitation (Caisses temporisées, Mobilier et matériel de bureau, matériel de transport, etc.) : le budget prévisionnel est établi à 650 mDT.

Chapitre 4 - PATRIMOINE - SITUATION FINANCIERE - RESULTAT

4.1- LA SITUATION DES IMMOBILISATIONS ET DU PORTEFEUILLE TITRES DE LA BANQUE AU 31-12-2010 :

4.1.1- Situation des Immobilisations au 31-12-2010:

(En MDT)

Rubriques	31/12/2009	Acquisition	Cession/ sortie	Valeur Brut au 31/12/2010	DOT 2010	Amort cum.31/ 12/09	amort immob sorties	Amort cum 31/12/10	Valeur Nette au 31/12/2010
1) Immobilisations incorporelles	4 730	279	-	5 009	527	2 537	-	3 064	1 945
* Fonds de commerce	1 654	-	-	1 654	-	-	-	-	1 654
* Logiciels**	3 076	279	-	3 355	527	2 537	-	3 064	291
2) Immobilisations corporelles	139 776	12 297	14 182	137 891	4 385	44 272	1481	47 177	90 714
Immobilisations d'exploitation	68 272	6 748	1 534	73 485	1 767	20 304	1172	20 899	52 586
* Terrains d'exploitation	3 747	-	63	3 684	-	-	-	-	3 684
* Bâtiments	49 044	5 396	344	54 096	1 041	8 012	73	8 980	45 116
* Aménagements de bâtiments*	15 481	1 352	1 128	15 705	726	12 292	1 099	11 919	3 786
Immobilisations hors exploitation	38 729	3 886	12 314	30 301	162	631	33	760	29 541
* Terrains hors exploitation	4 372	-	3 635	737	-	-	-	-	737
* Bâtiments	34 261	3 886	8 679	29 468	162	588	33	717	28 751
* Aménagements de bâtiments	96	-	-	96	-	43	-	43	53
Mobiliers et matériel de bureau**	5 238	326	60	5 504	369	3 188	68	3 489	2 015
Matériels de transport	3 785	169	273	3 681	732	2 205	207	2 730	951
Matériels informatique***	13 921	547	-	14 468	785	11 533	-	12 318	2 150
Machines DAB*	4 239	422	-	4 661	358	2 579	-	2 937	1 724
Coffres forts	1 884	141	-	2 025	114	721	-	835	1 190
Autres Immobilisations	3 708	58	-	3 766	98	3 111	-	3 209	557
IMMOBILISATION EN COURS	4 506	12 534	6 686	10 354	-	-	-	-	10 354
3) Immobilisations en cours corp.	3 627	9 647	6 686	6 588	-	-	-	-	6 450
4/ immobilisations en cours incorp.	879	2 887	-	3 766	-	-	-	-	3 905
TOTAUX	149 013	28 996	29 546	153 254	4 912	46 809	1 480	50 241	103 013

- Les Immeubles d'Exploitation et Hors Exploitation :

(En MDT)

RUBRIQUES	VAL. ACQUIS.	TOT. AMORT.	V. C. N
IMMEUBLE 13 AV DE FRANCE	335 911	47 110	288 801
Terrain			
Construction	335 911	47 110	288 801
IMMEUBLE PLACE BARCELONE	70 988	28 056	42 932
Terrain	10 000		10 000
Construction Agence	60 988	28 056	32 932
IMMEUBLE SFAX CHAKER	315 295	11 858	303 437
Terrain	15 223		15 223
Construction	177 971	6 974	170 997
Construction zône	122 101	4 884	117 217
IMMEUBLE SOUSSE PORT	409 605	46 423	363 182
Construction	409 605	46 423	363 182
IMMEUBLE JERBA H. SOUK	197 529	3 831	193 698
Construction Agence	197 529	3831	193 698
NABEUL	450 167	82 416	367 751
Terrain Zone & Agence Nabeul	106 772		106 772
Immeuble Zone Nabeul	161 904	38 857	123 047
Construction Agence Nabeul	181 491	43 558	137 933
IMMEUBLE GABES JARA	271 855	2 711	269 144
Construction	134 972	1 341	133 631
ZÔNE	136 883	1 369	135 514
IMMEUBLE MARETH	141 368	8 215	133 153
Terrain	15 000		15 000
Construction	126 368	8 215	118 153
IMMEUBLE LES JARDINS DE LA SOUKRA	765 513	45 775	719 738
Construction	765 513	45 775	719 738
IMMEUBLE KELIBIA	300 377	34 694	265 683
Terrain	22 600		22 600
Construction	277 777	34 694	243 083
IMMEUBLE AG. EL MENZAH VI	80 224	54 594	25 630
Construction	80 224	54 594	25 630
IMMEUBLE AG. BAB EL ALOUJ	118 708	76 623	42 085
Construction	118 708	76 623	42 085
LOCAL AG. ARIANA	146 368	97 517	48 851
Construction	146 368	97 517	48 851
IMMEUBLE AG. BEN AROUS	242 700	147 152	95 548
Terrain	18 600		18 600
Construction	224 100	147 152	76 948
IMMEUBLE AG. SFAX MEDINA	613 040	94 637	518 403
Terrain	99 545		99 545
Construction	513 495	94 637	418 858
IMMEUBLE AG. BENI KHIAR	155 070	44 348	110 722
Terrain	2 830		2 830
Construction	152 241	44 348	107 893
IMMEUBLE LA MARSA	130 016	69 678	60 338
Terrain	24 000		24 000
Construction	106 016	69 678	36 338
IMMEUBLE RAOUED	303 018	18 178	284 840
Construction	303 018	18 170	284 848
IMMEUBLE HAMMAM LIF	140 856	28 010	112 846
Terrain	15 075		15 075

Construction	125 781	28 010	97 771
IMMEUBLE AG. EL MENZAH I	530 396	1 708	528 688
Terrain	369 965		369 965
Construction	160 431	1 708	158 723
IMMEUBLE EL OMRANE	311 975	36 780	275 195
Construction	311 975	36 780	275 195
IMMEUBLE JERBA MIDOUN	56 785	37 267	19 518
Terrain	4 106		4 106
Construction	52 679	37 267	15 412
IMMEUBLE LA FAYETTE	251 783	30 214	221 569
Construction	251 783	30 214	221 569
IMMEUBLE BEJA	266 250	14 348	251 902
Terrain	139 650		139 650
Construction	126 600	14 348	112 252
IMMEUBLE EL MANAR	617 182	30 859	586 323
Construction	617 182	30 859	586 323
IMMEUBLE LE KRAM	196 447	51 637	144 810
Terrain	20 720		20 720
Construction	175 727	51 637	124 090
IMMEUBLE SIDI BOUZID	339 300	20 417	318 883
Construction	339 300	20 417	318 883
IMMEUBLE SIDI THABET	189 170	11 601	177 569
Terrain	32 500		32 500
Construction	156 670	11 601	145 069
IMMEUBLE BAB EL KHADHRA	127 923	64 681	63 242
Terrain	27 000		27 000
Construction	100 923	64 681	36 242
IMMEUBLE LES OLYMPIADES	136 799	60 877	75 922
Terrain	4 457		4 457
Construction	132 342	60 877	71 465
IMMEUBLE HAMMAMET	274 241	103 877	170 364
Terrain	48 420		48 420
Construction	225 821	103 877	121 944
IMMEUBLE MONTFLEURY	152 561	36 775	115 786
Terrain	65 000		65 000
Construction	87 561	36 775	50 786
IMMEUBLE TUNIS MEDINA	194 916	36 659	158 257
Terrain	11 600		11 600
Construction	183 316		183 316
IMMEUBLE KAIROUAN	660 753	28 693	632 060
Construction	282 584	14 827	267 757
Construction zône	378 169	13 866	364 303
IMMEUBLE BOUMHAL	297 555	17 584	279 971
Construction Agence	297 555	17 584	279 971
IMMEUBLE BARDO	793 664	31 605	762 059
Construction Agence	793 664	31 605	762 059
IMMEUBLE MEDENINE	97 872	390	97 482
Terrain	10 600		10 600
Construction	87 272	390	86 882
IMMEUBLE DR-BURNET	426 478	58 941	367 537
Construction	426 478	58 941	367 537
IMMEUBLE HAMMAM SOUSSE	499 431	58 597	440 834
TERRAIN	22 000		22 000
IMMEUBLE	477 431	58 597	418 834

IMMEUBLE SFAX JEDIDA	267 996	161 133	106 863
Terrain	17 600		17 600
Construction	250 396	161 133	89 263
IMMEUBLE SENGHOR	386 020	14 797	371 223
Construction	386 020	14 797	371 223
KHERREDINE PACHA	415 256	70 006	345 250
TERRAIN	45 500		45 500
IMMEUBLE	369 756	70 006	299 750
IMMEUBLE BERGERS DU LAC II	415 438	24 234	391 204
IMMEUBLE	415 438	24 234	391 204
ZARZIS	341 701	3 417	338 284
Construction	341 701	3 417	338 284
IMMEUBLE SFAX ARIANA	483 591	43 969	439 622
Construction	483 591	43 969	439 622
IMMEUBLE M'SAKEN	420 401	38 533	381 868
Construction	420 401	38 533	381 868
IMMEUBLE JERBA AJIM	324 097	13 451	310 646
Construction	324 097	13 451	310 646
IMMEUBLE RADES	218 798	16 045	202 753
Construction	218 798	16 045	202 753
IMMEUBLE KORBA	298 490	38 098	260 392
TERRAIN	50 000		50 000
IMMEUBLE	248 490	38 098	210 392
KSAR HELLAL	385 627	11 533	374 094
IMMEUBLE	385 627	11 533	374 094
IMMEUBLE SIDI BOU SAID	584 727	32 991	551 736
IMMEUBLE	584 727	32 991	551 736
IMMEUBLE TATAOUINE	138 256	51 444	86 812
Terrain	9 450		9 450
Construction	128 806	51 444	77 362
IMMEUBLE MEGRINE	466 620	26 086	440 534
Construction	466 620	26 086	440 534
IMMEUBLE DAR CHAABENE	240 331	18 425	221 906
Construction	240 331	18 425	221 906
LES BERGES DU LAC	280 308	85 635	194 673
Terrain	28 440		28 440
Construction	251 868	85 635	166 233
IMMEUBLE MENZEL TEMIME	188 733	10 380	178 353
Construction	188 733	10 380	178 353
SFAX MENZEL CHAKER	92 310	24 958	67 352
Terrain	18 905		18 905
Construction	73 406	24 958	48 448
CHARGUIA	979 542	207 122	772 420
Terrain Agence	256 837		256 837
Construction Agence	278 522	73 025	205 497
Construction Direction	192 895	61 726	131 169
Construction Archives	170 881	46 641	124 240
Construction Economat	80 407	25 730	54 677
IMMEUBLE TOUZEUR	207 989	10 738	197 251
Construction	207 989	10 738	197 251
IMMEUBLE ALAIN SAVARY	334 014	87 046	246 968
Terrain	41 425		41 425
Construction	292 589	87 046	205 543
IMMEUBLE ARIANA CENTRE	846 919	77 620	769 299

Construction	846 919	77 620	769 299
IMMEUBLE MAHDIA	383 702	21 896	361 806
Construction	383 702	21 896	361 806
IMMEUBLE EL MGHIRA	340 527	24 180	316 347
Terrain	31 843		31 843
Construction	308 684	24 180	284 504
IMMEUBLE HAMMAMET MARINA	588 162	52 935	535 227
Construction	588 162	52 935	535 227
IMMEUBLE ENFIDHA	346 207	17 310	328 897
Construction	346 207	17 310	328 897
IMMEUBLE SOUSSE KHEZAMA	774 426	123 650	650 776
Terrain Zone & Agence Khezama	151 001		151 001
IMMEUBLE Agence	357 241	69 923	287 318
Immeuble Zone Sahel	266 184	53 727	212 457
IMMEUBLE LES JARDINS D'EL MENZAH	426 128	71 908	354 220
TERRAIN	47 600		47 600
IMMEUBLE	378 528	71 908	306 620
IMMEUBLE SOUSSE ERRIADH	221 843	38 253	183 590
TERRAIN	19 000		19 000
IMMEUBLE	202 843	38 253	164 590
IMMEUBLE EL MOUROUJ	249 778	41 066	208 712
TERRAIN	34 200		34 200
IMMEUBLE	215 578	41 066	174 512
IMMEUBLE ETTAHRIR	216 591	30 451	186 140
TERRAIN	18 000		18 000
Construction	198 591	30 451	168 140
IMMEUBLE SOLIMAN	310 941	43 331	267 610
TERRAIN	24 000		24 000
CONSTRUCTION	286 941	43 331	243 610
IMMEUBLE SOUKRA	328 995	47 184	281 811
TERRAIN	19 800		19 800
CONSTRUCTION	309 195	47 184	262 011
IMMEUBLE MOKNINE	309 470	14 958	294 512
CONSTRUCTION	309 470	14 958	294 512
IMMEUBLE ENNASR II	742 999	94 794	648 205
TERRAIN	64 659		64 659
CONSTRUCTION	678 340	94 794	583 546
HAMMAMET MEDINA	459 067	3 060	456 007
CONSTRUCTION	459 067	3 060	456 007
IMMEUBLE SOUSSE MEDINA	1 016 664	101 666	914 998
Construction	1 016 664	101 666	914 998
IMMEUBLE SFAX THINA RTE GABES	411 684	27 273	384 411
Terrain	147 750		147 750
Construction	263 934	27 273	236 661
IMMEUBLE MARSA CORNNICHE	667 631	54 515	613 116
Construction	667 631	54 515	613 116
IMMEUBLE NOUVEAU SIEGE MED V	23 487 912	5 304 965	18 182 947
Terrain Nouveau siège	1 572 623		1 572 623
Immeuble Nouveau siège	21 915 289	5 304 965	16 610 324
IMMEUBLE CENTRE URBAIN NORD	470 774	47 077	423 697
Construction	470 774	47 077	423 697
IMMEUBLE MANDELA	66 432	2 768	63 664
CONSTRUCTION	66 432	2 768	63 664
IMMEUBLE SIDI HSINE SIJOURMI	233 690	9 683	224 007

CONSTRUCTION	233 690	9 683	224 007
IMMEUBLE EL AOUINA	454 852	18 952	435 900
CONSTRUCTION	454 852	18 952	435 900
IMMEUBLE ZAGHOUANE	238 723	8 713	230 010
CONSTRUCTION	238 723	8 713	230 010
IMMEUBLE JAMMEL	444 179	14 785	429 394
CONSTRUCTION	444 179	14 785	429 394
IMMEUBLE SIDI ABDELHAMID	294 675	7 132	287 543
CONSTRUCTION	294 675	7 132	287 543
IMMEUBLE KEBILI	280 490	7 779	272 711
CONSTRUCTION	280 490	7 779	272 711
IMMEUBLE RIADH EL ANDALOUS	399 382	11 316	388 066
CONSTRUCTION	399 382	11 316	388 066
MONTPLAISR	560 360	11 110	549 250
CONSTRUCTION	560 360	11 110	549 250
GAMMARTH	317 049	6 341	310 708
CONSTRUCTION	317 049	6 341	310 708
LES JARDINS DU LAC	518 303	10 366	507 937
CONSTRUCTION	518 303	10 366	507 937
ROUTE MENZEL CHAKER	389 579	7 757	381 822
CONSTRUCTION	389 579	7 757	381 822
EL JEM	389 033	7 124	381 909
CONSTRUCTION	389 033	7 124	381 909
MENZEL BOURGUIBA	407 407	6 101	401 306
CONSTRUCTION	407 406	6 101	401 305
EZZAHRA	364 543	5 468	359 075
CONSTRUCTION	364 543	5 468	359 075
ENNASR	385 475	4 497	380 978
CONSTRUCTION	385 475	4 497	380 978
BORJ CEDRIA	180 466		180 466
CONSTRUCTION	180 466		180 466
KASSERINE	325 843		325 843
CONSTRUCTION	325 843		325 843
GAFSA	258 393		258 393
CONSTRUCTION	258 393		258 393
JENDOUBA	323 358		323 358
CONSTRUCTION	323 358		323 358
LA GOULETTE	401 642		401 642
CONSTRUCTION	401 642		401 642
SFAX AEROPORT	396 208		396 208
CONSTRUCTION	396 208		396 208
DEN DEN	402 734		402 734
CONSTRUCTION	402 734		402 734
	59 713 570	9 043 361	50 670 209
PROPRIETE HORS EXPLOITATION	30 203 057	714 350	29 488 707
Appart. Thameur & Terrain M.Bourguiba	65 280	19 584	45 696
HOTEL Avenue de France	6 807 350	475 126	6 332 224
Terrain Appartement Houmet Souk	38 656		38 656
Construction magasins Houmet Souk	130 305	31 418	98 887
Terrain Appart.Nabeul	14 966		14 966
Immeuble Appts Nabeul	48 134	11 552	36 582
Appartement Gabés Jara	44 439		44 439
Appartement Mareth	38 091	15 998	22 093
Appartement El Menzeh	132 000	14 960	117 040

Appartement El Omrane	151 943		151 943
Boutique - Restaurant Lafayette	207 627	24 677	182 950
Terrain Hors Exploitation Beja	264 580		264 580
1er Etage Kairouan	142 691		142 691
1er Etage Bardo	74 945	8	74 937
Etages Medenine	96 469	40 517	55 952
Appartements Sousse Senghor	122 167	144	122 023
Appartements & RDC La Charguia	475 231	59 510	415 721
Terrains Hors Exploitation M'Ghira	404 915		404 915
Boutique Hammamet Marina	87 118	7 841	79 277
Appartement Sousse Khezama	66 496	13 015	53 481
Terrain Hors Exploitation Sousse Khezama	14 053		14 053
Etages Sfax Thyna Route de gabès	263 934		263 934
PROPRIETE HORS EXPLOITATION EN RECOUVREMENT	18 809 098		18 809 098
Appartement Hammamet Marina	1 518 150		1 518 150
Immeuble Sfax Chaker	109 554		109 554
Boutique Ennasr	76 863		76 863
TOTAL	89 693 167	9 757 711	79 935 456

4.1.2- Situation du portefeuille titres au 31-12-2010 :

- **Portefeuille Titres d'investissement:**

(En mDT)

Description	31.12.2010	31.12.2009	Variation	%
Bons de trésor assimilables	134 953	176 304	(41 352)	(23%)
Fonds gérés	105 704	75 685	30 020	40%
Encours brut des fonds gérés	107 242	75 685	31 558	42%
Provisions/Fonds gérés	(1 538)	-	(1 538)	-
Emprunts obligataires	56 161	71 954	(15 793)	(22%)
Emprunts obligataires	56 431	72 224	(15 793)	(22%)
Provisions/Emprunts obligataires	(270)	(270)	-	0%
Total	296 818	323 943	(27 125)	(8%)

- **Portefeuille des Parts dans les Entreprises liées :**

(En mDT)

Société	Montant Brut	Provision	Montant Net	% du Capital	Montant Libéré
SICAR AMEN	2 205	0	2 205	88.20%	2 205
LE RECOUVREMENT	300	0	300	99.88%	300
SOCIETE AMEN PROJECT	4 786	0	4 786	52.95%	4 786
SOGEREC	2 615	2 200	415	39.63%	2 615
AMEN CAPITAL	255	0	255	51.00%	64
Total	10 161	2 200	7 961		9 970
Nbre de projets	5				

- Portefeuille des Parts dans les Entreprises Associées :

(En mDT)

Description	Montant Brut	Provision	Montant Net	% Capital	Montant Libéré
AMEN BEJA	1 800		1 800	30.00%	1 800
AMEN GAFSA	1 122		1 122	24.00%	1 122
AMEN SANTE	2 259		2 259	18.08%	2 259
HAYETT	513		513	25.00%	513
HOPITAL EL AMEN	3 600		3 600	30.00%	3 600
MAGHR LEASING ALGERIE "MLA"	28 212		28 212	50.08%	28 212
SICAV AMEN	146	100	46	0.04%	146
SOCIETE AMEN INVEST	494		494	36.90%	494
SOCIETE AMEN PREMIERE	74		74	36.90%	74
SOCIETE AMEN SOFT	2		2	25.00%	2
SOCIETE EL IMRANE	2 100		2 100	30.00%	2 100
SOCIETE EL KHIR	1 560	1 261	299	30.00%	1 560
SOCIETE KAWARES	969		969	29.36%	969
SOCIETE TUNISYS	448		448	29.85%	448
TUNINVEST INNO. SICAR	1 500	11	1 489	27.27%	1 500
TUNINVEST INTER SICAR	300		300	30.00%	300
TUNISIE LEASING	18 988		18 988	30.63%	18 988
Total	64 087	1 372	62 715		64 087
Nbre de projets	17				

- Portefeuille des Parts dans les Entreprises avec Convention de Rétrocession :

(En mDT)

Société	Mont Brut	Provisions	Montant Net	% Capital	Mont Libéré
AFRICA MARINE COMPANY	585	0	585	29.55%	585
STTV	230	0	230	30.07%	230
RECOPNEU	420	0	420	30.00%	420
CARDINAT	660	0	660	30.00%	660
STE IMMOBILIERE ET TOURISTIQUE DE TABARKA	1 028	0	1 028	25.27%	1 028
MAGHREB LEASING ALGERIE *	7 247	0	7 247	50.79%	7 247
SODON	250	0	250	45.45%	250
CLINIQUE DE SOUSSE	2 000	0	2 000	17.47%	2 000
STE YASMINE	5 500	0	5 500	28.85%	5 500
STE SIDI OTHMAN	1 300	0	1 300	28.82%	1 300
TUNISIAN HELTH CARE CLINIQUE HANIBAL	2 079	0	2 079	9.45%	2 079
STE D'ANIMATION BISAT	600	600	0	30.00%	600
STE AFRIQUE EMBALAGE	600	0	600	17.14%	600
STE FRIGHORIFIQUE DU SUD	143	0	143	12.27%	143
PROMOTEL	1 000	0	1 000	7.60%	1 000

SOCIETE SAOUEF	2 500	0	2 500	11.11%	2 500
STE HOTELIERE DES OASIS	1 500	0	1 500	8.20%	1 500
SOCIETE JERBA RESIDENCE	600	0	600	11.01%	600
CARTHAGO BRIQUE	2 000	0	2 000	7.69%	2 000
MANSOUR TABARKA	67	0	67	0.43%	67
HOTEL NAHRAOUES	2 000	0	2 000	14.29%	2 000
Sté Balnéaire de Hammamet Sud hôtel El Menzah	1 900	0	1 900	12.93%	1 900
VACPA	375	0	375	11.54%	375
AGROMED SA	1 808	1 808	0	6.77%	1 808
SLD	3 000	0	3 000	4.29%	3 000
AIN FAOUARA	210	0	210	29.17%	210
STE TOURISTIQUE LELLA MARIAM	500	0	500	9.26%	500
STE IBN BAYTAR	5 838	0	5 838	29.05%	5 838
MEGDICH PHARMA	671	0	671	29.59%	671
STE TOURISTIQUE ILE DE JERBA	3 000	0	3 000	12.15%	3 000
TOTAL	49 611	2 408	47 203		49 611
Nombre de projets	30				

* Convention de rétrocession des titres MLA au profit de Tunisie LEASING.

• **Portefeuille des Titres de Participation :**

(en mDT)

Sociétés	Montant Brut	Provisions	Montant Net	% du Capital	Montant Libéré
BATAM	5 490	5 490	0	13,71%	5 490
FCP CAPITALISATION EN GARANTIE	500	0	500	0,95%	500
PARTICIPATION FCP VALEURS QUIETUDE	20	0	20	20%	20
FCP SMART EQUITY	299	0	299	4,72%	299
ENNAKL	1 692	87	1 605	0,46%	1 692
FCP VALEUR DEVELOPPEMENT	500	0	500	16,67%	500
STE TUNIS CENTER	938	0	938	9,38%	938
STEG ENERGIES RENOUVELABLES	400	0	400	8,00%	400
LA MARINA HAMMAMET SUD	700	558	142	3,59%	700
STE UNION DE FACTORING	1 387	0	1 387	13,87%	1 387
STE INTERBANCAIRE DE SERVICE	400	0	400	10,00%	400
LA MAISON DU BANQUIER	588	328	260	6,54%	588
ZONE FRANCHE ZARZIS	300	7	293	5,02%	300
SIBTEL	280	0	280	8,00%	280
STE MONETIQUE TUNISIE	280	0	280	10,37%	280
S.P.P.I	75	0	75	3,29%	75
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV*	200	0	200	0,11%	200
MAXULA INVESTISSEMENT	200	0	200	5,14%	200
STE TUNISIENNE DE GARANTIE	150	0	150	5,00%	150
S.O.D.I.N.O	100	26	74	0,42%	100
PHENICIA SEED FUND	750	0	750	9,95%	750
COTUNACE	200	0	200	1,50%	200

PGH	5 000	0	5 000	0,39%	5 000
CLINIQUE LA MARSA	380	0	380	10,35%	380
JEUNE AFRIQUE	75	75	0		75
ALTRADE APEF	706	0	706	3,33%	706
STICODEVAM	16	0	16	3,19%	16
S.T.S	10	10	0	0,59%	10
STE DAR ZARROUK	4	0	4	0,36%	4
S.EXPLOI. TABARKA	2	2	0	1,52%	2
TUNISIE SICAV*	1	0	1	0,001%	1
VISA INTERNATIONNAL	8	0	8		8
TOTAL	21 651	6 583	15 068		21 651
Nombre de projets	32				

* Le pourcentage du capital est calculé sur la base de l'actif net comptable,

4.1.3- Principales acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières postérieures au 31/12/2010 :

(En mDT)

Rubriques	Acquisition	Cession/sortie
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 051	1 712
IMMOBILISATIONS EN COURS	2 122	1 510
<i>Immobilisations en cours corp.</i>	141	30
<i>Immobilisations en cours incorp.</i>	1 981	1 480
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	15 715	44
<i>Titres de placement à revenus variables</i>	368	-
<i>Fonds gérés</i>	5 000	-
<i>BTA titres de placement</i>	9 605	-
<i>Titres de participation</i>	-	44
<i>Parts dans les entreprises associées et co-entreprises libérés</i>	726	-
<i>Parts dans les entreprises liées</i>	16	-

4.2- RENSEIGNEMENTS FINANCIERS SUR LES ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS AU 31 DECEMBRE 2010 :

4.2.1- Etats financiers comparés au 31-12-2010 :

Les commissaires aux comptes ont formulé les réserves suivantes pour l'exercice 2010:

- Ainsi qu'il est indiqué dans les notes aux états financiers (notes explicatives 1.1, 1.2, 1.7 et 2.4), certains comptes d'actifs et de passifs, notamment des comptes d'attente, des comptes de liaison et de régularisation, les comptes BCT et correspondants et des comptes en devises, faisant apparaître des suspens à la fois débiteurs et créditeurs et d'écarts non justifiés, ont donné lieu à la constitution par la banque de provisions à hauteur de 29 980 KDT, dont 8 051 KDT constituées au titre de l'exercice 2010. Nos procédures d'audit ne nous ont pas permis de conclure, au stade actuel d'avancement des travaux d'apurement, que les provisions ainsi constituées suffisent pour couvrir les risques de pertes liés à ces comptes.
- Ainsi qu'il est mentionné dans les notes aux états financiers (Principes et méthodes comptables pertinents appliqués, note 5), les biens immobiliers acquis dans le cadre du recouvrement sont classés en « immeubles hors exploitation », détenus en vue de leur revente. Ils ne font pas l'objet d'amortissement et sont évalués, par référence aux dispositions de la norme comptable internationale IFRS 5, au plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur après déduction des coûts estimés de vente. Certains actifs, inscrits sous cette rubrique depuis plus de 2 ans pour un montant total de 12 millions de dinars, n'ont pas fait l'objet d'une évaluation récente de leur juste valeur pour les besoins du test de dépréciation. En conséquence, nous n'avons pas été en mesure de recueillir des éléments probants suffisants et appropriés pour justifier l'absence de risque de dépréciation sur ces actifs et nous ne pouvons pas, de ce fait, déterminer si un ajustement de ce montant est nécessaire.

Bilan
Arrêté au 31.12.2010
(Unités en milliers de Dinars Tunisiens)

Désignation	Notes	31-décembre			
		2010	2009	2008	
AC1	Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP et TGT	(1-1)	185 514	208 198	228 831
AC2	Créances sur les établissements bancaires et financiers	(1-2)	173 291	154 443	117 766
AC3	Créances sur la clientèle	(1-3)	3 714 109	2 948 141(*)	2 343 315(**)
AC4	Portefeuille titres commercial	(1-4)	144 292	114 251	1 437
AC5	Portefeuille d'Investissement	(1-5)	433 464	449 616(*)	418 958(**)
AC6	Valeurs immobilisées	(1-6)	101 382	101 505(*)	98 244(**)
AC7	Autres actifs	(1-7)	54 914	67 117(*)	30 481(**)
TOTAL ACTIFS			4 806 966	4 043 271	3 239 032
PA1	Banque Centrale, CCP		85 121	-	-
PA2	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et Financiers	(2-1)	223 481	250 352	80 277
PA3	Dépôts de la clientèle	(2-2)	3 497 715	2 969 066(*)	2 440 705(**)
PA4	Emprunts et Ressources spéciales	(2-3)	489 311	374 580	306 835
PA5	Autres passifs	(2-4)	119 538	106 919(*)	114 925(**)
TOTAL PASSIFS			4 415 166	3 700 917	2 942 742
CP1	Capital		100 000	100 000	85 000
CP2	Réserves		229 973	197 267(*)	171 337(**)
CP4	Autres capitaux propres		423	423	423
CP5	Résultats reportés		1	1	1
CP6	Résultat de l'exercice		61 403	44 663(*)	39 529(**)
TOTAL CAPITAUX PROPRES		(3)	391 800	342 354	296 290
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			4 806 966	4 043 271	3 239 032

(*) Données retraitées pour les besoins de comparabilité (Voir note sur les méthodes comptables n° 10)

(**)Données retraitées par la banque pour les besoins de comparabilité.

Etat des engagements Hors Bilan
Arrêté au 31.12.2010
 (Unités en milliers de Dinars Tunisiens)

	Désignation	Notes	31-décembre		
			2010	2009	2008
<u>PASSIFS EVENTUELS</u>					
HB 01-	Cautions, Avals et autres garanties données	(4-1)	640 633	394 496	321 594
HB 02-	Crédits documentaires	(4-2)	139 549	117 959	120 653
HB 03-	Actifs donnés en garantie		-	-	-
TOTAL PASSIFS EVENTUELS			780 182	512 455	442 247
<u>ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNES</u>					
HB 04-	Engagements de financement donnés		249 763	484 323	319 565
HB 05-	Engagements sur titres		191	-	-
TOTAL ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNES			249 954	484 323	319 565
<u>ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT RECUS</u>					
HB 06-	Engagements de financement reçus		-	-	8 847
HB 07-	Garanties reçues	(4-4)	1 809 812	1 429 013	1 152 082
TOTAL ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT RECUS			1 809 812	1 429 013	1 160 929

Etat de résultat
Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010
 (Unités en milliers de Dinars Tunisiens)

Désignation	Notes	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre		
		2010	2009	2008
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>		<u>330 840</u>	<u>273 504</u>	<u>259 276</u>
PR1	Intérêts et revenus assimilés (5-1)	245 421	199 414	191 760
PR2	Commissions perçues (5-2)	44 807	37 827	32 249
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières (5-3)	17 805	13 375(*)	11 499(**)
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement (5-4)	22 807	22 888(*)	23 768(**)
<u>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>		<u>(160 506)</u>	<u>(131 543)</u>	<u>(126 612)</u>
CH1	Intérêts encourus et charges assimilées (5-5)	(155 854)	(127 719)	(123 207)
CH2	Commissions encourues	(4 652)	(3 824)	(3 405)
PRODUIT NET BANCAIRE		170 334	141 961	132 664
PR5/C H4	Dotation aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif (5-6)	(42 312)	(33 639)	(42 417)
PR6/C H5	Dotation aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement (5-7)	(1 327)	(3 432) (*)	(752) (**)
PR7	Autres produits d'exploitation	1 751	1 663(*)	2 019(**)
CH6	Frais de personnel (5-8)	(40 640)	(37 921) (*)	(32 535) (**)
CH7	Charges générales d'exploitation (5-8)	(11 713)	(11 361)	(10 159)
CH8	Dotations aux amortissements (5-8)	(5 001)	(4 579) (*)	(4 564) (**)
RESULTAT D'EXPLOITATION		71 092	52 692	45 760
PR8/C H9	Solde en gain \ pertes provenant des autres éléments ordinaires (5-9)	3 095	27	(983)
CH11	Impôt sur les sociétés	(12 784)	(8 056)	(5 248)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		61 403	44 663	39 529
Solde en gain \ perte provenant des éléments extraordinaires		-	-	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		61 403	44 663***	39 529
Effet des modifications comptables		(8 560)	(8 121) (*)	(7 560) (**)
RESULTAT NET APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		52 843	36 542	31 969
RESULTAT DE BASE PAR ACTION (en dinars)		6,140	5,254	4,650
RESULTAT DILUE PAR ACTION (en dinars)		6,140	5,254	4,650

(*) Données retraitées pour les besoins de comparabilité (Voir note sur les méthodes comptables n° 10)

(**) Données retraitées par la banque pour les besoins de comparabilité.

(***) Le résultat de 2009 ne tient pas compte de la constatation de la provision pour créances douteuses pour le montant de 14 541 mDT, objet du transfert des réserves disponibles aux provisions pour créances douteuses, effectué durant l'exercice 2009 et mentionné en réserve dans le rapport général des commissaires aux comptes au titre du même exercice. Le résultat retraité de l'exercice 2009, compte tenu de cette constatation en provision, aurait été de 30 122mDT.

Etat de flux de trésorerie
Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010
(Unités en milliers de Dinars Tunisiens)

Désignation	Notes	31-décembre		
		2010	2009	2008
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	6-1			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (Hors revenus portefeuille d'investissement)		303 487	247 799	233 872
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(149 235)	(86 103)	(114 450)
Dépôts / Retraits des dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		(22 374)	(51 196)	(12 776)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(802 317)	(652 443)	(386 662)
Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle		523 343	478 617	363 359
Titres de placements		(28 222)	(112 392)	2 033
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(39 209)	(37 514)	(32 393)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(6 216)	(48 478)	53 301
Impôt sur le bénéfice		(10 424)	(5 495)	(4 055)
FLUX DE TRÉSORERIE NET AFFECTES AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		(231 167)	(267 205)	102 229
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	6-2			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		18 723	11 780	19 643
Acquisition / cessions sur portefeuille d'investissement		28 616	(22 588)	(37 734)
Acquisition / cessions sur immobilisations		(4 879)	(7 841)	(13 078)
FLUX DE TRÉSORERIE NET AFFECTES AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		42 460	(18 649)	(31 169)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	6-3			
Émission d'actions		-	25 500	-
Émission d'emprunts		80 000	60 000	40 000
Remboursement d'emprunts		(11 198)	(9 333)	(7 000)
Augmentation / diminution ressources spéciales		47 027	14 019	(7 926)
Dividendes versés et autres distributions		(11 956)	(9 559)	(8 463)
FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		103 873	80 627	16 611
Incidence des variations des taux de change / liquidités et équivalents de liquidités		-	-	-
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		(84 834)	(205 227)	87 671
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	6-4	15 305	220 532	132 861
LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS EN FIN DE PÉRIODE		(69 529)	15 305	220 532

Notes aux états financiers Au 31-12-2010

I. PRESENTATION DE LA BANQUE

Amen Bank est une société anonyme au capital de 100.000.000 dinars, créée le 06 juin 1967, conformément à la loi N°67-51 du 7 décembre 1967 portant réglementation de la profession bancaire telle qu'abrogée par la loi n°2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit et modifiée par la loi 2006-19 du 2 mai 2006.

Le siège social de la banque est sis à l'avenue Mohamed V, 1002, Tunis.

Amen Bank est une banque de dépôt privée. Son capital social est divisé en 10.000.000 actions de 10 dinars chacune, réparties comme suit:

Actionnaires	Montant	Pourcentage
Actionnaires Tunisiens	98 715	99%
Actionnaires Etrangers	1 285	1%
Total	100 000	100%

II. REFERENTIEL COMPTABLE D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers d'Amen Bank sont préparés et présentés conformément au système comptable des entreprises approuvé par la loi n° 96- 112 du 30 décembre 1996.

III. METHODES ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

Les états financiers sont arrêtés au 31 décembre 2010 en appliquant les conventions et principes comptables prévus par le décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des méthodes comptables prévus par les normes comptables notamment les normes sectorielles relatives aux établissements bancaires (Normes 21 à 25). Les méthodes comptables les plus significatives se résument comme suit :

1- Créances à la clientèle

1.1 Règles de présentation des créances à la clientèle

Les crédits de gestion à court terme sont présentés au bilan pour leur valeur nominale déduction faite des intérêts décomptés d'avance et non encore échus.

Les crédits à moyen et long terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales augmentées des intérêts courus et non échus.

Les crédits à moyen terme utilisés progressivement par tranche sont comptabilisés à l'actif du bilan pour leur valeur débloquée.

Les agios réservés et provisions sur créances à la clientèle sont présentés au niveau des postes d'actif correspondants de manière soustractive.

1.2 Classification et évaluation des créances

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les classes de risque de la manière suivante :

Actifs courants :

Actifs dont le recouvrement est assuré concernant les entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financier compatible avec leurs activités et leurs capacités réelles de remboursement.

Actifs classés :

Classe B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier

Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

Classe B2 : Actifs incertains

Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés, et qui, aux caractéristiques propres à la classe 1 s'ajoute l'une au moins de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec le volume d'activité ;
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information ;
- des problèmes de gestion et des litiges entre associés ;
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement ;
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais ;
- l'existence de retards de paiement en principal ou en intérêts entre 90 et 180 jours.

Classe B3 : Actifs préoccupants

Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

Classe B4 : Actifs compromis

Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par Amen Bank correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, appliqué au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Les provisions sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT après déduction des garanties considérées comme valables. Les taux de provision par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants:

- Actifs incertains 20%
- Actifs préoccupants 50%
- Actifs compromis 100%

Les garanties qui ont été considérées comme juridiquement valables sont :

- Les garanties reçues de l'Etat tunisien, des banques et des compagnies d'assurance, lorsqu'elles sont matérialisées ;
- Les garanties matérialisées par des instruments financiers
- Les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière, réalisables dans un délai raisonnable ;
- Les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI ou l'AFT ;
- Les hypothèques maritimes dûment enregistrées.

1.3 Comptabilisation des revenus des prêts accordés à la clientèle

Les intérêts sur crédits de gestion à court terme sont décomptés d'avance. Ceux ci sont passés en produits pour leur montant total et font l'objet de régularisation pour tenir compte des intérêts non courus à la date d'arrêté des états financiers.

Les intérêts sur crédits à moyen terme sont matérialisés par des effets ou titres de crédit et sont perçus à terme. Ceux-ci sont passés en produits au fur et à mesure de leurs échéances. La partie des intérêts courus mais non encore échus à la date de l'arrêté des états financiers font l'objet de régularisation.

Les intérêts et agios dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé «agios réservés».

Les intérêts et agios relatifs à des créances contentieuses, sont réservés d'office et ne transitent pas par le compte de résultat. Quant aux autres produits liés à des créances classées, ils sont comptabilisés initialement parmi les produits de la Banque puis cernés par le biais d'une application informatique pour être réservés.

La reprise des agios réservés et leur imputation au niveau des revenus de l'exercice sont tributaires de la baisse des engagements directs suite à des encaissements réalisés. A cet effet, les encaissements réalisés sur les créances sont systématiquement imputés, en premier lieu, sur les agios réservés déjà constitués.

2- Portefeuille titres

2.1 Règles de présentation du portefeuille titres

Les titres à revenu fixe ou à revenu variable sont présentés au bilan soit dans la rubrique portefeuille commercial soit dans la rubrique portefeuille d'investissement selon leurs durées et de l'intention de détention. Les règles de classification appliquées sont les suivantes :

Portefeuille titres commercial :

Titres de transaction

Il s'agit de titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide.

Titres de placement

Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

Portefeuille d'investissement :

Titres d'investissements

Il s'agit de titres acquis avec l'intention ferme de les détenir jusqu'à leur échéance et pour lesquels la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention.

Titres de participation

Actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice.

Parts dans les entreprises associées, co-entreprises et parts dans les entreprises liées

Actions dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice.

2.2 Règles d'évaluation du portefeuille titres

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition, tous frais et charges exclus, à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres

d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

Titres de transaction

Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours, consécutive à leur évaluation à la valeur de marché, est portée en résultat.

Titres de placement

Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

Titres d'investissement

Le traitement des plus values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivants :

- Une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance.
- L'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

2.3 Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte du principe de la comptabilité d'engagement. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor et sur les obligations sont constatés en résultat de la période.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les plus-values de cession relatives aux titres d'investissement acquis dans le cadre de conventions de portage sont assimilées à des intérêts et prises en compte parmi les revenus au fur et à mesure qu'elles sont courues.

3- Prise en compte des produits

Les intérêts, les produits assimilés, les commissions et autres revenus sont pris en compte au résultat pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2010. Les produits courus et non échus sont intégrés au résultat alors que les produits encaissés et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2010 sont déduits du résultat.

4- Prise en compte des charges

Les intérêts et commissions encourus, les frais de personnel et les autres charges sont pris en compte au résultat pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2010. Les charges courues et non échues sont intégrées au résultat alors que les charges décaissées et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2010 sont rajoutées au résultat.

5- Valeurs immobilisées

Immeubles d'exploitation

Les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors T.V.A récupérable et amorties linéairement aux taux suivants :

Catégorie d'immobilisations	Taux pratiqué
Immeubles non réévalués	2%
Immeubles réévalués	5%
Agencements, aménagements et Installations	10%
Ascenseurs	10%
Logiciels	33%
Matériel informatique	15%
Matériel de transport	20%
Mobilier de bureau	10%
Matériel d'exploitation	10%
Climatiseurs	20%
Le matériel TPE	20%
Coffres forts	4%

Immeubles hors exploitation

Dans le cadre du recouvrement des créances, la banque s'est portée acquéreuse de biens immeubles mis à la vente dans le cadre de la procédure de vente immobilière ; le prix d'acquisition correspondant au prix fixé par le cahier des charges préparé par un expert judiciaire désigné par le tribunal à cet effet. Ces actifs sont classés en « Immeubles hors exploitation » sous la rubrique AC6- Valeurs immobilisées.

Les immeubles hors exploitation sont comptabilisés à leur prix d'acquisition majoré des coûts et frais engagés. Par dérogation aux dispositions de la NCT 5 relative aux immobilisations corporelles, ces immeubles sont traités par référence aux dispositions de la norme internationale d'information financière 5 (IFRS 5) relative aux actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées.

En application des dispositions de l'IFRS 5, les immeubles hors exploitation ne font pas l'objet d'amortissement. En revanche, ils font l'objet d'une évaluation individualisée et figurent dans les états financiers annuels au plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts des ventes.

L'impact de l'application de cette règle comptable propre à la banque par rapport aux principes comptables applicables en Tunisie ne peut pas être déterminé de façon fiable.

6- Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloqués des fonds pour la valeur nominale.

7- Règles de conversion des opérations en devises

Les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte.

8- Réévaluation des positions de change en devises

Les positions de change en devises ont été converties en monnaie de référence sur la base du cours de change interbancaire du dernier jour du mois de décembre 2010. Les résultats de change latents en découlant ont été pris en compte dans le résultat de l'exercice 2010.

9- Charge d'impôt

La charge d'impôt est déterminée et comptabilisée en utilisant la méthode de l'impôt exigible.

10- Reclassements opérés pour les besoins de comparabilité et modifications comptables ayant un impact sur les capitaux propres

Les chiffres à fin décembre 2009, ont été reclassés compte tenu des corrections de présentation effectuées par la banque dans le cadre de l'amélioration de la procédure d'établissement des états financiers et en conformité aux normes comptables en vigueur.

Par ailleurs, des corrections, ayant un impact sur les capitaux propres au 31/12/2009, ont été apportées.

Le tableau suivant reprend en détail tous les reclassements et retraitements effectués :

10.1 Reclassements et retraitements sur le résultat

Rubrique	Nature du retraitement	Montant avant Retraitement	Montant du retraitement	Montant après retraitement
PR3 - Gains sur portefeuille titre commercial et opérations financières		13 895	(520)	13 375
	Reclassement des pertes sur options de change de la rubrique CH3 à la rubrique PR3		(520)	
CH3 - Pertes sur portefeuille titre commercial		(520)	520	0
	Reclassement des pertes sur options de change de la rubrique CH3 à la rubrique PR3		520	
PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement		21 500	1 388	22 888
	Reclassement des intérêts sur créances prises en charge par l'Etat de la rubrique PR4 vers la rubrique PR7		(49)	
	Reclassement des plus values de portage de la rubrique PR6/CH5 vers la rubrique PR4		284	
	Constatation des plus values courues sur titres en rétrocession		1 153	
PR6/CH5 - Dotations aux provisions et résultat des corrections		(3 148)	(284)	(3 432)
	Reclassement des plus values de portage de la rubrique PR6/CH5 vers la rubrique PR4		(284)	
PR7 - Autres produits d'exploitation		1 614	49	1 663
	Reclassement des intérêts sur créances prises en charge par l'Etat de la rubrique PR4 vers la rubrique PR7		49	
CH6 - Frais de personnel		(36 374)	(1 547)	(37 921)
	Constatation de la charge pour congés à payer au titre de l'exercice 2009		(1 227)	
	Abonnement de la prime de bilan de l'exercice 2009		(3 424)	
	Correction de la prime de bilan de 2008 par le biais des capitaux propres d'ouverture		3 104	
CH8 - Dotations aux amortissements		(4 534)	(45)	(4 579)
	Correction des charges d'amortissements sur immobilisations incorporelles		(45)	

10.2 Reclassements et retraitements sur le bilan

Rubrique	Nature du retraitement	Montant avant Retraitement	Montant du retraitement	Montant après retraitement
AC3 – Créances sur la clientèle		2 951 946	(3 805)	2 948 141
	Reclassement de certains comptes entre les rubriques AC3, AC7, PA3 et PA5		(3 805)	
AC5 - Portefeuille d'investissement		450 203	(587)	449 616
	Reclassement des créances prises en charge par l'Etat de la rubrique AC5 vers la rubrique AC7		(2 667)	
	Constatation des plus values courues sur titres en rétrocession		2 080	
AC6 - Valeurs Immobilisées		102 203	(698)	101 505
	Correction des charges d'amortissements sur immobilisations incorporelles par le biais du résultat de 2009		(45)	
	Correction des charges d'amortissements sur immobilisations incorporelles par le biais des capitaux propres d'ouverture		(653)	
AC7 - Autres actifs		61 251	5 866	67 117
	Reclassement des créances prises en charge par l'Etat de la rubrique AC5 vers la rubrique AC7		2 667	
	Reclassement de certains comptes entre les rubriques AC3, AC7, PA3 et PA5		3 199	
PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle		2 962 197	6 869	2 969 066
	Reclassement des dettes rattachées aux dépôts de la clientèle de la rubrique PA5 à la rubrique PA3		7 319	
	Reclassement de certains comptes entre les rubriques AC3, AC7, PA3 et PA5		(450)	
PA5 - Autres passifs		104 452	2 467	106 919
	Reclassement des dettes rattachées aux dépôts de la clientèle de la rubrique PA5 à la rubrique PA3		(7 319)	
	Constatation de la charge pour congés à payer au titre de l'exercice 2009		1 227	
	Abonnement de la prime de bilan de l'exercice 2009		3 424	
	Constatation de la provision pour congés à payer pour les exercices 2008 et antérieurs		5 290	
	Reclassement de certains comptes entre les rubriques AC3, AC7, PA3 et PA5		(155)	
CP2 – Réserves		205 388	(8 121)	197 267
	Constatation des plus values courues sur titres en rétrocession par le biais des capitaux propres d'ouverture		927	
	Constatation de la provision pour congés à payer pour les exercices 2008 et antérieurs		(5 291)	
	Correction de la prime de bilan de 2008 par le biais des capitaux propres d'ouverture		(3 104)	
	Correction des charges d'amortissements sur immobilisations incorporelles par le biais des capitaux propres		(653)	

Rubrique	Nature du retraitement	Montant avant Retraitement	Montant du retraitement	Montant après retraitement
CP6 - Résultat de l'exercice		45 102	(439)	44 663
	Constatation des plus values courues sur titres en rétrocession par le biais du résultat de 2009		1 153	
	Constatation de la charge pour congés à payer au titre de l'exercice 2009		(1 227)	
	Abonnement de la prime de bilan de l'exercice 2009		(3 424)	
	Correction de la prime de bilan de 2008 par le biais des capitaux propres d'ouverture		3 104	
	Correction des charges d'amortissements sur immobilisations incorporelles		(45)	

IV. NOTES EXPLICATIVES (Les chiffres sont exprimés en milliers de dinars)

1- Notes explicatives sur le bilan- Actifs

Note 1.1: Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de ce poste accuse au 31.12.2010 un montant de 185 514 KDT contre 208 198 KDT au 31.12.2009 et se décompose comme suit :

Description	31.12.2010	31.12.2009	Variation	%
Caisse en dinars, monnaies étrangères et travellers chèques	39 324	28 982	10 342	36%
BCT, CCP et TGT	146 190	179 216	(33 026)	(18%)
Total	185 514	208 198	(22 684)	(11%)

Le détail de chacune des rubriques se présente comme suit:

Description	31.12.2010	31.12.2009	Variation	%
Caisse en dinars, monnaies étrangères et travellers chèques	39 624	29 282	10 342	35%
Provisions caisse	(300)	(300)	-	0%
Sous total 1	39 324	28 982	10 342	36%
BCT	146 403	179 429	(33 026)	(18%)
Provisions BCT	(575)	(931)	356	(38%)
Sous total 2	145 828	178 498	(32 670)	(18%)
CCP	446	755	(309)	(41%)
Provisions CCP	(84)	(37)	(47)	127%
Sous total 3	362	718	(356)	(50%)
Total	185 514	208 198	(22 684)	(11%)

Note 1.2: Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2010 un montant de 173 291 KDT contre 154 443 KDT au 31.12.2009 et se détaille comme suit :

Description	31.12.2010	31.12.2009	Variation	%
Avoirs en comptes sur les établissements bancaires	32 147	27 034	5 113	19%
Prêts aux établissements bancaires	13 039	23 419	(10 380)	(44%)
Créances rattachées/Prêts aux établissements bancaires	10	77	(67)	(87%)
Provisions sur les correspondants	(521)	-	(521)	-
Total créances sur les établissements bancaires	44 675	50 530	(5 855)	(12%)
Avoirs en comptes sur les établissements financiers	7 730	6 155	1 575	26%
Prêts aux établissements financiers	119 692	96 739	22 953	24%
Créances rattachées/Prêts aux établissements financiers	1 194	1 019	175	17%
Total créances sur les établissements financiers	128 616	103 913	24 703	24%
Total	173 291	154 443	18 848	12%

Note 1.3: Créances sur la clientèle

L'évolution comparée des créances sur la clientèle entre 2010 et 2009 se présente comme suit :

Description	31.12.2010	31.12.2009	Variation	%	
Comptes débiteurs de la clientèle (1)	553 273	493 981	59 292	12%	
Autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires (2)	2 902 791	2 233 482	669 309	30%	(*)
Crédits sur ressources spéciales (3)	258 045	220 678	37 367	17%	
Total	3 714 109	2 948 141	765 968	26%	

(*) Voir note sur les méthodes comptables n° 10

Le stock de provision et d'agios réservés ont été en totalité présenté en déduction de la sous rubrique (2).

(1) Les comptes débiteurs se détaillent au 31.12.2010 comme suit:

Description	31.12.2010	31.12.2009	Variation	%
Comptes débiteurs de la clientèle	543 723	481 977	61 746	13%
Créances rattachées/Comptes débiteurs de la clientèle	9 550	12 004	(2 454)	(20%)
Total	553 273	493 981	59 292	12%

(2) Les autres concours à la clientèle se subdivisent en:

Description	31.12.2010	31.12.2009	Variation	%
Autres concours à la clientèle en dinars	2 650 499	2 037 428	613 071	30%
Autres concours à la clientèle en devises	252 292	196 054	56 238	29%
Total	2 902 791	2 233 482	669 309	30%

La ventilation des créances sur la clientèle selon le critère d'éligibilité ou non au refinancement de la Banque Centrale hors provisions, agios réservés et créances rattachées se présente comme suit:

Description	Eligible au refinancement de la BCT	Non éligible au refinancement de la BCT	Total
Créances sur la clientèle	1 592 609	1 513 404	3 106 013

(3) Les crédits sur ressources spéciales sont composés de:

Description	31.12.2010	31.12.2009	Variation	%
Créances sur ressources budgétaires	6 640	6 179	461	7%
Créances sur ressources extérieures	251 405	214 499	36 906	17%
Total	258 045	220 678	37 367	17%

Les mouvements des créances douteuses sur la clientèle et des provisions correspondantes au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

Description	31.12.2010	31.12.2009	Variation	%
Montant brut de la créance	498 559	452 113	46 446	10%
Provisions au 31/12/N-1	215 130	164 233	50 897	31%
Dotation nette de l'exercice	30 572	50 897	(20 325)	(40%)
Provision au 31/12/N	245 702	215 130	30 572	14%
Total Net de la Créance	252 857	236 983	15 874	7%

Le montant des créances sur la clientèle existant à la clôture de l'exercice pour lesquelles les revenus correspondants ne sont pas constatés parmi les produits de l'exercice que lors d'une baisse des engagements suite à l'encaissement effectif se présente comme suit:

Description	31.12.2010	31.12.2009	Variation	%
Montant brut de la créance	498 559	452 113	46 446	10%
Agios Réservés affectés aux créances classées au 31-12-N-1	105 224	100 201	5 023	5%
Dotation agios réservés de l'exercice	19 339	21 165	(1 826)	(9%)
Reprise Agios réservés de l'exercice	(15 682)	(12 233)	(3 449)	28%
Reprise suite apurement de créances	-	(3 523)	3 523	(100%)
Autres reprises	(261)	(386)	125	(32%)
Total	108 620	105 224	3 396	3%

La répartition des créances sur la clientèle existant à la clôture de l'exercice selon leur classification se présente comme suit:

Description	31.12.2010	31.12.2009	Variation	%
Créances clientèle (classe 0,1)	4 321 005	3 354 059	966 946	29%
Créances clientèle (classe 2, 3, 4, 5) (a)	498 559	452 113	46 446	10%
Total créances (Bilan et hors bilan) (b)	4 819 564	3 806 172	1 013 392	27%
Agios réservés affectés aux créances classées	108 621	105 224	3 397	3%
Provisions affectées aux créances classées	245 702	215 130	30 572	14%
Total Provisions et agios réservés (c)	354 323	320 355	33 969	11%
Taux de couverture de l'ensemble des créances(c/b)	7,35%	8,42%	(1,07%)	(13%)
Taux de couvertures des créances classées(c/a)	71,07%	70,86%	0,21%	0,3%
Taux des créances classées (a/b)	10,34%	11,88%	(1,54%)	(13%)

La répartition sectorielle des créances

La répartition par secteur d'activité des crédits octroyés sous forme de décaissements et engagements par signature, au 31 décembre 2010 se présente comme suit :

Secteur d'activité	2010	%	2009	%
I-AGRICULTURE	107 864	2,2%	86 726	2,3%
II- INDUSTRIE	1 362 403	28,3%	1 170 006	30,7%
Mine	7 391	0,2%	11 226	0,3%
Energie	48 907	1,0%	49 220	1,3%
Industrie agroalimentaire	241 413	5,0%	222 358	5,8%
Matériaux de construction	241 909	5,0%	169 073	4,4%
Industrie mécanique et électrique	246 687	5,1%	212 848	5,6%
Chimie et caoutchouc	171 678	3,6%	135 430	3,6%
Textile	21 587	0,4%	20 860	0,5%
Habillement et cuir	79 716	1,7%	78 486	2,1%
Bois, liège et ameublement	30 901	0,6%	33 859	0,9%
Papier, imprimerie et industrie diverses	124 981	2,6%	109 468	2,9%
Bâtiment et travaux publics	147 233	3,1%	127 178	3,3%
III- SERVICES	3 349 297	69,5%	2 549 440	67,0%
Tourisme	437 227	9,1%	358 845	9,4%
Transport et télécommunication	315 747	6,6%	190 408	5,0%
Commerce agroalimentaire	71 830	1,5%	61 107	1,6%
Commerce matériaux de construction	138 795	2,9%	141 723	3,7%
Commerce quincaillerie et assimilés	118 558	2,5%	98 227	2,6%
Commerce textile et cuir	54 043	1,1%	42 616	1,1%
Commerces divers	457 674	9,5%	294 148	7,7%
Santé	58 890	1,2%	51 001	1,3%
Finance	213 149	4,4%	194 078	5,1%
Loisirs et Cultures	28 735	0,6%	28 810	0,8%
Particuliers	792 566	16,4%	631 512	16,6%
Divers	68 637	1,4%	51 016	1,3%
Promotion immobilière	593 446	12,3%	405 949	10,7%
Total	4 819 564	100,00%	3 806 172	100,00%

Une différence négative constatée entre l'encours comptable des créances sur la clientèle et le tableau des engagements est en cours de justification.

Note 1.4: Portefeuille titres de placement

Cette rubrique accuse au 31.12.2010 un solde de 144 292 KDT contre un solde de 114 251 KDT au 31.12.2009 et se détaille comme suit :

Description	31.12.2010	31.12.2009	Variation	%
Titres à revenu fixe	142 876	113 870	29 006	25%
Bons de trésor à court terme	118 432	102 433	15 999	16%
Emprunts obligataires	19 000	7 300	11 700	160%
Créances rattachés/Titres à revenu fixe	5 444	4 137	1 307	32%
Titres à revenu variable	1 416	381	1 035	271%
Titres de placement en actions	1 565	386	1 179	305%
Provisions pour dépréciation des placements en actions	(149)	(5)	(144)	2880%
Total	144 292	114 251	30 041	26%

La subdivision des actions, selon qu'elles soient ou non cotées se présente comme suit :

Description	31.12.2010	31.12.2009	Variation	%
Actions cotées	1 356	177	1 179	666%
Actions non cotées	209	209	-	0%
Total	1 565	386	1 179	305%

Les mouvements de provisions se présentent comme suit en 2010 et comparativement à 2009 :

Description	31.12.2010	31.12.2009	Variation
Montant brut des titres de placement	1 565	386	1 179
Provision au 31/12/N-1	5	69	(64)
Dotations de l'exercice	134	-	134
Reclassement de provisions	10	-	10
Reprise de provisions	-	(64)	64
Provision au 31/12/N	149	5	144
Total net des titres de placement	1 416	381	1 035

Note 1.5: Portefeuille titres d'investissement

Le portefeuille titres d'investissement accuse au 31.12.2010 un solde de 433 464 KDT contre 449 616 KDT au 31.12.2009. Son détail se présente comme suit:

Description	31.12.2010	31.12.2009	Variation	%	
Titres d'investissement	296 818	323 943	(27 125)	(8%)	(*)
Titres de participation	15 068	14 684	384	3%	
Parts dans les entreprises associées et co-entreprises	62 715	55 469	7 246	13%	
Parts dans les entreprises liées	7 770	9 495	(1 725)	(18%)	
Participation avec convention en rétrocession	47 203	43 897	3 306	8%	
Créances rattachés/Titres d'investissement	3 890	2 128	1 762	83%	(*)
Total	433 464	449 616	(16 152)	(4%)	

Voir note sur les méthodes comptables n° 10

(1) Titres d'investissement

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2010 et au 31.12.2009:

Description	31.12.2010	31.12.2009	Variation	%
Bons de trésor assimilables	134 953	176 304	(41 352)	(23%)
Fonds gérés	105 704	75 685	30 020	40%
Encours brut des fonds gérés	107 242	75 685	31 558	42%
Provisions/Fonds gérés	(1 538)	-	(1 538)	-
Emprunts obligataires	56 161	71 954	(15 793)	(22%)
Emprunts obligataires	56 431	72 224	(15 793)	(22%)
Provisions/Emprunts obligataires	(270)	(270)	-	0%
Total	296 818	323 943	(27 125)	(8%)

(2) Titres de participation

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2010 et au 31.12.2009:

Description	31.12.2010	31.12.2009	Variation	%
Titres de participation	21 651	21 637	14	0%
Provisions/Titres de participation	(6 583)	(6 953)	370	(5%)
Total	15 068	14 684	384	3%

La subdivision des titres de participation, selon qu'ils soient ou non cotés se présente comme suit:

Description	31.12.2010	31.12.2009	Variation	%
Titres cotés	6 692	6 863	(171)	(2%)
Titres non cotés	14 959	14 774	185	1%
Titres de participation	21 651	21 637	14	0%

(3) Parts dans les entreprises associées et co- entreprises

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2010 et au 31.12.2009:

Description	31.12.2010	31.12.2009	Variation	%
Parts dans les entreprises associées	64 087	59 742	4 345	7%
Provisions/Parts dans les entreprises associées	(1 372)	(4 273)	2 901	(68%)
Total	62 715	55 469	7 246	13%

La subdivision des parts dans les entreprises associées et co- entreprises, selon qu'elles soient ou non cotées se présente comme suit :

Description	31.12.2010	31.12.2009	Variation	%
Titres cotés	18 988	18 988	-	0%
Titres non cotés	45 099	40 754	4 345	11%
Parts dans les entreprises associées	64 087	59 742	4 345	7%

(4) Parts dans les entreprises liées

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2010 et au 31.12.2009:

Description	31.12.2010	31.12.2009	Variation	%
Parts dans les entreprises liées	9 970	13 458	(3 488)	(26%)
Provisions/Parts dans les entreprises liées	(2 200)	(3 963)	1 763	(44%)
Total	7 770	9 495	(1 725)	(18%)

(5) Titres en rétrocession

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2010 et au 31.12.2009:

Description	31.12.2010	31.12.2009	Variation	%
Participation avec convention en rétrocession	49 611	44 497	5 114	11%
Provisions/Participation avec convention en rétrocession	(2 408)	(600)	(1 808)	301%
Total	47 203	43 897	3 306	8%

Note 1.6: Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées accusent au 31.12.2010 un solde de 101 382 KDT contre un solde de 101 505 KDT au 31.12.2009 et se détaillent comme suit :

Description	31.12.2010	31.12.2009	Variation	%	
Immobilisations incorporelles	854	1 325	(471)	(36%)	
Immobilisations incorporelles	4 504	4 225	279	7%	(*)
Amortissement des immobilisations incorporelles	(3 466)	(2 900)	(566)	20%	(*)
Provision sur immobilisations incorporelles	(184)	-	(184)	-	
Immobilisations corporelles	93 077	95 674	(2 597)	(3%)	
Immobilisations corporelles	140 171	139 998	173	0%	(*)
Amortissement des immobilisations corporelles	(47 094)	(44 324)	(2 770)	6%	(*)
Immobilisations encours	7 451	4 506	2 945	65%	
Immobilisations encours	8 321	4 506	3 815	85%	
Provision sur immobilisations encours	(870)	-	(870)	-	
Total	101 382	101 505	(123)	0%	

Voir note sur les méthodes comptables n° 10

Note 1.7: Autres actifs

Les autres actifs totalisent au 31.12.2010 un montant de 54 914 KDT contre un montant de 67 117 KDT et se détaillant comme suit:

Description	31.12.2010	31.12.2009	Variation	%	
Comptes d'attente et de régularisation	21 348	28 029	(6 680)	(24%)	
<i>Comptes d'attente</i>	<i>21 346</i>	<i>27 867</i>	<i>(6 521)</i>	<i>(23%)</i>	
Comptes d'attente de la salle de marché	13 135	38 519	(25 384)	(66%)	
Comptes d'attente de la compensation	5 483	(18 231)	23 714	(130%)	(*)
Autres comptes d'attente	2 727	7 579	(4 852)	(64%)	(*)
<i>Comptes de régularisation</i>	<i>3</i>	<i>162</i>	<i>(159)</i>	<i>(98%)</i>	
Autres	33 566	39 088	(5 523)	(14%)	
Stock de matière, fourniture et timbres	645	285	360	126%	
Etat, impôts et taxes	675	726	(51)	(7%)	
Allocations familiales	555	475	80	17%	
Dépôts et cautionnements	93	64	29	45%	
Opérations avec le personnel	27 606	25 918	1 688	7%	
Débiteurs divers	1 587	5 136	(3 549)	(69%)	
Créances sur l'Etat	2 312	2 667	(356)	(13%)	(*)
Autres	93	3 817	(3 724)	(98%)	(*)
Total Autres Actifs	54 914	67 117	(12 203)	(18%)	

Voir note sur les méthodes comptables n° 10

Les provisions sur les comptes de la rubrique AC7 se détaillent comme suit:

Description	31.12.2010	31.12.2009	Variation	%
Provision sur comptes d'attente et de régularisation	9 276	1 975	7 301	370%
Provision sur comptes d'attente de la compensation	8 732	1 757	6 975	397%
Provision sur autres comptes d'attente	544	218	326	150%
Provision sur autres comptes de la rubrique AC7	19 524	18 986	538	3%
Provision sur opérations avec le personnel	610	610	-	0%
Provision sur débiteurs divers	3 270	3 270	-	0%
Provisions sur autres comptes	15 643	15 105	538	4%
Total	28 800	20 961	7 839	37%

La rubrique AC7 comporte des comptes en cours d'analyse et de justification. Des efforts ont été déployés pour les apurer. Ces travaux d'apurement n'ont pas été achevés. La situation à fin 2010 se présente comme suit:

Libellé	31.12.2010	31.12.2009
Comptes de liaison servant à enregistrer l'encours des valeurs en route (devises, effets de transaction, chèques et opérations de paiement électronique)	32 165	5 889
Comptes de virements devises en instance d'imputation	40 309	5 915
Comptes opérations de compensation	750	31
Comptes miroirs afférents aux intérêts à échoir	123	139
Comptes effets à l'encaissement	(1 695)	(1 686)
Compte en attente et de régularisation provisionné à hauteur de 6 975 KDT	8 549	6 096
Les comptes de position et de contre valeur de position de change bilan pour les opérations de change au comptant	22	2 216
Le compte devise en instance d'affectation	(39 617)	32 604
Comptes dinars en instance d'affectation (1)	12 444	-
Comptes de liaison servant à enregistrer l'encours des effets souscrits en route accusant un solde débiteur (2)	788	6 679
Comptes de compensation de chèques (2)	(9)	(2 502)
Versements en route (3)	(520)	879
Chèques à compenser en route (3)	(598)	582
Virements en route (3)	(1 222)	(541)
Comptes enregistrant les frais payés aux huissiers notaires sur chèques impayés	1 466	1 497

(1) Le solde de 2009 est nul. En effet, la réserve a été formulée au 30.06.2010. A noter que cette réserve n'est plus présentée au niveau de la rubrique PA5 et ce suite au reclassement des comptes de la rubrique autres passifs vers la rubrique autres actifs.

(2) Comptes présentés initialement au niveau de la rubrique AC3, reclassés au niveau de la rubrique AC7 en 2010.

(3) Comptes présentés initialement au niveau de la rubrique PA3, reclassés au niveau de la rubrique AC7 en 2010.

Les comptes ci-dessous listés, présentent des soldes non justifiés au 31/12/2010:

- Le compte "impayés factures" présente un solde net débiteur non justifié de 597 KTND.
- Les comptes "allocations familiales à récupérer" présentent un solde débiteur non justifié de 325 KTND
- Le compte "escompte chèques TPE et factures" présente un solde net débiteur non justifié de 648 KTND.

2- Notes explicatives sur le bilan- Passifs

Note 2.1: Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers accusent au 31.12.2010 un solde de 223 481 KDT contre un solde de 250 352 KDT au 31.12.2009 et se détaillent comme suit :

Description	31.12.2010	31.12.2009	Variation	%
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	222 094	243 003	(20 909)	(9%)
Dépôts et avoirs des établissements financiers	1 387	7 349	(5 962)	(81%)
Total	223 481	250 352	(26 871)	(11%)

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires se détaillent comme suit:

Description	31.12.2010	31.12.2009	Variation	%
Avoirs des établissements bancaires	10 758	28 566	(17 808)	(62%)
Emprunts auprès des établissements bancaires	211 336	214 437	(3 101)	(1%)
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	222 094	243 003	(20 909)	(9%)

Note 2.2: Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts et avoirs de la clientèle accusent au 31.12.2010 un solde de 3 497 715 KDT contre un solde de 2 969 066 KDT au 31.12.2009 et se décomposent comme suit :

Description	31.12.2010	31.12.2009	Variation	%
Dépôts à vue	921 956	815 853	106 103	13%
Autres dépôts et avoirs de la clientèle	2 575 759	2 153 213	422 546	20% (*)
Total	3 497 715	2 969 066	528 649	18%

(*) Voir note sur les méthodes comptables n° 10

Les autres dépôts et avoirs de la clientèle se détaillent comme suit :

Description	31.12.2010	31.12.2009	Variation	%
Epargne	527 655	451 804	75 851	17%
Placements à terme	1 986 840	1 642 879	343 961	21%
Placements à terme en dinars	1 812 602	1 475 700	336 902	23%
Dettes rattachées sur placements à terme en dinars	27 181	22 471	4 710	21%
Placements à terme en devises	146 716	144 417	2 299	2%
Dettes rattachées sur placements à terme en devises	341	291	50	17%
Autres sommes dues à la clientèle	61 264	58 530	2 734	5%
Autres dépôts et avoirs de la clientèle	2 575 759	2 153 213	422 546	20%

Note 2.3: Emprunts et ressources spéciales

Le solde de cette rubrique s'élève au 31.12.2010 à 489 311 KDT contre 374 580 KDT au 31.12.2009 et se détaille comme suit :

Description	31.12.2010	31.12.2009	Variation	%
Emprunts matérialisés	210 660	142 926	67 734	47%
Ressources spéciales	278 651	231 654	46 997	20%
Total	489 311	374 580	114 731	31%

Le solde des emprunts matérialisés se subdivise comme suit au 31.12.2010 et au 31.12.2009 :

Description	31.12.2010	31.12.2009	Variation	%
Emprunts matérialisés	205 331	138 667	66 664	48%
Dettes rattachées/Emprunts matérialisés	5 329	4 259	1 070	25%
Emprunts matérialisés	210 660	142 926	67 734	47%

Le solde des ressources spéciales se subdivise comme suit au 31.12.2010 et au 31.12.2009 :

Description	31.12.2010	31.12.2009	Variation	%
Ressources budgétaires	4 395	3 858	537	14%
Ressources extérieures	274 256	227 796	46 460	20%
Ressources spéciales	278 651	231 654	46 997	20%

Note 2.4: Autres passifs

Les autres passifs se subdivisent comme suit au 31.12.2010 et au 31.12.2009:

Description	31.12.2010	31.12.2009	Variation	%
Provisions pour passifs et charges	4 143	2 194	1 949	89% (*)
Comptes d'attente et de régularisation	115 395	104 725	10 670	10%
<i>Comptes d'attente</i>	<i>3 176</i>	<i>39 795</i>	<i>(36 619)</i>	<i>(92%)</i>
<i>Comptes de régularisation</i>	<i>(3)</i>	<i>706</i>	<i>(708)</i>	<i>(100%)</i>
Créditeurs divers	98 645	53 681	44 964	84%
Créditeurs divers sur comptes de la compensation	74 410	30 913	43 497	141%
Autres créditeurs divers	24 235	22 768	1 467	6% (*)
Etat, impôts et taxes	13 125	10 226	2 899	28%
Autres	452	317	135	42%
Total Autres passifs	119 538	106 919	12 619	12%

(*) Voir note sur les méthodes comptables n° 10

La rubrique PA 05 comporte des comptes en cours d'analyse et de justification. Des efforts ont été déployés pour les apurer. Ces travaux d'apurement n'ont pas été achevés. Les soldes au 31.12.2010 se présentent comme suit:

- Versements à valoir sur prêts contentieux, accusant un solde créditeur net de 75 KDT;
- COMAR remboursement des frais médicaux, accusant un solde créditeur net de 108 KDT;
- Trésor Tunisien amendes perçues sur chèques impayés, accusant un solde créditeur net de 553 KDT;
- Le compte créditeur divers, présentant un solde créditeur de 2 215 KDT demeure non justifié à hauteur de 52 KDT;
- Le compte "fournisseurs à régler" présente un solde net créditeur non justifié de 508 KDT;
- Le compte 723 723 05 présente un solde net créditeur non justifié de 261 KTND.

3- Notes explicatives sur le bilan- Capitaux propres

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

	Capital social	Réserve légale	Réserves à régime spéciale	Réserves extraordinaires	Primes d'émission	Modifications comptables	Fonds social et de retraite	Ecart de réévaluation	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Totaux
Capitaux Propres au 31/12/2009 après modifications comptables	100 000	10 189	12 729	108 730	57 850	(8 121)	15 890	423	1	44 663*	342 354
Affectation du résultat 2009											
Réserves	-	-	709	30 193	-	-	-	-	-	(30 902)	-
Dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(11 900)	(11 900)
Fonds social et de retraite	-	-	-	-	-	-	2 300	-	-	(2 300)	-
Report à nouveau	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1
Effet des modifications comptables	-	-	-	-	-	(439)	-	-	-	439	-
Autres mouvements sur les Capitaux Propres											
Mouvements sur fond social	-	-	-	-	-	-	(57)	-	-	-	(57)
Résultat de l'exercice 2010	-	-	-	-	-	-	-	-	-	61 403	61 403
Soldes au 31/12/2010	100 000	10 189	13 438	138 923	57 850	(8 560)	18 133	423	1	61 403	391 800

(*)Le résultat de 2009 ne tient pas compte de la constatation de la provision pour créances douteuses pour le montant de 14 541 mDT, objet du transfert des réserves disponibles aux provisions pour créances douteuses, effectué durant l'exercice 2009 et mentionné en réserve dans le rapport général des commissaires aux comptes au titre du même exercice. Le résultat retraité de l'exercice 2009, compte tenu de cette constatation en provision, aurait été de 30 122mDT.

4- Notes explicatives sur l'état des engagements hors bilan

Note 4.1: Cautions, avals et autres garanties données

Le solde de cette rubrique s'élève au 31.12.2010 à 640 633 KDT contre 394 496 KDT au terme de l'exercice 2009 et se détaille comme suit :

Description	31.12.2010	31.12.2009	Variation	%
Cautions	410 060	283 273	126 787	45%
Avais	224 401	105 534	118 867	113%
Autres garanties données	6 172	5 689	483	8%
Total	640 633	394 496	246 137	62%

L'encours des cautions se détaille au 31.12.2010 comme suit :

Description	31.12.2010	31.12.2009	Variation	%
Cautions en faveur des banques	110 042	65 167	44 875	69%
Cautions en faveur des établissements financiers	11 636	17 300	(5 664)	(33%)
Cautions en faveur de la clientèle	288 382	200 806	87 576	44%
Total	410 060	283 273	126 787	45%

Note 4.2: Crédits documentaires

Les crédits documentaires sont passés de 117 959 KDT au 31.12.2009 à 139 549 KDT au 31.12.2010 et se détaillent comme suit :

Description	31.12.2010	31.12.2009	Variation	%
Crédits documentaires import	128 795	100 354	28 441	28%
Crédits documentaires export	10 754	17 605	(6 851)	(39%)
Total	139 549	117 959	21 590	18%

Note 4.3: Engagements Donnés

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2010 à 249 954 KDT contre 484 323 KDT au 31/12/2009 et se détaille comme suit:

Description	31.12.2010	31.12.2009	Variation	%
Engagements de financement donnés	249 763	484 323	(234 560)	(48%)
Engagements sur titres	191	-	191	-
Total	249 954	484 323	(234 369)	(48%)

Note 4.4: Garanties Reçues

Le solde de cette rubrique s'élève au 31.12.2010 à 1 809 812 KDT contre 1 429 013 KDT au terme de l'exercice 2009 et se détaille comme suit:

Description	31.12.10	31.12.09	Variation	%
Garanties reçues de l'Etat	31 752	7 797	23 955	307%
Garanties reçues d'autres établissements bancaires, financiers et d'assurances	10 693	12 647	(1 955)	(15%)
Garanties reçues de la clientèle	1 767 367	1 408 569	358 798	25%
Total	1 809 812	1 429 013	380 799	27%

Les garanties reçues de la clientèle sont prises en compte conformément aux dispositions de la circulaire BCT 91-24 et ce dans la limite de l'engagement.

Conformément aux dispositions de la norme comptable, les garanties reçues sous forme de dépôts affectés figurant au passif du bilan ne sont pas présentées au niveau des garanties reçues.

Les garanties reçues de la clientèle mentionnées au niveau de l'état des engagements hors bilan sont puisées à partir de la base juridique et plafonnées, pour chaque client, aux engagements correspondants.

Les garanties admises pour le calcul des provisions ont été revues pour apprécier leurs valeurs et ajustées en conséquence pour les besoins de provisionnement. Ces ajustements n'ont pas été reflétés au niveau de la base juridique au 31.12.2010. La mise à jour de cette base est en cours.

5- Notes explicatives sur l'état de résultat

Note 5.1: Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés réalisés par les opérations avec les établissements bancaires et financiers, y compris la Banque Centrale de Tunisie, ont totalisé en 2010 un montant de 245 421 KDT. Leur détail se présente comme suit :

Description	2010	2009	Variation	%	
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et la BCT	7 615	7 073	542	8%	(*)
Opérations avec la clientèle	227 625	183 713	43 912	24%	(*)
Autres intérêts et revenus assimilés	10 181	8 628	1 553	18%	
Total	245 421	199 414	46 007	23%	

(*) La banque a procédé au reclassement des intérêts sur les opérations avec les établissements financiers de la sous rubrique « Opérations avec la clientèle » à la sous rubrique « Opérations avec les établissements bancaires et financiers et la BCT ». L'effet du reclassement sur l'exercice 2009 est de 4 685 KDT.

Note 5.2: Commissions perçues

Les commissions perçues, totalisant en 2010 un montant 44 807 KDT, ont augmenté de 6 980 KDT par rapport à 2009 et se présentent comme suit :

Description	2010	2009	Variation	%
Chèques effets, virements, tenue de compte et autres moyens de paiement	21 486	18 013	3 473	19%
Opérations sur placement et titres	3 916	3 523	393	11%
Opérations de change	1 212	1 059	153	14%
Opérations de commerce extérieur	3 542	2 889	653	23%
Gestion, étude et engagement	8 669	7 175	1 494	21%
Opérations monétiques	4 767	4 091	676	17%
Banque directe	820	635	185	29%
Autres commissions	395	442	(47)	(11%)
Total	44 807	37 827	6 980	18%

Note 5.3: Gain net sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières se détaillent comme suit en 2010 et 2009 :

Description	2010	2009	Variation	%	
Gain net sur titres de transaction	-	190	(190)	(100%)	
Gain net sur titres de placement	7 521	4 369	3 152	72%	
Gain net sur opérations de change	10 284	8 816	1 468	17%	(*)
Total	17 805	13 375	4 430	33%	

(*) Voir note sur les méthodes comptables n° 10

Le gain net sur titres de placement se détaille comme suit :

Description	2010	2009	Variation	%
Titres de placement à revenu fixe	6 169	4 269	1 900	49%
Intérêts et revenus assimilés sur les titres à revenu fixe	6 528	4 374	2 154	50%
Moins values de cession	(359)	(105)	(254)	242%
Titres de placement à revenu variable	1 352	100	1 252	1252%
Dividendes sur les titres de placement	9	6	3	50%
Plus values de cession	1 713	29	1 684	5807%
Dotation aux provisions pour dépréciation des titres de placement	(134)	-	(134)	-
Reprise sur provisions pour dépréciation des titres de placement	-	65	(65)	(100%)
Moins values de cession	(236)	-	(236)	-
Total	7 521	4 369	3 152	72%

Le gain net sur opérations de change se présente comme suit:

Description	2010	2009	Variation	%
Gain net sur opérations de change BBE	2 369	1 784	585	33%
Gain net sur opérations de change sur factures	274	123	151	124%
Gain net sur opérations de change en compte	8 185	7 387	798	11%
Gain net sur options de change	(592)	(510)	(82)	16%
Gain net sur opérations Western Union	48	33	15	45%
Total	10 284	8 816	1 468	17%

Note 5.4: Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille investissement ont totalisé en 2010 un montant de 22 807 KDT contre 22 888 KDT en 2009. Leur détail se présente comme suit :

Description	2010	2009	Variation	%	
Intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement	15 990	17 476	(1 486)	(9%)	(*)
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participations, entreprises liées, entreprises associées et co-entreprises	4 340	3 959	381	10%	
Dividendes et revenus assimilés sur parts dans les participations avec conventions de rétrocession	2 477	1 453	1 024	70%	(*)
Total	22 807	22 888	(81)	0%	

(*) Voir note sur les méthodes comptables n° 10

Les intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement se présentent comme suit :

Description	2010	2009	Variation	%
Intérêts et revenus assimilés sur Bons de Trésor Assimilables	9 908	12 222	(2 314)	(19%)
Intérêts et revenus assimilés sur fonds gérés	2 506	1 189	1 317	111%
Intérêts et revenus assimilés sur emprunts obligataires	3 576	4 065	(489)	(12%)
Total	15 990	17 476	(1 486)	(9%)

Note 5.5: Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées ont totalisé en 2010 un montant de 155 854 KDT. Leur détail se présente comme suit :

Description	2010	2009	Variation	%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	5 906	5 717	189	3%
Opérations avec la clientèle	121 909	103 965	17 944	17%
Emprunts et ressources spéciales	18 921	14 883	4 038	27%
Autres intérêts et charges	9 118	3 154	5 964	189%
Total	155 854	127 719	28 135	22%

Note 5.6: Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur créances, hors bilan et passifs

Le coût du risque relatif aux créances, autres éléments d'actifs et passifs a totalisé en 2010 un montant de 42 312 KDT, en hausse de 8 673 KDT par rapport à l'exercice 2009. Son détail se présente comme suit:

Description	2010	2009	Variation	%
Dotation aux provisions sur créances douteuses	30 572	36 506	(5 934)	(16%)
Perte sur créances apurées	1 100	659	441	67%
Reprise d'agios réservés sur créances apurées	-	(3 522)	3 522	(100%)
Dotation aux provisions pour dépréciation des autres éléments d'actifs et autre risque et charge	12 084	-	12 084	-
Reprise de provision sur autres éléments d'actifs et autre risque et charge	(1 426)	-	(1 426)	-
Recouvrement des créances radiées	(18)	(4)	(14)	350%
Total	42 312	33 639	8 673	26%

Note 5.7: Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur portefeuille d'investissement

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ont totalisé en 2010 un montant de 1 327 KDT, en baisse de 2 105 KDT par rapport à l'exercice 2009. Leur détail se présente comme suit:

Description	2 010	2 009	Variation	%
Dotation aux provisions pour dépréciation des titres	5 825	4 263	1 562	37%
Reprise sur provision pour dépréciation des titres	(7 504)	(956)	(6 548)	685%
Plus ou moins values de cession sur titres	2 933	(344)	3 277	(953%) (*)
Étalement de la prime et de la décote sur BTA	73	469	(396)	(84%)
Total	1 327	3 432	(2 105)	(61%)

(*) Voir note sur les méthodes comptables n° 10

Note 5.8: Charges opératoires d'exploitation

Les charges opératoires ont totalisé en 2010 un montant de 57 354 KDT, en hausse de 3 494 KDT par rapport à 2009. Leur détail se présente comme suit :

Description	2010	2009	Variation	%	
Frais de personnel	40 640	37 920	2 720	7%	
Rémunération du personnel	27 781	27 637	144	1%	(*)
Charges sociales	8 045	6 815	1 230	18%	
Impôts sur salaires	355	323	32	10%	
Autres charges liées au personnel	4 459	3 145	1 315	42%	
Charges générales d'exploitation	11 713	11 361	352	3%	
Frais d'exploitation non bancaires	5 949	5 732	217	4%	
Autres charges d'exploitation	5 764	5 629	135	2%	
Dotations aux amortissements	5 001	4 579	422	9%	(*)
Total	57 354	53 860	3 494	6%	

(*) Voir note sur les méthodes comptables n° 10

Note 5.9 : Solde en gain résultant des autres éléments ordinaires

Le solde en gain résultant des autres éléments ordinaires se présente comme suit en 2010 et 2009 :

Description	2010	2009	Variation	%
Résultat de cession des immobilisations	(156)	(126)	(30)	24%
Impôts et taxes	(1 060)	(87)	(973)	1118%
Autres résultats exceptionnels	4 311	240	4 071	1696%
Total	3 095	27	3 068	11363%

Note 5.10 : Résultat par action

Le résultat de base par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010 est de 6,140 dinars contre 5,254 dinars au 31 décembre 2009.

Description	2010	2009
Résultat net en KDT	61 403	44 663
Nombre moyen d'actions	10 000 000	8 500 000
Résultat de base par action (en DT)	6,140	5,254

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. Il est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

6- Notes explicatives sur l'état de flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie est établi dans le but de faire ressortir les mouvements de liquidité de la banque à travers ses activités d'exploitation, d'investissement et de financement et à travers d'autres facteurs pouvant affecter sa liquidité et sa solvabilité.

Ainsi, la trésorerie de la banque qui est composée de l'ensemble des liquidités et équivalents de liquidités est passée de 15 305 KDT au 31.12.2009 à (69 529) KDT au 31.12.2010 enregistrant une diminution de 84 834 KDT Cette diminution est expliquée par des flux de trésorerie négatifs affectés, des activités d'exploitation à hauteur de 231 167 KDT et par des flux de trésorerie positifs provenant des activités d'investissement à hauteur de 42 460 KDT et de financement à hauteur de 103 873 KDT.

L'examen et l'analyse de ces trois flux fait ressortir les principales constatations suivantes:

Note 6.1: Flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation

Le flux de trésorerie net affectés aux activités d'exploitation est établi à 231 167 KDT au 31.12.2010. Il s'explique notamment par :

Flux nets positifs:

- Le flux net des produits encaissés par rapport aux charges décaissées d'exploitation pour 154 252 KDT;
- La variation des dépôts de la clientèle nets de retraits pour 523 343 KDT.

Flux nets négatifs :

- La variation des prêts à la clientèle nets de remboursement pour 802 317 KDT;
- Les décaissements nets sur titres de placement pour 28 222 KDT;
- Les décaissements nets effectués pour le compte aussi bien du personnel que des créiteurs divers, pour 39 209 KDT;
- La variation des dépôts auprès des établissements bancaires et financiers nets de retraits pour 22 374 KDT ;
- Les flux de trésorerie affectés aux autres activités d'exploitation 6 216 KDT;
- Les décaissements au titre de l'impôt sur les bénéfices pour 10 424 KDT.

Note 6.2: Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement.

La cession de certains titres d'investissement et la perception des intérêts et dividendes encaissés, partiellement compensés par l'acquisition d'immobilisations corporelles sont à l'origine du flux de trésorerie positif de 42 460 KDT.

Note 6.3: Flux de trésorerie provenant des activités de financement.

Ce flux de trésorerie positif net de 103 873 KDT provient principalement de l'émission d'emprunt obligataire pour 80 000 KDT et des encaissements nets sur ressources spéciales de 47 027 KDT.

Note 6.4: Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique est composée principalement des encaisses en dinars et en devises, des avoirs auprès de la banque centrale et du centre des chèques postaux, des avoirs à vue auprès des établissements bancaires, des prêts et emprunts interbancaires effectués pour une période inférieure à trois mois et du portefeuille titres de transaction. Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31.12.2010 à (69 529) KDT et ce compte tenu notamment des besoins de financement inhérents aux flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation.

7- Autres notes

Note 7.1 : Notes sur les parties liées

Identification des parties liées

Les personnes suivantes sont considérées comme étant des parties liées conformément à la norme comptable NCT 39 :

- La société PGI Holding du fait qu'elle exerce directement et indirectement sur Amen Bank un contrôle exclusif et ce à travers la détention de 52,52% des droits de vote de cette dernière;
- La société COMAR du fait qu'elle détient directement dans Amen Bank 21,66% des droits de vote;
- Les sociétés contrôlées par Amen Bank ou sur lesquelles celle-ci exerce une influence notable.
- Les membres du Conseil d'Administration de Amen Bank, son Directeur Général et ses Directeurs Généraux Adjointes ainsi que les membres proches de leurs familles ;

Description des transactions réalisées avec les parties liées au cours de 2010

Société «Amen Project»

Amen Bank a conclu, en mars 2010, avec la société "Amen Project" dans laquelle elle détient **52,95%** du capital, une convention de gestion en vertu de laquelle "Amen Bank" est chargée de la gestion financière, administrative et commerciale de la société "Amen Project". En contrepartie de ses services, la banque perçoit les rémunérations suivantes:

- une rémunération annuelle forfaitaire de 40 KDT hors taxes;
- une commission fixe de 2 KDT hors taxes par dossier de participation présenté au Conseil d'Administration. Cette commission passe à 7 KDT hors taxes si le dossier est accepté par le Conseil d'Administration pour le portage;
- un intéressement représentant 7% hors taxes de la plus value réalisée sur le portefeuille.

Amen Bank prend en charge, en sa qualité de gestionnaire, les frais de gestion administrative et comptable de la société "Amen Project" à l'exception des frais de courtage et de publicité légale, des honoraires du Commissaire aux Comptes et des honoraires payés à l'occasion de consultations demandées par la société "Amen Project".

Le montant des rémunérations perçues par Amen Bank dans le cadre de cette convention ont totalisé un montant de 60 KDT (HT) en 2010.

Hôpital privé El amen

La banque a cédé à la société "Hôpital privé El Amen", dans laquelle elle détient **30%** du capital, un terrain pour un prix de 5 494 KDT. Cette opération a été réalisée au comptant.

Société «PGI Holding»

Amen Bank loue auprès de la société PGI Holding qui détient **21,66%** du capital de la banque une partie du rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 150, avenue de la liberté, Tunis. Le montant du loyer au titre de l'exercice 2010 s'élève à 96 KDT (HT).

Société «COMAR»

Amen Bank a réalisé avec la société COMAR qui détient **28,54%** du capital de la banque, les conventions et opérations suivantes :

- 1 Des contrats de location en vertu desquels COMAR occupe trois locaux d'Amen Bank. Les revenus de ces immeubles au titre de 2010 s'élèvent à 16 KDT (HT).

2 Diverses polices d'assurance détaillées comme suit :

- des polices d'assurance auto, multi garanties, vol, transport de valeurs, matériel informatique et monétique dont la prime annuelle globale au titre de l'exercice 2010 s'élève à 334 KDT;
- des polices d'assurance maladie, invalidité et décès au profit de son personnel. Le montant global des cotisations versées à la COMAR au titre de 2010 s'élève à 1 553 KDT.

Société «SICAR Amen»

La banque a réalisé avec la société SICAR Amen dans laquelle elle détient **86,19%** du capital les conventions et opérations suivantes :

- 1 Une nouvelle convention de gestion de fonds a été conclue en décembre 2010 avec la société SICAR Amen dans laquelle Amen Bank détient **86,19%** du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds de **20 MDT**. En vertu de cette convention, SICAR Amen perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de **1%** des fonds gérés.
- 2 Sept (7) conventions de gestion de fonds portant sur un encours confié de 59 383 KDT. La commission de gestion au titre de 2010, calculée sur la base d'un taux annuel de **1%** des montants gérés, s'élève à 594 KDT (HT). Le montant des plus values générées par ces fonds est de 1 736 KDT au titre de 2010.
- 3 En vertu d'une convention de gestion en date du 01.04.1999, "Amen Bank" est chargée de la gestion financière, administrative et commerciale de la société "SICAR Amen". En contrepartie de ses services, la banque perçoit les rémunérations suivantes:
 - une rémunération annuelle forfaitaire de 50 KDT hors taxes;
 - une commission fixe de 500 dinars hors taxes par dossier de participation présent au Conseil d'Administration. Cette commission passe à 4 KDT hors taxes (avenant 2007) si le dossier passe au déblocage effectif;
 - un intéressement représentant 7% hors taxes de la plus value réalisée sur le portefeuille.

La rémunération au titre de l'exercice 2010 s'élève à 75 KDT (HT).

Société «Tunisie Leasing»

L'encours des emprunts obligataires émis par Tunisie Leasing et souscrit par Amen Bank s'élève au 31 décembre 2010 à 12 300 KDT. Le total des intérêts perçus et à percevoir à ce titre par Amen Bank au cours de l'exercice 2010 s'élèvent à 735 KDT.

Société «Le recouvrement»

Le 01.01.2007, la banque a conclu avec la société "Le recouvrement" dans laquelle elle détient **99,88%** une convention de gestion comptable et fiscale en vertu de laquelle "Amen Bank" est chargée de la tenue de la comptabilité, de l'arrêté des comptes, de la préparation de la liasse de consolidation et de la préparation des déclarations fiscales de la société "Le recouvrement". En contrepartie de ses services, la banque perçoit une rémunération annuelle de 1 500 dinars, encaissée dès la tenue de l'AGO de la société "Le recouvrement".

Société «Tunisys»

La banque a acquis auprès de la société «Tunisys» dans laquelle Amen Bank détient **29,85%** du capital du matériel et des équipements informatiques. Le montant décaissé au titre de ces acquisitions au cours de l'exercice 2010 s'élève à 971 KDT (HT). En outre, cette société a engagé en 2010 pour le compte de la banque des travaux d'entretien et de maintenance de matériel informatique pour un montant de 392 KDT (HT)

Société «Hayett»

Une convention a été conclue entre Amen Bank et la compagnie d'Assurance Vie et de Capitalisation SA «Hayett» dans laquelle la banque détient **25%** du capital. Cette convention a pour objet la constitution de rentes ou de capital à servir à l'âge de retraite ainsi que le remboursement de l'épargne constituée en cas de

décès avant le départ à la retraite et ce pour les personnes ayant adhéré à ce contrat. Le montant de la prime versée au titre de l'exercice 2010 est de 400 KDT

Les SICAVs

En vertu des conventions de dépositaire conclues avec les SICAVs et les Fonds Communs de Placement auxquelles elle est liée, les rémunérations revenant à l'Amen Bank se détaillent comme suit:

OPCVM	Pourcentage de détention	Fonctions de	Base de rémunération	Commission 2010 (hors TVA)
SICAV Amen première	0,03%	Dépositaire	Amen Bank perçoit une rémunération variable en fonction du montant de l'actif net et plafonnée à 25 KDT HT	25 KDT
		Distributeur	0,59% de l'actif net	1 376 KDT
SICAV Amen	0,04%	Dépositaire	Amen Bank perçoit une rémunération variable en fonction du montant de l'actif net et plafonnée à 25 KDT HT	25 KDT
		Distributeur	0,59% de l'actif net	653 KDT

Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants:

Les obligations et engagements d'Amen Bank envers ses dirigeants (y compris les charges sociales y afférentes), tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 se présentent comme suit (en TND):

	Président du Conseil d'Administration		Membres du Conseil d'Administration	
	Charge 2010	Passif au 31/12/2010	Charge 2010	Passif au 31/12/2010
Avantages à court terme	200 000	-	230 000	230 000
Avantages postérieurs à l'emploi				
Autres avantages à long terme				
Indemnités de fin de contrat de travail				
Paiements en actions				
TOTAL	200 000	-	230 000	230 000

	Vice Président Directeur Général			Collège des Directeurs Généraux adjoints		
	Charge brute 2010	Charges sociales 2010	Passif au 31/12/2010	Charge brute 2010	Charges sociales 2010	Passif au 31/12/2010
Avantages à court terme	578 281	82 608	515 093	1 027 985	190 124	842 179
Avantages postérieurs à l'emploi						
Autres avantages à long terme						
Indemnités de fin de contrat de travail						
Paiements en actions						
TOTAL	578 281	82 608	515 093	1 027 985	190 124	842 179

Note 7.2 : Passifs éventuels

La banque fait actuellement l'objet d'un contrôle fiscal approfondi couvrant les exercices 2008 et 2009. A cette date, aucune notification n'a été communiquée à la banque.

Note 7.3 : Evènements postérieurs à la date de clôture

Suites aux évènements survenus au cours du mois de janvier 2011, la banque a subi des dégâts matériels au niveau de certaines agences. Le coût de remplacement de ces immobilisations a été estimé par la banque à 874 KDT couvert en partie par l'assurance.

Les présents états financiers sont autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 05/05/2011. En conséquence, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.



AMEN BANK
RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2010

Messieurs les actionnaires d'Amen Bank,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers d'Amen Bank relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2010, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers d'Amen Bank, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2010, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de **391 800 KDT**, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à **61 403 KDT**.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

3. Justification de l'opinion avec réserves

- Ainsi qu'il est indiqué dans les notes aux états financiers (notes explicatives 1.1, 1.2, 1.7 et 2.4), certains comptes d'actifs et de passifs, notamment des comptes d'attente, des comptes de liaison et de régularisation, les comptes BCT et correspondants et des comptes en devises, faisant apparaître des suspens à la fois débiteurs et créditeurs et d'écarts non justifiés, ont donné lieu à la constitution par la banque de provisions à hauteur de 29 980 KDT, dont 8 051 KDT constituées au titre de l'exercice 2010. Nos procédures d'audit ne nous ont pas permis de conclure, au stade actuel d'avancement des travaux d'apurement, que les provisions ainsi constituées suffisent pour couvrir les risques de perte liés à ces comptes.
- Ainsi qu'il est mentionné dans les notes aux états financiers (Principes et méthodes comptables pertinents appliqués, note 5), les biens immobiliers acquis dans le cadre du recouvrement sont classés en « immeubles hors exploitation », détenus en vue de leur revente. Ils ne font pas l'objet d'amortissement et sont évalués, par référence aux dispositions de la norme comptable internationale IFRS 5, au plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur après déduction des coûts estimés de vente. Certains actifs, inscrits sous cette rubrique depuis plus de 2 ans pour un montant total de 12 millions de dinars, n'ont pas fait l'objet d'une évaluation récente de leur juste valeur pour les besoins du test de dépréciation. En conséquence, nous n'avons pas été en mesure de recueillir des éléments probants suffisants et appropriés pour justifier l'absence de risque de dépréciation sur ces actifs et nous ne pouvons pas, de ce fait, déterminer si un ajustement de ce montant est nécessaire.

4. Opinion avec réserves

A notre avis et sous réserve de l'incidence des questions évoquées au paragraphe « Justification de l'opinion avec réserves », les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière d'Amen Bank, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

5. Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note explicative 7.2 qui décrit le fait que la banque fait actuellement l'objet d'un contrôle fiscal approfondi couvrant les exercices 2008 et 2009. A cette date, aucune notification n'a été communiquée à la banque. De ce fait, l'impact définitif de cette situation ne peut être estimé. Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question

II. Rapport sur les vérifications et informations spécifiques

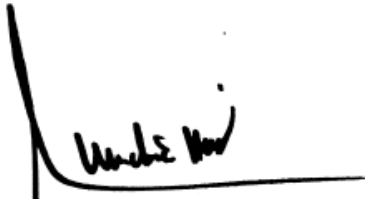
Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, et à l'exception des points exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que notre examen a mis en évidence des insuffisances de contrôle se traduisant par des anomalies d'équilibre de certaines journées comptables au cours de l'exercice 2010 et des exercices antérieurs. Les anomalies détectées au cours de l'exercice 2010 ont été régularisées et un système de veille a été mis en place pour permettre d'identifier, de suivre et de régulariser les opérations à l'origine de ces anomalies.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 31 Mai 2011



AMC Ernst & Young
Nouredine HAJJI



MTBF membre de
PricewaterhouseCoopers
Ahmed BELAIFA

AMEN BANK
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2010

Messieurs les actionnaires d'Amen Bank,

En application de l'article 29 de la loi n° 2001- 65 relative aux établissements de crédit et de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice 2010.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte in fine dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010 :

- 1 Une nouvelle convention de gestion de fonds a été conclue en décembre 2010 avec la société SICAR Amen dans laquelle Amen Bank détient **86,19%** du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds de **20 MDT**. En vertu de cette convention, SICAR Amen perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de **1%** des fonds gérés.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration de la banque du 23.07.2010.

- 2 Amen Bank a conclu, en mars 2010, avec la société "Amen Project" dans laquelle elle détient **52,95%** du capital, une convention de gestion en vertu de laquelle "Amen Bank" est chargée de la gestion financière, administrative et commerciale de la société "Amen Project". En contrepartie de ces services, la banque perçoit les rémunérations suivantes:

- une rémunération annuelle forfaitaire de 40 KDT hors taxes;
- une commission fixe de 2 KDT hors taxes par dossier de participation présenté au Conseil d'Administration. Cette commission passe à 7 KDT hors taxes si le dossier est accepté par le Conseil d'Administration pour le portage;
- un intéressement représentant 7% hors taxes de la plus value réalisée sur le portefeuille.

Amen Bank prend en charge, en sa qualité de gestionnaire, les frais de gestion administrative et comptable de la société "Amen Project" à l'exception des frais de courtage et de publicité légale, des honoraires du Commissaire aux Comptes et des honoraires payés à l'occasion de consultations demandées par la société "Amen Project".

Le montant des rémunérations perçues par Amen Bank dans le cadre de cette convention a totalisé un montant de 60 KDT (HT) en 2010.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du. 05.05.2011.

- 3 La banque a cédé à la société "Hôpital privé El Amen", dans laquelle elle détient **30%** du capital, un terrain pour un prix de 5 494 KDT. Cette opération a été réalisée au comptant.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du. 05.05.2011.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs:

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010 :

Société «PGI Holding»

Amen Bank loue auprès de la société PGI Holding qui détient **21,66%** du capital de la banque une partie du rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 150, avenue de la liberté, Tunis. Le montant du loyer au titre de l'exercice 2010 s'élève à 96 KDT (HT).

Société «COMAR»

Amen Bank a réalisé avec la société COMAR qui détient **28,54%** du capital de la banque, les conventions et opérations suivantes :

- 1 Des contrats de location en vertu desquels COMAR occupe trois locaux d'Amen Bank. Les revenus de ces immeubles au titre de 2010 s'élèvent à 16 KDT (HT).
- 2 Diverses polices d'assurance détaillées comme suit :
 - des polices d'assurance auto, multi garanties, vol, transport de valeurs, matériel informatique et monétique dont la prime annuelle globale au titre de l'exercice 2010 s'élève à 334 KDT;
 - des polices d'assurance maladie, invalidité et décès au profit de son personnel. Le montant global des cotisations versées à la COMAR au titre de 2010 s'élève à 1 553 KDT.

Société «SICAR Amen»

La banque a réalisé avec la société SICAR Amen dans laquelle elle détient **86,19%** du capital les conventions et opérations suivantes :

- 1 Sept (7) conventions de gestion de fonds portant sur un encours confié de 59 383 KDT. La commission de gestion au titre de 2010, calculée sur la base d'un taux annuel de **1%** des montants gérés, s'élève à 594 KDT (HT). Le montant des plus values générées par ces fonds est de 1 736 KDT au titre de 2010.
- 2 En vertu d'une convention de gestion en date du 01.04.1999, "Amen Bank" est chargée de la gestion financière, administrative et commerciale de la société "SICAR Amen". En contrepartie de ces services, la banque perçoit les rémunérations suivantes:
 - une rémunération annuelle forfaitaire de 50 KDT hors taxes;
 - une commission fixe de 500 dinars hors taxes par dossier de participation présent au Conseil d'Administration. Cette commission passe à 4 KDT hors taxes (avenant 2007) si le dossier passe au déblocage effectif;
 - un intéressement représentant 7% hors taxes de la plus value réalisée sur le portefeuille.

La rémunération au titre de l'exercice 2010 s'élève à 75 KDT (HT).

Société «Tunisie Leasing»

L'encours des emprunts obligataires émis par Tunisie Leasing et souscrit par Amen Bank s'élève au 31 décembre 2010 à 12 300 KDT. Le total des intérêts perçus et à percevoir à ce titre par Amen Bank au cours de l'exercice 2010 s'élèvent à 735 KDT.

Société «Le recouvrement»

Le 01.01.2007, la banque a conclu avec la société "Le recouvrement" dans laquelle elle détient **99,88%** une convention de gestion comptable et fiscale en vertu de laquelle "Amen Bank" est chargée de la tenue de la comptabilité, de l'arrêté des comptes, de la préparation de la liasse de consolidation et de la préparation des déclarations fiscales de la société "Le recouvrement". En contrepartie de ses services, la banque perçoit une rémunération annuelle de 1 500 dinars, encaissée dès la tenue de l'AGO de la société "Le recouvrement".

Société «Tunisys»

La banque a acquis auprès de la société «Tunisys» dans laquelle Amen Bank détient **29,85%** du capital du matériel et des équipements informatiques. Le montant décaissé au titre de ces acquisitions au cours de l'exercice 2010 s'élève à **2971 KDT** (HT). En outre, cette société a engagé en 2010 pour le compte de la banque des travaux d'entretien et de maintenance de matériel informatique pour un montant de **392 KDT** (HT)

Société «Hayett»

Une convention a été conclue entre Amen Bank et la compagnie d'Assurance Vie et de Capitalisation SA «Hayett» dans laquelle la banque détient **25%** du capital. Cette convention a pour objet la constitution de rentes ou de capital à servir à l'âge de retraite ainsi que le remboursement de l'épargne constituée en cas de décès avant le départ à la retraite et ce pour les personnes ayant adhéré à ce contrat. Le montant de la prime versée au titre de l'exercice 2010 est de **400 KDT**

SICAVs

En vertu des conventions de dépositaire conclues avec les SICAVs et les Fonds Communs de Placement auxquelles elle est liée, les rémunérations revenant à l'Amen Bank se détaillent comme suit:

OPCVM	Pourcentage de détention	Fonctions de	Base de rémunération	Commission 2010 (hors TVA)
SICAV Amen première	0,03%	Dépositaire	Amen Bank perçoit une rémunération variable en fonction du montant de l'actif net et plafonnée à 25 KDT HT	25 KDT
		Distributeur	0,59% de l'actif net	1 376 KDT
SICAV Amen	0,04%	Dépositaire	Amen Bank perçoit une rémunération variable en fonction du montant de l'actif net et plafonnée à 25 KDT HT	25 KDT
		Distributeur	0,59% de l'actif net	653 KDT

III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants:

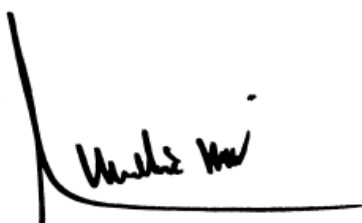
- 1 Les obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants, tels que fixés par l'article 200 nouveau II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :
 - La rémunération du Président du Conseil d'Administration a été fixée par décision du Conseil d'Administration datant de 2004.
 - Les membres du Conseil d'Administration et les membres du Comité Permanent d'audit sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.
 - La rémunération et avantages accordés au Vice Président Directeur Général et aux trois (3) Directeurs Généraux Adjoint sont fixés par décision du Conseil d'Administration. Ils reçoivent un salaire annuel fixe, une prime de bilan complémentaire, une gratification de fin d'année et des jetons de présence au titre des filiales.
- 2 Les obligations et engagements d'Amen Bank envers ses dirigeants (tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 se présentent comme suit (en TND):

	Président du Conseil d'Administration		Membres du Conseil d'Administration	
	Charge 2010	Passif au 31/12/2010	Charge 2010	Passif au 31/12/2010
Avantages à court terme	200 000	-	230 000	230 000
Avantages postérieurs à l'emploi				
Autres avantages à long terme				
Indemnités de fin de contrat de travail				
Paiements en actions				
TOTAL	200 000	-	230 000	230 000

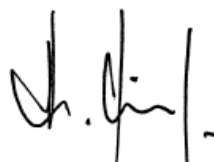
	Vice Président Directeur Général			Collège des Directeurs Généraux adjoints		
	Charge brute 2010	Charges sociales 2010	Passif au 31/12/2010	Charge brute 2010	Charges sociales 2010	Passif au 31/12/2010
Avantages à court terme	578 281	82 608	515 093	1 027 985	190 124	842 179
Avantages postérieurs à l'emploi						
Autres avantages à long terme						
Indemnités de fin de contrat de travail						
Paiements en actions						
TOTAL	578 281	82 608	515 093	1 027 985	190 124	842 179

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65, relative aux établissements de crédits, des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 31 Mai 2011



AMC Ernst & Young
Nouredine HAJJI



MTBF membre de
PricewaterhouseCoopers
Ahmed BELAIFA

Notes complémentaires :

1- Note relative à l'application de la circulaire 91-24 du 17-12-1991.

APPLICATION DE L'ARTICLE 1 :

- **ARTICLE 1 :**

Le montant total des risques encourus ne doit pas excéder :

- 5 fois les fonds propres nets de la banque, pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent, pour chacun d'entre eux, à 5% ou plus desdits fonds propres nets

Le montant total des risques encourus sur les bénéficiaires dont les risques sont supérieurs ou égaux pour chacun d'entre eux à 5 % des fonds propres nets de la Banque, soit 21 751 mDT s'élève, au 31-12-2009 à 288 473 mDT, soit 0,66 fois des fonds propres nets contre une norme de 5 fois.

Le montant total des risques encourus sur les bénéficiaires dont les risques sont supérieurs ou égaux pour chacun d'entre eux à 5 % des fonds propres nets de la Banque, soit 27 457 mDT s'élève, au 31-12-2010 à 392 140 mDT, soit 0,71 fois des fonds propres nets contre une norme de 5 fois.

- 2 fois les fonds propres nets de la banque pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent, pour chacun d'entre eux, à 15% ou plus des dits fonds propres nets.

Au 31 décembre 2009, une seule relation a un risque encouru dépassant les 15 % des fonds propres nets de la Banque.

Le risque encouru s'est élevé à 67 104 mDT, soit un montant largement inférieur à deux fois les fonds propres nets de la Banque.

Au 31 décembre 2010, aucune relation n'a un risque encouru dépassant les 15 % des fonds propres nets de la Banque.

L'article 1 est respecté pour les exercices 2009 et 2010.

APPLICATION DE L'ARTICLE 2 :

- **ARTICLE 2 :**

Les risques encourus sur un même bénéficiaire ne doivent **pas excéder 25% des fonds propres nets de la banque.**

Au 31 décembre 2009, les 25% des fonds propres nets de la Banque s'élèvent à 108 757 MDT. Ce seuil n'est dépassé par aucun groupe.

Au 31 décembre 2010, les 25% des fonds propres nets de la Banque s'élèvent à 137 283 MDT. Ce seuil n'est dépassé par aucun groupe.

L'article 2 est respecté pour les exercices 2009 et 2010.

APPLICATION DE L'ARTICLE 3 :

- **ARTICLE 3 :**

Le montant total des risques encourus sur les dirigeants les administrateurs ainsi que les actionnaires dont la participation au capital est **supérieure à 10%, ne doit pas excéder 3 fois les fonds propres nets de la banque.**

- Au 31-12-2009, le total des risques encourus sur ces bénéficiaires est égal 22 140 mDT et est inférieur à 1 305 078 mDT (3fois les fonds propres nets).
- Au 31-12-2010, le total des risques encourus sur ces bénéficiaires est égal 33 250 mDT et est inférieur à 1 647 393 mDT (3fois les fonds propres nets).

L'article 3 est respecté pour les exercices 2009 et 2010.

APPLICATION DE L'ARTICLE 4 :

- **ARTICLE 4 :**

Les fonds propres nets de la banque doivent représenter en permanence **au moins 8% du total de son actif (bilan et hors bilan) pondéré en fonction des risques encourus.**

- Le montant des fonds propres nets de la banque s'élève au 31 décembre 2009 à 435 026 mDT. Le montant des risques encourus pondérés définis par l'article 4 de la circulaire sus visée compte non tenu des engagements de financement donnés, s'élève à 3 311 922 mDT. Ainsi les fonds propres de la banque représentent 13,14% des risques encourus pondérés.

Le taux de couverture compte tenu de la prise en compte des engagements de financements donnés est de 11,74%.

- Le montant des fonds propres nets de la banque s'élève au 31 décembre 2010 à 549 131 mDT. Le montant des risques encourus pondérés définis par l'article 4 de la circulaire sus visée compte non tenu des engagements de financement donnés, s'élève à 4 182 301 mDT. Ainsi les fonds propres de la banque représentent 13,13% des risques encourus pondérés.

Le taux de couverture compte tenu de la prise en compte des engagements de financements donnés est de 12,53%.

L'article 4 est respecté pour les exercices 2009 et 2010.

2- Tableau de détermination du résultat fiscal 2010.

DECOMPTE DU BENEFICE FISCAL DECEMBRE 2010**BENEFICE NET COMPTABLE****61 402 803,531****A REINTEGRER****89 727 303,688**

* Provisions pour creances douteuses	57 508 128,522
* Provisions sur / titres cotés	1 296 000,000
* Provisions sur / titres non cotés	4 663 000,000
* Provisions non déductibles	12 479 583,000
* Perte de change de réévaluation	25 304,238
* Pénalité fiscales (déclaration employeur les identifiants manquants)	3 236,553
* Clôture CTX fiscal	630 259,819
* Charges des voitures non déductibles	107 517,273
* Jetons de présence	230 000,000
* impot sur les sociétés	12 784 274,283

151 130 107,219**A DEDUIRE****11 594 607,281**

* Revenus des valeurs mobilières (dividendes)	3 622 850,401
* Plus values de cession de titres cotés	4 735 199,141
* Reprise de provisions suite clôture CTX fiscal (produit non imposable)	1 426 000,000
* Plus values latent sur cession titres	1 810 000,000
* Plus values latent de change	557,739

RESULTAT**139 535 499,938**

* Provisions pour créances douteuses et sur dépréciation des titres déductibles
suivant loi N° 93.125 du 27.12.93 -article 56

58 804 128,522**RESULTAT FISCAL****80 731 371,416****REINVESTISSEMENT EXONERE :****44 452 000,000**

* Fonds gérés AMEN BANK 2010/2	35%	10 000 000,000
* Fonds gérés TDS 2010	35%	5 000 000,000
* Fonds gérés AMEN BANK 2011/2	35%	3 500 000,000
* Sté Touristique immobiliere "LELLA MERIAM"	35%	500 000,000
* FCPR VALEUR DEVELOPPEMENT	35%	500 000,000
* ECRINPLAST	35%	725 000,000
* STEG ENERGIES RENOUVELABLES	35%	400 000,000
* STTV	35%	115 000,000
* HOPITAL PRIVE EL AMEN	50%	3 600 000,000
* CLINIQUE EL AMEN BEJA	50%	1 800 000,000
* CLINIQUE EL AMEN GAFSA	50%	1 122 000,000
* CLINIQUE EL AMEN LA MARSIA	50%	380 000,000
* Fonds gérés AMEN BANK 2010/3	(100% sans minimum d'impot)	10 000 000,000
* Fonds gérés AMEN BANK 2010/1	(100% sans minimum d'impot)	5 000 000,000
* Fonds gérés AMEN BANK 2011/1	(100% sans minimum d'impot)	500 000,000
* SODINO 1 JENDOUBA	(100% sans minimum d'impot)	425 000,000
* SODINO 2 LE KEF	(100% sans minimum d'impot)	425 000,000
* PHENICIA SEED FUND (FONDS D'AMORCAGE)	(100% sans minimum d'impot)	250 000,000
* AIN FAOUARA	(100% sans minimum d'impot)	210 000,000

BENEFICE IMPOSABLE**36 279 371,416****IMPOT 35%****12 697 779,996****IMPOT 20%****12 784 274,283****16 810 000,000****A DEDUIRE****13 083 345,756**

* Retenue à la source	992 497,459
* Acomptes provisionnels	5 987 247,855
* Report IS 2009	375 736,550
* Déclaration provisoir IS	5 727 863,892

IMPOT DU (trop percu)**299 071,473**

3- Note complémentaire relative aux valeurs immobilisées.

(En mDT)

Rubriques	31/12/2009	Acquisition	Cession/ sortie	Valeur Brut au 31/12/2010	DOT 2010	Amort cum.31/ 12/09	amort immob sorties	Amort cum 31/12/10	Valeur Nette au 31/12/201 0
1) Immobilisations incorporelles	4 730	279	-	5 009	527	2 537	-	3 064	1 945
* Fonds de commerce	1 654	-	-	1 654	-	-	-	-	1 654
* Logiciels**	3 076	279	-	3 355	527	2 537	-	3 064	291
2) Immobilisations corporelles	139 776	12 297	14 182	137 891	4 385	44 272	1481	47 177	90 714
Immobilisations d'exploitation	68 272	6 748	1 534	73 485	1 767	20 304	1172	20 899	52 586
* Terrains d'exploitation	3 747	-	63	3 684	-	-	-	-	3 684
* Bâtiments	49 044	5 396	344	54 096	1 041	8 012	73	8 980	45 116
* Aménagements de bâtiments*	15 481	1 352	1 128	15 705	726	12 292	1 099	11 919	3 786
Immobilisations hors exploitation	38 729	3 886	12 314	30 301	162	631	33	760	29 541
* Terrains hors exploitation	4 372	-	3 635	737	-	-	-	-	737
* Bâtiments	34 261	3 886	8 679	29 468	162	588	33	717	28 751
* Aménagements de bâtiments	96	-	-	96	-	43	-	43	53
Mobiliers et matériel de bureau**	5 238	326	60	5 504	369	3 188	68	3 489	2 015
Matériels de transport	3 785	169	273	3 681	732	2 205	207	2 730	951
Matériels informatique***	13 921	547	-	14 468	785	11 533	-	12 318	2 150
Machines DAB*	4 239	422	-	4 661	358	2 579	-	2 937	1 724
Coffres forts	1 884	141	-	2 025	114	721	-	835	1 190
Autres Immobilisations	3 708	58	-	3 766	98	3 111	-	3 209	557
IMMOBILISATION EN COURS	4 506	12 534	6 686	10 354	-	-	-	-	10 354
3) Immobilisations en cours corp.	3 627	9 647	6 686	6 588	-	-	-	-	6 450
4/ immobilisations en cours incorp.	879	2 887	-	3 766	-	-	-	-	3 905
TOTAUX	149 013	28 996	29 546	153 254	4 912	46 809	1 480	50 241	103 013

4- Note complémentaire relative aux autres capitaux propres

	2010	2009	2008
Autres Capitaux Propres			
Réserve de réévaluation sur les immobilisations	423	423	423
TOTAL	423	423	423

4.2.2- Tableau des mouvements des capitaux propres :

(En mDT)

	capital social	Réserves légales	Rés. A régime spécial	Prime d'émis,	Réserves extraordinaires	Réserves spéciales de réinvestissement	Ecart de réévaluation	Fonds Social et de retraite	Modifi. Comptable	Résultats reportés	Résultat	Total
Solde au 31-12-08 avant affectation	85 000	10 189	24 461	39 850	90 600	-	423	13 798		1	40 090	304 111
Aff.AGO 11-06-09			2 809		25 630						-28 440	0
Dividendes											-9 350	-9 350
Fonds social et de retraite								2 091			-2 300	-209
Aug. Par incorp,de réserves	7500				-7 500							0
Mvt,Prime d'émission				18 000								18 000
AUG .numéraires	7500											7 500
Transfert de réserves			-14 541									-14 541
Report à nouveau										1	0	1
Résultat de l'exercice											45 102	45 102
Solde au 31-12-09 avant affectation	100 000	10 189	12 729	57 850	108 730	-	423	15 890		1	45 102	350 914
Modifications comptables									-8121		-439	-8 560
Solde au 31-12-09 après mod comp	100 000	10 189	12 729	57 850	108 730	-	423	15 890	-8 121	1	44 663*	342 354
Aff.AGO 31-05-10												
Dividendes											-11 900	-11 900
Fonds social et de retraite								2 300			-2 300	
Réserves			709		30 193						-30 902	
Report à nouveau										1		1
Effet de mod. Compt									-439		439	
Mvt fonds social								-57				-57
Résultat 2010											61 403	61 403
Solde au 31-12-10 avant affectation	100 000	10 189	13 438	57 850	138 923	-	423	18 133	-8 560	1	61 403	391 800
Aff.AGO 14-06-11												
Dividendes											-14 000	-14 000
Fonds social et de retraite								2 300			-2 300	
Réserves					651						- 651	
Réserves spéciale de réinvestissement						44 452					- 44 452	
Effet de mod. Compt												
Solde après affectation	100 000	10 189	13 438	57 850	139 574	44 452	423	20 433	-8 560	1	-	377 800

(*)Le résultat de 2009 ne tient pas compte de la constatation de la provision pour créances douteuses pour le montant de 14 541 mDT, objet du transfert des réserves disponibles aux provisions pour créances douteuses, effectué durant l'exercice 2009 et mentionné en réserve dans le rapport général des commissaires aux comptes au titre du même exercice. Le résultat retraité de l'exercice 2009, compte tenu de cette constatation en provision, aurait été de 30 122mDT.

4.2.3- Tableau de répartition des bénéfices des trois derniers exercices

(mDT)

	2010	2009	2008
Bénéfice net de l'exercice	61 403	45 102*	40 090
Résultats reportés	1	1	1
TOTAL	61 404	45 103	40 091
Réserves légales	0	0	0
Bénéfice à répartir	61 404	45 103	40 091
Réserves extraordinaires	651	30 193	25 630
Réserves à régime spécial	44 452	709	2 809
Fonds social	2 000	2 000	2 000
Fonds de retraite	300	300	300
Dividendes	14 000	11 900	9 350
Dividendes statutaires	5 000	4 250	4 250
Superdividendes	9 000	7 650	5 100
Report à nouveau	1	1	1

(*)Le résultat de 2009 ne tient pas compte de la constatation de la provision pour créances douteuses pour le montant de 14 541 mDT, objet du transfert des réserves disponibles aux provisions pour créances douteuses, effectué durant l'exercice 2009 et mentionné en réserve dans le rapport général des commissaires aux comptes au titre du même exercice. Le résultat retraité de l'exercice 2009, compte tenu de cette constatation en provision, aurait été de 30 122mDT.

4.2.4- Evolution des dividendes :

	2010	2009	2008
Capital (en dinars)	100 000 000	100 000 000*	85 000 000
Dividendes (en dinars)	14 000 000	11 900 000	9 350 000
Nombre d'actions	10 000 000	10 000 000	8 500 000
Dividendes par action (en dinars)	1,400	1,400	1,100
Taux de dividendes en % du nominal	14	14	11
Date de détachement	24-juin-11	09-juin-10	19-juin-09

* augmentation de capital réalisée pendant l'exercice 2009 et portant jouissance à partir de Janvier 2010.

4.2.5- Evolution du produit net bancaire et du résultat d'exploitation

	2010	2009*	2008**
Total des produits d'exploitation bancaire (mDT)	330 840	273 504	259 276
Produit net bancaire (mDT)	170 334	141 961	132 664
Résultat d'exploitation (mDT)	71 092	52 692	45 760
Capital social (mDT)	100 000	100 000	85 000
Nombre d'actions	10 000 000	10 000 000	8 500 000
Produit d'exploitation bancaire par action en Dinars	33,084	27,350	30,503
Produit Net bancaire par action (en dinars)	17,033	14,196	15,608
Résultat d'exploitation par action (en dinars)	7,109	5,269	5,384

* retraité pour les besoins de comparaison

** retraité par la banque pour les besoins de comparaison

4.2.6- Evolution du résultat net :

	2010	2009*	2008**
Capital social (en mDT)	100 000	100 000***	85 000
Nombre d'actions	10 000 000	10 000 000***	8 500 000
Bénéfice avant impôt (En mDT)	74 187	52 719	44 777
Bénéfice net (en mDT)	61 403	44 663****	39 529
Bénéfice consolidé avant impôt (en mDT)	83 440	54 338	50 699
Bénéfice net consolidé (en mDT)	70 634	46 277****	45 425
Bénéfice avant impôt par action (DT)	7,419	6,202	5,268
Bénéfice net par action (DT)	6,140	5,254	4,650
Bénéfice consolidé avant impôt par action (DT)	8,344	6,393	5,965
Bénéfice net consolidé par action (DT)	7,063	5,444	5,344

* retraité pour les besoins de comparaison

** retraité par la banque pour les besoins de comparaison

*** augmentation de capital réalisée pendant l'exercice 2009 et portant jouissance à partir de Janvier 2010.

****Le résultat de 2009 ne tient pas compte de la constatation de la provision pour créances douteuses pour le montant de 14 541 mDT, objet du transfert des réserves disponibles aux provisions pour créances douteuses, effectué durant l'exercice 2009 et mentionné en réserve dans le rapport général des commissaires aux comptes au titre du même exercice. Le résultat retraité de l'exercice 2009, compte tenu de cette constatation en provision, aurait été de 30 122mDT. Le résultat consolidé retraité de l'exercice 2009, compte tenu de cette constatation en provision, aurait été de 31 736mDT.

4.2.7 - Evolution de la marge brute d'autofinancement :

	(mDT)		
	2010	2009*	2008**
Bénéfice net	61 403	44 663***	39 529
Dotation aux amortissements	5 001	4 579	4 564
Dotation aux provisions nette sur portefeuille	1 327	3 432	-752
Dotation aux provisions nettes sur créances	42 312	33 639	42 417
Marge Brute d'Autofinancement	110 043	86 313	85 758

* retraité pour les besoins de comparaison

** retraité par la banque pour les besoins de comparaison

*** le résultat de 2009 ne tient pas compte de la constatation de la provision pour créances douteuses pour le montant de 14 541 mDT, objet du transfert des réserves disponibles aux provisions pour créances douteuses, effectué durant l'exercice 2009 et mentionné en réserve dans le rapport général des commissaires aux comptes au titre du même exercice.

4.2.8 - Emprunts obligataires garantis par AMEN BANK

	(mDT)			
Intitulé de l'emprunt	Montant initial avalisé	Montant avalisé au 31-12-2009	Montant avalisé au 31-12-2010	Dernière échéance
SELIMA CLUB 2002	3 000	600	0	18/06/2010
EI MOURADI SKANES BEACH 2003	1 500	600	300	10/06/2011
UNIFACTOR 2005/1	6 500	1 300	0	01/09/2010
Mouradi Golf 2005	4 000	2 400	1 600	30/06/2012
STM Mouradi 2007	2 500	2 500	2 000	21/09/2014
SIHM 2008	3 000	3 000	3 000	12/09/2013
Meublutex industries 2010	3 000	0	3 000	26/04/2017
TOTAL	23 500	10 400	9 900	

4.2.9 - Emprunts obligataires souscrits par AMEN BANK en 2010:

Emprunt	Taux	Montant souscrit
Attijari Leasing sub 2009	TMM+1%	3 000 000
BTK 2009	TMM+0,8%	4 000 000
STB 2010-1	TMM+0,7%	3 000 000
HANNIBAL LEASE 2010-1	TMM+0,75%	300 000
ATL 2010-1	TMM+0,75%	500 000
ATTIJARI LEASING 2010-1	TMM+1%	500 000
BTE 2010	TMM+0,70%	500 000
HANNIBAL LEASE 2010-2	TMM+0,775%	300 000

4.2.10 - Emprunts obligataires émis par AB :

	(mDT)				
Emprunt	Montant	Durée	Taux	Echéance	Encours au 31-12-2010
Amen Bank 2001	30 000	10 ans	TMM+1%	11 avril 2012	6 000
Amen Bank 2006	40 000	10 ans	TMM+1%	29 jan 2017	28 000
AB sub 2008 A	20 000	15 ans	6,50 %	21 mai 2023	16 000
AB sub 2008 B	20 000	20 ans	7,00 %	21 mai 2028	17 000
AB sub 2009 Fixe	30 000	15 ans	5,45 %	30 sep 2024	27 900
AB sub 2009 Var	30 000	15 ans	TMM+0,85%	30 sep 2024	27 900
AB sub 2010	80 000	15 ans	TMM+0,85%	31 août 2025	80 000

4.2.11 – Structure des souscripteurs à l'emprunt obligataire subordonné 2010:

L'emprunt obligataire d'Amen Bank lancé en août 2010 a été ouvert aux souscriptions le 02/08/2010 et clôturé le 17/08/2011. La structure des souscripteurs se présente comme suit :

Catégorie souscripteur	Montant en DT	En %
Assurances	4 500 000	5,6%
Banques	11 500 000	14,4%
OPCVM	64 000 000	80%
Total	80 000 000	100%

4.2.12-Principaux indicateurs et ratios

PRINCIPAUX INDICATEURS (en mDT) :

	2010	2009*	2008**
Dépôts de la clientèle	3 497 715	2 969 066	2 440 705
Créances nettes sur la clientèle	3 714 109	2 948 141	2 343 315
Créances douteuses et litigieuses	498 559	452 113	445 435
Créances brutes de la clientèle (Bilan&H.bilan)	4 819 564	3 806 172	3 023 673
Total des capitaux propres	391 800	342 354	296 290
Total des capitaux propres avant résultat	330 397	297 691	256 761
Réserve de réévaluation	423	423	423
Capital social	100 000	100 000	85 000
Total bilan	4 806 966	4 043 271	3 239 032
PNB	170 334	141 961	132 664
Commissions nettes	40 155	34 003	28 844
Emprunts et ressources spéciales	489 311	374 580	306 835
Charges générales d'exploitation	11 713	11 361	10 159
Frais de personnel	40 640	37 921	32 535
Provisions sur créances	245 702	215 130	164 233
Agios réservés	108 621	105 224	99 234
Provisions et agios réservés	354 323	320 354	263 467
Résultat d'exploitation	71 092	52 692	45 760
Bénéfice Net	61 403	44 663****	39 529
Dividendes	14 000	11 900	9 350
Fonds propres nets***	549 131	435 026	332 598
Les actifs pondérés par les risques	4 382 256	3 311 922	2 636 118
Effectifs	979	967	962

* retraité pour les besoins de la comparabilité

** retraité par la banque pour les besoins de la comparabilité

***Les fonds propres tiennent compte du montant global des emprunts subordonnés émis et considérant qu'aucun remboursement en capital n'est intervenu au cours de la période, sachant que les emprunts subordonnés ne peuvent être pris en compte pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant du et dans la limite fixée par la circulaire aux banques N° 91-24 du 17 décembre 1991.

****Le résultat de 2009 ne tient pas compte de la constatation de la provision pour créances douteuses pour le montant de 14 541 mDT, objet du transfert des réserves disponibles aux provisions pour créances douteuses, effectué durant l'exercice 2009 et mentionné en réserve dans le rapport général des commissaires aux comptes au titre du même exercice. Le résultat retraité de l'exercice 2009, compte tenu de cette constatation en provision, aurait été de 30 122mDT.

PRINCIPAUX RATIOS :

• Ratios de structure :

(En%)

	2010	2009*	2008**
Total capitaux propres/total bilan	8,15%	8,47%	9,15%
Dépôts de la clientèle/total bilan	72,76%	73,43%	75,35%
Emp.et res. spéciales/ Total bilan	10,18%	9,26%	9,47%
Créances nettes/total bilan	77,27%	72,91%	72,35%
Dépôts de la clientèle/créances nettes de la clientèle	94,17%	100,71%	104,16%

* retraité pour les besoins de la comparabilité

** retraité par la banque pour les besoins de la comparabilité

Les ratios de structure reflètent l'évolution des différents postes du bilan et de sa structure.

En 2010, le total du bilan a augmenté de 764 MD ou 18,89 % résultant d'une augmentation de 766 MD des créances à la clientèle et de 14 MD de portefeuille titres. Ces augmentations ont été compensées par la diminution d certains autres actifs.

Cette augmentation de l'actif a été principalement financée par une augmentation des ressources provenant de la clientèle (529 MD) et les emprunts et ressources spéciales (115 MD).

Ces différentes évolutions ont affecté les ratios de structure :

- Les capitaux propres ayant augmenté à un taux inférieur à celui du total du bilan, le ratio Capitaux Propres/ total de bilan s'est déprécié de 32 points de base.
- Le ratio de dépôts de la clientèle sur total bilan a diminué de 0,67% par rapport à l'année 2009,
- Les créances nettes ayant augmenté au taux de 26 %, taux supérieur à celui du total de bilan, leur part dans le total actif a donc augmenté pour passer à 77,27% en 2010 contre 72,91 % en 2009.
- Le taux de couverture des créances par les dépôts de la clientèle est passé de 100,71 % à 94,17%.

• Ratios de productivité :

	2010	2009*	2008**
Charges générales d'exploitation/PNB (en %)	6,88%	8,00%	7,66%
Frais de personnel/PNB (en %)	23,86%	26,71%	24,52%
Commissions nettes /Frais de personnel (en %)	98,81%	89,67%	88,66%
Dépôts de la clientèle /Effectif (en mDT)	3 573	3 070	2 537
Frais de personnel/Effectif (en mDT)	42	39	34
PNB/Effectif (en mDT)	174	147	138

* retraité pour les besoins de la comparabilité

** retraité par la banque pour les besoins de la comparabilité

Les ratios de productivité de la banque présentent des résultats qui témoignent d'une baisse de la productivité du facteur travail et de l'amélioration des autres facteurs:

- Les frais de personnel rapportés au PNB a diminué 2,85% passant de 26,71% à 23,86%.
- Ces frais sont couverts par les commissions à hauteur de 98,81 % en 2010 contre 89,67 % en 2009.
- Les charges générales d'exploitation représentent 6,88 % du PNB de 2010 contre 8,00 % en 2009.

• Ratios de rentabilité :

	2010	2009*	2008**
R.O.E=Bénéfice net/(total des capitaux propres avant résultat- réserves de réévaluation)	18,61%	15,02%****	15,42%
R.O.A= Bénéfice net/Total bilan	1,28%	1,10%****	1,22%
Bénéfice net/PNB	36,05%	31,46%****	29,80%
PNB/Total Bilan	3,54%	3,51%	4,10%
Taux de dividendes en % du nominal	14,00%	14,00%***	11,00%
Commissions nettes/PNB	23,57%	23,95%	21,74%

* retraité pour les besoins de la comparabilité

** retraité par la banque pour les besoins de la comparabilité

*** augmentation du capital réalisée pendant l'exercice 2009 porte jouissance à partir de janvier 2010.

****Le résultat de 2009 ne tient pas compte de la constatation de la provision pour créances douteuses pour le montant de 14 541 mDT, objet du transfert des réserves disponibles aux provisions pour créances douteuses, effectué durant l'exercice 2009 et mentionné en réserve dans le rapport général des commissaires aux comptes au titre du même exercice. Le résultat retraité de l'exercice 2009, compte tenu de cette constatation en provision, aurait été de 30 122mDT.

Le bénéfice net rapporté au PNB a progressé de 459 points en passant de 31,46 % en 2009 à 36,05 % en 2010.

• **Ratios prudentiels :**

	(En%)		
	2010	2009*	2008
Ratio de liquidité	83.57	91.52	115.80
Ratio de solvabilité avant affectation du résultat	13.13	13.14	12.33

* retraité pour les besoins de la comparabilité

Le ratio de liquidité a connu une baisse au cours de l'année 2010 pour se situer à 83.57 % en fin d'année contre un ratio réglementaire de 100 %.

Le ratio de solvabilité 2010, compte non tenu des engagements de financements donnés, est resté quasiment stable à 13.13% pour un ratio réglementaire de 8%.

• **Ratios de risques :**

	(En mDT)		
	2010	2009	2008
CDL	498 559	452 113	445 435
Provisions & Agios réservés	354 323	320 354	263 467
Créances brutes sur la clientèle (Bilan et H.B)	4 819 564	3 806 172	3 023 673
CDL / Créances brutes	10,34%	11,88%	14,73%
Provisions & agios réservés / CDL	71,07%	70,86%	59,15%

CDL= Créances Douteuses et Litigieuses

La proportion des créances classées dans le total des engagements de la banque ne cesse de baisser pour se situer à un niveau de 10.34 %.

Le taux de couverture de ces créances par les provisions et les agios réservés a gagné près de 21 points pour se situer à 71,07 %, soit un niveau supérieur au taux objectif fixé par la Banque.

4.3- ETATS FINANCIERS CONSOLIDES COMPARES AU 31 -12-2010:

Changement de périmètre de consolidation en 2010 :

Les principales modifications apportées au périmètre de consolidation retenu au 31-12-2010 par rapport au périmètre en vigueur pour l'arrêté du 31-12-2009 sont les suivantes :

	Entrée	Sortie	Nature	Observations Motif (Entrée / Sortie)
- AMEN CAPITAL	X		Filiale	Création.
- Clinique EL Amen Gafsa	X		Entreprise associée	Acquisition.
- Amen Santé	X		Entreprise associée	Acquisition.
- Clinique El Amen EL Marsa		X	Entreprise associée	Vente.

Bilan consolidé
Arrêté au 31 décembre
(Unité: en milliers de Dinars Tunisiens)

Désignation		Notes	31 décembre	
			2010	2009
AC 1	Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP et TGT	(1)	185 514	208 919
AC 2	Créances sur les établissements bancaires et financiers	(2)	174 143	154 443
AC 3	Créances sur la clientèle	(3)	3 714 287	2 939 432 (*)
AC 4	Portefeuille titres commercial	(4)	160 199	125 079
AC 5	Portefeuille d'investissement	(5)	328 140	376 571 (*)
	Titres mis en équivalence	(6)	80 293	68 126 (*)
AC 6	Valeurs immobilisées	(7)	101 510	101 649 (*)
AC 7	Autres actifs	(8)	66 595	75 797 (*)
TOTAL ACTIF			4 810 681	4 050 016
PA 1	Banque Centrale, C.C.P		85 121	-
PA 2	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	(9)	223 452	250 398
PA 3	Dépôts de la clientèle	(10)	3 475 193	2 966 073 (*)
PA 4	Emprunts et ressources spéciales	(11)	488 805	374 002
PA 5	Autres passifs	(12)	120 282	107 683 (*)
TOTAL PASSIF			4 392 853	3 698 156
INTERÊTS MINORITAIRES		(13)	5 280	(827)
CP 1	Capital		100 000	100 000
CP 2	Réserves	(14)	241 913	206 409 (*)
CP 3	Actions propres		-	-
CP 4	Autres capitaux propres		-	-
CP 5	Résultats reportés		1	1
CP 6	Résultat de l'exercice	(14)	70 634	46 277 (*)
TOTAL CAPITAUX PROPRES			412 548	352 687
TOTAL PASSIF, INTERÊTS MINORITAIRES ET CAPITAUX PROPRES			4 810 681	4 050 016

(*) Données retraitées pour les besoins de comparabilité (Voir note sur les méthodes comptables n° 10)

Etat des engagements Hors Bilan consolidé
Arrêté au 31 décembre 2010
(Unités: en milliers de Dinars Tunisiens)

	Désignation	Notes	31-décembre	
			2010	2009
<u>PASSIFS EVENTUELS</u>				
HB 01-	Cautions, Avals et autres garanties données		625 033	384 446
HB 02-	Crédits documentaires		139 549	117 959
HB 03-	Actifs donnés en garantie		-	-
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		(15)	764 582	502 405
<u>ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNES</u>				
HB 04-	Engagements de financement donnés		249 763	484 323
HB 05-	Engagements sur titres		191	-
TOTAL ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNES		(16)	249 954	484 323
<u>ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT RECUS</u>				
HB 06-	Engagements de financement reçus		-	-
HB 07-	Garanties reçues	(17)	1 809 812	1 415 938
TOTAL ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT RECUS			1 809 812	1 415 938

Etat de résultat consolidé
Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010
(Unité: en milliers de Dinars Tunisiens)

Désignation	Notes	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre	
		2010	2009
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>		<u>323 165</u>	<u>271 567</u>
PR1	Intérêts et revenus assimilés	(18) 244 823	200 610
PR2	Commissions perçues	(19) 45 352	37 651
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	(20) 13 385	13 507 (*)
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	(21) 19 605	19 799 (*)
<u>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>		<u>(159 856)</u>	<u>(131 077)</u>
CH1	Intérêts encourus et charges assimilées	(22) (155 828)	(127 744)
CH2	Commissions encourues	(4 028)	(3 333)
PRODUIT NET BANCAIRE		163 309	140 490
PR5/CH4	Dotation aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	(23) (42 113)	(49 254)
PR6/CH5	Dotation aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	(24) 6 386	412 (*)
PR7	Autres produits d'exploitation	1 772	1 710 (*)
CH6	Frais de personnel	(25) (41 024)	(38 151) (*)
CH7	Charges générales d'exploitation	(25) (12 001)	(11 972)
CH8	Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	(25) (5 033)	(4 587) (*)
RESULTAT D'EXPLOITATION		71 296	38 648
	Quote- part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	9 978	7 360
PR8/CH9	Solde en gain \ pertes provenant des autres éléments ordinaires	(26) 3 095	27
CH11	Impôt sur les sociétés	(12 806)	(8 061)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		71 563	37 974
	Solde en gain \ perte provenant des éléments extraordinaires	-	-
	Part de résultat revenant aux minoritaires	(929)	8 303
RESULTAT NET CONSOLIDE DE L'EXERCICE		70 634	46 277**
	Effet des modifications comptables	(8 560)	(8 121) (*)
RESULTAT NET APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		62 074	38 156
RESULTAT DE BASE PAR ACTION		(27) 6,207	4,489
RESULTAT DILUE PAR ACTION		(27) 6,207	4,489

(*) Données retraitées pour les besoins de comparabilité (Voir note sur les méthodes comptables n° 10)

(**) Le résultat de 2009 ne tient pas compte de la constatation de la provision pour créances douteuses pour le montant de 14 541 mDT, objet du transfert des réserves disponibles aux provisions pour créances douteuses, effectué durant l'exercice 2009 et mentionné en réserve dans le rapport général des commissaires aux comptes au titre du même exercice. Le résultat consolidé retraité de l'exercice 2009, compte tenu de cette constatation en provision, aurait été de 31 736mDT.

Etat de flux de trésorerie consolidé
Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010
 (Unités en milliers de Dinars Tunisiens)

Désignation	Notes	31-décembre	
		2010	2009
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (Hors revenus portefeuille d'investissement)		303 275	249 973
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(148 918)	(86 103)
Dépôts / Retraits des dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		(22 374)	(51 196)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(809 017)	(652 444)
Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle		503 978	480 557
Titres de placements		(29 296)	(112 259)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(40 090)	(59 054)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(4 006)	(48 549)
Impôt sur le bénéfice		(10 665)	(5 665)
<u>FLUX DE TRÉSORERIE NET AFFECTES AUX ACTIVITES D'EXPLOITATION</u>		(257 113)	(284 740)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		18 079	10 912
Acquisition / cessions sur portefeuille d'investissement		62 973	(23 103)
Acquisition / cessions sur immobilisations		(4 898)	(7 985)
<u>FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES/AFFECTEES AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</u>		76 154	(20 176)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Émission d'actions		2 446	29 114
Émissions provenant des fonds gérés		879	1 000
Décaissement provenant de réduction de capital		(2 503)	(8)
Émission d'emprunts		80 000	60 000
Remboursement d'emprunts		(11 059)	(9 234)
Augmentation / diminution ressources spéciales		47 027	14 019
Dividendes versés et autres distributions		(12 047)	(9 671)
<u>FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</u>		104 743	85 220
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		(76 216)	(219 696)
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période		29 275	248 971
<u>LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS EN FIN DE PÉRIODE</u>	(28)	(46 941)	29 275

Notes aux états financiers

(Unité: En milliers de Dinars Tunisiens)

1. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Les états financiers consolidés du Groupe AMEN BANK sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie édictés notamment par:

- le cadre conceptuel du système comptable des entreprises;
- la norme comptable générale n° 01;
- les normes techniques (NCT 02 à NCT 20);
- les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25);
- les normes comptables relatives aux OPCVM;
- les normes comptables de consolidation (NCT 35 à 37) ;
- la norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) ; et
- les règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires n° 99-04 et n° 2001-12.

2. DATE DE CLOTURE

Les états financiers consolidés sont établis à partir des états financiers des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation arrêtés au 31 décembre 2010.

Quand les états financiers des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation sont établis à des dates de clôtures différentes, des ajustements sont effectués pour prendre en compte les effets de transactions et autres événements importants qui se sont produits entre ces dates et la date des états financiers de la mère.

3. BASES DE MESURE

Les états financiers du Groupe AMEN BANK sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

4. PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation du Groupe AMEN BANK comprend:

- La société mère : AMEN BANK
- Les filiales : les sociétés sur lesquelles AMEN BANK exerce un contrôle exclusif; et
- Les entreprises associées : les sociétés sur lesquelles AMEN BANK exerce une influence notable.

Les méthodes utilisées pour la consolidation des sociétés faisant partie du périmètre sont les suivantes :

4.1 L'intégration globale

Cette méthode requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

Cette méthode est appliquée aux entreprises du secteur financier contrôlées de manière exclusive par AMEN BANK.

4.2 La mise en équivalence

Selon cette méthode la participation est initialement enregistrée au coût d'acquisition et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part de l'investisseur dans l'actif net de la société consolidée.

Cette méthode est appliquée aux sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable.

Le tableau suivant synthétise le périmètre et les méthodes de consolidation utilisées pour l'élaboration des états financiers consolidés du Groupe AMEN BANK :

Sociétés	Secteur	Capital	% de contrôle	Qualification	Méthode de consolidation	% d'intérêt
Amen Bank	Financier	100 000	100%	Mère	IG	100%
Sicar Amen	Financier	2 500	88,19%	Filiale	IG	88,19%
Le recouvrement	Financier	300	99,88%	Filiale	IG	99,88%
Amen Project	Financier	9 000	52,95%	Filiale	IG	52,95%
Amen Capital	Financier	125	51,00%	Filiale	IG	51,00%
Sogerec	Financier	6 600	63,86%	Filiale	IG	52,47%
Amen Invest	Financier	2 000	36,90%	E ^{se} associée	ME	36,90%
Amen Première	Financier	253 705	0,03%	E ^{se} associée	ME	0,03%
Amen Soft	Informatique	8	29,95%	E ^{se} associée	ME	38,90%
Clinique El Amen Gafsa	Santé	4 675	24,00%	E ^{se} associée	ME	31,66%
Amen Santé	Santé	12 500	26,03%	E ^{se} associée	ME	22,77%
El Imrane	Immobilier	7 000	30,00%	E ^{se} associée	ME	30,00%
El Khir	Agricole	5 200	37,69%	E ^{se} associée	ME	34,07%
Hayett	Assurance	4 000	25,00%	E ^{se} associée	ME	25,00%
Kawaris	Agricole	3 300	29,66%	E ^{se} associée	ME	29,52%
Maghreb Leasing Algérie	Financier	62 792	40,74%	E ^{se} associée	ME	50,16%
Sicav Amen	Financier	117 795	0,04%	E ^{se} associée	ME	0,04%
Tuninvest Innovation SICAR	Financier	5 500	27,27%	E ^{se} associée	ME	35,83%
Tuninvest Internationale SICAR	Financier	1 000	30,00%	E ^{se} associée	ME	37,85%
Tunisie Leasing	Financier	35 000	32,81%	E ^{se} associée	ME	31,41%
Tunisys	Informatique	1 500	29,85%	E ^{se} associée	ME	29,85%

IG : Intégration globale

ME : Mise en équivalence

Le périmètre de consolidation a été marqué par la sortie de la société «Clinique El Amen la Marsa» et l'entrée des sociétés «Amen Capital», «Clinique El Amen Gafsa» et «Amen Santé».

5. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

5.1 Créances à la clientèle

5.1.1 Règles de présentation des créances à la clientèle

Les crédits de gestion à court terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales déduction faite des intérêts décomptés d'avance et non encore échus.

Les crédits à moyen et long terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales augmentées des intérêts courus et non échus.

Les crédits à moyen terme utilisés progressivement par tranche sont comptabilisés à l'actif du bilan pour leur valeur débloquée.

Les agios réservés et provisions sur créances à la clientèle sont présentés au niveau des postes d'actif correspondants de manière soustractive.

5.1.2 Classification et évaluation des créances

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les classes de risque de la manière suivante :

Actifs courants :

Actifs dont le recouvrement est assuré concernant les entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financier compatible avec leurs activités et leurs capacités réelles de remboursement.

Actifs classés :

Classe B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier

Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

Classe B2 : Actifs incertains

Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés, et qui, aux caractéristiques propres à la classe 1 s'ajoute l'une au moins de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec le volume d'activité ;
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information ;
- des problèmes de gestion et des litiges entre associés ;
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement ;
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais ;
- l'existence de retards de paiement en principal ou en intérêts entre 90 et 180 jours.

Classe B3 : Actifs préoccupants

Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

Classe B4 : Actifs compromis

Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, appliqué au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Les provisions sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT après déduction des garanties considérées comme valables. Les taux de provision par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants:

- Actifs incertains 20%
- Actifs préoccupants 50%
- Actifs compromis 100%

Les garanties qui ont été considérées comme juridiquement valables sont :

- Les garanties reçues de l'Etat tunisien, des banques et des compagnies d'assurance, lorsqu'elles sont matérialisées ;
- Les garanties matérialisées par des instruments financiers
- Les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière, réalisables dans un délai raisonnable ;
- Les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI ou l'AFT ;
- Les hypothèques maritimes dûment enregistrées.

5.1.3 Comptabilisation des revenus des prêts accordés à la clientèle

Les intérêts sur crédits de gestion à court terme sont décomptés d'avance. Ceux ci sont passés en produits pour leur montant total et font l'objet de régularisation pour tenir compte des intérêts non courus à la date d'arrêté des états financiers.

Les intérêts sur crédits à moyen terme sont matérialisés par des effets ou titres de crédit et sont perçus à terme. Ceux- ci sont passés en produits au fur et à mesure de leurs échéances. La partie des intérêts courus mais non encore échus à la date de l'arrêté des états financiers font l'objet de régularisation.

Les intérêts et agios dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé «agios réservés».

Les intérêts et agios relatifs à des créances contentieuses, sont réservés d'office et ne transitent pas par le compte de résultat. Quant aux autres produits liés à des créances classées, ils sont comptabilisés initialement parmi les produits puis cernés par le biais d'une application informatique pour être réservés.

La reprise des agios réservés et leur imputation au niveau des revenus de l'exercice sont tributaires de la baisse des engagements directs suite à des encaissements réalisés. A cet effet, les encaissements réalisés sur les créances sont systématiquement imputés, en premier lieu, sur les agios réservés déjà constitués.

5.2 Portefeuille titres

5.2.1 Règles de présentation du portefeuille titres

Les titres à revenu fixe ou à revenu variable sont présentés au bilan soit dans la rubrique portefeuille commercial soit dans la rubrique portefeuille d'investissement selon leurs durées et de l'intention de détention. Les règles de classification appliquées sont les suivantes :

Portefeuille titres commercial:

Titres de transaction

Il s'agit de titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide.

Titres de placement

Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

Portefeuille d'investissement:

Titres d'investissements

Il s'agit de titres acquis avec l'intention ferme de les détenir jusqu'à leur échéance et pour lesquels le groupe dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention.

Titres de participation

Actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice.

Parts dans les entreprises associées, co-entreprises et parts dans les entreprises liées

Actions dont la possession durable est estimée utile à l'activité du groupe, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice.

Titres mis en équivalence:

Les « titres mis en équivalence » représente la quote-part du Groupe AMEN BANK dans l'actif net des sociétés mises en équivalence. Ils sont présentés dans une rubrique distincte au niveau de l'actif.

5.2.2 Règles d'évaluation du portefeuille titres

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition, tous frais et charges exclus, à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

Titres de transaction

Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours, consécutive à leur évaluation à la valeur de marché, est portée en résultat.

Titres de placement

Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

Titres d'investissement

Le traitement des plus values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivants :

- Une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance.
- L'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

5.2.3 Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte du principe de la comptabilité d'engagement. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor et sur les obligations sont constatés en résultat de la période.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par le groupe sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les plus-values de cession relatives aux titres d'investissement acquis dans le cadre de conventions de portage sont assimilées à des intérêts et prises en compte parmi les revenus au fur et à mesure qu'elles sont courues.

5.3 Prise en compte des produits

Les intérêts, les produits assimilés, les commissions et autres revenus sont pris en compte au résultat pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2010. Les produits courus et non échus sont intégrés au résultat alors que les produits encaissés et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2010 sont déduits du résultat.

5.4 Prise en compte des charges

Les intérêts et commissions encourus, les frais de personnel et les autres charges sont pris en compte au résultat pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2010. Les charges courues et non échues sont intégrées au résultat alors que les charges décaissées et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2010 sont rajoutées au résultat.

5.5 Valeurs immobilisées

Immeubles d'exploitation

Les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors T.V.A récupérable et amorties linéairement.

Immeubles hors exploitation

Dans le cadre du recouvrement des créances, Amen Bank société mère du Groupe s'est portée acquéreuse de biens immeubles mis à la vente dans le cadre de la procédure de vente immobilière ; le prix d'acquisition correspondant au prix fixé par le cahier des charges préparé par un expert judiciaire désigné par le tribunal à cet effet. Ces actifs sont classés en « Immeubles hors exploitation » sous la rubrique AC6- Valeurs immobilisées.

Les immeubles hors exploitation sont comptabilisés à leur prix d'acquisition majoré des coûts et frais engagés. Par dérogation aux dispositions de la NCT 5 relative aux immobilisations corporelles, ces immeubles sont traités par référence aux dispositions de la norme internationale d'information financière 5 (IFRS 5) relative aux actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées.

En application des dispositions de l'IFRS 5, les immeubles hors exploitation ne font pas l'objet d'amortissement. En revanche, ils font l'objet d'une évaluation individualisée et figurent dans les états financiers annuels au plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts des ventes.

L'impact de l'application de cette règle comptable propre à la banque par rapport aux principes comptables applicables en Tunisie ne peut pas être déterminé de façon fiable.

5.6 Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages des fonds pour la valeur nominale.

5.7 Règles de conversion des opérations en devises

Les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte.

5.8 Réévaluation des positions de change en devises

Les positions de change en devises ont été converties en monnaie de référence sur la base du cours de change interbancaire du dernier jour du mois de décembre 2010. Les résultats de change latents en découlant ont été pris en compte dans le résultat de l'exercice 2010.

5.9 Charge d'impôt

La charge d'impôt est déterminée et comptabilisée en utilisant la méthode de l'impôt exigible. La banque n'applique pas la méthode d'impôt différé conformément à la NCT n°35.

5.10 Reclassements opérés pour les besoins de comparabilité et modifications comptables ayant un impact sur les capitaux propres

Les chiffres à fin décembre 2009, ont été reclassés compte tenu des corrections de présentation effectuées par Amen Bank- Société mère du groupe- dans le cadre de l'amélioration de la procédure d'établissement des états financiers et en conformité aux normes comptables en vigueur.

Par ailleurs, des corrections, ayant un impact sur les capitaux propres au 31/12/2009, ont été aussi apportées par la banque.

Le tableau suivant reprend en détail tous les reclassements et retraitements effectués :

5.10.1 Reclassements et retraitements sur le résultat

Rubrique	Nature du retraitement	Montant avant Retraitement	Montant du retraitement	Montant après retraitement
PR3 - Gains sur portefeuille titre commercial et opérations financières		14 027	(520)	13 507
	Reclassement des pertes sur options de change de la rubrique CH3 à la rubrique PR3		(520)	
CH3 - Pertes sur portefeuille titre commercial		-520	520	-
	Reclassement des pertes sur options de change de la rubrique CH3 à la rubrique PR3		520	
PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement		18 411	1 388	19 799
	Reclassement des intérêts sur créances prises en charge par l'Etat de la rubrique PR4 vers la rubrique PR7		(49)	
	Reclassement des plus values de portage de la rubrique PR6/CH5 vers la rubrique PR4		284	
	Constatation des plus values courues sur titres en rétrocession		1 153	
PR6/CH5 - Dotations aux provisions et résultat des corrections		696	(284)	412
	Reclassement des plus values de portage de la rubrique PR6/CH5 vers la rubrique PR4		(284)	
PR7 - Autres produits d'exploitation		1 661	49	1 710
	Reclassement des intérêts sur créances prises en charge par l'Etat de la rubrique PR4 vers la rubrique PR7		49	
CH6 - Frais de personnel		(36 604)	(1 547)	(38 151)
	Constatation de la charge pour congés à payer au titre de l'exercice 2009		(1 227)	
	Abonnement de la prime de bilan de l'exercice 2009		(3 424)	

Rubrique	Nature du retraitement	Montant avant Retraitement	Montant du retraitement	Montant après retraitement
	Correction de la prime de bilan de 2008 par le biais des capitaux propres d'ouverture		3 104	
CH8 - Dotations aux amortissements		(4 542)	(45)	(4 587)
	Correction des charges d'amortissements sur immobilisations incorporelles		(45)	

5.10.2Reclassements et retraitements sur le bilan

Rubrique	Nature du retraitement	Montant avant Retraitement	Montant du retraitement	Montant après retraitement
AC3 – Créances sur la clientèle		2 943 237	(3 805)	2 939 432
	Reclassement de certains comptes entre les rubriques AC3, AC7, PA3 et PA5		(3 805)	
AC5 - Portefeuille d'investissement		377 158	(587)	376 571
	Reclassement des créances prises en charge par l'Etat de la rubrique AC5 vers la rubrique AC7		(2 667)	
	Constatation des plus values courues sur titres en rétrocession		2 080	
AC6 - Valeurs Immobilisées		102 347	(698)	101 649
	Correction des charges d'amortissements sur immobilisations incorporelles par le biais du résultat de 2009		(45)	
	Correction des charges d'amortissements sur immobilisations incorporelles par le biais des capitaux propres d'ouverture		(653)	
AC7 - Autres actifs		69 931	5 866	75 797
	Reclassement des créances prises en charge par l'Etat de la rubrique AC5 vers la rubrique AC7		2 667	
	Reclassement de certains comptes entre les rubriques AC3, AC7, PA3 et PA5		3 199	
PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle		2 959 204	6 869	2 966 073
	Reclassement des dettes rattachées aux dépôts de la clientèle de la rubrique PA5 à la rubrique PA3		7 319	

Rubrique	Nature du retraitement	Montant avant Retraitement	Montant du retraitement	Montant après retraitement
	Reclassement de certains comptes entre les rubriques AC3, AC7, PA3 et PA5		(450)	
PA5 - Autres passifs		105 216	2 467	107 683
	Reclassement des dettes rattachées aux dépôts de la clientèle de la rubrique PA5 à la rubrique PA3		(7 319)	
	Constatation de la charge pour congés à payer au titre de l'exercice 2009		1 227	
	Abonnement de la prime de bilan de l'exercice 2009		3 424	
	Constatation de la provision pour congés à payer pour les exercices 2008 et antérieurs		5 290	
	Reclassement de certains comptes entre les rubriques AC3, AC7, PA3 et PA5		(155)	
CP2 – Réserves		214 530	(8 121)	206 409
	Constatation des plus values courues sur titres en rétrocession par le biais des capitaux propres d'ouverture		927	
	Constatation de la provision pour congés à payer pour les exercices 2008 et antérieurs		(5 291)	
	Correction de la prime de bilan de 2008 par le biais des capitaux propres d'ouverture		(3 104)	
	Correction des charges d'amortissements sur immobilisations incorporelles par le biais des capitaux propres		(653)	
CP6 - Résultat de l'exercice		46 716	(439)	46 277
	Constatation des plus values courues sur titres en rétrocession par le biais du résultat de 2009		1 153	
	Constatation de la charge pour congés à payer au titre de l'exercice 2009		(1 227)	
	Abonnement de la prime de bilan de l'exercice 2009		(3 424)	

Rubrique	Nature du retraitement	Montant avant Retraitement	Montant du retraitement	Montant après retraitement
	Correction de la prime de bilan de 2008 par le biais des capitaux propres d'ouverture		3 104	
	Correction des charges d'amortissements sur immobilisations incorporelles		(45)	

6. METHODES SPECIFIQUES A LA CONSOLIDATION

6.1 Traitement des écarts de première consolidation

Les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée à la date de l'acquisition. Cet écart est ventilé entre l'écart d'évaluation et le Goodwill comme suit :

6.1.1 L'écart d'évaluation

L'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.

6.1.2 Le Goodwill

L'excédent du coût d'acquisition sur les parts d'intérêts de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis à la date de l'opération doit être comptabilisé en tant qu'actif. Il est amorti sur sa durée d'utilité estimée. Cette durée ne peut en aucun cas excéder 20 ans.

Cependant l'excédent de la part d'intérêts de l'acquéreur dans les justes valeurs des actifs et passifs identifiables acquis, sur le coût d'acquisition doit être comptabilisé en tant que Goodwill négatif.

Le Goodwill négatif est amorti en totalité ou en partie sur la durée prévisible de réalisation des pertes et dépenses futures attendues ou s'il n'est pas le cas sur la durée d'utilité moyenne restant à courir des actifs amortissables identifiables acquis, le reliquat est comptabilisé immédiatement en produits.

La dotation aux amortissements du Goodwill relative à l'exercice en cours figure au niveau du poste du résultat CH8 « Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations »

6.2 Soldes et opérations réciproques

Les soldes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au Groupe n'ayant pas d'incidence sur le résultat consolidé sont éliminés lorsqu'ils concernent les entités faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

D'autre part les soldes et opérations réciproques ayant une incidence sur le résultat consolidé sont éliminés lorsqu'ils concernent les entreprises faisant l'objet d'une intégration globale, proportionnelle et mises en équivalence.

7. PRINCIPAUX RETRAITEMENTS EFFECTUES DANS LES COMPTES CONSOLIDES

7.1 Homogénéisation des méthodes comptables

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe.

Toutefois, les états financiers de la société Maghreb Leasing Algérie, établis selon les normes internationales (IAS/IFRS), n'ont pas été retraités dans le cadre des travaux d'homogénéisation des méthodes comptables.

7.2 Elimination des soldes et transactions intra-groupe

Les opérations et transactions internes sont éliminées pour neutraliser leurs effets. Ces éliminations opérées ont principalement porté sur:

- des comptes courants entre sociétés du groupe ;
- des commissions entre sociétés du groupe ;
- des dividendes distribués par les sociétés consolidées au profit d'Amen Bank ;
- des provisions intra-groupe (Provisions sur titres de participations) ;
- des fonds gérés par la société «Sicar Amen» pour le compte des sociétés du groupe ;
- des emprunts contractés par les sociétés du groupe auprès de la société mère Amen Bank.

8. NOTES EXPLICATIVES (Les chiffres sont exprimés en milliers de Dinars Tunisiens)

Notes sur l'actif

Note 1: Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP, TGT:

Cette rubrique accuse au 31.12.2010 un solde de 185 514 KDT contre un solde de 208 919 KDT au 31.12.2009 et se détaille comme suit:

Description	31/12/2010	31/12/2009	Variation	%
Caisse en dinars, monnaies étrangères et travellers chèques	39 324	28 982	10 342	36%
BCT CCP et TGT	146 190	179 937	(33 747)	(19%)
Total	185 514	208 919	(23 405)	(11%)

Les provisions sur cette rubrique, entièrement constituées par la société mère Amen Bank, se détaillent comme suit:

Description	31.12.2010	31.12.2009	Variation	%
Provisions sur caisses	300	300	-	0%
Provisions BCT	575	931	(356)	(38%)
Provisions CCP	84	37	47	127%
Total	959	1 268	(309)	(24%)

Note 2: Créances sur les établissements bancaires et financiers:

Cette rubrique accuse au 31.12.2010 un solde de 174 143 KDT contre un solde de 154 443 KDT au 31.12.2009 et se détaille comme suit:

Description	31.12.2010	31.12.2009	Variation	%
Avoirs en comptes sur les établissements bancaires	32 999	27 034	5 965	22%
Prêts aux établissements bancaires	13 039	23 419	(10 380)	(44%)
Créances rattachées/Prêts aux établissements bancaires	10	77	(67)	(87%)
Provisions sur les correspondants	(521)	-	(521)	-
Total créances sur les établissements bancaires	45 527	50 530	(5 003)	(10%)
Avoirs en comptes sur les établissements financiers	7 730	6 155	1 575	26%
Prêts aux établissements financiers	119 692	96 739	22 953	24%
Créances rattachées/Prêts aux établissements financiers	1 194	1 019	175	17%
Total créances sur les établissements financiers	128 616	103 913	24 703	24%
Total	174 143	154 443	19 700	13%

Les provisions sur cette rubrique sont entièrement constituées par la société mère Amen Bank.

Note 3: Créances sur la clientèle:

Cette rubrique accuse au 31.12.2010 un solde de 3 714 287 KDT contre un solde de 2 939 432 KDT au 31.12.2009 et se détaille comme suit:

Description	31/12/2010	31/12/2009	Variation	%
Comptes débiteurs de la clientèle	552 757	491 211	61 546	13%
Autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires	2 903 485	2 227 543	675 942	30% (*)
Crédits sur ressources spéciales	258 045	220 678	37 367	17%
Total	3 714 287	2 939 432	774 855	26%

(*) Voir note sur les méthodes comptables n° 10

Note 4: Portefeuille titres commercial:

Cette rubrique accuse au 31.12.2010 un solde de 160 199 KDT contre un solde de 125 079 KDT au 31.12.2009 et se détaille comme suit:

Description	31/12/2010	31/12/2009	Variation	%
Titres à Revenu fixe	158 783	124 131	34 652	28%
Titres à Revenu variable	1 416	948	468	49%
Total	160 199	125 079	35 120	28%

Note 5: Portefeuille d'investissement:

Le portefeuille d'investissement présente un solde net de 328 140 KDT à la date du 31 décembre 2010 et se présente comme suit :

Description	31/12/2010	31/12/2009	Variation	%
Titres d'investissement	212 288	265 249	(52 961)	(20%) (*)
Titres de participation	23 874	16 842	7 032	42%
Participations avec convention de rétrocession	88 088	92 352	(4 264)	(5%)
Créances rattachées	3 890	2 128	1 762	8% (*)
Total	328 140	376 571	(48 431)	(13%)

(*) Voir note sur les méthodes comptables n° 10

Note 6: Titres mis en équivalence:

Le poste «Titres mis en équivalence» représente la quote-part de la Banque dans l'actif net des sociétés mises en équivalence. Il présente un solde de 80 293 KDT au 31.12.2010 et se détaille comme suit:

Description	31/12/2010	31/12/2009
TUNISIE LEASING	28 905	26 714
HAYETT	2 143	1 756
EL IMRANE	2 934	2 870
EL KHIR	407	519
AMEN SOFT	9	7
AMEN SANTE	3 177	-
TUNISYS	644	478
AMEN INVEST	1 494	1 286
TUNINVEST INNOVATION SICAR	1 529	1 487

Description	31/12/2010	31/12/2009
TUNINVEST INTERNATIONAL SICAR	2 400	2 538
KAWARIS	1 206	1 180
AMEN PREMIERE	77	77
SICAV AMEN	48	46
CLINIQUE LA MARSA	-	366
CLINIQUE EL AMEN GAFSA	998	-
MAGHREB LEASING ALGERIE	34 322	28 513
GOODWILL	-	289
Total	80 293	68 126

Note 7: Valeurs Immobilisées:

Les valeurs immobilisées présentent au 31.12.2010 un solde net de 101 510 KDT détaillé comme suit :

Description	31.12.2010	31.12.2009	Variation	%
Immobilisations incorporelles	705	1 530	(825)	(54%)
Immobilisations incorporelles	4 371	4 070	301	7% (*)
Amortissement des immobilisations incorporelles	(3 482)	(2 540)	(942)	37% (*)
Provision sur immobilisations incorporelles	(184)	-	(184)	-
Immobilisations corporelles	93 354	95 613	(2 259)	(2%)
Immobilisations corporelles	140 481	139 899	582	0% (*)
Amortissement des immobilisations corporelles	(47 127)	(44 286)	(2 841)	6% (*)
Immobilisations encours	7 451	4 506	2 945	65%
Immobilisations encours	8 321	4 506	3 815	85%
Provision sur immobilisations encours	(870)	-	(870)	-
Total	101 510	101 649	(139)	0%

Voir note sur les méthodes comptables n° 10

Note 8: Autres actifs:

Cette rubrique accuse au 31.12.2010 un solde de 66 595 KDT se détaillant comme suit:

Description	31/12/2010	31/12/2009	Variation	%
Comptes d'attente et de Régularisation	21 349	28 028	(6 679)	(24%) (*)
Autres	45 246	47 769	(2 523)	(5%) (*)
Total	66 595	75 797	(9 202)	(12%)

Voir note sur les méthodes comptables n° 10

Au niveau de la société mère Amen Bank, la rubrique AC7 comporte des comptes en cours d'analyse et de justification. Des efforts ont été déployés pour les apurer. Ces travaux d'apurement n'ont pas été achevés. La situation à fin 2010 se présente comme suit:

Libellé	31.12.2010	31.12.2009
Comptes de liaison servant à enregistrer l'encours des valeurs en route (devises, effets de transaction, chèques et opérations de paiement électronique)	32 165	5 889
Comptes de virements devises en instance d'imputation	40 309	5 915
Comptes opérations de compensation	750	31
Comptes miroirs afférents aux intérêts à échoir	123	139

Libellé	31.12.2010	31.12.2009
Comptes effets à l'encaissement	(1 695)	(1 686)
Compte en attente et de régularisation provisionné à hauteur de 6 975 KDT	8 549	6 096
Les comptes de position et de contre valeur de position de change bilan pour les opérations de change au comptant	22	2 216
Le compte devise en instance d'affectation	(39 617)	32 604
Comptes dinars en instance d'affectation (1)	12 444	-
Comptes de liaison servant à enregistrer l'encours des effets souscrits en route accusant un solde débiteur (2)	788	6 679
Comptes de compensation de chèques (2)	(9)	(2 502)
Versements en route (3)	(520)	879
Chèques à compenser en route (3)	(598)	582
Virements en route (3)	(1 222)	(541)
Comptes enregistrant les frais payés aux huissiers notaires sur chèques impayés	1 466	1 497

(1) Le solde de 2009 est nul. En effet, la réserve a été formulée au 30.06.2010. A noter que cette réserve n'est plus présentée au niveau de la rubrique PA5 et ce suite au reclassement des comptes de la rubrique autres passifs vers la rubrique autres actifs.

(2) Comptes présentés initialement au niveau de la rubrique AC3, reclassés au niveau de la rubrique AC7 en 2010.

(3) Comptes présentés initialement au niveau de la rubrique PA3, reclassés au niveau de la rubrique AC7 en 2010.

Les comptes ci-dessous listés, présentent des soldes non justifiés au 31/12/2010:

- Le compte "impayés facturettes" présente un solde net débiteur non justifié de 597 KTND.
- Les comptes "allocations familiales à récupérer" présentent un solde débiteur non justifié de 325 KTND
- Le compte "escompte chèques TPE et facturettes" présente un solde net débiteur non justifié de 648 KTND.

Par ailleurs, les provisions sur ces comptes se détaillent comme suit au 31.12.2010 et au 31.12.2009:

Description	31.12.2010	31.12.2009	Variation	%
Provision sur comptes d'attente et de régularisation	9 276	1 975	7 301	370%
Provision sur comptes d'attente de la compensation	8 732	1 757	6 975	397%
Provision sur autres comptes d'attente	544	218	326	150%
Provision sur autres comptes de la rubrique AC7	19 524	18 986	538	3%
Provision sur opérations avec le personnel	610	610	-	0%
Provision sur débiteurs divers	3 270	3 270	-	0%
Provisions sur autres comptes	15 643	15 105	538	4%
Total	28 800	20 961	7 839	37%

Notes sur le passif

Note 9: Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers:

Ce poste présente au 31.12.2010 un solde de 223 452 KDT se détaillant ainsi :

Description	31/12/2010	31/12/2009	Variation	%
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	222 093	243 003	(20 910)	(9%)
Dépôts et avoirs des établissements financiers	1 359	7 395	(6 036)	(82%)
Total	223 452	250 398	(26 946)	(11%)

Note 10: Dépôts et avoirs de la clientèle:

Ce poste présente au 31/12/2010 un solde de 3 475 193 KDT contre 2 966 073 KDT au 31.12.2009 et se décompose ainsi :

Description	31.12.2010	31.12.2009	Variation	%
Dépôts à vue	899 434	812 859	86 575	11%
Autres dépôts et avoirs de la clientèle	2 575 759	2 153 214	422 545	20% (*)
Total	3 475 193	2 966 073	509 120	17%

Voir note sur les méthodes comptables n° 10

Les autres dépôts et avoirs de la clientèle se détaillent comme suit:

Description	31.12.2010	31.12.2009	Variation	%
Epargne	527 655	451 804	75 851	17%
Placements à terme	1 986 840	1 642 879	343 961	21%
Placements à terme en dinars	1 812 602	1 475 700	336 902	23%
Dettes rattachées sur placements à terme en dinars	27 181	22 471	4 710	21%
Placements à terme en devises	146 716	144 417	2 299	2%
Dettes rattachées sur placements à terme en devises	341	291	50	17%
Autres sommes dues à la clientèle	61 264	58 530	2 734	5%
Autres dépôts et avoirs de la clientèle	2 575 759	2 153 214	422 546	20%

Note 11: Emprunts et ressources spéciales

Ce poste présente au 31.12.2010 un solde de 488 805 KDT au 31.12.2010 contre un solde de 374 002 KDT au 31.12.2009 et se détaillent ainsi :

Description	31/12/2010	31/12/2009	Variation	%
Emprunt matérialisé	210 154	142 348	67 806	48%
Ressources spéciales	278 651	231 654	46 997	20%
Total	488 805	374 002	114 803	31%

Note 12: Autres passifs:

Cette rubrique présente au 31.12.2010 un solde de 120 282 KDT contre un solde de 107 683 KDT et se détaillent ainsi:

Description	31/12/2010	31/12/2009	Variation	%
Provisions pour passif et charges	4 143	9 513	(5 370)	(56%) (*)
Comptes d'attente et de régularisation	116 139	98 170	17 969	18% (*)
Total	120 282	107 683	12 599	12%

Voir note sur les méthodes comptables n° 10

Au niveau des comptes individuels de la société mère Amen Bank, la rubrique PA5 comporte des comptes en cours d'analyse et de justification. Des efforts ont été déployés pour les apurer. Ces travaux d'apurement n'ont pas été achevés. Les soldes au 31.12.2010 se présentent comme suit:

- Versements à valoir sur prêts contentieux, accusant un solde créditeur net de 75 KDT;
- COMAR remboursement des frais médicaux, accusant un solde créditeur net de 108 KDT;
- Trésor Tunisien amendes perçues sur chèques impayés, accusant un solde créditeur net de 553 KDT;

- Le compte créditeur divers, présentant un solde créditeur de 2 215 KDT demeure non justifié à hauteur de 52 KDT;
- Le compte "fournisseurs à régler" présente un solde net créditeur non justifié de 508 KDT;
- Le compte 723 723 05 présente un solde net créditeur non justifié de 261 KTND.

Note 13: Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires représentent la quote-part dans l'actif net d'une filiale attribuable aux intérêts qui ne sont détenus par la mère, ni directement, ni indirectement par l'intermédiaire d'une filiale.

Ce poste se répartit au 31.12.2010 et au 31.12.2009 comme suit:

Description	31/12/2010	31/12/2009
Intérêts minoritaires dans les réserves de SICAR AMEN	357	652
Intérêts minoritaires dans le résultat de SICAR AMEN	76	91
Intérêts minoritaires dans les réserves de LE RECOUVREMENT	2	1
Intérêts minoritaires dans le résultat de LE RECOUVREMENT	-	-
Intérêts minoritaires dans les réserves de AMEN PROJECT	3 467	3 209
Intérêts minoritaires dans le résultat de AMEN PROJECT	701	(958)
Intérêts minoritaires dans les réserves de AMEN CAPITAL	61	-
Intérêts minoritaires dans le résultat de AMEN CAPITAL	(11)	-
Intérêts minoritaires dans les réserves de SOGEREC	464	3 614
Intérêts minoritaires dans le résultat de SOGEREC	163	(7 436)
Total	5 280	(827)

Note 14: Capitaux propres:

Le capital social s'élève au 31 décembre 2010 à 100 000 KDT composé de 10 000 000 actions d'une valeur nominale de 10 Dinars libérées en totalité. Les contributions de chaque société faisant partie du périmètre de consolidation dans les capitaux propres du groupe se présentent comme suit :

Désignation		Total 31/12/2009	Variation des réserves	Dividendes distribués en 2010	Résultat de l'exercice 2010	Total 31/12/2010
AMEN BANK	CAPITAL	100 000	-	-	-	100 000
	RESERVES	202 714	(379)	(11 900)	-	235 521
	RESULTAT REPORTE	1	-	-	-	1
	RESULTAT	45 086	-	-	59 171	59 171
	TOTAL	347 801	-	-	-	394 693
LE RECOUVREMENT	RESERVES	878	1	-	-	1 041
	RESULTAT	162	-	-	124	124
	TOTAL	1 040	-	-	-	1 165
SICAR AMEN	RESERVES	461	(678)	(679)	-	460
	RESULTAT	678	-	-	569	569
	TOTAL	1 139	-	-	-	1 029
AMEN PROJECT	RESERVES	598	(2 137)	-	-	(320)
	RESULTAT	1 219	-	-	624	624
	TOTAL	1 817	-	-	-	305
SOGEREC	RESERVES	-	4 504	-	-	(3 704)
	RESULTAT	(8 208)	-	-	179	179
	TOTAL	(8 208)	-	-	-	(3 524)
AMEN CAPITAL	RESERVES	-	-	-	-	-
	RESULTAT	-	-	-	(12)	(12)
	TOTAL	-	-	-	-	(12)
MLA	RESERVES	(2 222)	1 802	(726)	-	2 104
	RESULTAT	2 524	-	-	4 006	4 006
	TOTAL	301	-	-	-	6 110

Désignation		Total 31/12/2009	Variation des réserves	Dividendes distribués en 2010	Résultat de l'exercice 2010	Total 31/12/2010
AMEN SOFT	RESERVES	5	7	-	-	11
	RESULTAT	-	-	-	(4)	(4)
	TOTAL	5	-	-	-	7
TIS	RESERVES	971	(369)	(297)	-	1 269
	RESULTAT	667	-	-	831	831
	TOTAL	1 638	-	-	-	2 100
AMEN INVEST	RESERVES	588	(110)	(111)	-	681
	RESULTAT	203	-	-	318	318
	TOTAL	792	-	-	-	1 000
TUN INNOV SICAR	RESERVES	(56)	-	-	-	(14)
	RESULTAT	43	-	-	43	43
	TOTAL	(13)	-	-	-	29
EL KHIR	RESERVES	(1 241)	(250)	-	-	(1 503)
	RESULTAT	(12)	-	-	(40)	(40)
	TOTAL	(1 253)	-	-	-	(1 543)
CLINIQUE GAFSA	RESERVES	-	(157)	-	-	(157)
	RESULTAT	-	-	-	33	33
	TOTAL	-	-	-	-	(124)
TUNISIE LEASING	RESERVES	3 412	(2 242)	(1 764)	-	4 432
	RESULTAT	3 262	-	-	4 007	4 007
	TOTAL	6 674	-	-	-	8 439
EL IMRANE	RESERVES	680	(105)	(105)	-	665
	RESULTAT	90	-	-	445	445
	TOTAL	770	-	-	-	1 110
TUNISYS	RESERVES	(135)	(15)	-	-	15
	RESULTAT	165	-	-	64	64
	TOTAL	30	-	-	-	78
EL KAWARIS	RESERVES	59	89	(246)	-	269
	RESULTAT	121	-	-	(41)	(41)
	TOTAL	180	-	-	-	228
HAYETT	RESERVES	1 003	-	-	-	1 243
	RESULTAT	241	-	-	387	387
	TOTAL	1 243	-	-	-	1 630
AMEN SANTE	RESERVES	-	-	-	-	-
	RESULTAT	-	-	-	(77)	(77)
	TOTAL	-	-	-	-	(77)
SICAV AMEN	RESERVES	(100)	-	-	-	(100)
	RESULTAT	-	-	-	2	2
	TOTAL	(100)	-	-	-	(98)
AMEN PREMIERE	RESERVES	-	(3)	(3)	-	-
	RESULTAT	3	-	-	3	3
	TOTAL	3	-	-	-	3
CLINIQUE MARSA	RESERVES	(1 204)	1 171	-	-	-
	RESULTAT	33	-	-	-	-
	TOTAL	(1 171)	-	-	-	-
Capitaux propres consolidés	CAPITAL	100 000	-	-	-	100 000
	RESERVES	206 409	(10 772)	(3 930)	-	241 913
	RESULTAT REPORTE	1	-	-	-	1
	RESULTAT	46 277	-	-	70 634	70 634
	TOTAL	352 687	(10 772)	(3 930)	70 634	412 548

Notes sur l'état des engagements hors bilan

Note 15: Passifs éventuels:

Les passifs éventuels accusent au 31.12.2010 un solde de 764 582 KDT contre un solde de 502 405 KDT au 31.12.2009 et se détaillent comme suit:

Description	31/12/2010	31/12/2009	Variation	%
Cautions, avals et autres garanties données AMEN BANK	625 033	384 446	240 587	63%
Crédits documentaires	139 549	117 959	21 590	18%
Total	764 582	502 405	262 177	52%

Note 16: Engagements donnés :

Les passifs éventuels accusent au 31.12.2010 un solde de 249 954 KDT contre un solde de 484 323 KDT au 31.12.2009 et se détaillent comme suit:

Description	31/12/2010	31/12/2009	Variation	%
Engagements de financement donnés	249 763	484 323	(234 560)	(48%)
Engagements sur titres	191	-	191	-
Total	249 954	484 323	(234 369)	(48%)

Note 17: Engagements reçus:

Description	31/12/2010	31/12/2009	Variation	%
Engagements de financement reçus	-	-	-	-
Garanties reçues	1 809 812	1 415 938	393 874	28%
Total	1 809 812	1 415 938	393 874	28%

Notes sur l'état de résultat

Note 18: Intérêts et revenus assimilés:

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 244 823 KDT en 2010 contre 200 610 KDT en 2009 et se détaillent ainsi:

Description	2010	2009	Variation	%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et la BCT	7 615	7 073	542	8% (*)
Opérations avec la clientèle	227 028	184 909	42 119	23% (*)
Autres intérêts et revenus assimilés	10 180	8 628	1 552	18%
Total	244 823	200 610	44 213	22%

(*) Amen Bank, société mère du groupe, a procédé au reclassement des intérêts sur les opérations avec les établissements financiers de la sous rubrique « Opérations avec la clientèle » à la sous rubrique « Opérations avec les établissements bancaires et financiers et la BCT ». L'effet du reclassement sur l'exercice 2009 est de 4 685 KDT.

Note 19: Commissions reçues:

Les commissions reçues totalisent 45 352 KDT en 2010 contre 37 651 KDT en 2009 et se détaillant ainsi :

Description	2010	2009	Variation	%
Chèques, effets, virements, tenue de compte et autres moyens de paiement	19 549	18 013	1 536	9%
Opérations sur placements titres	3 916	3 524	392	11%
Opérations de change	1 212	1 059	153	14%
Opérations de commerce extérieures	3 542	2 889	653	23%
Gestion, étude et engagement	10 552	6 999	3 553	51%
Opérations monétiques	4 767	4 090	677	17%
Banques directes	820	635	185	29%
Autres commissions	994	442	552	125%
Total	45 352	37 651	7 701	20%

Note 20: Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières :

Les gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières totalisent 13 385 KDT au 31.12.2010 et sont détaillés comme suit:

Description	2010	2009	Variation	%
Gain net sur titres de transaction	-	190	(190)	-
Gain net sur titres de placement	3 101	4 501	(1 400)	(31%)
Gain net sur opérations de change	10 284	8 816	1 468	17% (*)
Total	13 385	13 507	(122)	(1%)

Voir note sur les méthodes comptables n° 10

Note 21: Revenus du portefeuille d'investissement:

Les revenus du portefeuille d'investissement totalisent 19 605 KDT au 31.12.2010 et sont détaillés comme suit :

Description	2010	2009	Variation	%
Intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement	15 990	17 609	(1 619)	(9%) (*)
Intérêts et revenus assimilés sur titres de participation	1 138	786	352	45%
Intérêts et revenus assimilés sur parts dans les entreprises avec conventions de rétrocession	2 477	1 404	1 073	76% (*)
Total	19 605	19 799	(194)	(1%)

(*) Voir note sur les méthodes comptables n° 10

Notes 22: Intérêts encourus et charges assimilées:

Les intérêts et charges assimilées totalisent 155 828 KDT en 2010 et se détaillent comme suit :

Description	2010	2009	Variation	%
Opérations avec établissements bancaires et financiers et BCT	5 905	5 821	84	1%
Opérations avec la clientèle	121 884	104 020	17 864	17%
Emprunt et ressources spéciales	18 921	14 853	4 068	27%
Commissions à caractère d'intérêts	9 118	3 050	6 068	199%
Total	155 828	127 744	28 084	22%

Notes 23: Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif :

Ce poste totalise en 2010 un montant de 42 113 KDT contre 49 254 KDT en 2009 et se décompose comme suit:

Description	2010	2009
AMEN BANK	42 312	33 639
Intégration dotation aux provisions Amen Lease chez SOGEREC	-	15 615
Intégration reprise de provision Amen Lease chez SOGEREC	(15 615)	-
Intégration perte Amen Lease chez SOGEREC	15 416	-
Total	42 113	49 254

Notes 24: Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement:

Ce poste totalise en 2010 une reprise nette de 6 386 KDT contre 412 KDT en 2009 et se décompose comme suit:

Description	2010	2009
AMEN BANK	1 327	3 432 (*)
Annulation de reprise de provisions sur titres mis en équivalence	-	65
Annulation de dotation de provisions sur titres mis en équivalence	(12)	-
Annulation de la dotation aux provisions sur titres intégrés globalement	(3 580)	(6 274)
Intégration des dotations aux provisions des filiales	-	2 365
Intégration des reprises de provisions des filiales	(3 963)	-
Intégration des résultats de cession des filiales	(158)	-
Total	(6 386)	(412)

(*) Voir note sur les méthodes comptables n° 10

Note 25: Charges opératoires d'exploitation

Les frais du personnel totalisent en 2010 un montant de 58 058 KDT contre 54 710 KDT en 2009 et se détaillent comme suit:

Description	2010	2009	Variation	%
Frais de personnel	41 024	38 151	2 873	8%
Rémunération du personnel	28 118	27 842	276	1% (*)
Charges sociales	8 092	6 841	1 251	18%
Impôts sur salaires	355	323	32	10%
Autres charges liées au personnel	4 459	3 145	1 314	42%
Charges générales d'exploitation	12 001	11 972	29	0%
Dotation aux amortissements	5 033	4 587	446	10% (*)
Total	58 058	54 710	3 348	6%

(*) Voir note sur les méthodes comptables n° 10

Note 26: Solde en gain /perte provenant des éléments ordinaires:

Description	2010	2009	Variation	%
Résultat de cession des immobilisations	(156)	(126)	(30)	24%
Impôts et taxes	(1 060)	(87)	(973)	1118%
Autres résultats exceptionnels	4 311	240	4 071	1696%
Total	3 095	27	3 068	11363%

Note 27: Résultat par action

Le résultat de base par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010 est de 6,207 dinars contre 4,489 dinars au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009:

Description	2010	2009
Résultat net en KDT	62 074	38 156
Nombre moyen d'actions	10 000 000	8 500 000
Résultat de base par action (en DT)	6,207	4,489

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. Il est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Notes sur l'état de flux de trésorerie

Notes 28: Etat des flux de trésorerie:

L'exercice 2010 a dégagé un flux de trésorerie négatif de 76 216 KDT faisant ainsi passer les liquidités et équivalents de liquidités de 29 275 KDT au début de la période à -46 941 KDT au 31 décembre 2010.

Ces flux sont expliqués par:

- Les flux affectés aux activités d'exploitation pour un montant de 257 113 KDT;
- Les flux provenant des activités d'investissement pour un montant de 76 154 KDT;
- Les flux provenant des activités de financement pour un montant de 104 743 KDT.

Les liquidités et équivalents de liquidités sont composées principalement par les encaisses en dinars et en devises, les avoirs auprès de la Banque Centrale et du centre des chèques postaux, les avoirs à vue nets auprès des établissements bancaires et financiers, les prêts et emprunts interbancaires effectués pour une période inférieure à 3 mois et le portefeuille titres de transaction qui est pris en totalité en fonction de l'intention de détention.

Autres notes

Notes 29: Passifs éventuels:

La banque fait actuellement l'objet d'un contrôle fiscal approfondi couvrant les exercices 2008 et 2009. A cette date, aucune notification n'a été communiquée à la banque.

Note 30: Evènements postérieurs à la date de clôture

- Les présents états financiers sont autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 05/05/2011. En conséquence, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.
- Suite aux évènements survenus au cours du mois de janvier 2011, la société mère du Groupe Amen Bank a subi des dégâts matériels au niveau de certaines agences. Le coût de remplacement de ces immobilisations a été estimé par la banque à 874 KDT couvert en partie par l'assurance.

GROUPE AMEN BANK
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
Etats financiers consolidés - Exercice clos le 31 décembre 2010

Messieurs les actionnaires d'Amen Bank,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés du groupe Amen Bank relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2010, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du Groupe Amen Bank, comprenant le bilan consolidé et l'état des engagements hors bilan consolidé arrêtés au 31 décembre 2010, l'état de résultat consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de **412 548 KDT**, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à **70 634 KDT**.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

3. Justification de l'opinion avec réserves

- Ainsi qu'il est indiqué dans les notes aux états financiers consolidés (notes explicatives 1, 2, 7 et 12), certains comptes d'actifs et de passifs au niveau de la société mère Amen Bank, notamment des comptes d'attente, des comptes de liaison et de régularisation, les comptes BCT et correspondants et des comptes en devises, faisant apparaître des suspens à la fois débiteurs et créditeurs et des écarts non justifiés, ont donné lieu à la constitution par la banque de provisions à hauteur de 29 980 KDT, dont 8 051 KDT constituées au titre de l'exercice 2010. Nos procédures d'audit ne nous ont pas permis de conclure, au stade actuel d'avancement des travaux d'apurement, que les provisions ainsi constituées suffisent pour couvrir les risques de perte liés à ces comptes.
- Ainsi qu'il est mentionné dans les notes aux états financiers consolidés (Principes et méthodes comptables pertinents appliqués, note 5.5), les biens immobiliers acquis par la société mère Amen Bank dans le cadre du recouvrement sont classés en « immeubles hors exploitation », détenus en vue de leur revente. Ils ne font pas l'objet d'amortissement et sont évalués, par référence aux dispositions de la norme comptable internationale IFRS 5, au plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur après déduction des coûts estimés de vente. Certains actifs, inscrits sous cette rubrique depuis plus de 2 ans pour un montant total de 12 millions de dinars, n'ont pas fait l'objet d'une évaluation récente de leur juste valeur pour les besoins du test de dépréciation. En conséquence, nous n'avons pas été en mesure de recueillir des éléments probants suffisants et appropriés pour justifier l'absence de risque de dépréciation sur ces actifs et nous ne pouvons pas, de ce fait, déterminer si un ajustement de ce montant est nécessaire.
- Ainsi qu'il est indiqué dans les notes aux états financiers consolidés (Principes et méthodes comptables pertinents appliqués, note 5.9), la charge d'impôt est calculée en application de la méthode d'impôt exigible. Selon nous, seule la méthode d'impôt différée est appropriée dans le contexte d'établissement d'états financiers consolidés. Nous ne sommes pas en mesure, compte tenu des informations disponibles, de déterminer les ajustements qu'il convient d'apporter aux capitaux propres consolidés et au résultat consolidé au 31 décembre 2010

4. Opinion avec réserves

A notre avis et sous réserve de l'incidence des questions évoquées au paragraphe « Justification de l'opinion avec réserves », les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du Groupe Amen Bank, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

5. Paragraphe d'observation

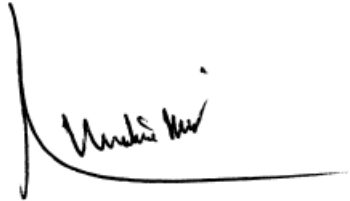
Nous attirons l'attention sur la note explicative 29 qui décrit le fait que la société mère du Groupe Amen Bank fait actuellement l'objet d'un contrôle fiscal approfondi couvrant les exercices 2008 et 2009. A cette date, aucune notification n'a été communiquée à la banque. De ce fait, l'impact définitif de cette situation ne peut être estimé. Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question

II. Rapport sur les vérifications et informations spécifiques

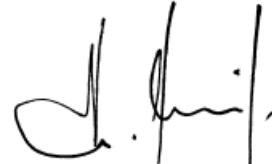
Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, et à l'exception des points exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.

Tunis, le 09 Juin 2011



AMC Ernst & Young
Nouredine HAJJI



MTBF membre de
PricewaterhouseCoopers
Ahmed BELAIFA

4.4 - INDICATEURS BOURSIERS :

	Juillet 2011	2010	2009	2008
Bénéfice par action (en dinars)	-	6,140	5,254*	4,650
Dividende par action (en DT)	-	1,400	1,400	1,100
Taux de dividende en% de la valeur nominale	-	14,00%	14,00%	11,00%
Nombre d'actions	10 000 000	10 000 000	10 000 000*	8 500 000
Cours le plus haut	80,480	83,200	56,990	36,240
Cours le plus bas	59,000	53,000	33,000	26,210
Cours de fin de période	62,500	77,450	53,000	33,400
Capitalisation fin de période (en mDT)	625 000	774 500	530 000	283 900
Dividende yield (Dividende/cours)	-	1,81%	2,64%	3,29%
Pay out (pourcentage du bénéfice distribué)	-	22,80%	26,64%	23,65%
PER (cours sur bénéfice par action)	8,85	12,61	10,09	7,18
Price to Book Value (capit. boursière/capitaux propres)	165,4%	197,7%	154,8%	95,8%

* augmentation de capital réalisée pendant l'exercice 2009 et portant jouissance à partir de Janvier 2010.

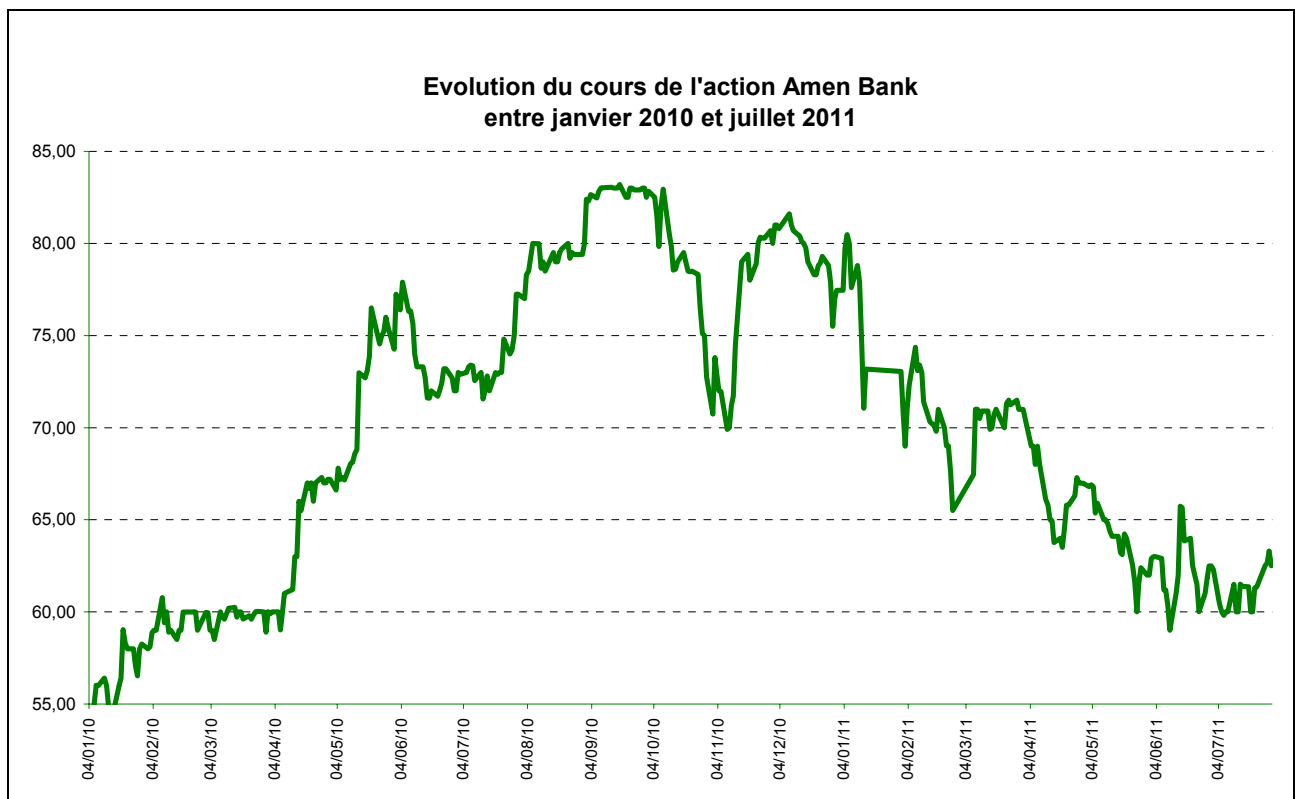
4.5 - EVOLUTION DU COURS DE L'ACTION :

Le titre Amen Bank a connu un parcours haussier au cours de l'année 2010 pour enregistrer une augmentation de 46,1%, contre une augmentation de 19,6% pour les valeurs bancaires est de 19,1% pour l'indice boursier.

En effet, le cours d'ouverture de l'année 2010 a été de 53,000 DT et n'a cessé d'augmenter pour atteindre un pic de 83,200 DT (le 17/09/2010).

En 2011, et suite aux événements qu'a connu le pays en janvier 2011, l'action Amen Bank a enregistré une baisse de 19,30% contre 17,93% pour les valeurs bancaires.

En effet, le cours d'ouverture de l'année 2011 a été de 77,450 DT et a connu un pic de 80,480 DT (le 05/01/2011) pour ensuite connaître une baisse progressive enregistrant un niveau plancher de 59,000 DT (le 10/06/2011).



Chapitre-5: ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE CONTROLE DES COMPTES

5.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION :

5.1.1- Membres du conseil d'administration :

Membres	Représenté par	Qualité	Mandat	Adresse
Rachid B.YEDDER	Lui-même	Président	2011-2013*	Tunis
Ahmed EL KARM	Lui-même	Vice-président	2011-2013*	Tunis
Béchar B.YEDDER	Lui-même	Membre	2011-2013*	Tunis
Mahmoud BABBOU	Lui-même	Membre	2009-2011	Tunis
PGI. SA	Abdelatif JERIJNI	Membre	2011-2013*	Tunis
COMAR. S.A	Rachid B. JEMIA	Membre	2009-2011	Tunis
PARENIN S.A	Med Fadhel KHELIL	Membre	2009-2011	Tunis
Sté LE PNEU	Mehdi TAMARZISTE	Membre	2009-2011	Tunis
Ridha BEN GAIED	Lui-même	Membre	2011-2013*	Tunis
Karim B.YEDDER	Lui-même	Membre	2009-2011	Tunis
Mourad MHIRI**	Lui-même	Membre	2010-2012	Tunis
Nébil BEN YEDDER	Lui-même	Membre	2011-2013*	Tunis

* mandat renouvelé par l'AGO du 14/06/2011

** l'AGO du 31-05-2010 a accepté la démission de Monsieur Neji MHIRI. Monsieur Mourad MHIRI a été nommé administrateur pour une durée de trois ans. A la date de sa nomination, Mr Mourad M'HIRI ne possède aucune action ce qui est contraire à l'article 18 des statuts.

5.1.2- Fonction des membres des organes d'administration et de direction dans la Banque :

Membres	Qualité	Mandat/date de Nomination	Adresse
Ahmed EL KARM	Directeur Général	2011-2013*	Tunis
Karim BEN YEDDER	Directeur Général Adjoint	17/12/1998	Tunis
Houssein MOUELHI	Directeur Général Adjoint	03/08/2006	Tunis
Mehrez RIAHI	Directeur Général Adjoint	26/04/2010	Tunis

* mandat renouvelé par le Conseil D'Administration du 28/07/2011.

Les autres membres du conseil d'administration n'ont pas de fonction dans la Banque.

5.1.3- Principales activités exercées en dehors de la Banque au cours des trois dernières années par les membres des organes d'administration et de direction :

Membres des organes d'administration et de direction	Activités exercées en dehors de la banque
Rachid BEN YEDDER	- PDG Sté de participation, de gestion et d'investissement PGI+ Vice président Sté COMAR
Ahmed EL KARM	- PDG Sté SICAR AMEN
Béchar BEN YEDDER	- GERANT Sté CAFE B, YEDDER - GERANT Sté « HERITIERS B, YEDDER »
Mahmoud BABBOU	- PDG Sté AMEN PROJECT SICAF
Ridha BEN GAIED	- PDG Sté des produits industriels des pâtisseries alimentaires,
Mourad M'HIRI	- PDG Sté Touristique El Mouradi (STM) - PDG Sté d'Investissement Touristique du Sahel (SITS) - PDG Sté Touristique et Thermale Kroumirie (STTK)

Nébil BEN YEDDER	- PDG Sté GENERAL DRINKS - GERANT Sté CAFE BONDIN
Karim BEN YEDDER	- DGA de la PGI
Houssein MOUELHI	- PDG AMEN PREMIERE - PDG SICAV AMEN
Mehrez RIAHI	- PDG AMEN CAPITAL

5.1.4- Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés :

Membres des organes d'administration et de direction	Mandats d'administrateurs dans d'autres sociétés
Rachid BEN YEDDER	- Vice Président Sté COMAR - PGI Holding (Président du Conseil d'Administration) - PARENIN (administrateur)
Ahmed EL KARM	- Sté LE RECOUVREMENT (administrateur) - Sté SICAR AMEN (Président du Conseil d'Administration)
Béchir BEN YEDDER	- PGI (administrateur) - SICOF (administrateur) - COMAR (administrateur) - PARENIN (administrateur)
Mahmoud BABBOU	- PARENIN (administrateur) - AMEN PROJECT (Président du Conseil d'Administration) - EL IMRANE (administrateur)
Ridha BEN GAIED	- Sté des produits industriels des pâtisseries alimentaires- SPIPA, (Président du Conseil d'Administration)
Mourad M'HIRI	- MEUBLATEX (Vice président directeur général) - PANOBOIS (Vice président directeur général) - Tissages Meublutex (Vice président directeur général)
Nébil BEN YEDDER	- PGI (administrateur) - SICOF (administrateur) - PARENIN (administrateur)
Karim BEN YEDDER	- PGI (DGA & administrateur) - SICOF (administrateur) - COMAR (administrateur) - PARENIN (administrateur)
Houssein MOUELHI	- AMEN PREMIERE SICAV* (Président du Conseil d'Administration) - SICAV AMEN* (Président du Conseil d'Administration) - SICAR AMEN* (Administrateur)
Mehrez RIAHI	- SICAR AMEN (Administrateur) - TUNINVEST INTERNATIONAL SICAR (administrateur) - UNION FACTORING (administrateur)

* En sa qualité de représentant d'Amen BANK.

5.1.5 - Fonctions des représentants permanents des personnes morales membres du conseil d'administration dans la société qu'ils représentent :

Membre	Représenté par	Fonction au sein de la société qu'il représente
PGI, SA	Abdelatif JERIJNI	
COMAR	Rachid B, JEMIA	PDG de la société
PARENIN	Med Fadhel KHELIL	PDG de la société
Sté LE PNEU	Mehdi TAMRZISTE	PDG de la société

5.2- INTERETS DES DIRIGEANTS DANS LA BANQUE AU 31-12-2010 :

5.2.1 - Rémunérations et avantages en nature attribués aux membres des organes d'administration et de direction au titre de l'exercice 2010 :

Les rémunérations des dirigeants sont fixées par décision du conseil d'administration, Les éléments de rémunérations des dirigeants sont définis comme suit:

- Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence déterminés par le conseil d'administration et soumis à l'approbation de l'assemblée générale, En 2010, le montant des jetons de présence alloué aux administrateurs s'est élevé à 200 000 dinars au titre de Amen Bank.
- La rémunération des membres permanents du comité permanent d'audit est déterminée par le conseil d'administration et soumise à l'approbation de l'assemblée générale. En 2010, le montant alloué aux membres du comité d'audit s'est élevé à 30 000 dinars.
- La rémunération du Président du conseil d'administration a été fixée par décision du conseil d'administration, Elle est consistée en une indemnité annuelle brute de 200 000 dinars.
- La rémunération et avantages accordés au Vice Président Directeur Général et aux trois (3) Directeurs Généraux Adjoint sont fixés par décision du Conseil d'Administration. Ils reçoivent un salaire annuel fixe, une prime de bilan complémentaire, une gratification de fin d'année et des jetons de présence au titre des filiales.

	Vice Président Directeur Général			Collège des Directeurs Généraux adjoints		
	Charge brute 2010	Charges sociales 2010	Passif au 31/12/2010	Charge brute 2010	Charges sociales 2010	Passif au 31/12/2010
Avantages à court terme	578 281	82 608	515 093	1 027 985	190 124	842 179
Avantages postérieurs à l'emploi						
Autres avantages à long terme						
Indemnités de fin de contrat de travail						
Paiements en actions						
TOTAL	578 281	82 608	515 093	1 027 985	190 124	842 179

- Les membres de la Direction Générale bénéficient des avantages en nature liés à leur fonction (eau, électricité, téléphone, voiture et charges connexes).

5.2.2- Prêts et garanties accordés en faveur des membres des organes d'administration et de direction au 31-12-2010 :

(en mDT)

NOM OU RAISON SOCIALE	C.T.	M.L.T.	EPS *	Total
1- Actionnaires détenant plus que 10 % du capital de la banque,				0
COMAR	0	0	500	500
PGI.SA	0	0	0	0
2- Président Directeur Général ou Directeur Général M, Ahmed EL KARM	0	2	0	2
3- Président du conseil d'administration: M, Rachid BEN YEDDER	0	0	0	0
4- les Directeurs Généraux Adjointes	0	0	0	0
M. Karim BEN YEDDER	3	218	0	221
M. Houssein Mouelhi	0	416	0	416
M. Mehrez Riahi	8	112	0	120
5- les membres du conseil d'administration				
M. Béchir BEN YEDDER	0	0	0	0
M. Ahmed EL KARM	0	2	0	2
M, Mahmoud BABBOU	0	0	0	0
PARENIN	16 157	8 902	11 269	36 328
Société le PNEU (Groupe Béchir TAMARZISTE)	0	0	34	34
M. Ridha BEN GAIED	0	1 080	0	1 080
M. Mourad M'HIRI	0	0	0	0
M.Nébil BEN YEDDER	0	0	0	0
Total	16 168	10 732	11 803	38 703

* Engagement par signature

5.3- CONTROLE :

Commissaires Aux Comptes	Adresse	Mandat
A.M.C. ERNST & YOUNG -Tunisie Société inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie. Représentée par : M. Nourreddine HAJJI	BOULEVARD DE LA TERRE CENTRE URBAIN NORD, 1003 Tunis - TUNISIE Tél : 70 749 111 FAX : 70 749 045	2010-2012*
Les Commissaires Aux Comptes Associés -MTBF Société inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie Représentée par : M. Ahmed BELAIFA	Passage du Lac Annecy 1053- les berges du lac Tél : 71 862 156 FAX : 71 861 789	2009-2011**

* Nommé par l'AGO du 31-05-2010.

** Mandat renouvelé par l'AGO du 11-06-2009

5.4 NATURE ET IMPORTANCE DES OPERATIONS CONCLUES DEPUIS LE DEBUT DU DERNIER EXERCICE AVEC LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION AINSI QU'AVEC UN CANDIDAT A UN POSTE DE MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION OU UN ACTIONNAIRE DETENANT PLUS DE 5% DU CAPITAL :

Le total des concours accordés à certains membres des organes d'administration et de direction s'est établi à 38 703mDT au 31 décembre 2010 (26 900mDT de crédit et 11 803 mDT d'engagements par signature).

- La banque a souscrit des polices d'assurances autos, incendie, vol, transport de valeurs, maladie, invalidité et décès auprès de la société COMAR dont le montant au titre de 2010 s'élève à 1 887 mDT.
- La banque a loué auprès de la société PGI SA une partie du rez de chaussée de l'immeuble sis au 150, avenue de la liberté - Tunis pour un montant de 96 mDT (HTVA) au titre de 2010.
- La banque a loué trois locaux à la société COMAR dont le montant au titre de 2010 s'élève à 16 mDT (HTVA).

6.1 - EVOLUTION RECENTE ET ORIENTATION STRATEGIQUE

6.1.1. Evolution récente : Activité de la banque durant le premier semestre 2011

L'évolution de l'exploitation de la banque entre le 30-06-2010 et le 30-06-2011 s'est caractérisée par :

1. Une augmentation des produits d'exploitation bancaire de 13,1%,
2. Une hausse des charges d'exploitation bancaire de 18,8 %,
3. Le produit net bancaire a augmenté de 8,0% pour se situer à 87 303 mDT,
4. Une augmentation des charges opératoires de 15,7 %,

L'évolution de l'activité de la banque entre le 31-12-2010 et le 30-06-2011 s'est caractérisée par :

5. Le portefeuille titres a augmenté de 1,6 %,
6. L'encours des crédits a augmenté de 7,5 %,
7. Les dépôts de la clientèle ont augmenté de 3,9 %,
8. Les emprunts et ressources spéciales ont augmenté de 0,7%,

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS
AU 30 JUIN 2011

(en 1000 DT)

Période	2ème trimestre 2011	2ème trimestre 2010	au 30 JUIN 2011	au 30 JUIN 2010	au 31 Décembre 2010
1- Produits d'exploitation bancaires	90 621	80 933	175 018	154 690	330 840
• Intérêts	68 425	58 961	134 058	112 672	245 421
• Commissions en produits	10 342	11 378	19 286	21 434	44 807
• Revenus du portefeuille commercial & opérations financières	4 579	6 310	8 430	10 069	17 805
• Revenus du portefeuille d'investissement	7 275	4 284	13 244	10 515	22 807
2- Charges d'exploitation bancaires	44 149	38 524	87 715	73 830	160 506
• Intérêts encourus	42 930	37 346	85 847	71 772	155 854
• Commissions encourues	1 219	1 178	1 868	1 928	4 652
• Autres charges	0	0	0	130	0
3-Produit net bancaire	46 472	42 409	87 303	80 860	170 334
4- Autres produits d'exploitation	363	438	798	846	1 751
5- Charges opératoires	18 788	14 001	30 826	26 647	52 353
Dont:					
• Frais de personnel	15 871	11 083	25 674	21 065	40 640
• Charges générales d'exploitation	2 917	2 918	5 152	5 582	11 713
6- Structure du Portefeuille	-	-	586 983	570 321	577 756
• Portefeuille- titres commercial	-	-	147 994	215 804	144 292
• Portefeuille- titres d'investissement	-	-	438 989	354 517	433 464
7- Encours des crédits	-	-	3 992 049	3 448 489	3 714 109
8- Encours des dépôts	-	-	3 632 632	3 519 531	3 497 715
Dont:					
• Dépôts à vue	-	-	1 144 409	973 566	921 956
• Dépôts d'épargne	-	-	545 904	469 567	527 655
• Dépôts à terme	-	-	1 872 353	1 978 552	1 986 840
• Autres dépôts et dettes rattachées	-	-	69 966	97 846	61 264
9- Emprunt et Ressources Spéciales	-	-	492 946	368 179	489 311
10- Capitaux propres	-	-	377 678(*)	338 921(*)	391 800

(*) Les capitaux propres sont publiés hors résultats de la période.

LES FAITS SAILLANTS

De décembre 2010 à juin 2011

Les crédits à la clientèle ont atteint 3.992,0 millions de dinars, soit une variation de 277,9 millions de dinars et un taux de croissance de 7,5%.

Les dépôts et avoirs de la clientèle se sont établis à 3.632,6 millions de dinars, soit une augmentation de 134,9 millions de dinars ou 3,9%.

Au cours du premier semestre 2011

Les produits d'exploitation bancaire ont enregistré une progression de 20,3 millions de dinars ou 13,1%.

Les charges d'exploitation bancaire ont enregistré une augmentation de 13,9 millions de dinars ou 18,8%.

Le Produit Net Bancaire a atteint 87,3 millions de dinars contre 80,9 millions de dinars, soit une augmentation de 6,4 millions de dinars ou 8,0%.

La hausse des frais du personnel est expliquée notamment par l'instauration d'une nouvelle prime d'intéressement aux bénéficiaires.

Ouvertures des agences

Au cours du 1er semestre 2011, Amen Bank a poursuivi sa politique d'extension du réseau par l'ouverture des deux agences Carnoy et Mrezga, ce qui porte le nombre total d'agences à 125.

D'autres ouvertures sont programmées pour le 3ème trimestre 2011.

Contrôle fiscal

La banque fait l'objet d'un contrôle fiscal couvrant les exercices 2008 et 2009.

La notification des résultats de ce contrôle a porté sur un appel d'impôt en principal et pénalités d'un montant de 28,4 millions de dinars provenant principalement du rejet de la déductibilité des réinvestissements financiers exonérés des années 2008 et 2009.

Amen Bank a répondu dans les délais en arguant du fait que la loi 2009-71 du 21 décembre 2009, qui a instauré l'obligation de constituer un compte spécifique de réserve pour le blocage du bénéfice réinvesti, ne peut être appliquée rétroactivement. De plus, Amen Bank a démontré qu'elle dispose de réserves libres couvrant et au-delà les montants réinvestis. A cette date, aucune réponse émanant de l'administration fiscale n'est parvenue à Amen Bank.

6.1.2- Stratégie de développement :

Le secteur des services, le créneau des crédits aux particuliers ainsi que celui des marchés des capitaux sont considérés comme les axes les plus prometteurs pour le Business plan d'AMEN BANK qui s'articule autour :

- d'une part de marché des dépôts stabilisée à 10% et de leur reconstitution en faveur des dépôts d'épargne ainsi que ceux des particuliers et des entreprises privées,
- de la hausse du coût des ressources,
- d'une augmentation des capitaux propres et des ressources longues.
- d'une part de marché des crédits de 10%. Les crédits seront de plus en plus distribués aux secteurs des services et des particuliers.
- d'une augmentation des provisions en vue d'atteindre l'objectif de couverture de 80%.
- d'un taux de distribution de dividendes de 14%.

Déclinée par métier et par fonction, la stratégie d'AMEN BANK se traduit par les actions suivantes :

Les ressources humaines :

L'effectif d'AMEN BANK sera stabilisé autour de 1 050 employés en 2011. En effet des recrutements sont prévus pour accompagner l'extension du réseau opérée en 2010 pour 15 agences et celles prévues en 2011. De nouveaux gains de productivité seront atteints grâce à la modernisation du système d'information

et à la croissance des activités. L'amélioration du taux d'encadrement, une meilleure formation et une plus grande orientation du personnel vers la vente seront les principaux objectifs recherchés par la politique de ressources humaines.

Le réseau d'agences :

Le réseau d'agences continuera son extension jusqu'à 148 agences en 2015. L'objectif étant d'accompagner les nouvelles zones de développement du pays. Plusieurs zones situées à l'intérieur du pays sont désormais ciblées.

Le programme d'harmonisation, véhiculant une identité visuelle unique sera achevé en 2012.

Enfin, toutes les agences seront équipées d'un DAB.

Le système d'information :

Après achèvement de la reconversion du système agence et la modernisation du système d'informations de la quasi-totalité des métiers, il sera désormais question d'intégrer le tout autour d'une base de données centrale moderne permettant une meilleure gestion des reporting comptables et une meilleure analyse des données.

Une ouverture des divers applicatifs au service du client sera opérée progressivement, permettant une exécution des traitements en un temps optimisé.

La Banque des Financements :

Convaincue par son rôle pionnier de Banque de financement, Amen Bank distingue désormais la banque de l'entreprise de celle des particuliers et entend mettre en œuvre les investissements humains et matériels nécessaires à une offre de services répondant aux besoins des deux segments avec une excellente qualité, tout en modernisant la gestion des risques, en phase avec les nouvelles exigences réglementaires et les standards internationaux.

L'objectif de la banque est de réaliser un taux de croissance des crédits de 15% durant les cinq années à venir tout en améliorant la part des crédits aux particuliers.

Au niveau du Recouvrement :

Tirant les leçons des expériences passées, la Banque s'est dotée d'une Direction Centrale du Recouvrement à même de réagir promptement et vigoureusement en vue de défendre les intérêts de la banque dans les meilleures conditions et de contribuer à minimiser le coût du risque.

Les paiements :

Le regroupement des structures encadrant les moyens de paiements vise à les doter de l'organisation idoine pour améliorer les délais, à fiabiliser les traitements et à intégrer les solutions de la banque à celles des clients.

Les marchés des Capitaux :

Toute intervention d'Amen Bank sur les marchés des capitaux se fait désormais d'un point de départ unique : la salle des marchés. Ceci a fortement contribué à augmenter les synergies et a permis d'ores et déjà de réduire le coût de ressources et d'investir dans les Bons de Trésor Assimilés.

6.2 LES PERSPECTIVES D'AVENIR

6.2.1- Analyse des écarts enregistrés et des modifications effectuées au niveau des prévisions 2011 – 2015 par rapport aux informations prévisionnelles 2010 - 2014

6.2.1.1 Analyse des écarts

La confrontation des réalisations de l'exercice 2010 par rapport aux prévisions établies en 2010 et publiées au niveau du document de référence « Amen Bank 2010 » a fait ressortir des écarts dont les plus significatifs sont les suivants :

(En mDT)	Prévisions 2010	Réalisation 2010	Ecarts	Taux de réalisation	Commentaires
Dépôts et avoirs de la clientèle	3 555 667	3 497 715	-57 952	98,37%	Le manque de liquidité sur le marché a augmenté la concurrence entre les banques en matière de collecte des dépôts.
Crédits à la clientèle	3 394 738	3 714 109	319 371	109,41%	Une demande importante de crédits a été constatée et des opportunités de crédits aux grandes entreprises privées et publiques ont été saisies.
Emprunts et ressources spéciales	448 324	489 311	40 987	109,14%	Grâce aux tirages effectués sur les lignes de crédits extérieurs.
Immobilisations	111 293	101 382	-9 911	91,09%	Des investissements prévus en 2010 ont été décalés.
Les intérêts et revenus	233 485	245 421	11 936	105,11%	L'augmentation de production des crédits a compensé l'effet de la baisse des taux.
Commissions reçues	43 501	44 807	1 306	103,00%	Conséquence de l'augmentation du volume des affaires.
Intérêts encourus	162 762	155 854	-6 908	95,76%	Baisse proportionnelle à celle des dépôts.
PNB	148 502	170 334	21 832	114,70%	Grâce à l'évolution de l'activité, notamment celle des crédits.
Dot. Provisions sur créances	35 321	42 312	6 991	119,79%	Traduit l'effort de provisionnement de la banque.
Frais de personnel	39 777	40 640	863	102,17%	Suite à l'augmentation de certaines primes d'intéressement pour le personnel.
Charges générales d'exploitation	12 270	11 713	-557	95,46%	Les charges d'exploitation ont évolué moins que prévu.
Résultat Net	51 045	61 403	10 358	120,29%	Grâce à l'évolution de l'activité.

La banque s'engage à actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de cinq ans et à les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue à cette occasion d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions.

L'état des réalisations par rapport aux prévisions et l'analyse des écarts doivent être insérés au niveau du rapport annuel. La banque s'engage à tenir une communication financière au moins une fois par an.

6.2.1.2 Analyse des modifications :

Les prévisions publiées au niveau du document de référence « Amen Bank 2010 » enregistré le 19/07/2010 sous le n° 10/009 sont différentes de celles publiées dans le présent document de référence.

En effet, certaines modifications et mises à jour ont été apportées au niveau des hypothèses sous-jacentes relatives aux rubriques suivantes :

ACTIF

Créances sur les établissements bancaires et financiers

Créances sur les étab.ban. &fin.	2011	2012	2013	2014	Commentaires
Ancien BP	341 224	357 818	409 996	507 303	Initialement tout excédent de trésorerie était placé sur le marché monétaire. Dans ce nouveau plan, cet excédent va servir à résorber le déficit de trésorerie.
Nouveau BP	64 521	45 191	49 864	10 249	
Ecart	- 276 703	- 312 627	- 360 132	- 497 054	

Créances sur la clientèle

Créances clientèle	2011	2012	2013	2014	Commentaires
Ancien BP	3 903 949	4 489 541	5 162 972	5 834 158	Révision à la baisse du taux de progression des crédits à 12 %
Nouveau BP	4 154 974	4 648 169	5 199 907	5 817 136	
Ecart	251 025	158 628	36 935	-17 022	

Portefeuille titre commercial

Portefeuille titres commercial	2011	2012	2013	2014	Commentaires
Ancien BP	114 000	119 000	119 000	119 000	Maintien du portefeuille titres commercial presque au même niveau.
Nouveau BP	118 000	118 000	118 000	118 000	
Ecart	4 000	- 1 000	-1 000	- 1 000	

Portefeuille titre d'investissement

Portefeuille d'investissement	2011	2012	2013	2014	Commentaires
Ancien BP	524 435	553 979	584 906	617 280	Actualisation selon les réalisations de l'exercice 2010 en plus de la cession prévue de 20 MDT d'obligations en 2011.
Nouveau BP	435 637	458 809	483 224	508 947	
Ecart	-88 798	-95 170	-101 682	-108 333	

Immobilisations

Valeurs immobilisées	2011	2012	2013	2014	Commentaires
Ancien BP	120 196	129 812	140 197	151 413	Actualisation selon les réalisations de l'exercice 2010, tout en gardant le même taux de progression.
Nouveau BP	109 493	118 252	127 712	137 929	
Ecart	-10 703	-11 560	-12 485	-13 484	

PASSIF

Dépôts et avoirs de la clientèle

Dépôts et avoirs de la clientèle	2011	2012	2013	2014	Commentaires
Ancien BP	4 053 460	4 620 945	5 267 877	6 005 380	Actualisation selon les réalisations de l'exercice 2010, tout en adoptant une hypothèse d'évolution plus prudente vu les événements récents vécus par le pays.
Nouveau BP	3 777 532	4 193 061	4 654 297	5 166 270	
Ecart	-275 928	-427 884	-613 580	-839 110	

Emprunts et ressources spéciales

Emprunts et ressources spéciales	2011	2012	2013	2014	Commentaires
Ancien BP	436 944	425 784	477 848	470 144	Compte tenu de l'enveloppe d'emprunts obligataires de 70 MDT à émettre en 2011 et maintien de la même hypothèse d'évolution pour les ressources spéciales soit 3%.
Nouveau BP	549 001	531 942	578 141	558 607	
Ecart	112 057	106 158	100 293	88 463	

COMPTE DE RESULTAT

Intérêts et revenus assimilés

Intérêts et revenus assimilés	2011	2012	2013	2014	Commentaires
Ancien BP	267 941	303 115	342 863	390 047	Actualisation selon les réalisations de l'exercice 2010 qui a enregistré une évolution de 26% contre 15% prévu par l'ancien BP.
Nouveau BP	282 588	315 876	353 106	394 744	
Ecart	14 647	12 761	10 243	4 697	

Commissions reçues

Commissions reçues	2011	2012	2013	2014	Commentaires
Ancien BP	50 026	57 530	66 160	76 084	Conséquence de la modification de l'hypothèse sur le taux d'évolution : 3% dans le nouveau BP contre 15% dans l'ancien.
Nouveau BP	46 151	47 536	48 962	50 431	
Ecart	-3 875	-9 994	-17 198	-25 653	

Gains sur portefeuille titre commercial et opérations financières

Gains sur port.- titre com.et opé.finan.	2011	2012	2013	2014	Commentaires
Ancien BP	15 749	16 962	18 165	19 407	Réactualisation des hypothèses
Nouveau BP	16 422	16 967	17 540	18 140	
Ecart	673	5	-625	-1 267	

Revenus du portefeuille d'investissement

Revenus du portefeuille d'investissement	2011	2012	2013	2014	Commentaires
Ancien BP	24 154	25 580	27 078	28 650	Actualisation selon les réalisations de l'exercice 2010.
Nouveau BP	24 016	25 289	26 630	28 042	
Ecart	-138	-291	-448	-608	

Intérêts encourus et charges assimilées

Intérêts encourus et charges assimilées	2011	2012	2013	2014	Commentaires
Ancien BP	186 805	208 547	234 701	264 456	Ajustement en fonction de la baisse du TMM et du volume.
Nouveau BP	175 389	190 513	209 011	229 403	
Ecart	-11 416	-18 034	-25 690	-35 053	

Produits Nets bancaires

Produits bancaires Nets	2011	2012	2013	2014	Commentaires
Ancien BP	167 609	190 163	214 117	243 817	Résultat des changements opérés.
Nouveau BP	188 996	210 219	232 143	256 719	
Ecart	21 387	20 056	18 026	12 902	

Dotations aux provisions

Dotations aux provisions	2011	2012	2013	2014	Commentaires
Ancien BP	37 087	38 941	40 888	42 933	Actualisation selon les réalisations de l'exercice 2010, tout en retenant un taux d'évolution de 8% contre 5% pour l'ancien BP reflétant l'effort de provisionnement de la banque.
Nouveau BP	45 697	49 353	53 301	57 565	
Ecart	8 610	10 412	12 413	14 632	

Frais de personnel

Frais de personnel	2011	2012	2013	2014	Commentaires
Ancien BP	43 755	48 130	52 943	58 238	Réajustement par rapport aux augmentations salariales opérées en 2011.
Nouveau BP	46 398	50 573	55 125	60 086	
Ecart	2 643	2 443	2 182	1 848	

Charges générales d'exploitation

Charges générales d'exploitation	2011	2012	2013	2014	Commentaires
Ancien BP	13 251	14 312	15 457	16 693	Actualisation selon les réalisations de l'exercice 2010, tout en gardant la même hypothèse d'évolution.
Nouveau BP	12 650	13 662	14 755	15 935	
Ecart	-601	-650	-702	-758	

Résultats Nets

Résultats Nets	2011	2012	2013	2014	Commentaires
Ancien BP	61 684	74 319	87 536	105 026	Résultat des différents changements
Nouveau BP	67 240	77 422	87 479	99 057	
Ecart	5 556	3 103	-57	-5 969	

6.2.2 Les prévisions 2011 - 2015 :

Les perspectives de la banque pour la période 2011 – 2015 ont été établies sur la base des états financiers arrêtés au 31/12/2010 et ont été approuvées par le conseil d'administration lors de sa réunion du 28/07/2011.

6.2.2.1 Les hypothèses de prévisions retenues

Ce plan prévisionnel est construit sur la base du budget et des objectifs arrêtés pour l'année 2011. Pour les années suivantes, les hypothèses sont arrêtées en fonction de la stratégie et des contraintes du marché.

FORMULATION DES HYPOTHESES		JUSTIFICATIONS
LES RESSOURCES		
Dépôts & Avoirs des étab. Banc. & Fin.		
D 1	Augmentation de 4 % l'an	
Dépôts de la clientèle		
D 2	Taux d'évolution annuel de 8 % en 2011 et 11% pour le reste de la période.	Sur les 5 dernières années : Le taux d'évolution moyen des dépôts d'Amen Bank est de 17%. Pour l'année 2010, une augmentation exceptionnelle de 18 % a été réalisée. Pour 2011, l'évolution au 30 juin 2011 par rapport au 31 décembre 2010 est de 3,86%. Le taux de 8% est plausible.
Les dépôts par nature		
D 2.1	La part des dépôts à vue passera de 26,36% en 2010 à 29,90% en 2015.	AMEN BANK mène une politique restrictive en matière de taux sur les dépôts à terme en évitant la surenchère Son objectif est de se situer au niveau de la moyenne du marché
D 2.2	La part des comptes d'épargne passera de 15,09% en 2010 à 18,00% en 2015.	
D 2.3	La part des dépôts à terme passera de 56,80% en 2010 à 50,10% en 2015.	
Emprunts et ressources spéciales		
Emprunts obligataires		
R 1	Une enveloppe d'emprunts de 70 MDT sera émise en 2011 sur une période de 10 ans. Un autre emprunt de 60 MDT sera lancé en 2013.	Les amortissements des emprunts en cours totalisent près de 18,7 MD. Il convient d'ajouter un amortissement supplémentaire de 7 MD pour l'emprunt 2011 à partir de 2012.
Ressources spéciales		
R 2	Développer la collecte des Ressources extérieures. Evolution nette de 3 %.	Plusieurs lignes sont en négociation pour atténuer l'amortissement des lignes en cours. Mais les conditions de taux restent contraignantes.
FONDS PROPRES		
Le Capital et les réserves		
Le Capital		
FP1	Le Capital sera porté à 120 MDT en 2012.	L'augmentation de capital est une option qui est envisagée. Le capital social de AB est passé à 85 MDT en 2008 et à 100 MDT en 2009. En 2012, ce capital passera à 120 MDT.
Les réserves		
FP2	Le taux de distribution des dividendes sera de 14% de la valeur nominale.	Taux estimé raisonnable.

* Une enveloppe d'emprunts de 70 MDT sera lancée en 2011. Une première tranche de 50 MDT sera lancée pendant le mois d'Août 2011.

FORMULATION DES HYPOTHESES		JUSTIFICATIONS
LES EMPLOIS		
Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP et TGT		
E 1	Taux d'évolution annuel de 2 %.	
Les Crédits à la clientèle		
E 2	Taux de croissance de 12% par an pour les créances à la clientèle à partir de 2011	Taux d'évolution des crédits au cours des 5 dernières années a été de 20 % l'évolution des affaires et l'élargissement du réseau nous incitera à maintenir une forte croissance.
Les provisions & créances classées		
E 3	Augmentation de la couverture des créances classées par les provisions et les agios réservés pour atteindre 81% en 2013.	Objectif stratégique
E 4	Le ratio Créances classés/total créances est déjà en dessous de 15% en 2009. ce taux est autour de 10% en 2011 et se rapprochera de 8% en 2015	Objectif stratégique
Le portefeuille titres		
<u>Le portefeuille titres commercial</u>		
T 1	Il est composé essentiellement de placements anciens auxquels vient s'ajouter un portefeuille de BTA.	Amen Bank compte maintenir cet encours.
<u>Le portefeuille titres d'investissement</u>		
T 1	Les BTA constitueront l'essentiel du portefeuille titres d'investissements. Le taux d'évolution des titres d'investissement est égal à 5%. Les autres titres augmenteront de 6%	
Les immobilisations nettes		
I 1	Taux de croissance annuel moyen des valeurs immobilisées nettes: 8%	Ce taux tient compte de l'acquisition des équipements informatiques, des licences d'exploitation, de l'ouverture des nouvelles agences et surtout de la cession des immobilisations non nécessaires à l'exploitation
Le Réseau		
	Ouverture de 5 à 6 agences par an	
	Aménagement de 5 anciennes agences par an	L'harmonisation touchera toutes les agences en 2012.
L'EXPLOITATION		
Les produits d'exploitation bancaire		
<u>Les intérêts et revenus assimilés</u>		
P 1	Le rendement moyen des crédits à la clientèle et sur les établissements financiers sera maintenu à un niveau moyen de 7,1%	Cette variation est indexée sur le rendement actuel des crédits.
<u>Les commissions reçues</u>		
P 2	Augmentation annuelle moyenne sur la période de 3 % sur la période étudiée	La promotion de nouveaux produits et métiers sera génératrice de nouvelles commissions
<u>Gain sur portefeuille Titres et des opérations financières</u>		
P 3	Augmentation des gains sur opérations de change ainsi que des revenus des titres de transaction de 5 %, les revenus des titres de placement resteront constants sur la période étudiée en raison de l'évolution constante de l'encours. Le taux de rendement de ces titres de placement est de 5,3%.	

FORMULATION DES HYPOTHESES		JUSTIFICATIONS
Revenus du portefeuille d'investissement		
P 4	Les titres d'investissement évolueront de 5% (BTA, emprunts obligataires, fonds gérés), les autres revenus augmenteront de 6%.	
Les charges d'exploitation bancaire		
Intérêts encourus et charges assimilées		
C 1	Le coût des ressources restera stable au niveau de 4%.	
Commissions encourues		
Les charges d'exploitation		
Masse salariale		
C 2	Augmentation de la masse salariale de 9 %. Pour 2011, le budget est déjà arrêté par les services concernés	En 2011, les salaires subissent des augmentations exceptionnelles budgétées.
Frais généraux		
C 3	Augmentation de 8 % par an.	
Dotations aux amortissements		
C 4	Augmentation de la dotation de 400mDT par an jusqu'en de 2012 et 500mDT à partir de 2013.	Vu l'importance des immobilisations de la Banque, les dotations ont été estimées de façon forfaitaire représentant en moyenne 4,93% des immobilisations nettes.
Résultat Net et impôt		
RN	L'impôt sur les bénéfices a été estimé à 15 % du résultat d'exploitation ;	Compte tenu des avantages fiscaux.

6.2.1.3 Les Ressources de la Banque :

a- Les dépôts :

Les dépôts de la clientèle augmenteront de 8% en 2011 et 11% sur la période 2012 – 2015 :

Dépôts et avoirs la clientèle	2009 (R)	2010 (R)	2011 (P)	2012(P)	2013(P)	2014(P)	2015(P)
A vue	27,48%	26,36%	28,00%	28,30%	28,80%	29,40%	29,90%
Epargne	15,22%	15,09%	16,00%	16,50%	17,00%	17,50%	18,00%
A terme	55,33%	56,80%	54,00%	53,20%	52,00%	51,10%	50,10%
Autres sommes dues	1,97%	1,75%	2,00%	2,00%	2,20%	2,00%	2,00%
Total	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

Dépôts et avoirs de la clientèle	Réalizations		Prévisions					Tx moy 2011-2015
	2009 (R)	2010 (R)	2011 (P)	2012(P)	2013(P)	2014(P)	2015(P)	
A vue	815 853	921 956	1 057 709	1 186 636	1 340 438	1 518 883	1 714 633	12,84%
Epargne	451 804	527 655	604 405	691 855	791 231	904 097	1 032 221	14,32%
A terme	1 642 879	1 986 840	2 039 867	2 230 708	2 420 235	2 639 964	2 873 014	8,94%
Autres sommes dues	58 530	61 264	75 551	83 862	102 393	103 326	114 692	11,00%
Total	2 969 066	3 497 715	3 777 532	4 193 061	4 654 297	5 166 270	5 734 560	11,00%

b- Les Emprunts et Ressources Spéciales :

Une enveloppe d'emprunts obligataires de 70 millions de dinars* remboursable sur une période de 10 ans sera émise en 2011 et une seconde de 60 mDT en 2013.

Les ressources spéciales augmenteront de 3 % l'an.

En tenant compte de ces émissions et des amortissements, le poste « Emprunts & ressources Spéciales » évoluera ainsi :

Emprunts et ressources spéciales	Réalizations		Prévisions					Tx moy 2011-2015
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	
Emprunts obligataires	142 926	210 660	261 991	236 321	273 652	244 983	216 313	-4,68%
Ressources Spéciales	231 654	278 651	287 010	295 621	304 489	313 624	323 033	3,00%
Total	374 580	489 311	549 001	531 942	578 141	558 607	539 346	-0,44%

c- Les capitaux propres :

Les capitaux propres augmenteront sous l'effet :

- D'une augmentation du capital social de 20 millions de dinars en 2012 dont la moitié sera par incorporation de réserves et l'autre moitié en numéraire avec une prime d'émission totale de 25 millions de dinars;
- Des réserves découlant des résultats non distribués ;
- Du taux de rémunération de 14% du nominal sur la période.

* Une enveloppe d'emprunts de 70 MDT sera lancée en 2011. Une première tranche de 50 MDT sera lancée pendant le mois d'Août 2011.

CAPITAUX PROPRES	Réalizations		Prévisions					Tx moy 2011- 2015
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	
Capital	100 000	100 000	100 000	120 000	120 000	120 000	120 000	4,66%
Réserves	139 417	172 123	219 526	262 766	326 188	396 867	479 124	21,55%
Prime d'émission	57 850	57 850	57 850	82 850	82 850	82 850	82 850	9,39%
Autres capitaux propres	423	423	423	423	423	423	423	0,00%
Résultat reporté	1	1	1	1	1	1	1	0,00%
Résultat de l'exercice	44 663 *	61 403	67 240	77 422	87 479	99 057	113 479	13,98%
TOTAL CAPITAUX PROPRES	342 354	391 800	445 040	543 462	616 941	699 198	795 878	15,64%

(*) Le résultat de 2009 ne tient pas compte de la constatation de la provision pour créances douteuses pour le montant de 14 541 mDT, objet du transfert des réserves disponibles aux provisions pour créances douteuses, effectué durant l'exercice 2009 et mentionné en réserve dans le rapport général des commissaires aux comptes au titre du même exercice. Le résultat retraité de l'exercice 2009, compte tenu de cette constatation en provision, aurait été de 30 122mDT.

6.2.1.4 Les Emplois de la Banque :

a. Les crédits à la clientèle :

Les crédits nets à la clientèle vont progresser à un taux de 12% taux inférieur à celui enregistré au cours des 5 dernières années (20%).

CREANCES CLIENTELES	Réalizations		Prévisions					Tx moy 2011- 2015
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	
Créances clientèle	2 948 141	3 714 109	4 154 974	4 648 169	5 199 907	5 817 136	6 507 630	12%

b. Le Portefeuille Titres :

Pour l'année 2011, les montants des emprunts obligataires seront diminués par une cession d'une enveloppe de 20MDT d'obligations.

Pour les années suivantes, les titres d'investissement évolueront au taux annuel de 5% alors que les autres titres progresseront au taux de 6% l'an.

Les BTA progresseront de 5%. L'enveloppe globale des BTA sera répartie comme suit : 114 MD en portefeuille de placement et le reste au portefeuille d'investissement.

Les autres titres, constitués essentiellement de participations et placement évolueront de 6% par an.

PORTEFEUILLE TITRES	Réalizations		Prévisions					Tx moy 2011- 2015
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	
Portefeuille-titres commercial	114 251	144 292	118 000	118 000	118 000	118 000	118 000	0,0%
Titres à revenus variables	381	1 416	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	0,0%
Titres à revenus fixes	113 870	142 876	114 000	114 000	114 000	114 000	114 000	0,0%
Portefeuille d'investissement	449 616	433 464	435 637	458 809	483 224	508 947	536 050	5,3%
Titres d'investissement	323 943	296 818	296 608	311 439	327 011	343 361	360 529	5,00%
Autres	125 673	136 646	139 029	147 370	156 213	165 586	175 521	6,00%

c. Les Immobilisations Nettes :

Compte tenu des investissements prévus, des cessions des immobilisations acquises dans le cadre des liquidations d'affaires contentieuses et des ventes d'immobilisations résultant d'opérations de promotions immobilières initiées par la banque, les immobilisations nettes augmenteront de 8% par an.

Immobilisations nettes	Réalizations		Prévisions					Tx moy 2011- 2015
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	
Valeurs immobilisées	101 505	101 382	109 493	118 252	127 712	137 929	148 963	8.00%

6.2.1.5 Les résultats d'exploitation

a. Les Intérêts et Revenus Assimilés :

Les intérêts perçus et revenus assimilés représenteront en moyenne 7,1% des créances sur les établissements financiers et sur la clientèle.

Le taux annuel moyen de progression sur la période sera de 11,79 %.

	Réalizations		Prévisions					Tx moy 2011- 2015
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	
Intérêts et revenus assimilés	199 414	245 421	282 588	315 876	353 106	394 744	441 314	11,79%

b. Les commissions :

Grâce à la diversification des offres de produits et à l'émergence de nouveaux produits découlant essentiellement de l'exploitation des nouvelles technologies, les commissions perçues réaliseront une progression de 3% par an.

Commissions	Réalisation		Prévisions					Tx moy 2011- 2015
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	
Commissions reçues	37 827	44 807	46 151	47 536	48 962	50 431	51 944	3%

c. Gains sur Portefeuille Commercial & Opérations Financières :

Les gains sur les opérations financières sont constitués essentiellement des gains sur les titres de transaction et de placement ainsi que sur les opérations de changes.

Les gains sur titres de transactions et sur les opérations de changes augmenteront de 5 % l'an alors que les gains sur les titres de placement demeurent constants.

	Réalizations		Prévisions					Tx moy 2011- 2015
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	
Gains sur portefeuille-titre commercial et opérations financières	13 375	17 805	16 422	16 967	17 540	18 140	18 771	3,40%

d. Revenus du Portefeuille Titres d'Investissement :

Les revenus des titres d'investissement augmenteront de 5%. Les autres revenus augmenteront de 6%.

	Réalizations		Prévisions					Tx moy 2011- 2015
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	
Revenus du portefeuille d'investissement	22 888	22 807	24 016	25 289	26 630	28 042	29 530	5,30%

e. Intérêts Encourus et Charges Assimilées :

Le coût actuel de ressources en 2010 s'élève à 3,99%. La banque table sur une stabilité de ce coût autour de 4%. En conséquence les intérêts encourus augmenteront à un taux moyen de 9,34 %.

	Réalizations		Prévisions					Tx moy 2011- 2015
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	
Intérêts encourus et charges assimilées	127 719	155 854	175 389	190 513	209 011	229 403	250 642	9,34%

f. Les commissions encourues :

Les commissions encourues évolueront de 3% en moyenne au cours de la période.

	Réalizations		Prévisions					Tx moy 2011-2015
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	
Commissions encourues	3 824	4 652	4 792	4 935	5 083	5 236	5 393	3,00%

g. Les Frais d'Exploitation :

Les frais du personnel augmenteront de 9% par an (pour 2011 le montant est budgété) et les charges générales d'exploitation de 8% par an. Les dotations aux amortissements représenteront 4,93% (en moyenne) des immobilisations.

De ces variations, il découle que les frais d'exploitation évolueront au taux moyen de 8,72% sur la période.

	Réalizations		Prévisions					Tx moy 2011-2015
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	
Frais de personnel	37 921	40 640	46 398	50 573	55 125	60 086	65 494	9,00%
Charges générales d'exploitation	11 361	11 713	12 650	13 662	14 755	15 935	17 210	8,00%
Dotations aux amortissements	4 579	5 001	5 400	5 800	6 300	6 800	7 350	8,01%
Total	53 861	57 354	64 448	70 035	76 180	82 821	90 054	8,72%

h. Les Dotations aux Provisions :

Les dotations aux provisions augmenteront à un taux de 8,0% l'an.

	Réalizations		Prévisions					Tx moy 2011-2015
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	
Dotations aux provisions	33 639	42 312	45 697	49 353	53 301	57 565	62 170	8,00%

6.2.1.6 RISQUES ET COUVERTURE

L'évolution des engagements de la Banque au cours de la période 2011-2015 sera comme suit :

- les engagements par signature augmenteront à un taux annuel moyen de 10%,
- les agios réservés augmenteront au de 4 %,
- et les provisions en couverture du risque de crédit seront constituées à hauteur de 85% de la dotation annuelle et ce pour mieux couvrir les autres risques conformément aux exigences de Bale II.

	Réalizations		Prévisions					Tx moy 2011-2015
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	
Engagements /signature	512 455	780 182	858 200	944 020	1 038 422	1 142 264	1 256 491	10,00%
Provisions	215 130	245 702	284 544	326 494	371 800	420 730	473 575	13,58%
Agios réservé	105 224	108 621	112 965	117 483	122 183	127 070	132 153	4,00%
Créances nettes	2 948 141	3 714 109	4 154 974	4 648 169	5 199 907	5 817 136	6 507 630	11,87%
Autres engagements	25 222	-29 050	-20 000	-20 000	-20 000	-20 000	-20 000	
Total risque	3 806 172	4 819 564	5 390 683	6 016 167	6 712 312	7 487 201	8 349 848	

Les créances classées évolueront au taux de 7 %.

	Réalisé		Prévisionnel					Tx moy 2011- 2015
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	
a) Créances nettes	2 948 141	3 714 109	4 154 974	4 648 169	5 199 907	5 817 136	6 507 630	11,87%
b) Créances classées	452 113	498 559	533 458	570 800	610 756	653 509	699 255	7,00%
c) Provisions	215 130	245 702	284 544	326 494	371 800	420 730	473 575	13,58%
d) Agios réservé	105 224	108 621	112 965	117 483	122 183	127 070	132 153	4,00%
e) Total Provisions + Agios réservés	320 354	354 323	397 509	443 978	493 983	547 800	605 728	11,10%
f) Créances Brutes = (a)+ (e)	3 268 495	4 068 431	4 552 483	5 092 147	5 693 890	6 364 936	7 113 358	11,80%
g) Engagements /signature	512 455	780 182	858 200	944 020	1 038 422	1 142 264	1 256 491	10,00%
h) Autres engagements	25 222	-29 049	-20 000	-20 000	-20 000	-20 000	-20 000	
i) Créances brutes bilan & H.bilan	3 806 172	4 819 564	5 390 683	6 016 167	6 712 312	7 487 201	8 349 848	11,56%
j) Cré. classées/total crédits valeur brute b /i	11,9%	10,3%	9,9%	9,5%	9,1%	8,7%	8,4%	
k) Ratio de couverture des créances classées e /b	70,9%	71,1%	74,5%	77,8%	80,9%	83,8%	86,6%	

6.3 LES ETATS FINANCIERS PREVISIONNELS :

Bilans prévisionnels :

(En mDT)

	Réalizations		Prévisions				
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
ACTIF							
AC1- Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP ET TG T	208 198	185 514	189 224	193 009	196 869	200 806	204 822
AC2- Créances sur les établissements bancaires et financiers	154 443	173 291	64 521	45 191	49 864	10 249	10 550
AC3- Créances sur clientèle	2 948 141	3 714 109	4 154 974	4 648 169	5 199 907	5 817 136	6 507 630
AC4- Portefeuille-titres commercial	114 251	144 292	118 000	118 000	118 000	118 000	118 000
AC5- Portefeuille d'investissement	449 616	433 464	435 637	458 809	483 224	508 947	536 050
AC6- Valeurs immobilisées	101 505	101 382	109 493	118 252	127 712	137 929	148 963
AC7- Autres actifs	67 117	54 914	57 660	60 543	63 570	37 748	19 086
TOTAL ACTIF	4 043 271	4 806 966	5 129 508	5 641 973	6 239 146	6 830 815	7 545 101
PASSIF							
PA1- Banque centrale et CCP	0	85 121	0	0	0	0	0
PA2- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	250 352	223 481	232 420	241 717	251 386	261 441	271 899
PA3- Dépôts et avoirs de la clientèle	2 969 066	3 497 715	3 777 532	4 193 061	4 654 297	5 166 270	5 734 560
PA4- Emprunts et ressources spéciales	374 580	489 311	549 001	531 942	578 141	558 607	539 346
PA5- Autres passifs	106 919	119 538	125 515	131 791	138 380	145 299	203 419
TOTAL PASSIF	3 700 917	4 415 166	4 684 469	5 098 511	5 622 205	6 131 617	6 749 224
CAPITAUX PROPRES							
CP1- Capital	100 000	100 000	100 000	120 000	120 000	120 000	120 000
CP2- Réserves	139 417	172 123	219 526	262 766	326 188	396 867	479 124
CP21- Prime d'émission	57 850	57 850	57 850	82 850	82 850	82 850	82 850
CP3- Autres capitaux propres	423	423	423	423	423	423	423
CP3- Résultat reporté	1	1	1	1	1	1	1
CP6- Résultat de l'exercice	44 663	61 403	67 240	77 422	87 479	99 057	113 479
TOTAL CAPITAUX PROPRES	342 354	391 800	445 040	543 462	616 941	699 198	795 878
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	4 043 271	4 806 966	5 129 508	5 641 973	6 239 146	6 830 815	7 545 101

Etat des Résultats prévisionnels :

(En mDT)

	Réalizations		Prévisions				
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>	<u>273 504</u>	<u>330 840</u>	<u>369 177</u>	<u>405 668</u>	<u>446 237</u>	<u>491 358</u>	<u>541 559</u>
PR1 Intérêts et revenus assimilés	199 414	245 421	282 588	315 876	353 106	394 744	441 314
PR2 Commissions reçues	37 827	44 807	46 151	47 536	48 962	50 431	51 944
PR3 Gains sur portefeuille-titre commercial et opérations financières	13 375	17 805	16 422	16 967	17 540	18 140	18 771
PR4 Revenus du portefeuille d'investissement	22 888	22 807	24 016	25 289	26 630	28 042	29 530
<u>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>	<u>131 543</u>	<u>160 506</u>	<u>180 181</u>	<u>195 449</u>	<u>214 094</u>	<u>234 639</u>	<u>256 035</u>
CH1 Intérêts encourus et charges assimilées	127 719	155 854	175 389	190 513	209 011	229 403	250 642
CH2 Commissions encourues	3 824	4 652	4 792	4 935	5 083	5 236	5 393
<u>PRODUIT NET BANCAIRE</u>	<u>141 961</u>	<u>170 334</u>	<u>188 996</u>	<u>210 219</u>	<u>232 143</u>	<u>256 719</u>	<u>285 524</u>
PR5/CH4 Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	33 639	42 312	45 697	49 353	53 301	57 565	62 170
PR6/CH5 Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	-3 432	-1 327	-2 500	-2 500	-2 500	-2 500	-2 500
PR7 Autres produits d'exploitation	1 663	1 751	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000
CH6 Frais de personnel	37 921	40 640	46 398	50 573	55 125	60 086	65 494
CH7 Charges générales d'exploitation	11 361	11 713	12 650	13 662	14 755	15 935	17 210
CH8 Dotations aux amortissements et aux provisions	4 579	5 001	5 400	5 800	6 300	6 800	7 350
<u>RESULTAT D'EXPLOITATION</u>	<u>52 692</u>	<u>71 092</u>	<u>78 352</u>	<u>90 331</u>	<u>102 162</u>	<u>115 832</u>	<u>132 799</u>
PR8 /CH9 Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	27	3 095	641	641	641	600	600
CH11 Impôt sur les bénéfices	8 056	12 784	11 753	13 550	15 324	17 375	19 920
<u>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES</u>	<u>44 663</u>	<u>61 403</u>	<u>67 240</u>	<u>77 422</u>	<u>87 479</u>	<u>99 057</u>	<u>113 479</u>
<u>RESULTAT NET DE LA PERIODE</u>	<u>44 663*</u>	<u>61 403</u>	<u>67 240</u>	<u>77 422</u>	<u>87 479</u>	<u>99 057</u>	<u>113 479</u>
<u>Effet des modifications comptables</u>	<u>(8 121)</u>	<u>(8 560)</u>	-	-	-	-	-
<u>Résultat après modification comptable</u>	<u>36 542</u>	<u>52 843</u>	<u>67 240</u>	<u>77 422</u>	<u>87 479</u>	<u>99 057</u>	<u>113 479</u>

(*)Le résultat de 2009 ne tient pas compte de la constatation de la provision pour créances douteuses pour le montant de 14 541 mDT, objet du transfert des réserves disponibles aux provisions pour créances douteuses, effectué durant l'exercice 2009 et mentionné en réserve dans le rapport général des commissaires aux comptes au titre du même exercice. Le résultat retraité de l'exercice 2009, compte tenu de cette constatation en provision, aurait été de 30 122mDT.

Etat de flux prévisionnels :

	Réalizations		Prévisions				
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
ACTIVITÉ D'EXPLOITATION							
Produits d'exploitation bancaire encaissés	247 799	303 487	345 161	380 379	419 607	463 315	512 029
Charges d'exploitation bancaires décaissées	-86 103	-149 235	-180 181	-195 449	-214 094	-234 639	-256 035
Dépôts/retraits de dépôts auprès d'autres étab.bancaires et financiers	-51 196	-22 374	-40	-42	-43	-45	-47
Prêts et avances/Remboursements prêts et avances accordés à la clientèle	-652 443	-802 317	-486 562	-542 548	-605 039	-674 794	-752 664
Dépôts /Retraits de dépôts de la clientèle	478 617	523 343	279 817	415 529	461 237	511 973	568 290
Titres de placement	-112 392	-28 222	26 292	0	0	0	0
Sommes versées au personnel et créiteurs divers	-37 514	-39 209	-46 398	-50 573	-55 125	-60 086	-65 494
Autres flux de trésorerie provenant de l'exploitation	-48 478	-6 216	-6 778	-7 628	-8 552	19 405	62 172
Impôts sur les sociétés	-5 495	-10 424	-11 753	-13 550	-15 324	-17 375	-19 920
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DE L'EXPLOITATION	-267 205	-231 167	-80 440	-13 882	-17 333	7 754	48 330
ACTIVITE D'INVESTISSEMENT							
Intérêts & dividendes encaissés sur port.invest.	11 780	18 723	24 016	25 289	26 630	28 042	29 530
Acquisitions/Cessions et revenus portefeuille d'investissement	-22 588	28 616	327	-20 672	-21 914	-23 223	-24 603
Acquisitions / cessions sur immobilisations	-7 841	-4 879	-2 711	-2 959	-3 160	-3 417	-3 684
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	-18 649	42 460	21 632	1 657	1 555	1 402	1 243
ACTIVITE DE FINANCEMENT							
Emission d'action	25 500			35 000			
Emission d'emprunts	60 000	80 000	70 000*		60 000		
Remboursement d'emprunt	-9 333	-11 198	-18 669	-25 669	-22 669	-28 669	-28 669
Augm / diminution des ressources spéciales	14 019	47 027	59 690	-17 059	46 199	-19 535	-19 261
Dividendes versés	-9 559	-11 956	-14 000	-14 000	-14 000	-16 800 **	-16 799
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DE L'ACTIVITE DE FINANCEMENT	80 627	103 873	97 021	-21 728	69 530	-65 004	-64 729
Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités							
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice	-205 227	-84 834	38 213	-33 953	53 752	-55 848	-15 156
Liquidités et équivalent de liquidité en début d'exercice	220 532	15 305	-69 529	-31 316	-65 270	-11 517	-67 365
LIQUIDITE ET EQUIVALENT DE LIQUIDITE EN FIN D'EXERCICE	15 305	-69 529	-31 316	-65 270	-11 517	-67 365	-82 521

* Une enveloppe d'emprunts de 70 MDT sera lancée en 2011. Une première tranche de 50 MDT sera lancée pendant le mois d'Août 2011.

** L'augmentation du capital interviendra en Décembre 2012 avec jouissance en date de Janvier 2013. L'impact sur les dividendes interviendra à partir de 2014.

6.4 INDICATEURS ET RATIOS :

6.4.1 Principaux indicateurs

Indicateurs d'activité :

	Réalisé		Prévisionnel					Tx moy 2011- 2015
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	
Total du Bilan	4 043 271	4 806 966	5 129 508	5 641 973	6 239 146	6 830 815	7 545 101	10,13%
Crédits à la clientèle	2 948 141	3 714 109	4 154 974	4 648 169	5 199 907	5 817 136	6 507 630	11,87%
Dépôts de la Clientèle	2 969 066	3 497 715	3 777 532	4 193 061	4 654 297	5 166 270	5 734 560	11,00%
Portefeuille Titres	563 867	577 756	553 637	576 809	601 224	626 947	654 050	4,25%
Capitaux Propres	342 354	391 800	445 040	543 462	616 941	699 198	795 878	15,64%
dont :								
- capital social	100 000	100 000	100 000	120 000	120 000	120 000	120 000	4,66%
- Réserves*	197 691	230 397	277 800	346 040	409 462	480 141	562 398	19,28%
Fonds Propres avant résultat de l'exercice	297 691	330 397	377 800	466 040	529 462	600 141	682 398	15,93%

* y compris prime d'émission, autres capitaux propres et résultats reportés

Indicateurs d'Exploitation :

	Réalisé		Prévisionnel					Tx moy 2011- 2015
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	
Chiffres d'affaires	273 504	330 840	369 177	405 668	446 237	491 358	541 559	10,05%
Marge d'intérêt	71 695	89 567	107 199	125 363	144 095	165 341	190 672	15,48%
Commissions Nettes	34 003	40 155	41 360	42 600	43 878	45 195	46 551	3,00%
Revenus du Portefeuille Titres opération fin.	36 263	40 612	40 438	42 256	44 169	46 183	48 301	4,54%
Produit Net Bancaire	141 961	170 334	188 996	210 219	232 143	256 719	285 524	10,87%
Charges opératoires	53 861	57 354	64 448	70 035	76 180	82 822	90 054	8,72%
Résultat d'Exploitation	52 692	71 092	78 352	90 331	102 162	115 832	132 799	14,10%
Résultat Net	44 663*	61 403	67 240	77 422	87 479	99 057	113 479	13,98%

(*)Le résultat de 2009 ne tient pas compte de la constatation de la provision pour créances douteuses pour le montant de 14 541 mDT, objet du transfert des réserves disponibles aux provisions pour créances douteuses, effectué durant l'exercice 2009 et mentionné en réserve dans le rapport général des commissaires aux comptes au titre du même exercice. Le résultat retraité de l'exercice 2009, compte tenu de cette constatation en provision, aurait été de 30 122mDT.

6.4.2 Principaux ratios

Ratios de Structure :

	Réalisé		Prévisionnel					Tx moy 2011-2015
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	
Fonds Propres / Total Bilan	8,47%	8,15%	8,68%	9,63%	9,89%	10,24%	10,55%	5,01%
Fonds propres avant résultat /crédits	10,10%	8,90%	9,09%	10,03%	10,18%	10,32%	10,49%	3,63%
Dépôts / Total Bilan	73,43%	72,76%	73,64%	74,32%	74,60%	75,63%	76,00%	0,79%
Crédits / Total Bilan	72,91%	77,27%	81,00%	82,39%	83,34%	85,16%	86,25%	1,58%
Dépôts / Crédits	100,71%	94,17%	90,92%	90,21%	89,51%	88,81%	88,12%	-0,78%

Ratios de Rentabilité :

	Réalisé		Prévisionnel					Tx moy 2011- 2015
	2009*	2010	2011	2012	2013	2014	2015	
Rentabilité des Fonds Propres "R O E"	15,02%	18,61%	17,82%	16,63%	16,54%	16,52%	16,64%	-1,70%
Rentabilité des Actifs "R O A"	1,10%	1,28%	1,31%	1,37%	1,40%	1,45%	1,50%	3,50%
Rentabilité des Fonds propres avant impôts	17,71%	22,45%	20,91%	19,52%	19,42%	19,40%	19,55%	-1,67%
Marge d'Intérêts / P N B	50,50%	52,58%	56,72%	59,63%	62,07%	64,41%	66,78%	4,17%
Commissions Nettes / P N B	23,95%	23,57%	21,88%	20,26%	18,90%	17,60%	16,30%	-7,09%
Revenus Portefeuille Titres / P N B	25,54%	23,84%	21,40%	20,10%	19,03%	17,99%	16,92%	-5,70%
Rendement des crédits	7,17%	7,02%	6,34%	7,09%	7,10%	7,13%	7,15%	3,04%
Coût des Ressources	3,98%	3,99%	4,00%	4,00%	4,00%	4,00%	4,00%	0,00%
Marge nette	3,19%	3,03%	2,34%	3,09%	3,10%	3,13%	3,15%	7,70%

(*)Le résultat de 2009 ne tient pas compte de la constatation de la provision pour créances douteuses pour le montant de 14 541 mDT, objet du transfert des réserves disponibles aux provisions pour créances douteuses, effectué durant l'exercice 2009 et mentionné en réserve dans le rapport général des commissaires aux comptes au titre du même exercice. Le résultat retraité de l'exercice 2009, compte tenu de cette constatation en provision, aurait été de 30 122mDT.

Ratios de productivité :

	Réalisé		Prévisionnel					Tx moy 2011- 2015
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	
Coefficient d'Exploitation	37,94%	33,67%	34,10%	33,32%	32,82%	32,26%	31,54%	-1,93%
Commissions Nettes / Masse Salariale	89,67%	98,81%	89,14%	84,23%	79,60%	75,22%	71,08%	-5,50%
Masse Salariale / P N B	26,71%	23,86%	24,55%	24,06%	23,75%	23,41%	22,94%	-1,68%

Ratios de Risque

	Réalisé		Prévisionnel					Tx moy 2011- 2015
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	
a) Créances nettes	2 948 141	3 714 109	4 154 974	4 648 169	5 199 907	5 817 136	6 507 630	11,87%
b) Créances classées	452 113	498 559	533 458	570 800	610 756	653 509	699 255	7,00%
c) Provisions	215 130	245 702	284 544	326 494	371 800	420 730	473 575	13,58%
d) Agios réservé	105 224	108 620	112 965	117 483	122 183	127 070	132 153	4,00%
e) Total Provisions + Agios réservés	320 354	354 322	397 509	443 978	493 983	547 800	605 728	11,10%
f) Créances Brutes = (a)+ (e)	3 268 495	4 068 431	4 552 483	5 092 147	5 693 890	6 364 936	7 113 358	11,80%
g) Engagements /signature	512 455	780 182	858 200	944 020	1 038 422	1 142 264	1 256 491	10,00%
h) Autres engagements	25 222	-29 049	-20 000	-20 000	-20 000	-20 000	-20 000	
i) Créances brutes bilan & H.bilan	3 806 172	4 819 564	5 390 683	6 016 167	6 712 312	7 487 201	8 349 848	11,56%
j) Cré. classées/total crédits valeur brute b /i	11,9%	10,3%	9,9%	9,5%	9,1%	8,7%	8,4%	
k) Ratio de couverture des créances classées e /b	70,9%	71,1%	74,5%	77,8%	80,9%	83,8%	86,6%	

AMC Ernst & Young

Société inscrite au tableau de l'OECT
Boulevard de la terre - Centre Urbain Nord
1003 Tunis - Tunisie
Tél : 70 749 111 Fax : 70 749 045

Les commissaires aux Comptes Associés M.T.B.F
Société d'expertise Comptable
Passage du Lac Van Les berges du Lac
1053 Tunis - Tunisie
Tél : +216 71 862 156 Fax : +216 71 861 789

AMEN BANK**AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR
LES INFORMATIONS FINANCIERES PREVISIONNELLES
DE LA PERIODE ALLANT DE 2011 A 2015**

En notre qualité de Commissaires aux comptes d'AMEN BANK et conformément aux dispositions légales régissant les opérations d'émission d'emprunts obligataires, nous avons examiné les données financières prévisionnelles élaborées par AMEN BANK et dont les principaux paramètres prévisionnels se présentent comme suit :

(en KDT)

Désignation	2011	2012	2013	2014	2015
Produit Net Bancaire	188 996	210 219	232 143	256 719	285 524
Résultat d'exploitation	78 352	90 331	102 162	115 832	132 799
Résultat net	67 240	77 422	87 479	99 057	113 479
Total Bilan	5 129 508	5 641 973	6 239 146	6 830 815	7 545 101

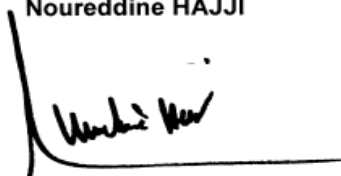
Ces projections financières et les hypothèses qui ont été retenues pour leur élaboration ont été établies par la Direction Générale et approuvées par le Conseil d'Administration de la banque.

Nous avons effectué notre examen selon les normes de la profession applicables à l'examen d'informations financières prévisionnelles. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'apprécier si les hypothèses retenues par la direction et sur lesquelles se basent les informations prévisionnelles sont raisonnables, de vérifier la traduction chiffrée de ces hypothèses et de s'assurer que les informations prévisionnelles sont correctement présentées et qu'elles sont préparées de manière cohérente avec les états financiers historiques.

Sur la base de notre examen des éléments corroborant les hypothèses retenues par la direction, rien ne nous est apparu qui nous conduit à penser que celles-ci ne constituent pas une base raisonnable pour les prévisions. A notre avis, les prévisions sont correctement préparées sur la base des hypothèses décrites et elles sont synthétisées dans un bilan, un état de résultat et un état de flux de trésorerie établis conformément aux normes comptables applicables en Tunisie. Nous rappelons que s'agissant de prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations sont susceptibles d'être différentes des prévisions, parfois de manière significative, dès lors que les événements ne se produisent pas toujours comme prévu.

Tunis, le 01 Aout 2011

AMC Ernst & Young
Noureddine HAJJI



MTBF membre de
PricewaterhouseCoopers
Ahmed BELAIFA

